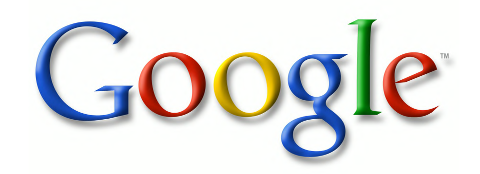


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

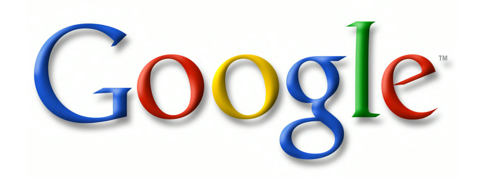
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



154
Soc. 2048 c. 5

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LOCHES

EN 1869

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LOCHES

EN 1869

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXVI[e] SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LOCHES

EN 1869

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1870

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire général*.

CH. VASSEUR, *Secrétaire adjoint*, à Lisieux.

DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour impériale, *Secrétaire adjoint*, à Caen.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *Trésorier-archiviste*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique).

1re *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire: M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur: M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALARD, banquier, à Dunkerque.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.

* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.

* COUSIN, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.

DOUAI (la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de).

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

HONORÉ (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.

LANDSHEER (l'abbé), curé-doyen de Gravelines.

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire,

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter 15 fr. à leur cotisation annuelle.*

président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

Le Blanc (Ernest), inspecteur de la maison centrale, à Loos.

Lefebvre, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.

Leroy, architecte, à Lille.

Minard, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Perrault (Ernest), paléontologiste, à Dunkerque.

Preux, avocat général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* Sudre (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

Vallée (l'abbé), vicaire général, id.

* Van-der-Crusse de Waziers (le comte de), à Lille.

Vendegies (le comte Charles de), à Cambrai.

Vernimmen (Jean-Marie), propriétaire, à Cassel.

Vincent (Charles), chef de division, à la préfecture, à Lille.

Vogelsang (Charles de), id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

Aly, artiste-peintre, à Rinxent.

Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Givenchy (Charles de), id.

Grebet (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois.

Hagérue (Amédée de Beugny d'), au château de Soseingheim.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

Héricourt (d') fils, à Souchez.

Hays (E. du), au château de Courset.

Le Febvre (l'abbé F.), à Halinghem.

Lequette (Mgr), évêque d'Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

Maillard-Géneau (Antoine-Alexandre-Désiré), archéologue, à Samer.

Quandalle (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.

Souquet (Achille), à Étaples.

* Vandrival (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

* CHASSEPOT (le comte Léon de), à Amiens.
* CORBLET (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, id.
COSETTE-ÉMONT, propriétaire, id.
DELFORTRIE fils, architecte, id.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
ERMIGNY (d'), à Péronne.
HERBAULT, architecte, à Amiens.
* JOURDAIN (l'abbé), chanoine titulaire, à Amiens.
JUMEL (l'abbé), curé de Bourdon.
MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.
* MENNECHET (Eugène-Alexandre), conseiller à la Cour impériale, à Amiens.
MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

AUBAY (le comte d'), sous-préfet de Senlis.
* BARRAUD, chanoine titulaire de Beauvais.
BEAUVILLÉ (Victor de), propriétaire, à Montdidier.
BRUSLÉ, peintre, à Senlis.
Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.
LATTEUX (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-St-Firmin.
LÉCOT (l'abbé), directeur de la *Foi-Picarde*, vicaire, à Noyon.
LE FRANC (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.
* MARSY (Arthur de), conservateur honoraire du musée, élève de l'École des Chartes, à Compiègne.
MARTINVAL, curé de St-Morainville.
MATHON, archiviste, à Beauvais.
PONTHIEUX (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.
* VAUTRIN, avocat, à Beauvais.
WIEL, architecte du gouvernement, id.

2e *DIVISION.*—AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M.

* BAILLANCOURT (Gustave de), à St-Simon.

CHAUVENET (de), président du Tribunal civil, à St-Quentin.

DEBSU, juge au Tribunal civil de Laon.

DESAINS, à St-Quentin.

* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE FÈVRE, officier du génie en retraite, à Soissons.

MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.

POQUET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bec.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. COUTY, architecte, à Sédan.

GUILLAUME (l'abbé), curé de Buzancy.

3e *DIVISION.*—MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * GIVELET, propriétaire, à Reims.

AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny.

COSQUIN, membre du Conseil général.

Counhaye, à Suippes.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.

Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.

Menu (Henri), à Reims.

Morel, percepteur à Somsois.

Poisel, architecte, à Pleurs.

Querry (l'abbé), vicaire général, à Reims.

Regnault, notaire et maire, à Fismes.

Robert, propriétaire, à Reims.

Savy (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.

Savy, agent-voyer chef, membre de l'Institut des provinces, id.

Simon, à Reims.

Tortrat, architecte, id.

* Varnier (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris rue St-Guillaume, 29.

Tiercelin (l'abbé), vicaire à Jouarre.

4e *DIVISION*.—CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.

Auvray, architecte de la Ville, id.

Barey (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Odon.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

* Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beauval, agent-voyer, à Ryes.

* Bellefond (Mme la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux.

Bertrand, ancien député au Corps législatif, maire de Caen.

Besnou, juge au Tribunal civil, à Caen.

Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Bourmont (le comte Charles de), id.

* Brébisson (de), à Falaise.

* Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de), à Gueron.

* Brunet (Victor), à Vire.

* Campion, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

Castel, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* Caumont (de), à Caen.

Caumont (Mme de), id.

Cazin, propriétaire, à Vire.

Chatel (Victor), à Valcongrain.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

* Combes (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

Cornulier (le marquis de), à Caen.

* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.

Daigremont-Saint-Manvieu, juge, à Vire.

Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Caen.

* Darralde, procureur impérial, à Lisieux.

* Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Desfrièches (l'abbé), curé d'Ussy.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desportes, ancien notaire, à Caen.

Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, id.

* Douesnel (A.), député, à Bayeux.

Douétil, à Vire.

Dubourg, juge au Tribunal civil, à Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le comte), membre de l'Institut des provinces, au château de Lébisey, près Caen.

Dupont, sculpteur, à Caen.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour impériale, id.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, membre du Conseil général, à Pont-l'Évêque.

* FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts.

FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

FOURNIER (l'abbé), curé de Clinchamps.

* GAUGAIN, propriétaire, à Caen.

GOUIX (l'abbé), curé d'Authie.

* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.

GUERNIER, peintre, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

GUILLARD, conservateur du Musée de peinture, id.

* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.

* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* HETTIER, conseiller général, à Caen.

HUART (l'abbé), curé de St-Vaast.

* HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* LA MARIOUSE DE PRÉVARIN (de), ancien directeur des Domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LANGLOIS (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, à l'abbaye de Mondaye.

LA PORTE (Augustin de), à Lisieux.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

LE BRET (l'abbé), curé d'Equemauville.

LE CESNE, député, propriétaire, à Hérouville.

LE COINTE (l'abbé), curé de Cormelles.

LE COUVREUR (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.

* LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en Droit, à Caen.

LE GORGEU, avocat, ancien membre du Conseil général, à Vire.

LEGRAIN (Edmond), membre de l'Institut des provinces, id.

LÉONARD DE RAMPAN (de), à Caen et au château d'Écrammeville.

* LE PETIT (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

LE PIPPRE (Septime), à Villiers-le-Sec.

LÉTOT, propriétaire, à Caen.

* LIDEHARD, propriétaire, id.

* LOIR (l'abbé), curé de Bienfaite.

MAGRON (Jules), négociant, à Caen.

* MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, curé d'Évrecy.

MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

* MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

MORIN-LAVALLÉE, à Vire.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

PAULMIER, député, à Bretteville-sur-Laize.

* POULAILLER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Pierre-sur-Dive.

Pelfresne, architecte, à Caen.

* PÉPIN, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dive.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louvières.

PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

PORQUET (le docteur), à Vire.

QUERMONNE (l'abbé), curé de Méry-Corbon.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT-DU-PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour impériale, à Caen.

* SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

TARGET (Paul), ancien président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

TAVIGNY DE LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

THEISSIER, avocat, à Vassy.

TIBARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TORSAY (Mme la comtesse de), à Mouen.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (Henri de), inspecteur des

Forêts, en retraite, à La Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec en Auge.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr Bravard, évêque de Coutances.

Anger (l'abbé Achille), chanoine de l'Académie pontificale des Arcades, commandeur du St-Sépulcre, à Hémévez.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

* *Deligand*, chanoine, à Coutances.

Hasley (l'abbé Isidore), curé coadjuteur d'Hémévez.

Hurel, notaire, à Gavray.

* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à St-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Percy.

* Le Loup, juge, à Coutances.

Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouet.

Moulin, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

Onfroy de Tracy, percepteur, à Gavray.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quenault, ancien sous-préfet de Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St-Symphorien.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, membre du Conseil général, à Alençon.

* Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.

Barbier de La Serre, garde-général des Forêts, à Alençon.

* *Blanchetière*, conduct. des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château de Bernay-sur-Orne, près d'Écouché.

Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

Contades (le comte de), membre

du Conseil général, à St-Maurice.

* FALANDRE (le marquis de), à Moulins-la-Marche.

FAŸ (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfougeray.

LA GARENNE (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Alençon.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), avocat, à Alençon.

LAUTOUR-MEZERAY, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à La Lande-de-Lougé.

MACKAU (le baron de), député au Corps législatif, au château de Vimer par Vimoutiers.

MORIE, architecte de la Ville, à Flers.

* PASQUIER-D'AUDIFFRET (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

BOURDON (l'abbé), curé de St-Germain, à Pont-Audemer.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

BROGLIE (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

CHENNEVIÈRES fils, à Louviers.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

* DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* LE REFFAIT, conseiller général, à Pont-Audemer.

LETEUIL, huissier, à Breteuil.

LOISEL, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

* MALBRANCHE, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

MARETTE, peintre-vitrier, à Évreux.

MÉRY (Paul), à Évreux.

PETIT (Guillaume), député, à Louviers.

PETIT (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* PRÉTAVOINE, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

* SCHICKLER, au château de Bizy près Vernon.

TIENNOTE, inspecteur de l'Association normande, à Pont-Audemer.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, id.

BAUDICOURT (Théodule de), id.

BAUDRY (Paul), id.

BAZILE (Marcel), négociant, id.

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la Préfecture, à Rouen.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

* BONNET, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

* BOURLLE (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

BRIANCHON, à Cruchet-le-Valasse.

CARLIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.

CHADOUX, entrepreneur, id.

CHAVENTRÉ (Isidore), à Rouen.

* *Chevraux*, au château de Bosc-mesnil, près St-Saëns.

CLOGENSON, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des sciences, à Rouen.

* COCHET (l'abbé), directeur de la *Revue de la Normandie*, id.

* COLAS (l'abbé), chanoine titulaire, id.

COMONT (l'abbé), vicaire, à Caudebec.

COURTONNE, architecte, à Rouen.

CUSSON, secrétaire général de la Mairie, id.

* DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

DELAUNAY, professeur de peinture, id.

DERGNY, propriétaire, à Grancourt.

DESMARETS (L.), architecte en chef du département, à Rouen.

DESVÉ, propriétaire, à Grancourt.

DEVILLE (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des sciences, conser-

vateur de la section géologique au collége de France, à Grancourt.

DUMONT (E.), employé aux docks, au Havre.

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Grancourt.

* ERNEMONT (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT (le comte d'), inspecteur divisionnaire de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, id.

FLEURY (Charles), architecte, id.

GAIGNEAUX (R.), directeur d'assurances, id.

GALLET (Napoléon, apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

GAUCOURT (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* GRANDIN (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.

GUEROULT, ancien notaire, id.

HOMAIS, avocat, id.

LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucauld, à Rouen.

* LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.

LANCHON (l'abbé), curé de St-Godard, id.

LA SERRE (G. de), sous-inspecteur des forêts, id.

LE BER (Arsène), ancien notaire, id.

LE COMTE (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

LEFORT, avocat, id.

LEGENDRE, propriétaire, id.

LEMIRE, avocat, id.

* LE PEL-COINTEL, à Jumiéges.

LESEIGNEUR, filateur, à Rouen.

LISEY, propriétaire, à Elbeuf.

LIZOT, substitut du procureur impérial, à Rouen.

LORMIER (Charles), avocat, id.

LOTH (l'abbé), vicaire de St-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, id.

MABIRE, propriétaire, à Neufchâtel.

MARGUERY (E.), courtier de commerce, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MÉRAUX (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* MONTAULT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

PALLIER, ancien manufacturier, à Rouen.

* PETITEVILLE (de), propriétaire, id.

POUYER-QUERTIER, ancien député, id.

Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quesnouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près St-Saëns.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

Quinet (Édouard), propriétaire, id.

Revel, avocat, id.

* **Roessler** (G.-Ch.), rue de la Chaussée, au Havre.

Sauvage (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

Sauvageot, capitaine de frégate en retraite, à Bezencourt.

* **Simon**, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Advielle (Victor), d'Arras, attaché au secrétariat général du ministère des finances, à Paris, rue du Luxembourg, 2.

Arribaudt, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* **Arthus-Bertrand** (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.

* **Aubert** (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9 bis, id.

Aubrun, architecte, quai Bourbon, 19, id.

Barbier, employé au ministère de la Guerre, id.

Barthélemy (Anatole), ancien sous-préfet, id.

* **Barthélemy** (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, à Paris.

* **Belbeuf** (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, id.

* **Blacas** (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Blanche, secrétaire général de la Seine, id.

* **Bochin**, rue de Provence, 58, id.

* **Bonvouloir** (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* **Bottée de Toulmon**, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

Bouvenne (Aglans), rue de la Chaise, 22, id.

BRUNET (Richard), chef de bureau au ministère de l'Intérieur, à Paris.

BRUYÈRE, curé de St-Martin, id.

BUCAILLE (Gustave), rue de Paris, 218, id.

CAPELLI, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.

Cattois (le docteur), membre de l'Institut des provinces, rue de Sèvres, 4, id.

CHARVET (Jules), antiquaire, id.

* CHATEAU (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.

* CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

COINDE (J.-P.), membre de plusieurs académies, id.

* COURTAVEL (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, membre des Comités historiques, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

DAVID (le baron), ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.

DE BOUIS, docteur en médecine, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.

DELAMARE, rue Rougemont, 12, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

DIETRICH, graveur, rue des Mathurins-St-Jacques, à Paris.

* DORÉ, père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

DUPONT (A^te^), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis, id.

DURAS, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.

DUREAU (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

* ERCEVILLE (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 13, id.

* ESTAMPES (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

* EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

FONTAINE DE RESBECQ (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* FOUCHER DE CAREIL (le comte), rue François Ier, 11, id.

GEFFROY (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

GODEFROY-MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

HUSSON, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), rue de Menars, 16, id.

* JOANNE, rue de Vaugirard, 20, id.

KELLER (Émile), député, rue de Las-Cases, 7, id.

Kergorlay (le comte de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, à Paris.

* Labarthe (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

Lebille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

La Broise (de), rue du Transit, 7, à Vaugirard.

Lambert (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

Lantier (l'abbé), au séminaire de St-Sulpice, id.

La Panouze (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

La Trémouille (le duc de), id.

* La Villegille (de), secrétaire général des Comités historiques, rue de Seine, 12, id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

Le Clerc (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

Le Clerc (Henri), architecte, id.

* Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

Légier de Mesteime (Henri), avocat à la Cour impériale, id., et à Apt (Vaucluse).

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, à Paris.

Le Normand (François), rue de Madame, 34, id.

Lepeltier, substitut du Procureur impérial, id.

* Le Royer, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 24, à Paris.

Ligier, architecte, rue Blanche, 60, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

Martin (L.), rue de Rivoli, id.

Mesnil du Buisson (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* Mirepoix (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, à Paris.

Moll, architecte, id.

Montant (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, id.

* Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St-Domique-St-Germain, 2, id.

Mottin de la Falconnière (Al.), rue St-Sulpice, 34, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue

de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

* OLIVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, boulevard de Denain, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

* POMMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST, capitaine-commandant du génie, à Vincennes.

* PRZEZDZIECKI (le comte Alex.), rue de Berry, 38, à Paris.

REBOUR (le marquis Léopold), rue de Boulogne, 3, id.

ROBERT, de l'Institut, directeur de l'*Administration de la guerre*, id.

ROGER DE LA LANDE (Ferdinand), boulevard St-Michel, 27, à Paris.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* RUILLÉ (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, id. et à Vassy (Haute-Marne).

* SAGOT, membre de plusieurs académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* SAINT-PAUL (Anthyme), rue de Vaugirard, 20, id.

SALVANDY (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

SOUQUET, avocat, rue St-Jacques, 241, id.

TASCHEREAU, directeur général de la Bibliothèque impériale, id.

* THÉNARD (le baron), membre de l'Institut, place St-Sulpice, id.

* THIAC, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

* THIOLLET, pass. Ste-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.

* DION (Henri de), ingénieur à Montfort-l'Amaury.

DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, à Montfort-l'Amaury.

HEUDE-LÉPINE, id.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.

* PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne).

Yonne.

Inspecteur honoraire: Mgr JOLLY, ancien archevêque de Sens.

Inspecteur : M. Victor PETIT, de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

COTTEAU, juge, secrét^re général de l'Inst. des provinces, à Auxerre.

HAVELT-DES-BARRES (baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HÉLIE (Auguste), à Avallon.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Sens.

PROU, ancien président du Tribunal civil, id.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villiers-St-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans et à Reuilly, par Pont-au-Moines.

BRÉHAN, ingénieur, à Gien.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

GRAVAISE (Émile-Ambroise), avoué à Montargis.

GUIGNEBERT, ancien maire, id.

LE ROY, avoué, à Montargis.

LÉORIER (Gaston), au château de Montargis.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

MARTELLIER (Paul), juge au Tribunal civil, à Pithiviers.

POULLAIN, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice St-Nicolas, à Troyes.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* BOYER DE SAINTE-SUZANNE (le baron de), préfet de l'Aube, id.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON, membre de la Société académique de l'Aube.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

GRÉAU (Jules), manufacturier, id.

HABERT, ancien notaire, id.

HERVEY, docteur-médecin, id.

HUOT (Charles), manufacturier, id.

* LE BRUN-DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Aube.

ROISARD (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.

* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.

* LE PROUX (Louis-Armand-Fernand), élève de l'École des Chartes, secrétaire de la préfecture d'Eure-et-Loir, à Chartres.

* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

* PERROUD, notaire, membre de l'Institut des provinces, à Chartres.

SAINT-LAUMER (de), maire de Chartres.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION.*—SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : * M. HUCHER, de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

BAUCHET (Paul), architecte, id.

BLOTTIÈRE, sculpteur, id.

BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.

CHARDON, ancien élève de l'école des Chartes, au Mans.

Charles (Léopold), antiquaire, à La Ferté-Bernard.

* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le vicomte de), au Mans.

* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.

DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.

DELARUE, architecte du département, id.

DESLAIS (l'abbé), curé de La Couture, au Mans.

ÉTOC DES MAZY, médecin de l'asile des Aliénés, id.

GAULLIER, sculpteur-statuaire, id.

GOMBERT, architecte, id,

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id,

JAFFART, peintre-ornemaniste, id.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.

LE PELLETIER, docteur-médecin, au Mans.

L'HERMITE, membre du Conseil général, à St-Calais.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

ROUSSEAU, professeur de dessin, id.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à St-Paterne.

* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion d'Honneur, au Mans.

VERDIER, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BOUTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

CHEDEAU, adj. au maire, à Saumur.

COURTILLER, conservateur du musée, id.

DEMAREST, maire de Bagneux.

ESPINAY (d'), conseiller à la Cour impériale à Angers, membre de l'Institut des provinces.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-St-Maurice, 8, à Angers.

FOS (F. de), propriétaire, à Saumur.

GARREAU, propriétaire, à St-Rémi-la-Varanne.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* *Joly-Leterme*, archic., à Saumur.

* JOUBERT (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

LAMBERT aîné, à Saumur.

LA SELLE (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.

ESTOILE (le comte de l'), à la Lande-Chasles, près Angers.

LOUVET, député au Corps législatif, ministre de l'agriculture et du commerce, à Saumur.

MALIFAUD, lieutenant au 86e régiment de ligne, à Fontevrault.

MAYAUD (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à Saumur.

PARROT (A.), de l'Institut historique, à Angers.

PIETTE, architecte, à Saumur.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

ROFFROY, architecte, à Saumur.

SAUVAGE, juge de paix, à Louroux-Beconnais.

TARDIF (l'abbé), chanoine secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. LE FIZELIER, à Laval.

* BARBE (Henri), à Jublains.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.

* CHEDEAU, avoué, à Mayenne.

COUANIER DE LAUNAY (Stéphan), à Laval.

GUAYS DES TOUCHES, propriétaire, id

* LE FIZELIER, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.

POINTEAU (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

PRUDHOMME (l'abbé), curé de Louverné.

SEBAUX (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Laval.

7e DIVISION.—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE COUGNY, de l'Institut des provinces, au château de La Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

BEAUSSIN, substitut du Procureur impérial, à Vendôme.

* BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.

DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

HAUGOU (l'abbé), vicaire à Onzain.

* LA CROIX DE ROCHAMBEAU (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

NEILZ (Stanislas), à Courtiras.

* NADAILLAC (le marquis de), prési-

dent de la Société archéologique de Vendôme.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. l'abbé LENOIR, membre de l'Institut des provinces, à Villequiers.

* BUHET DE KERSERS, de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

CORBIN (Adrien), conseiller honoraire, id.

COUET (René de), à***, près Sancerre.

DU MOUTET, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.

* LENOIR (l'abbé), curé de Villequiers, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, id.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.

MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

VALOIS (Georges), secrétaire général de la préfecture, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

AMIRAULT, adjoint, à Loches.

ARCHAMBAULT, propriét. au Parc.

ARCHAMBAULT (Jules), avocat, à Loches.

ARCHAMBAULT (Léonide), juge suppléant, id.

ARNAULT, notaire, à Lahaye-Descartes.

AUXERRE (d'), propriétaire et maire, à Ferrière-Larçon.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BAILLY (l'abbé), curé au Grand-Pressigny.

BARANGER (l'abbé), curé, à Ligueil.

BÉAL-DURAND, propriétaire, à Loches.

BEAUVAIS, avoué, id.

BERGEAT, secrétaire de la sous-préfecture, id.

BERNARD, receveur de l'enregistrement et des domaines.

BERTHIER, notaire, à Preuilly.

BERTON-BOUTET, propriétaire, à Loches.

BERTRAND (l'abbé), curé, à Nonans.

* Biancourt (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

Billault, bijoutier, à Loches.

Blanchot (Mme), propriétaire, id.

Blet, tanneur, à Beaulieu.

Bluteau, fabricant d'articles de chasse, à Loches.

Boislève-Desnoyers, maire de Langeais.

Bordesoule, imprimeur, à Loches.

Boucard, vétérinaire, id.

Boucher, notaire, à Manthelon.

Boulay de La Meurthe (comte), sénateur, propriétaire, à Frétay.

Boulay de La Meurthe (vicomte), auditeur au Conseil d'État, id.

Bourrassé (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

Bourossin, maître d'hôtel, à Loches.

Boutet-Vénier, propriétaire, id.

Boutrou, propriétaire, id.

Bréchard, juge de paix, au Grand-Pressigny.

Bremet, conseiller honoraire, à Loches.

Breton-Dubreuil, conseiller général, au Grand-Pressigny.

Breton (Emilien), propriétaire, id.

Breton, juge honoraire, à Loches.

Bridieu (marquis de), conseiller général, id.

Bridieu (comte Louis de), propriétaire, id.

Briffault, propriétaire et maire, id.

Bruneau-Lacroix, maître d'hôtel, id.

Callois, architecte, à Tours.

Chesnemartin, procureur impérial, à Loches.

Chambaudrie (de), propriétaire et maire, à Chemillé-sur-Indrois.

Chasteigner (Alf.), à Beaulieu.

Chavigny (de), propriétaire, à Chinon.

Chevalier (l'abbé), secrétaire de la Société d'Agriculture, à Tours.

Chevalier (l'abbé), vice-président de la Société archéologique, id.

Chibret, inspecteur des écoles, à Loches.

Chotard, juge, id.

Clémenceau (l'abbé), curé, à Montrésor.

Cochet-Picou, propriétaire, à Loches.

Collet, agent-voyer d'arrondissement, id.

* *Cougny* (G. de), au château de La Grille, près Chinon.

Courtin, propriétaire, à Loches.

Couteau, lieutenant de gendarmerie, id.

Curieux, négociant, id.

Delaporte, avocat, id.

Delaporte (Jean), id.

Delaroche, notaire, à Genillé.

Demorsoy, avoué, à Loches.

Delphis de La Cour, propriétaire, membre de plusieurs Académies, id.

Deplois, propriétaire et maire, à Chambourg.

Dubois, propriétaire, à Loches.

Dupré, conducteur des ponts-et-chaussées, à Loches.
Dupré, propriétaire, id.
Dupuy (Georges), propriétaire, à Orbigny.
Durand, docteur-médecin, à Loches.
Durand (l'abbé), curé, à Lahaye-Descartes.
Duval, propriétaire, à Marolles.
Fouquet, receveur de l'Enregistrement des domaines, à Ligueil.
Frémy, avocat, à Loches.
* Galembert (le comte de), propriétaire, à Tours.
Gallicher, docteur-médecin, à Loches.
Gaullier de La Celle, propriét^re et maire, à La Celle-Guenand.
Gautier, greffier, à Loches.
Gilbert, propriét^re, à Chenonceaux.
Godard, ancien notaire, à Loches.
Godeau, propriétaire, id.
Gougeon, aumônier du pensionnat d'Onzoin.
Goujon-Laville, maire, à Beaulieu, près Loches.
Grenouilleau, avoué, à Loches.
Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, président de la Société archéologique de Touraine.
* *Guérin* fils, architecte, à Tours.
Guérin, garde général des eaux et forêts, à Loches.
Guillemot, directeur de l'École normale, id.
Guillon, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
Guignard, notaire, à Beaulieu, près Loches.
Joteau (l'abbé), prêtre de St-Maurice de Chinon.
Hilariot, propriétaire, à Loches.
Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, président de la Société archéologique de Touraine.
Houzé, percepteur, à Preuilly.
Houzé, propriétaire, à Loches.
Labbé, adjoint, à Beaulieu, près Loches.
La Court (de), propriétaire à la Turmelière, près Ligueil.
* Latruffe, lieutenant de gendarmerie, à Loches.
Mahoudeau, négociant, id.
Mame, ancien maire, à Tours.
Manceau, tapissier, à Loches.
Mardelle, négociant, id.
Marsay (vicomte de), propriétaire, id.
Marteau, propriétaire, id.
Maurice, docteur-médecin, id.
Ménage (l'abbé), curé, à Ferrière-sur-Beaulieu.
Menou (marquis de), propriétaire, à Boussay.
Migné, avoué, à Loches.
Mousséron, propriétaire, id.
Muller, propriétaire, à Reignac.
Naü, avoué, à Loches.
Moëre, avocat, id.
Nobilleau, propriétaire, à Tours.
Orelmieux (comte d'), propriétaire, à Tours, boulev. Heurte-Loup.
* Oudin, filateur, à Loches.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

* Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Le Blanc, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte de Meaux, à Montbrison.

* Buhet (Eugène), notaire, à St-Étienne.

Chaverondier (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

Coste (Alphonse), négociant, à Roanne.

Durand (Vincent), à Ailleux, par Boën.

* Gérard, agent-voyer en chef, à St-Étienne.

Gonnard, secrétaire de la Mairie, à St-Étienne, rue St-Louis, 44.

Le Roux, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, à St-Étienne.

* Meaux (le vicomte de), au château d'Écelay.

* Noelas, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

Vier (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : * M. Roussel, à Mende.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

Polge (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Mende.

* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : *M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. Langlois, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

* Audren de Kerdrel, ancien député, rue St-Sauveur, 3, id.

Aubrun, architecte, quai Bourbon, 19, id.

Aussant, docteur-médecin, id.

* Breil de Landal (le comte de), au château de Landal.

Brune (l'abbé), chanoine, à Rennes.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

La Bigne-Villeneuve (de), à Rennes.

* La Borderie (de), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* *Langle* (le vicomte de), id.

* Langlois, architecte, à Rennes.

Toulmouche, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, près St-Brieuc.

* Hernot, sculpteur, à Lannion.

Keranflech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Le Foll (l'abbé), curé de Plésidy.

Finistère.

Inspecteur : M. DU MARHALLAH, à Quimper.

* *Blois* (le comte A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

LE BLANC, inspecteur de la maison centrale de Belle-Ile-en-Mer.

* MARHALLAH (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : M. DE KÉRIDEC, à Hennebout.

* KÉRIDEC (de), à Hannebout.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* LAVENOT (l'abbé), vicaire, à Carnac.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

LA NICOLIÈRE (Stéphane de), à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

MARTEL, directeur du grand séminaire, à Nantes.

ORIEUX, agent-voyer d'arrondissement, id.

* RAIMOND (Charles de), architecte, id.

RICHARD (l'abbé), vicaire général de Nantes.

TILLY (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10ᵉ *DIVISION*. — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. LE COINTRE-DUPONT.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* BENTZ (le père), id.
* COUGNY (Émile de), au château de Savigny.
* GONDON DE LALANDE (Jules), à Montmorillon.

LA BROSSE (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

LA TOURETTE (Gilles de), propriétaire, à Loudun.

LA TOURETTE (Léon de), docteur-médecin, id.

LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, à Poitiers.

LONGUEMAR (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, id.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. LEDAIN, avocat, à Parthenay.

ARNAULT (Charles), correspondant du ministère d'État, à Niort.

BARRAUD, juge suppléant, à Bressuire.

DAVID, député au Corps législatif, id.

GIRAUD (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.

LAFOSSE (Henri), à Niort.

* LA ROULIÈRE (Victorin de), à Niort.
* LEDAIN, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.
* RAVAN, trésorier de la Société de Statistique, à Parthenay.

RONDIER, juge honoraire, à Melle.

11e *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Clervaux (Jules de), à Saintes.
Doublet (l'abbé), curé de Rétaux.
* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.
Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.
Mraille (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* Phelippot, propriétaire, au Bois (Ille-de-Ré).
* Roquet (Georges), à St-Jean-d'Angély.
Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.
Taunay, juge d'instruction, à Rochefort.
Thomas (Mgr), évêque de La Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, ancien secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

* Audé (Léon), ancien secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.
* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.
Baron, ancien député, à Fontenay.
Baudry (l'abbé F.), curé du Bernard.
* Bouin (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.
Colet (Mgr), évêque de Luçon.
Chesneau, papeterie d'Entiers, commune de Cugand.

Delidon, notaire, à St-Gilles-sur-Vie.

Fillon (Benjamin), à Fontenay.

Guérin (l'abbé), curé doyen à St-Fulgent.

La Borde (Camille de), à Fontenay.

Rochebrune (Octave de), à Fontenay.

Staub (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.

Tressay (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Jules de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbelot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* Arbelot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Forgeron (André), à Chalus.

Maublanc (de), à St-Junien.

Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Creuse.

Inspecteur : M. le comte de Cessac, membre de l'Institut des provinces.

* Cessac (Pierre de), au château de Mouchetard.

Chaussat (le docteur), à Aubusson.

* Cornudet (le vte de), membre du Conseil général, à Crocq.

Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

Latourette (de), député au Corps législatif.

Pérathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Guéret.

Vigier (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

* GALY, D.-M., à Périgueux.

GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

* VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e DIVISION.— GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le marquis DE CASTELNEAU-D'ESSENAULT, au château de Paillet (Gironde).

Inspecteur divisionnaire honoraire: * M. CHARLES DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur: M. Léo DROUYN, à Bordeaux.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.

* BANNES-GARDONNE (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.

BLATAIROU (l'abbé), doyen honoraire de la Faculté de théologie, à Bordeaux.

* CASTELNEAU-D'ESSENAULT (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

CHASTEIGNER (Paul de), rue du Palais-Galien, id.

* CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan.

* DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

DESPAX (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* DROUYN (Léo), inspecteur des Archives de la Gironde, rue de Gasc, 148, à Bordeaux.

* DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

GIBÈS (le vicomte Jules de), id.

* JABOUIN, sculpteur, place Dauphine, id.

KERCADO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.

LABET (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

LALANNE (Émile), rue Doidy, 22, id.

LA MONTAIGNE (Octave de), à Castelmoron-d'Albret.

LAROQUE, conservateur du cloître de Moissac, à Bordeaux.

* LE ROY (Octave), conseiller à la Cour impériale, rue Huguerie, 8, id.

* MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, à Bordeaux.

* MÉNARD (J.), rue d'Enghien, id.

* MENOU (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

MÈREDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

PICHARD père (de), cours d'Albret, 46, id.

RAMBAUD (l'abbé), curé de Listrac.

* RATHEAU, commandant du génie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* SABATIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116, id.

TRAPAUD DE COLOMBE (G.), à Florac.

* VILLERS (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

VILLIET (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste DU PEYRAT, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

ÉPIVENT (Mgr), évêque d'Aire.

GUILLOUTET (de), député au Corps législatif, membre du Conseil général des Landes, au château de La Case, commune de Parlebosq.

LABIT DE MONVAL (de), à Dax.

PEYRAT (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

TOULOUSET (le baron de), à St-Sever.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan (Landes).

Charente.

Inspecteur : * M. de Laurière, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Laurière (de), à Angoulême.

* Rochebrune (A. de), id.

Roffignac (Octave de), au château de La Feuillade.

Vallier (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. Calvet, procureur impérial, à Nérac.

* Béchade, ancien percepteur, à St-Barthélemy.

Bourrousse de Laffore (de), à Agen.

Bruker, peintre, id.

* Calvet (Arthur), procureur impérial, à Nérac.

Combes (Ludomir), à Fumel.

* Drouilhet de Segalas (le baron Amédée), à Marmande.

La Bobie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.

Magen (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.

Paillard (Alphonse), préfet, id.

Tholin, archiviste, id.

14e *DIVISION.*—TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé Pottier, à Montauban.

Arnous de Brossart (d'), à La Croze, près St-Porquier.

Bourdonné, de la Société de linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.

Brun (Victor), directeur du Musée, à Montauban.

Buisson-d'Aussone, chanoine, id.

Buscon (Louis), juge de paix, id.

* Couston-Coysevox (J.-G. de),

ancien directeur du *Moniteur* de l'archéologue, à Montauban.

DEVALS aîné, archiviste, id.

DUFAUR (Prosper), à Larrazet.

FAURE DE LA FERRIÈRE (Amédée), à Verfeils.

FORESTIÉ (L.-E.), à Mantauban.

FOURMENT (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin.

FROMENT (l'abbé), curé, à Varen.

GARRIGUES (l'abbé), curé de Laguépie.

JOUGLAR, notaire, à Bouillac.

LAURANCE, ancien principal de collége, à Moissac.

LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

LEGAIN (l'abbé), vicaire général, id.

LIMAIRAC (Alfred de), au château d'Ardus.

MONBRISON (Georges de), au château de St-Roch.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

NONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel.

PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

PAGÈS (Émile), notaire, à St-Antonin.

* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, à Montauban.

PRADEL (Émile), à St-Antonin.

REY-LESCURE (Antoine), rue du Moustier, à Montauban.

SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.

* SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen.

TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

THEDÉNAT, maire, à Espalion.

TRUTAT (Eugène), au château de Cornusson.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

BARREAU DE MURATEL (de), à Castres.

* BARBAZA (L.), percepteur, à Puy-Laurens.

BOYER (l'abbé Casimir), supérieur du petit séminaire de Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

CASSAN, docteur en médecine, id.

CAZALS, curé de Florentin.

* COMBETTES DU LUC (Louis de), à Rabastens.

* COMBETTES LABOURELIE (L. de),

au château de Labourelie, par Gaillac.

Cousin de La Vallière (le vicomte Gabriel), à St-Sulpice-la-Pointe.

Daly (César), architecte diocésain, à Albi.

Deyres, ancien président du Tribunal civil, id.

Falguières (Albert de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

Madron (Henri de), à Cadalen.

* Maire, ingénieur civil, à Lacaune.

* Mazas (Étienne), à Lavaur.

Michau (l'abbé), curé de la Madelaine, à Albi.

* Moulis (l'abbé), curé de Grazac.

O'Byrne (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

Rouquet (Adolphe), au château de Gourgas.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

* Solages (le marquis de), à château de la Verrerie de Blaye.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.

Viviès (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.

Voisins Lavernières (Joseph de), à St-Georges, à Lavaur.

Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. de Roumejoux.

Cardaillac (le comte J. de), au château de La Traine.

Chevalz (l'abbé), à Rocamadour.

Colomb (Octave de), juge de paix, à St-Céré.

Delclaux, propriétaire, à Lentilhac.

Delongle (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque.

Hélyot (Louis d'), à Cahors.

Maury (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.

Murel (Joseph), à Martel.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Lassouts.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.

* Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.

* Azémar (l'abbé), curé de Lassouts.

Barbeyrac-Saint-Maurice (le vicomte Joseph de), à Nant.

* Bion de Marlavagne (L.), propriétaire, à Milhau.

* Cérès (l'abbé), aumônier, à Rodez.

Bonlouis, professeur de sciences au séminaire de St-Pierre, à Rodez.

* Delalle (Mgr), évêque de Rodez, membre de l'Institut des provinces.

Gissac (le baron Joseph de), maire à Creissel.

Pegueirolles (le comte Ludovic de), au château de Lescure, près la Cavalerie.

* Sambucy-Luzençon (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Villefort (le comte Anatole de), au château de la Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : * M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archev. d'Auch.

* Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine,* à Condom.

Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur. * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

* Bernard (Bertrand), peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* Cassagnavère (François), sculpteur, à Martres-Tolosane.

Du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

* Dusan, directeur de la *Revue archéologique du Midi de la France,* à Toulouse.

* GANTIER (A.), au château de Picayne, près Cazères.
* JUILLAC (le vicomte de), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.
* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.
* MOREL, avocat, à St-Gaudens.

PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.
* VIRBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, cánton de Nestiers.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

* LE COMTE (Estève), à Pau.

16e *DIVISION.*—AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BONNEFOY.

Aude.

Inspecteur : * M. MAHUL, ancien préfet, à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

* ASTRE (l'abbé), chanoine, à Carcassonne.

COSTE DE FOUTIES (Alphonse), id.
* LÉZAT (l'abbé), curé doyen de Salles-sur-l'Hers.
* TOURNAL, conservateur du Musée, à Narbonne.

ZAGARIGA DE CHEF-DE-BIEN (le vicomte), au château de Bizanet.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. ALART, à Perpignan.

* ALART, archiviste du département, à Perpignan.

* Bonnefoy (de), membre de l'Institut des provinces, à Perpignan

Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.

* Montarnal (le comte de), trésorier payeur général, à Perpignan.

* Tolla de Bordas (l'abbé), à Ille.

* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire: M. SEGOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur: * M. de Payan du Moulin, conseiller, à Aix.

André (Constant), avoué, à Aix.

Arnaud (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.

Berriat, sculpteur, id.

Blanc (Auguste), notaire, rue Cannebière, 11, id.

Boby, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamps, 45, id.

Clappier (Félix), docteur en Droit, substitut, à Marseille.

* Grinda, architecte, rue de Rome, 120, id.

Guillibert (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.

Guillibert (Henri), homme de lettres, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, rue de Noailles, 22, à Marseille.

Le Venq, architecte, rue de Rome, 120, id.

Meynier fils (Jean de), quartier St-Louis, id.

Monges (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.

Mortreuil, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.

* Moutet, maire à Arles.

Payan du Moulin (de), conseiller à la Cour impériale, à Aix.

* Peloux, greffier du Conseil de guerre, à Marseille.

Penon, conservateur du musée des Antiques, id.

Rolland (l'abbé), aumônier du Collége, id.

Roman, photographe, à Arles.

Rouden (l'abbé), vicaire de St-Sauveur, à Aix.

* Sabatier, fondeur, rue des Orfévres, 8, id.

Saporta (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Sardou Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, id.

Ségond-Cresp, avocat, à Marseille.

Seymard (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

Verclos (l'abbé de), curé de St-Jean, à Aix.

Von-Kothen, rue St-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur: * M. l'abbé Vinas, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Agnières (Aimé d'), rue Édouard-Adam, 2, à Montpellier.

Arnal (Paul), avocat, à Aspiran.

Besiné (Henry), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Carou, président de la Société archéologique, id.

Corone (l'abbé), curé de Sérignan.

* Durand-de-Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Fabre jeune (l'abbé), à Poussan.

Fabrége (Frédéric), ancien élève de l'École des chartes, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Lugagne (Louis), membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Lodève.

Martel (Paulin), id.

Méjan (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

Patlhes (l'abbé), curé à Albeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de St-Roch, à Montpellier.

Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, id.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

Soupairac (l'abbé), à Béziers.

* Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur: * M. le vicomte de Matharel, trésorier-payeur des finances, à Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnoles.

Baugnier-Rouve (Louis), propriétaire, au Pont-St-Esprit.

* Garriso (l'abbé), supérieur du grand séminaire de Nîmes.

* Matharel (le vic. de), trésorier-payeur des finances, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.
Boudin (Augustin), rue Baneasse, 20, à Avignon.
* Chrestien (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.
* Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.
Terris (l'abbé Paul), vicaire, à Apt.
* Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e *DIVISION.* — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES ET CORSE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BERLUC-PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, au château du Plan-de-Porchères, près de Forcalquier.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

* Audiffret (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.
Dupui (l'abbé), au Beausset.
Hugolin (l'abbé), curé de Tourtour.
Giraud (l'abbé Magloire), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St-Cyr.
Liotard (l'abbé Léon), curé des Arcs.
Ollivier (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.
Poulle (Raymond), avocat, à Draguignan.
* Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.
Sigaud-Bresc (de), avocat et maire, à Aubs.
Sivan (l'abbé), à Draguignan.
Vergalet (l'abbé Joseph), vicaire à St-Tropez.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

* GOULAIN, achitecte diocésain, à Gap.
GILBERT (Mgr), évêque de Gap.
MARTIN (l'abbé), curé de Molines-en-Champseur.
SAURET (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, à Gap.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.
BERLUC-PERUSSIS (Léon de), au Plan-des-Porchères.
CARBONEL (l'abbé), à Niozelles.
HODOUL (l'abbé), curé de Revest-des-Brousses.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.
RAMBAUX (l'abbé), à St-Maime, par Forcalquier.
RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Alpes-maritimes.

Inspecteur : M. CARLONNE, ancien président de la Société académique.

BRUN, architecte, à Nice.
* CARLONNE, ancien président de la Société académique, id.
CHEVALIER (Hippolyte), architecte, avenue Delphine, id.
COURMACEUL, ancien juge de paix, id.
DAMPIERRE (Mme la comtesse de), à Nice.
RASTOIN-BRÉMOND, ancien président de la Société de Nice.
SARDOU (Antoine Léandre), à Nice.
TISSERAND (l'abbé), aumônier du Lycée, id.
VERGALET (l'abbé Joseph), professeur au petit séminaire, à Grasse,

Corse.

Kesiorowiz, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.

Maestrati (l'abbé Jean-Susino-Nestor), curé du canton de Petreto Bicchisano.

19e DIVISION.—RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, de l'Institut des provinces.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

Amyot (Emeric), lieutenant au 16e régiment de ligne, à Lyon.

* Benoist, architecte, id.

* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.

* *Desjardins*, architecte, id.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

Humbert fils, architecte, à Lyon.

* Martin-Daussigny, conservateur du Musée, à Lyon.

* Savoye (Amédée), architecte, id.

Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à La Croix-Rousse.

Smith (Valentin), conseiller honor. à la Cour Impériale de Paris, à Lyon.

* Yemeniz, de l'Institut des provinces, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Ollier-Jules de Marichard, à Vallon.

La Tourette (le marquis de), député, maire de Tournon.

* Marichard (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

Drôme.

Inspecteur: * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.
Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.
Nugues (Alphonse), à Romans.
Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire, à Valence.
Portroux (du), à Romans.
Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Le Blanc, professeur, à Vienne.

* Bizot (Ernest), architecte, à Vienne.
Dardelet, graveur, à Grenoble.
David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.
Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.
Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.
Labé, ancien magistrat, à Valentier, par Heyrieux.
* Le Blanc, professeur au collége de Vienne.
Le Couturier, architecte, à Vienne.
Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.
Quérangal (Mme de), à Vienne.
* Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.
Pinot (l'abbé), au couvent de St-Dominique, à Coublevie.

Savoie.

Inspecteur : M. l'abbé Ducis, à Annecy.

Ducis, membre de la Société florisalpine, à Annecy.
Fivel (Th.), architecte, à Chambéry.
Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, id.
Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
* Orsier (Joseph), avocat, à Annecy (Haute-Savoie).
* Veulliot, contrôleur principal des contributions directes, id.

20e *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE L'ESTOILE, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. BEAUDOT, membre de l'Institut des provinces.

ARBAUMONT (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BRETENIÈRE (Edmond de), id.

CHEVROT, propriétaire, id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

DÉTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

DU PARC (le comte de), rue Vannerie, 35, id.

GUILLEMOT, président honoraire du Tribunal civil de Beaune.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

SUISSE, architecte du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Chalon-sur-Saône.

* BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

CHARMASSE (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

CHÉVRIER (Jules), id.

CISSEY (comte de), au château de Cissey.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

FONTENAY (de), archiviste-paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharmacien, à Mâcon.

Marguerye (Mgr de), évêque d'Autun.
NICOT (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.
* PAILLOUX (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de St-Ambreuil.
* SURIGNY (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert DE BURES, à Moulins.

ARCY (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.
* BELLENAVES (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.
BLETTERIE (l'abbé J.-A.), chanoine honoraire, curé de St-Clément.
* BURES (Albert de), à Moulins.
BOUCHARD, avocat, id.
* DADOLE (Émile), architecte, id.
DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
Dreux-Brezé (Mgr de), évêque de Moulins.
* ESMONNOT, architecte du département, à Moulins.
ESTOILE (le comte de L'), id.
MEILHEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.
MIGNOT (D. M.), à Chantelle.
* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.
QUERROY, directeur du Musée.
QUERROT, conservateur du Musée, à Moulins.
TIXIER (Victor), à St-Pons.

Haute-Marne.

* Mgr *Guérin*, évêque de Langres.

21e *DIVISION*. — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ED. CLERC, président de la Cour impériale de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

* Castan (A.), conservateur de la bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.

Terrier-Santans (le marquis de), à Besançon.

* Vuillerет, rue St-Jean, n° 11, id.

Jura.

Inspecteur : M. Castan, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de Buyer, à La Chaudeau.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

22e *DIVISION.* — **MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.**

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, de l'Institut de France, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

Buvignier (Armand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

Jeantin, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.

* Lallouette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.

* Liénard, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

Morel (l'abbé), curé de Sampigny.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste Prost, à Metz.

DEROBE, architecte du département, à Metz.

* PROST (Auguste), à Metz.

Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Metz.

Meurthe.

Inspecteur : M. HUMBERT, architecte.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.

HUMBERT, architecte, id.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnauld), professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.

ROUYER (Jules), directeur des postes du département, id.

Vosges.

Inspecteur : M. BARDY, pharmacien, à St-Dié.

Bas-Rhin.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB, directeur du collége St-Arbogast, à Strasbourg.

* CORNIER (L.) trésorier-payeur, à Strasbourg.

ESSEIN, médecin cantonal, à Strasbourg.

FAVIERS (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

GUERBER (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Haguenau.

KLOTZ, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

* MORLET (de), colonel du génie en retraite, à Saverne.

MURY (l'abbé Pantaléon), supérieur du petit séminaire de Strasbourg.

PETIT-GÉRARD, peintre-verrier, à Strasbourg.

RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.

RIEHL (l'abbé Léon), curé de Vendenheim.

SAUM, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.

SCHAUENBURG (le baron de), ancien pair de France, id.

SIFFER (l'abbé), curé de Weyersheim.

SPACH (Louis), archiviste en chef du département, à Strasbourg.

* STRAUB (l'abbé), trésorier du grand séminaire, à Strasbourg.

WOLF (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.
Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.
Juster (Louis), id.

23e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Alger.

Province de Constantine.

* Roger, conservateur du musée à Philippeville.

ADDITIONS ET MUTATIONS.

Cazan, colonel d'artillerie en retraite, à Antibes.
Gérez (le vicomte de), ancien président de l'Académie de Bordeaux à Mony, près Cadillac (Gironde).
* Joly (Mgr), ancien archevêque de Sens, à Fontainebleau (Seine-et-
La Couture, à Moulins, 'Allier.
Marne).
Le Lointier, au séminaire St-Sulpice, à Paris.
Lenail (Ernest), architecte, à Blois.
Mougnis de Roquefort, membre de la Société académique des Alpes-Maritimes, à Antibes.
* Tiercelin (l'abbé), vicaire, à Jouarre (Seine-et-Marne).
Tourangin, préfet de l'Eure, à Évreux.
Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen.
Viallet, procureur impérial, à Mortain.

MEMBRES ÉTRANGERS.

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
* S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

Alvin, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Auerswold, président de la Régence, à Trèves.

* Autsesses (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Balestra (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).

* Baruffi (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, id.

Bethune (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

Bingham (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme), à Rochester (Angleterre).

Bold (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswich.

Brown (le docteur William-Henri), à Londres.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournay.

Burbure (le chevalier Léon de), vice-président del'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Burges, architecte, à Londres.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.

Busscher (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Casterman, lieutenant-colonel, commandant le génie, à Anvers.

Clément (Georges-Edward), à Londres.

Cononuau (de), conservateur des Archives, à Zurick.

Coppietters (le docteur), à Ypres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

* Czoernig (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Da Silva (J.), architecte du roi de Portugal, à Lisbonne.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

Devey (Esq.), architecte, à Londres.

Devilliers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dognée de Villers, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

* Dognée de Villers, avocat, membre de l'Institut des provinces, id.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Druery (John-Henry), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Durlet (F.), à Anvers.

Eichwald (d'), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencour (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Franks (Augustus W.), au British Muséum, à Londres.

Freeman, antiquaire, à Londres.

Fry (Miss Katherine), Plashet près Stratford (Angleterre).

* Furstemberg Stanheim (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Gellhand de Mertem (Louis), numismate, à Bruxelles.

Gelvet (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

* Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gilddenhuis, négociant, à Rotterdam.

GLAVANY (F.), secrétaire d'ambassade de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GONELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, premier président de la Cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-George, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste. à Genève.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HADJI CHEIK MOSHIN KAU (le général), aide-de-camp de S. M. J., shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

HAGMANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

HAMMAN (Th.), négociant, à Ostende.

HARTSHOME (Rév. C. H.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

* HENNEBIQUE, architecte, à Courtrai (Belgique).

HEURARD (Paul), à Bruxelles.

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

* KELLER (le docteur), secrétaire de la Soc. archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), à Bruges.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'École des Beaux-Arts d'Anvers.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KIRIHTOFIT (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KUOCKER (Édouard), esq., ancien

maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L.

La Fuente (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

Lancia di Brolo (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

* Landerschmit, conservateur du Musée de Mayence.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Laurent (Mgr), évêque de Luxembourg.

Leemans (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.

* Le Grand de Reulandt, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

Lenhart (Franz), sculpteur, à Cologne.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Losána (Mgr), évêque de Bielle.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichlté (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

Limelette (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.

* Lopez (le commandeur), ancien conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Cercle archéologique (le), de la ville de Mons.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Meester de Ravestein (de), ministre plénipotentiaire en disponibilité, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).

Ménabréa (le comte), président du Conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

Messmer (le docteur), professeur, conservateur du Musée, à Munich (Bavière).

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mohamed-Hassand-Kau (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf,

Muller (le docteur Charles), à Stuttgart.

N.

Nahuys (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

Nazare Aga, drogman de S. M. J. le shah de Perse et secrétaire d'ambassade.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gouth), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire à Stockholm (Suède).

Noue (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmedy.

O.

* Olfers (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

Ogilvy (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

O'Relly de Galway (le Cte Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

Orueby (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

Oudare, négociant, à Gênes (Italie).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Soc. architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Pety de Rozen (Jules), à Grune, près Marche (province de Luxembourg).

* *Pipers*, professeur de l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

* Przezcecki (comte Alex.), de Varsovie, 38, rue du Berry, à Paris.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine,

doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

*Ricolini (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le commandeur de), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

Roessler (Ferdinand), à Hambourg.

S.

Salinas (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schoutheete (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schuermans (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

Schulte (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

Segrestain, chef de bataillon du génie, à Rome.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

* Siret (Ad.), sous-préfet à St-Nicolas (Belgique).

Smolyeren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Sreznewski (J.), membre de l'Académie des sciences de St-Pétersbourg.

Stampe (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-

maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

STONE (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre.

STUART-MENTEAH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTHEATH fils, id.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

TORFS (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U.

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VANDAHME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

* VANDEN-PEEREBOOM, ancien ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

VAN DER HAICHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DER RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN LIMPOEL, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

* VEHANNMOF ZERNOF (de), gentilhomme de la Chambre de l'Empereur de Russie, à St-Pétersbourg.

VILLE (Émile de), chevalier de l'Ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

VOISIN (l'abbé), vicaire général, à Tournay.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Z.

ZESTERMANN, professeur, à Leipsig.

W.

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Hareng-spec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

* WEALE (James), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

WIKEMAN-MARTIN (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre)

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

WORSAE (J.), C ✻, inspecteur général des monuments du Danemarck, à Copenhague.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie ;* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

Le *Bulletin monumental*, qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la Société française d'archéologie, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an.

COMPTE

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1869

RENDU PAR LE TRÉSORIER

RECETTES.

Excédant du compte de 1868.	35,711	26
Cotisations recouvrées sur l'année 1867. . .	140	»
Id. id. 1868. . .	2,490	»
Recettes de 1869.	6,750	»
Cotisations reçues par avance sur 1870, . .	380	»
TOTAL.	45,471	26

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	505	65
Frais de retour de billets non payés. . . .	121	90

LOCATION ET CONCIERGES.

Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Traitement du concierge du pavillon et fournitures.	61	»
Traitement du concierge du musée plastique de Caen.	20	»
A reporter. . . .	858	55

Report. . . .	858 55

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	4,385 40
Vignettes pour le compte-rendu des séances. .	75 »

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expéditions par la poste du compte-rendu des séances.	647 91
Ports de lettres, paquets, circulaires, envoi de médailles et menues dépenses	177 54

SÉANCES GÉNÉRALES.

Solde des frais relatifs au Congrès de Loches et aux séances générales de Chartres. . . .	484 75

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Cinq délégations au Congrès scientifique de Chartres.	50 »

MÉDAILLES.

Achat et gravures de médailles.	117 20

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution de livres d'archéologie. . . .	150 »
A reporter. . . .	6,946 35

Report. . . . 6,946 35

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. DE COUGNY.	Restauration du tabernacle de St-Mexme de Chinon.	50	»
M. COUTY.	Réparations à l'église de Buzancy.	150	»
M. GIVELET.	Réparations à l'église de St-Thierry.	200	»
M. L. CHARLES.	Conservation de la porte de ville de La Ferté-Bernard.	200	»
M. le marquis DE NADILLAC.	Souscription pour l'érection d'une statue au poète Ronsard. . . .	100	»
M. l'abbé THIERCELIN.	Réparations à la crypte de Jouarre.	100	»
M. l'abbé VOISIN.	Fouilles au Blanc, aux Chezeaux et au Cluzeau. .	50	»
M. GAUGAIN.	Réparations au clocher de l'église de Ducy-Ste-Marguerite.	100	»
MM. D'ESPINAY et CHAISEMARTIN.	Fouilles à Contré. . . .	72	70
	Fouilles du tombeau de Foulques Nerra. . .	53	80
M. DE COUGNY.	Frais du contrat d'acquisi-		

A reporter. . . . 8,022 85

Report. . . .	8,022 85
tion de l'aqueduc de Contré.	40 40
Explorations archéologiques dans les départements d'Eure-et-Loire et de Seine-et-Marne. . .	300 »
TOTAL. . . .	8,363 25

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du compte de 1868	45,471 26
Dépenses	8,363 25
EXCÉDANT.	37,108 01

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. l'abbé LE PETIT.	Réparat. à l'église de Mouen.	200 »
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000 »
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Conservation d'une pierre tombale dans l'é-	
	A reporter.	1,200 00

	Report. . . .	1,200 »
	glise de St-Pierre de Rabastens.	25
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe . .	50 »
M. le Dr NOELAS.	Fouilles à St-Haon-le-Châtel.	100 »
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur divisionnaire.	100 »
MM. DEVALS et POTTIER.	Complément de fouilles d'un tumulus. . . .	85 »
M. DE LAURIÈRE.	Réparation à la lanterne des morts de Celfroin. . .	100 »
M. l'abbé COCHET.	Déblaiement du théâtre romain de Cailly. . . .	100 »
	Souscription pour l'entretien de l'ancienne église de St-Pierre, à Touques.	200 »
MM. le vicomte DE MEAUX et VINCENT DURAND.	Fouilles dans le département de la Loire. . .	100 »
	Réparations à l'église de Mont-Notre-Dame. . .	100 »
	Réparations dans le département des Ardennes. .	150 »
M. DE BONNEFOY.	Rétablissement d'un tombeau mérovingien dans la bibliothèque de Carcassonne.	50 »
	A reporter. . . .	2,360 00

	Report. . . .	2,360 »
	Rétablissement de tombeaux mérovingiens à Elne. .	150 »
	Somme à la disposition de M. l'inspecteur des Pyrénées-Orient. pour fouilles à Amélie-les-Bains. . .	150 »
M. TOURNAL.	Souscription conditionnelle pour l'impression d'un manuscrit reproduisant les inscriptions et les dessins des pierres romaines des murs de Narbonne. .	200 »
	Somme à la disposition de M. de Cougny pour inspection.	200 »
M. D'ESPINAY.	Somme à la disposition de M. d'Espinay	200 »
M. DE BURES.	Fouilles dans le département de l'Allier	150 »
M. DE LAURIÈRE.	Réparations à l'église de Figeac	150 »
	Recherches archéologiques par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron	50 »
M. DE COUGNY.	Restauration du tabernacle du baptistère de St-Mexme de Chinon. . .	100 »
M. D'ESPINAY.	Somme à sa disposition. .	73 50
	A reporter. . .	3,783 50

	Report. . . .	3,783 50
M. l'abbé VOISIN.	Réparations au fanal du cimetière d'Estrées. . .	100 »
	Réparations de la tour du château de Chamboy. .	100 »
	TOTAL. . . .	3,983 50

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Fxcédant.	37,108 01
Allocations à solder.	3,983 50
Fonds libres.	33,124 51

Caen, le 2 août 1870.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXXVIe SESSION

TENUE

A LOCHES

LES 7, 8, 9, 10, 11 ET 12 JUIN 1869.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 7 JUIN.

Le Congrès se réunit à Loches, dans la grande salle de la sous-préfecture (ancienne salle du tribunal), jadis palais des rois de France.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Paillart, sous-préfet de l'arrondissement. Le bureau est occupé par MM. *Briffault,* maire de Loches ; *de Caumont,* directeur de la Société française d'Archéologie ; *de Cougny,* inspecteur divisionnaire de la Société ; l'abbé *Chevalier,* membre de la Société archéologique de Touraine ; *d'Espinay,* secrétaire général du Congrès.

M. *Le Dain,* inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département des Deux-Sèvres, remplit les fonctions de secrétaire de la séance.

Une assemblée nombreuse, parmi laquelle on remarque beaucoup de dames, remplit la salle.

A l'ouverture de la séance, M. le Sous-Préfet s'adresse en ces termes à l'assemblée :

« MESSIEURS,

« Soyez les bienvenus. Nous remercions la Société fran-« çaise d'Archéologie d'avoir choisi la ville de Loches pour « y tenir cette année sa session. Ce choix s'explique par le « mérite de quelques-uns de nos concitoyens, et aussi par le « nombre et l'intérêt des monuments que vous offre le pays. « Vous trouverez ici l'accueil qui vous est dû. »

M. le Maire de Loches prend ensuite la parole :

« MESSIEURS,

« La ville de Loches, si intéressante au point de vue de « ses monuments, est heureuse et fière de recevoir le Congrès « archéologique de France.

« Nous devons avant tout remercier M. d'Espinay, membre « de l'Institut des provinces, président du tribunal civil, des « démarches qu'il a faites pour obtenir la faveur dont nous « jouissons aujourd'hui ; car nous savons que c'est à ses « sollicitations que nous devons l'honneur d'avoir vu dési-« gner Loches comme lieu de réunion de la XXXVIe session « du Congrès.

« Qu'il nous soit permis aussi, Messieurs, avant de com-« mencer cette session, d'adresser nos respectueuses félici-« tations à l'honorable président du Congrès, M. de Caumont, « son fondateur, qui dirige et administre avec tant de zèle « et de distinction une Société appelée à rendre de grands « services et qui a reçu partout les témoignages des plus « chaleureuses sympathies.

« Nous désirons vivement, Messieurs, que la visite de nos « monuments par MM. les membres du Congrès soit utile

« à la conservation et à la restauration de ces belles con-
« structions qui font l'admiration des étrangers et qui donnent
« à la ville une physionomie que nous devons tous être
« heureux de lui conserver. »

M. de Caumont répond en quelques mots bien sentis aux paroles sympathiques de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire de Loches. Il félicite l'administration et les habitants d'avoir su conserver les monuments si remarquables que leur ville possède, et d'avoir compris tout ce que cet ensemble d'édifices de tous les temps a de grand et de beau. Loches est plein des souvenirs de notre histoire ; il faut dans l'avenir, comme dans le passé, les garder pieusement.

Sur l'invitation du Président, M. Delphis de La Cour lit la pièce de vers suivante :

Le sauvage dans les savanes,
Avec son admirable flair,
Comme sur l'herbe on voit le pas des caravanes,
De son ennemi trouve une trace dans l'air ;
De même, en traversant l'espace
Où sans rien voir l'ignorant passe,
Un homme a découvert ce que le temps voila.
Ses révélations nous donnent le vertige,
Quand du doigt montrant un vestige,
Il dit : un peuple a passé là !

Il montre à la foule grossière
Le sentier le plus effacé.
D'un souffle de sa lèvre animant la poussière,
Au jugement suprême il cite le passé.
Cet homme, aux facultés si hautes,
Est aujourd'hui l'un de ces hôtes
A qui notre cité fait son plus noble accueil ;
C'est l'un de vous, Messieurs, qui, dans ces jours prospères,
Pour les fils évoquant les pères,
Leur direz : sortez du cercueil !....

Le chemin de la race humaine
Est tracé par des monuments.
Comme dans le désert le peuple que Dieu mène,
Nous marquons notre route avec des ossements.
Au néant l'histoire est ravie;
La mort a raconté la vie,
Aux torches la science allume ses flambeaux;
Hérodote est déchu de son antique gloire,
Et les trois pères de l'histoire,
En Égypte, sont trois tombeaux.

Du savant telle est la ressource,
Pour vivre il veut un ciel d'azur;
On puisait dans le fleuve, il remonte à la source;
Le breuvage est plus sain où le flot est plus pur.
Les monuments indestructibles
Sont des témoins incorruptibles;
Devant les passions eux seuls sont restés froids;
Leurs dépositions ne sont pas indécises
Quand l'histoire ouvrant ses assises
Juge les peuples et les rois.

Partout le moyen-âge tombe
Pierre à pierre dans le néant.
Nous n'avons pas besoin d'ouvrir ici sa tombe:
C'est debout que l'on peut mesurer le géant.
Qui ravit au temps ses dépouilles
Va pratiquant de grandes fouilles;
Vers la terre en cherchant le pas de ses aïeux
Il se penche, il se baisse, il écarte les herbes:
Pour voir leurs monuments superbes
Nous n'avons qu'à lever les yeux.

Notre orgueil est fier de ce temple
Qui plane sur l'immensité.
Son passé glorieux de huit siècles contemple
L'honneur que le Congrès apporte à la cité.
De l'architecture romane
Chacun de ses clochers émane,

Mais de Geoffroy sur eux le droit est contesté;
Vous les aiderez donc chacun en votre sphère,
Dans la recherche qu'ils vont faire,
Messieurs, de la paternité.

De nos clochers contemporaine,
Voici la flèche de Beaulieu
Que, dans son repentir, l'effroi de la Touraine,
Foulques, veut élever au retour du Saint Lieu.
Du grand fondateur d'abbayes
Les volontés sont obéies,
Et Buzançais envoie au comte noir d'Anjou,
Pour bâtir une église à de saintes reliques,
Un moine expert en basiliques,
Eudes, abbé de Saint-Genou.

La tour, — une des plus hautaines, —
Qu'on nommait la tour du beffroi,
Annonçait l'incendie aux campagnes lointaines, —
Et les jours de surprise allait semant l'effroi.
Cette tour — un clocher sans cloches —
Qui porte au flanc l'écu de Loches,
Loin du nid que bâtit d'Anjou le noir faucon,
A vivre sans église aujourd'hui résignée,
Par Anne et François fut signée
Dans la pierre de son balcon.

La cité cache en ses méandres
Des perles de l'art renaissant:
L'hôtel-de-ville au front porte des salamandres,
Si la tour du beffroi porte au flanc le croissant.
L'hôtel de la chancellerie
Ouvre sa façade fleurie,
Bijou délicieux, œuvre d'un goût charmant,
Que renferme en ses murs, solide écrin de pierre,
Notre ville justement fière
De posséder un diamant.

Hélas! la fière citadelle,
Au ciment dur comme un granit,

N'a plus que des créneaux bâtis par l'hirondelle;
Elle était comme une aire, elle n'est plus qu'un nid.
Voilà huit siècles qu'elle existe;
A l'homme, au temps elle résiste.
Depuis quatre cents ans son front audacieux,
Quoique découronné par les siéges sans doute,
Pour se couvrir n'a d'autre voûte
Que la voûte immense des cieux.

L'aïeul du corbeau centenaire,
Dernier hôte de ce manoir,
A vu plus d'une fois s'élancer de son aire,
Ainsi qu'un noir vautour, Foulques, le faucon noir.
Le soir à ses fils il raconte
Les gestes du valeureux comte;
L'écho du passé vibre au cœur des monuments;
Et tous les souvenirs des poussières qu'on foule
Sous les pieds s'élèvent en foule,
Essais terribles ou charmants.

Ce haut palais que rien ne masque,
Aux sept tourelles sans créneaux
Dont le toit s'amincit comme le bord d'un casque,
Aux fenêtres encor veuves de leurs meneaux,
C'était la royale demeure
Où chaque soir, bien avant l'heure,
La belle Agnès Sorel, — un charmant souvenir, —
Attendait au sommet de sa fière tourelle
Le roi Charles VII qui, pour elle,
Tardait toujours à revenir.

Comme un navire qui s'échoue,
Au pignon du royal séjour,
Voyez-vous ce grand mur, aigu comme une proue,
Où l'ogive flamboie aux parapets à jour?
Madame Anne, charmante épouse
De Charles VIII, de Louis XII,
Régnait en ce palais neuf, aujourd'hui caduc;
Et là, dans l'oratoire aux murs semés d'hermine,

Son cœur où le passé domine
Dans le roi regrettait le duc.

Cette muraille dentelée
Qui, forte de ses tours à bec,
Par les trous des boulets, des balles constellée,
Reste fière et debout dans ses fossés à sec,
A vu, pendant son équipée,
De Blois la royale échappée
Entrer dans ce château — le plus ouvert des ports —
Par la poterne, et non par la porte où s'incruste
De Charles VII l'écusson fruste
Avec deux anges pour supports.

Envolez-vous, charmantes ombres,
Blanches colombes de ces tours !
Gardez-vous de nous suivre au fond des cachots sombres,
Fuyez dans le ciel bleu, car voici les vautours :
Car voici le roi Louis XI,
Ame de fiel et cœur de bronze !
Dans l'enfer des prisons ce n'est pas sans effroi
Qu'après quatre cents ans on voit sur les murailles
Les trous qu'ont fait dans leurs entrailles
Les cages des oiseaux du roi.

A nous ces vieux murs prosaïques
Bâtis par de grossières mains.
Quand d'autres ont leurs bains pavés de mosaïques,
Leurs arènes, leurs ponts, chefs-d'œuvre des Romains,
Un mince aqueduc est, en somme,
Tout ce que nous devons à Rome.
De la reconnaissance au loin jetant le faix
Comme un poids incommode à leurs fortes épaules,
Nos pères, du vainqueur des Gaules,
Refusaient tout, jusqu'aux bienfaits.

C'est une trop rude souffrance
Pour nous que plier les genoux.
Tout est Français ici sur la terre de France,
Est fier dans nos cités, encore plus en nous.

Quand il flétrit notre mollesse,
C'est au cœur que César nous blesse.
Le citoyen en nous offre un solide appui;
Dans nos adversités sa vertu se déploie;
Comme l'acier un jour il ploie,
Mais se redresse comme lui.

O France, quand tu désespères,
Un jour du fond de ce palais,
S'échappe un noble cri des lèvres de nos pères,
De leur cœur encore mieux, ce cri: mort aux Anglais
A Notre-Dame, sonnez, cloches!
De sa bonne ville de Loches
Charles VII part vaincu, mais reviendra vainqueur:
Il a pour devenir un héros d'épopée,
Avec Jeanne d'Arc une épée,
Avec Agnès Sorel un cœur.

Insultant un jour la poussière
De son cœur si noble, si beau,
En remplaçant le plomb par une urne grossière,
Les chanoines d'Agnès ouvriront le tombeau;
Dans notre siècle au cénotaphe
On grave une sotte épitaphe,
On profane la bière en l'ouvrant sans remord,
Et celle qui du roi fut la belle maîtresse,
Voit partager l'or d'une tresse
Laissée intacte par la mort.

La belle Agnès, ombre de marbre,
Vient, dit-on, par les belles nuits,
Dans les jardins royaux assise au pied d'un arbre,
Du tombeau solitaire oublier les ennuis.
A l'église la cloche tinte,
La lampe du chœur est éteinte,
Il est minuit! c'est l'heure où, montant à l'autel,
L'âme d'un chapelain, fidèle à sa promesse,
Chaque nuit vient dire une messe
Pour la dame de Froid-Mantel.

Écoutez ce soir : — mais que dis-je,
Messieurs, on n'entend plus ce glas,
Et le rimeur lui seul peut croire un tel prodige;
Quand il évoque une ombre il n'est qu'une ombre, hélas!
Les poètes, esprits malades,
Se meurent en rêvant ballades;
Les poètes sont morts, mais vous êtes vivants.
Quand notre voix s'éteint, vous avez des voix fortes;
Silence aux morts, aux choses mortes!
Nous écoutons : parlez savants!

Parlez, Messieurs! Dans une salle
On dit qu'aux regards éblouis
Est apparue hier une ombre colossale
Et l'auréole au front, l'ombre de saint Louis.
Devant vos pas des portes s'ouvrent;
Des ogives qui se découvrent
S'entr'ouvrent pour vous voir, ainsi que font des yeux;
Et les enduits tombant de cette salle vieille,
Des murs semblent rouvrir l'oreille
Afin qu'ils vous entendent mieux.

D'unanimes applaudissements accueillent ces beaux vers, dans lesquels le poète lochois, évoquant tous les grands souvenirs de sa ville natale, a fait passer successivement sous les yeux de ses auditeurs charmés les personnages célèbres qui ont élevé et habité les magnifiques monuments que le Congrès vient étudier.

M. de Chergé lit un mémoire sur la direction donnée depuis trente ans aux travaux de restauration des monuments historiques par la Société française d'Archéologie et par ses sœurs, les Sociétés archéologiques des départements.

M. d'Espinay annonce l'ordre des travaux du Congrès : tous les jours, de 7 h. à 9 h. du matin, exploration des monuments ; de 9 h. à 11 h., séance ; à 2 h., séance publique.

M. de Caumont communique au Congrès une lettre de

M. Bukot de Kersers, de Bourges, sur l'architecture de la fin du X[e] siècle et du commencement du XI[e]; puis il énumère divers ouvrages offerts au Congrès :

1° Une notice sur l'abbaye de Beaulieu, par M. Nobilleau ;

2° Un travail sur la peinture murale dans le Cher, par M. l'abbé Lenoir ;

3° Un ouvrage de M. l'abbé Chevalier sur le château de Chenonceaux ;

4° Un mémoire sur Alphonse de Poitou, par M. Ledain ;

5° Un opuscule sur les orphelinats agricoles, par M. Hervé.

M. le Directeur annonce ensuite que le Congrès scientifique se tiendra cette année à Chartres le 5 septembre ; le Congrès international devait avoir lieu à Bâle le 21 du même mois, mais il est, dit-on, remis à l'an prochain.

M. d'Espinay fait connaître deux notices de M. le chevalier Dà Silva, architecte du roi de Portugal et membre de la Société française, l'un sur un tombeau romain qui remonterait à l'époque de Sylla, l'autre sur une magnifique chaire en pierre du XVI[e] siècle, appartenant à l'église de Coimbre. Une gravure exposée dans la salle fait connaître au Congrès les belles sculptures de ce monument de la Renaissance.

M. d'Espinay annonce que le Congrès va procéder à la discussion des questions proposées par le programme. Ces questions renferment toute l'histoire des monuments de l'arrondissement dans l'ordre des temps et suivant la division indiquée par la destination même des édifices. Elles comprennent par conséquent les époques anté-historique et celtique, gallo-romaine, le Moyen-Age et la Renaissance; elles embrassent l'étude des monuments religieux, militaires et civils de ces diverses périodes.

M. le Président invite le Congrès à examiner la première et la troisième questions du programme réunies :

1[re] Question : *Quels sont les monuments et les objets que l'on peut rapporter à l'âge anté-historique ?*

3[e] Question : *Quels sont les monuments celtiques de l'arrondissement ?—Quel est leur état de conservation ?—Ont-ils été fouillés ?—Quel est le résultat des fouilles ?*

M. d'Espinay, répondant à cette invitation, signale les dolmens de Sublaines, de Hys (commune du Liège), de Mallet (commune de St-Quentin), de Charnizay, de Reignac, d'Yzeures, un autre dolmen situé entre Ligueil et Civray, le menhir de Draché et le petit cromlech de la Croix-Bonnin, près Beaulieu.

Des couteaux en silex ont été trouvés sous le dolmen de Sublaines, ainsi qu'à Marolles (commune de Genillé). — Il existe à Marolles des grottes qu'il serait intéressant de fouiller. Une monnaie gauloise en cuivre argenté et quelques fragments de poterie ont été trouvés sous le dolmen de Mallet. La fouille ayant été malheureusement faite sans le concours d'aucune société savante, les poteries ont été perdues, ainsi que des fragments de pierre provenant probablement d'un sarcophage. Mais la monnaie gauloise se voit chez le propriétaire ; elle représente d'un côté une tête humaine et de l'autre un cheval, dessin très-frustre et ayant tous les caractères de l'époque celtique.

Il existe, ajoute M. d'Espinay, des tumulus à Sublaines, à Villeloin, à Lahaye, à la Croix-Bonnin, près du petit cromlech; mais ces buttes n'ayant pas été fouillées, on ne peut rien dire de précis ni sur leur origine, ni sur leur véritable destination.

Un membre du congrès fait observer que M. l'abbé Bourassé a fait sur cette question un travail complet inséré dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine.*

M. Houzé donne la description du demi-dolmen de Charnizay qui n'a pas été fouillé, et de celui d'Yzeures, au

confluent de la Creuse et de la Gartempe, lequel est entouré de pierres rondes plantées en terre et disposées en cercle.

Une discussion s'élève sur la question de savoir si les dolmens étaient des tombeaux. M. d'Espinay donne la description de plusieurs dolmens situés soit en Bretagne, soit dans les environs de Saumur. De nombreux objets se trouvent dans tous ces dolmens : ossements d'hommes et d'animaux, couteaux en silex, haches en pierre ou en bronze, colliers d'or ou de bronze, bracelets, anneaux, etc. Le dolmen est souvent recouvert par un amas de terre et de pierres, appelé *galgal* en Bretagne. Le tumulus et le dolmen paraissent donc avoir le même objet et constituent souvent un seul monument : tels sont les galgals de Carnac, de Plouarnel, de Locmariaker, etc. Dans beaucoup de ces galgals on pénètre dans le dolmen central souterrain en passant par une allée couverte, étroite et basse, formée de pierres sans ciment, qui traverse l'intérieur du galgal.

Il existe à Pocé, près Saumur, un grand tumulus de forme elliptique, jadis entouré d'un triple cercle de pierres, dont on trouve encore les restes très-facilement reconnaissables. Sur ce tumulus on voit les ruines de deux dolmens placés à peu près vers les extrémités de l'ellipse. Ce monument anté-historique n'a pas été fouillé ; mais il ressemble complètement aux grands galgals bretons.

Il faut distinguer les dolmens composés d'une simple pierre placée sur quelques autres pierres servant de support, et les grandes allées couvertes composées de plusieurs travées formées elles-mêmes de deux grandes pierres qui en supportent une troisième et dont l'ensemble constitue un véritable édifice ; tels sont les grands dolmens ou allées couvertes de Bournan (commune de Bagneux, près Saumur), d'Éancé, de l'Isle-Bouchard, etc.

Les monuments mégalithiques ne sont pas particuliers aux

Celtes; ils se retrouvent dans le monde entier. On a constaté l'existence d'un grand nombre de monuments analogues en Asie, dans la Perse et dans l'Inde; en Afrique, dans la région barbaresque et notamment dans la province de Constantine; en Europe, dans les contrées habitées par les races slaves et germaniques; on trouve des *tumuli* chez les Germains et chez les Scandinaves, comme chez les Gaulois. En un mot, tous les membres de la grande famille arienne ont élevé des monuments mégalithiques. Les Sémites aussi ont pratiqué la même coutume, car la Bible y fait allusion (1).

L'opinion qui transforme en tombeaux les dolmens et les galgals tend en un mot à prévaloir de plus en plus dans la science.

Le Congrès se range à cette dernière opinion.

La 2e question est ensuite mise en discussion :

Quel était l'usage et quelle est l'époque des silex du Grand-Pressigny?

M. l'abbé Chevalier prend la parole pour traiter ce sujet.

Il rappelle d'abord que plusieurs beaux silex furent trouvés par M. le comte de Chasteigner, et que lui, M. Chevalier, en les voyant et en les comparant aux silex bruts qui abondent dans le pays, annonça qu'on devait rencontrer dans cette région un atelier important de l'âge de la pierre. Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser, et peu de temps après M. le docteur Léveillé trouvait, sur les hauteurs de Pressigny et d'Abilly, entre la Claise et la Creuse, un atelier immense de silex taillés. Ces pierres y sont en quantité innombrable, et, sans fouiller le sol, il est facile en

(1) Jacob et Laban élèvent un amas de pierres, une sorte de galgal, au moment où ils se quittent et en mémoire de leur alliance.

quelques heures d'en ramasser plusieurs centaines ou même plusieurs milliers. Les paysans les connaissent bien ; il les recueillent sur les bords des champs en tas considérables, en construisent des murs de clôture et s'en servent même comme de moellons pour bâtir les maisons.

Les pierres de Pressigny, longues généralement de 15 à 20 centimètres, sont pointues par un bout et tronquées carrément de l'autre ; une des faces est brute et l'autre a subi ordinairement trois tailles oblongues, sans compter les petites barbelures qui en dessinent grossièrement les côtés en dents de scie. La forme générale et le volume de ces silex rappellent la forme des pains de beurre telle qu'elle est usitée en Touraine : aussi les habitants de Pressigny les appellent-ils des *livres de beurre*. Outre ces grands silex, on trouve une foule d'éclats plus ou moins irréguliers, de lames en forme de couteau, de grattoirs, de marteaux, etc. On a aussi rencontré quelques beaux polissoirs.

Il est bien évident que les grands silex de Pressigny ont été ainsi préparés de main d'homme, car on ne saurait attribuer au hasard la similitude frappante de tant de milliers d'exemplaires. En les examinant de près, on reconnaît sans peine le point précis, *l'œil,* comme disent les gens du métier, où le silex a été frappé, sans doute par un marteau en os. Les ouvriers des ateliers de pierres à fusil de Meusnes (Loir-et-Cher), gens si compétents en cette matière, n'ont pas hésité un seul instant, et dans les silex de Pressigny ils ont reconnu de véritables chefs-d'œuvre de leur art, les ouvriers actuels étant incapables, sans un apprentissage préalable, de produire les longs éclats d'un seul jet, les belles lames qui caractérisent les *livres de beurre.* Le silex étant dégrossi sur une de ses faces, une série de coups enlevait successivement les lames triangulaires dont on voit encore le point de départ et la base méplate.

Quelle a été la destination des silex de Pressigny ? Quelques mauvais plaisants ont voulu y voir simplement un atelier de pierres à fusil. Cette opinion ne supporte pas l'examen. Si les coteaux de la Claise avaient été exploités pour la fabrication de pierres à fusil, la tradition locale en aurait gardé le souvenir, car on sait que cette industrie est moderne et ne date que de la fin du XVII[e] siècle. Or, la tradition est muette, absolument muette sur un fait qui devait remonter à peine à un siècle. Les actes de l'état civil, les actes notariés ne font aucune mention de cette industrie. Les archives du ministère de la guerre se taisent aussi sur ce point, et ce silence est bien significatif, quand on sait que tous les ateliers de pierres à fusil ont été et sont encore régis par des officiers d'artillerie. Les ouvriers de Meusnes n'acceptent pas non plus cette explication. Enfin, ce qui est décisif, des maisons plus anciennes que l'invention du fusil sont bâties en *livres de beurre*.

Les silex de Pressigny appartiennent donc à l'âge préhistorique de la pierre. Quelques savants y voient de simples *nucleus* d'où la taille a détaché des lames triangulaires pour en faire des couteaux ou d'autres instruments ; selon eux, les *livres de beurre* ne seraient plus que les rebuts épuisés ou défectueux de cette fabrication. D'autres y voient des ébauches, préparées par la taille, de haches destinées à être polies, et il est certain que les *livres de beurre* affectent la forme grossière des haches. Cette dernière opinion est d'autant plus vraisemblable qu'on a rencontré des haches polies en silex jaunâtre de Pressigny, mais rien n'empêche que les lames enlevées par la taille n'aient été utilisées comme couteaux.

On n'a trouvé à Pressigny qu'un très-petit nombre de pièces polies ; mais ce qui est beaucoup plus curieux, on a trouvé les polissoirs. Ce sont des blocs de grès très-durs,

creusés de rainures triangulaires dans lesquelles on engageait la pièce à polir : un vif frottement dans le sens longitudinal de la rainure faisait bientôt disparaître les angles et les aspérités du silex et façonnait sans peine l'arête des haches ; les côtés en étaient ensuite polis à plat, toujours par le frottement.

Le nombre immense des *livres de beurre* trouvées dans les champs de Pressigny, donne lieu de penser que cet atelier, un des plus importants qu'on connaisse en France, a été arrêté en pleine fabrication, sans doute par l'invasion d'une industrie nouvelle plus avancée, celle du bronze ou celle du fer. Un grand nombre de pierres pouvaient encore être exploitées, soit pour en tirer des lames de couteaux, soit pour préparer des haches : il a donc fallu un grand événement pour arrêter ainsi tout à coup les travaux d'un atelier qui marchait sur une échelle immense.

Quant à l'âge de ces pierres, M. Chevalier se borne à déclarer en peu de mots qu'elles appartiennent à la période préhistorique.

M. l'abbé Chevalier, joignant l'exemple à la théorie, montre, à l'aide d'un polissoir exposé par M. Fauconneau du Frêne, comment on pouvait procéder au polissage des haches en silex. Il fait remarquer à l'assemblée les haches, les *nucleus* et les couteaux de pierre de diverses formes exposés sur la table du Congrès.

Sa démonstration, d'un style aussi lucide qu'élégant, est accueillie par l'auditoire avec un vif plaisir. D'unanimes applaudissements se font entendre à la suite de cette remarquable improvisation.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

LE DAIN,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

PREMIÈRE SÉANCE DU 8 JUIN 1869.

Présidence de M. DE COUGNY.

La séance est ouverte à 9 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Chevalier*, l'abbé *Auber*, d'*Espinay*, secrétaire général du congrès.

M. *Le Dain* remplit les fonctions de secrétaire.

La discussion s'ouvre sur la 4e question :

Quels sont les monuments gallo-romains de la région? — Quelle influence ont-ils exercée sur l'architecture ?— Quel est leur état de conservation?

M. d'Espinay énumère plusieurs ruines romaines :

1° A Chambourg, près Loches, un mur gallo-romain où l'on distingue l'appareil en arêtes de poisson. Dans un champ situé au-dessus de ce mur qui sert au soutènement des terres, on trouve de nombreux fragments de tuiles à rebords. Près de là existe une cave dans laquelle ont été trouvées des dents de cheval fossiles.

On a trouvé des silos romains à La Celle-Guenaud, dans les dépendances mêmes du château.

M. l'abbé Chevalier pense que le mur romain de Chambourg a servi à soutenir la chaussée d'une voie romaine.

M. d'Espinay mentionne ensuite :

2° L'aqueduc de Contré, en petit appareil, qui a conservé trois ou quatre piles avec les naissances des cintres; il amenait l'eau de la forêt de Loches à une villa qui existait probablement à Contré. Des tuiles romaines y ont été trouvées.

M. Chevalier cite plusieurs autres aqueducs : à Civray-

sur-Cher, à Chenonceaux, à Chisseau ; ils se composent d'un canal de béton. Trois autres existent à Bléré ; l'un, qui va à Tours, peut se suivre dans toute sa longueur.

M. Gautier mentionne à Cornillé plusieurs murailles bâties en petit appareil très-régulier et de dimensions assez considérables en longueur. Au seuil d'une écurie on reconnaît parfaitement le mur bâti en arêtes de poisson. Dans une cour on distingue plusieurs murailles à fleur de terre. L'homme qui habite ce hameau prétend y avoir découvert plusieurs tombeaux dont il n'a pu indiquer la forme d'une manière précise. Cet endroit, au dire de Dufour, serait une *mansio*. On y a trouvé autrefois des fragments de mosaïques, de petits cubes, dont quelques-uns sont formés d'une feuille d'or ou d'argent entre deux lames de verre. On y a trouvé encore, mais à quelque distance dans les champs, un four à chaux plein de chaux et de cendres, et un morceau de fer en forme de clef, terminé à une extrémité par une boucle et à l'autre par une sorte de crochet.

M. Gautier signale l'analogie qu'il y a entre le nom moderne *Cornillé* et le mot *villa Cornelia*, *Corniliacum*, qui pourrait bien être le nom ancien.

On y voit encore aujourd'hui de nombreux fragments de poteries rouges et noires d'une pâte assez fine. Le propriétaire d'un champ voisin prétend y avoir trouvé des traces de canaux et une sorte de construction composée de pierres côte à côte sur le terrain même. On dirait un chemin.

M. Gautier mentionne encore, auprès de Ferrières-sur-Beaulieu, au milieu d'un champ, un débris de bâtiment qui paraît être en petit appareil et connu aujourd'hui sous le nom de chapelle Ste-Radegonde (Ste-Monegonde, selon les titres anciens). La tradition veut qu'il y ait eu, sur le territoire de la commune de Ferrières, des forges romaines. Le fait est que l'on y trouve sur une grande étendue des scories

et du minerai de fer, des morceaux de fonte et quelques tuiles à rebords.

M. d'Espinay parle de débris existant à La Guerche, sur la rive gauche de la Creuse, au Moulin-au-Roi, parmi lesquels des tuiles et un bas-relief représentant un poisson.

M. Chevalier signale à Civray des carreaux à double échancrure où s'adaptait une clef qui liait les carreaux entre eux.

M. Houzé mentionne des débris romains aux Hauterives, près Yzeures.

M. d'Espinay parle de nombreuses tuiles romaines trouvées à Villeloin où il y avait une villa romaine ou mérovingienne, suivant M. Peccard. Il en mentionne encore au Louroux, à St-Quentin, et signale des poteries à Ferrières-Larçon ; des tuiles romaines, des poteries, des meules trouvées à Marolles.

M. Houzé révèle des poteries blanches et brunes à Bossay.

M. Chevalier rappelle les belles ruines romaines si connues de Thésée.

Sur la 5e question ainsi conçue : *Y a-t-il des camps retranchés dans la région? De quelle époque sont-ils?*

M. d'Espinay signale un camp romain qui n'a pas été visité, au *Châtellier*, commune de Chemillé-sur-Indrois.

M. Chevalier ne connaît dans la circonscription aucun camp qu'on puisse sûrement rattacher à l'époque romaine, mais il désire en signaler quelques autres de différents âges :

A Chambon, au sommet du côteau, lieu retranché et enveloppé de plusieurs enceintes de pierres brutes simplement posées sur le sol. C'est un *murus* comparable à celui de Cinais, mais moins important ; on l'appelle le *Lièvre-Château*. Il a été signalé à M. Chevalier par M. le comte de Chasteigner.

A Betz, vaste enceinte, nommée la *Châtre (castrum)*, située à la pointe triangulaire d'un promontoire entre deux vallons et défendue du côté du plateau par un large fossé et des parapets élevés de 2 à 3 mètres; près de l'entrée principale, du côté du plateau, petit retranchement carré, nommé la *Piterne*, comme pour garder la porte. La vaste étendue de cette enceinte (plusieurs hectares) ne permet pas d'y voir un camp proprement dit : c'était plutôt un *oppidum* gaulois.

A Betz, autre enceinte triangulaire défendue par deux vallons. Le troisième côté est défendu par un fossé très-profond, et de plus par une motte très-élevée qui domine notablement le plateau voisin. C'est encore là sans doute un *oppidum*. Le bourg actuel de Betz tout entier, avec son église et son presbytère et des jardins, occupe cette enceinte.

A St-Flovier, autre camp, *la Châtre-aux-Grolles*. C'est une enceinte quadrangulaire entourée de fossés et de parapets en terre et protégée autrefois aux angles par des redoutes en terre.

On trouve fréquemment en Touraine des *Châtres*, des *Châtelliers*. La plupart de ces enceintes semblent appartenir à l'époque de l'invasion des Barbares : c'étaient des lieux de refuge provisoires, où la population s'échappait pendant quelques jours avec le bétail.

M. d'Espinay mentionne à Ferrière-Larçon des vestiges formant un point d'observation qui se rattachait au camp de Betz ; on y voit des poteries romaines. Il signale aussi l'existence d'une pile bâtie en blocage, dernier débris d'un pont romain qui existait à Preuilly sur la Claise. Un autre pont, aujourd'hui détruit, se voyait à Reignac (Brecca) sur l'Indre.

6e Question : *Quelles sont les voies romaines de la contrée? Le parcours en a-t-il été suffisamment exploré?*

M. d'Espinay renvoie à l'ouvrage de M. Mabille sur la topographie de la Touraine. D'après cet auteur, les voies romaines traversant la Touraine étaient :

1° Celle de Genabum à Juliomagus, d'Orléans à Angers ;

2° Celle de Cæsarodunum à Suindinium, de Tours au Mans ;

3° Celle de Cæsarodunum à Avaricum, de Tours à Bourges ;

4° Celle de Cæsarodunum à Limonum, de Tours à Poitiers ;

5° Celle de Cæsarodunum à Argentomagus, de Tours à Argenton ;

6° Celle de Genabum à Limonum, d'Orléans à Poitiers ;

7° Celle de Cæsarodunum à Autricum, de Tours à Chartres (1).

M. Chevalier signale la voie qui, partant d'Amboise, passait à Bléré et se dirigeait sur Bray, aujourd'hui Reignac. Là, un embranchement se dirigeait vers Loches, et l'on retrouve des vestiges de cette voie à Chambourg ; l'embranchement se poursuivait ensuite vers la Creuse par Varennes, Ciran, Ligueil, Neuilly-le-Brignon, et rejoignait une autre voie qui suivait la vallée de la Creuse. De Bray, une autre route passait à Manthelan et de là devait rejoindre l'embouchure de la Creuse. — Un très-petit nombre de fragments de ces routes ont été retrouvés, mais on peut en jalonner la direction générale par quelques textes historiques, les mouvements des armées, les voyages des grands personnages, etc.

A Bray, il y avait sans doute un pont de bois sur l'Indre : c'est ce que semble indiquer le nom antique de cette localité, *Bricca,* où l'on retrouve la racine de *Brir, brig, bridge,* pont.

(1) Mabille, *Notice topographique de la Touraine,* § 3.

M. Chevalier signale une autre voie qui, partant de Tours, passait à Ballan, dans des landes dites de *Charlemagne*, à Pont-de-Ruan, Thilouze, St-Épain (autrefois *Brigagalus*, sans doute à cause d'un pont sur la Manse), et de là regagnait la Vienne ou la Creuse.

C'est cette voie que suivirent les Sarrazins, quand ils envahirent la France sous les ordres d'Abdérame. Nous savons par les historiens arabes qu'ils vinrent jusqu'à Tours et qu'ils pillèrent la basilique de St-Martin, et la tradition locale veut qu'ils aient été défaits près de Tours, à Ballan, dans les landes dites de *Charlemagne*.

M. l'abbé Auber fait observer que s'il est difficile, comme l'a remarqué M. l'abbé Chevalier, de trouver des traces matérielles des voies, c'est surtout en faisant des recherches dans les bois qu'on peut en rencontrer le plus fréquemment des restes.

M. d'Espinay appuie cette observation et parle d'un vaste chemin appelé *route de l'Alouette*, qui traverse la forêt de Fontevrault, et qui a vraisemblablement une origine gauloise ou gallo-romaine.

M. Houzé indique une voie à Boussay.

M. d'Espinay dit qu'une voie passait à Barrou, sur la Creuse. Il existe encore dans cette localité, dans le fond d'une cave, des restes du pavage de cette voie; mais ils viennent d'être recouverts par un massif de maçonnerie. Cette voie devait être celle mentionnée par M. Chevalier et qui suivait la vallée de la Creuse.

M. l'abbé Auber, au sujet de la voie romaine de Tours à Poitiers, émet l'opinion que la grande bataille entre Charles Martel et les Sarrazins a dû se livrer à Mouzay-la-Bataille, près de Poitiers. Une discussion fort intéressante s'engage sur ce sujet si peu connu.

7e Question : *A quelle époque appartient le bénitier de St-Ours (église Notre-Dame du Château) et quelle était sa destination primitive ?*

M. d'Espinay pense qu'un artiste romain de la belle époque est l'auteur de ce beau travail si finement sculpté. Des têtes casquées, au profil antique, des gladiateurs nus armés d'un petit bouclier rond et d'une courte et large épée, des vases, des arabesques, remplissent les divisions marquées par des filets. C'était très-probablement un autel romain qui a dû appartenir à un temple païen, sur l'emplacement duquel aura été construite l'église bâtie en 450 par saint Eustoche, et qu'a remplacée l'église actuelle.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

LE DAIN.

2e SÉANCE DU 8 JUIN 1869.

Présidence de M. l'abbé AUBER.

La séance est ouverte à 2 heures.

Siégent au bureau : MM. *Paillart*, sous-préfet de Loches ; *de Caumont*, le marquis *de Bridieu*, *Chaisemartin*, l'abbé *Chevalier*, *d'Espinay*, secrétaire général ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, et *Gaugain*.

M. *Gauthier* remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Caumont énumère divers livres adressés au Congrès :

1° Les trois poètes Vauquelin, par M. Hippolyte Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnois ;

2° Étude sur la signification des noms de lieux du département de la Mayenne, par le même.

3° Abécédaire d'archéologie (architecture civile et militaire), par M. de Caumont, 3ᵉ édition, offert par l'éditeur, M. Le Blanc-Hardel.

4° Histoire de saint Martin, abbé de Vertou et de St-Jouin, par M. l'abbé Auber.

5° Usages ruraux du Louroux-Béconnois.

6° Légendes recueillies dans l'arrondissement de Mortain, par M. Sauvage.

M. le Président adresse, au nom du Congrès, des remercîments aux personnes qui ont bien voulu lui offrir ces ouvrages.

M le Secrétaire général annonce qu'il a reçu : 1° une fort intéressante notice de M. le colonel de Saint-Hilliers sur l'épigraphie de la Touraine ; — 2° une dissertation de M. Vaillant, officier d'académie, sur les services que les instituteurs primaires peuvent rendre à l'archéologie et sur la part à faire à l'histoire locale dans l'enseignement.

M. d'Espinay, reprenant la question traitée le matin sur le bénitier de St-Ours, lit la description de ce bénitier et des sculptures dont il est orné, insérée dans les *Tablettes chronologiques de la ville de Loches*, par M. le chevalier de Pierres. Il ne veut point discuter l'explication donnée à ces sculptures ; il reconnaît que l'existence d'un temple romain sur l'emplacement de l'église du château, quoique très-probable, n'est cependant prouvée par aucun document positif.

M. de Chergé donne lecture de son rapport sur la visite faite le matin, par le Congrès, à l'église St-Ours, autrefois Notre-Dame.

RAPPORT DE M. DE CHERGÉ.

MESSIEURS,

En réclamant votre indulgence pour les quelques lignes jetées au courant... du crayon, que je vais vous lire, il est évident que je n'obéis pas simplement à une banale coutume.

En effet, si l'improvisation *parlée* a presque toujours besoin d'indulgence, combien, à plus forte raison, ce sentiment de bienveillance est-il nécessaire à l'improvisation *écrite* qui perd pour sa besogne matérielle le temps précieux dont profite au moins sa brillante sœur.

Donc, indulgence pour le fond, pour la forme, de la part de l'auditoire d'élite — justement difficile — qui veut bien m'écouter; indulgence aussi de la part de mes excellents confrères pour les manquements involontaires et inévitables que ma mémoire en défaut, le manque de temps et l'impossibilité d'avoir pu saisir toutes leurs observations, m'auront fait commettre et qu'ils pardonneront, eux aussi, à ma nécessaire et regrettée insuffisance.

L'ordre du jour indiquait pour ce matin une visite à l'église connue sous le nom populaire de *St-Ours,* du nom d'une ancienne église paroissiale qui fut détruite, et qui a été remplacée, pour le culte, par l'antique collégiale de Notre-Dame, qui a pour ainsi dire, et cela est regrettable, perdu son vocable primitif.

Le choix qu'on avait fait de ce monument, pour votre *première visite,* était fort naturel, car « à tout seigneur tout honneur; » et, assurément, ce monument lui méritait bien vos préférences, non pas seulement à cause de son caractère

religieux qui plaçait ainsi, en quelque sorte, vos études sous la protection de Celui qui, seul, peut les empêcher de s'égarer en les dirigeant de son esprit, mais à cause de la valeur réellement *exceptionnelle* de cette construction remarquable.

Bâtie par S. Eustoche, vers 450, selon Grégoire de Tours, sous l'invocation de Marie-Madeleine, elle fut remplacée ou reconstruite et agrandie par Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou et seigneur de Loches, qui la dédia à la Vierge Marie, et la fit consacrer en 965 par Hardouin, évêque de Tours. Puis, vers 1160, Thomas Pactius, prieur du chapitre, y fit de notables changements.

Voici l'historique, réduit à sa plus simple expression, de ce beau monument.

A sept heures précises, conformément au programme, le Congrès était réuni sous le magnifique narthex de St-Ours. Il examinait avec soin, d'abord l'ensemble même de cette construction peu ordinaire dont les caractères essentiels vous ont paru appartenir au XII[e] siècle, puis ses détails si intéressants.

Le portail représente, vous l'avez aisément reconnu, l'Adoration des rois mages. Au milieu, la Vierge-Mère tient son divin Enfant sur ses genoux ; S. Joseph est à sa gauche, la tête surmontée d'un signe d'honneur : le dais aux dentelures à forte saillie. A la droite de Marie s'alignent respectueusement les envoyés de l'Orient ; plus loin, sur la gauche de S. Joseph, ces pieux personnages couchés fraternellement dans le même lit, reçoivent, de la voix de l'Ange, l'avis mystérieux qui va leur faire fuir le cruel Hérode, trompé dans sa fureur, et sauvera le Sauveur du monde.

Étudiant les détails nombreux que récèlent les voussoirs du portail, vous y avez reconnu ces mille figures bizarres dont l'art des *imagiers* savait orner l'entrée des temples élevés au Seigneur.

M. l'abbé Auber vous a dit, à cette occasion, tout ce que ses études spéciales sur le *symbolisme* religieux du XIIe siècle lui ont enseigné.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'admettent pas que, même au XIIe siècle, *tout* fut symbolisme sous le ciseau des sculpteurs; mais ils ne refusent pas la plus large part à cette inspiration puissante qu'expliquent naturellement les idées au milieu desquelles vivaient ces pieux artistes, tous, alors, moines et prêtres, et par conséquent tous portés à traduire sur la pierre les seules pensées qu'ils pussent puiser dans leurs lectures habituelles saturées d'un mysticisme à la fois poétique et religieux.

Mais ce serait exagérer l'action réelle de l'éducation de ces artistes sur leurs œuvres, dans leurs détails, que de refuser à leur ciseau un peu de la *fantaisie* à laquelle ils durent assurément obéir quelquefois aussi, et des textes précis m'autorisent personnellement à faire cette réserve (1).

Rien ne s'oppose cependant à ce qu'on puisse voir, avec M. l'abbé Auber, au portail de St-Ours, les vierges de l'Écriture tenant leurs lampes en attendant l'Époux.

A droite du portail, vous avez reconnu *S. Pierre* à la clef fruste, mais très-apparente, que tient sa main droite; puis, à gauche, un évêque appuyé sur sa crosse et bénissant. Notre confrère, M. de Cougny, propose d'y voir S. Eustoche, premier fondateur de l'Église, ou S. Baud, évêque de Tours. Rien ne combat, mais rien ne confirme cette attribution.

Vous avez admiré sans réserve, Messieurs, le *faire* vraiment

(1) Voici ce que je lis dans le très-symbolique Durand en son *Rationale divinorum officiorum*, lib. II, cap. III : « Diversæ historiæ « tam Novi quam Veteris testamenti *pro voluntate* pictorum depin« guntur; nam pictoribus atque poetis quid libet audendi semper fuit « æqua potestas. » Sous une telle plume, écrivant à un siècle de là seulement, pareil texte est concluant.

fort remarquable des sculptures de certaines parties. Il y en a qui rappellent l'art grec lui-même par la beauté du galbe et l'art du fouillé.

Mais vous avez noté que les personnages affectent ces formes raides, élancées, exagérées, quant aux proportions dans la hauteur, qui sont un des caractères distinctifs de cette époque et qui, dans la pensée des artistes, accusaient la prééminence des saints personnages par le fait même du développement excessif de leur taille.

Vous avez signalé ce qu'il y a de parfait dans la *flore murale*, si on la compare avec les grandes imperfections de la partie que j'appellerais *historiée* et qui touche à la forme humaine.

Du reste, vous avez été frappés de la ressemblance parfaite des types que vous avez vus là avec ceux du même genre que vous avez examinés dans d'autres zones, ce qui prouve l'existence de cette grande école d'*imagiers* obéissant à une loi commune, à une sorte de *canon artistique* accepté par tous ces francs-maçons du moyen-âge qui, alors du moins, ne songeaient réellement *qu'à loger le Bon-Dieu.*

Après cet examen, sérieux malgré sa rapidité, vous n'avez pas dédaigné d'admirer, comme il mérite d'être admiré (quoiqu'il ne soit ni chrétien, ni moyen-âge), l'antique autel romain qui sert de bénitier. Il y a dans ce bloc de pierre dure, altéré par près de vingt siècles et qui nous donne une idée de l'école romaine sous les successeurs d'Auguste, de fort belles choses à étudier ; et, certes ! l'art qui a enfanté cette œuvre n'était pas, soyons justes, un art que l'on doive dédaigner.

Avant de passer à l'examen des autres parties de l'édifice, M. le président d'Espinay, qui vous en avait largement esquissé l'histoire, vous a fait remarquer que non-seulement le *narthex* avait été ajouté à la partie de l'église de Geoffroy

Grisegonnelle, mais que le portail lui-même avait été appliqué et soudé à l'ancienne façade, probablement nue, de l'église due au comte d'Anjou. Cette vérité a été démontrée par l'épaisseur des murs constatée à la base, dans la portion supérieure du narthex et sous le clocher auquel il est juxtaposé.

La coupole de ce clocher lui-même vous a paru fort singulièrement soutenue par deux énormes arcs-doubleaux se croisant à angle droit et reposant sur les tailloirs de chapiteaux dont les sculptures délicates jurent, il faut l'avouer, avec ces arcs rudimentaires et grossiers.

De la plateforme qui domine le *narthex*, nous sommes descendus dans la partie de l'église qui sert de base à la tour de Geoffroy. Cette partie a offert aux Poitevins présents à cet examen une ressemblance très-grande avec pareille partie de notre église de Ste-Radégonde de Poitiers, de même que la partie supérieure de la tour de St-Ours a les mêmes caractères que la partie supérieure du clocher de l'église poitevine.

C'est à l'occasion de cette partie fort curieuse de l'église de St-Ours que M. l'abbé Chevalier a nettement *déclaré* que *l'affirmation* historique des terreurs de l'an 1000 n'est rien autre chose qu'une grosse erreur archéologique, et a prouvé, par des citations nombreuses avec dates précises fixées par des monuments incontestés, que le Xe siècle a fourni son ample contingent aux richesses architecturales de notre France religieuse.

M. l'abbé Chevalier a été appuyé dans ce sens par M. l'abbé Auber.

Je manquerais de tact si j'entrais ici dans des détails qui défloreraient nécessairement la discussion intéressante à laquelle donnera lieu la question spéciale inscrite au programme du Congrès sur cette grave question. Passons,

La dernière partie de l'église de St-Ours, celle qui est surmontée du second clocher, l'abside et la réfection du transept dans sa partie supérieure, vous ont offert tous les caractères du XIIe siècle, mais vous avez estimé que la base du transept devait appartenir à la construction de Geoffroy Grisegonnelle.

Ce qui a fixé votre attention au plus haut degré, parce que vous n'avez vu cela nulle part ailleurs, ce sont les deux travées de St-Ours que surmontent, en guise de toiture, deux pyramides en pierre.

C'est là l'œuvre de Thomas Pactius.

Ce Thomas Pactius était un prieur du chapitre de Notre-Dame de Loches, et il mourut le 27 avril 1168. — Cela est pour nous une date et une date certaine, chose précieuse et rare en pareil cas.

Avant cette date, les nefs étaient couronnées de bois peints qui, pourris alors par le temps et la vétusté, menaçaient ruine.

Le bon prieur les fit abattre et y substitua deux pyramides en pierre.

J'ai à peu près traduit dans ces quelques lignes la mention latine que notre confrère, M. Le Daim, a eu l'obligeant à propos de nous lire et que je dois répéter ici parce que cette mention est des plus topiques et des plus claires (caractères que n'ont pas toujours les mentions de nos vieilles chroniques).

« Ad extremum videns Thomas quod cœlum mediæ
« Ecclesiæ pictis compactum asseribus trabes et tignamina
« vetustate putrefacta jam minarentur ruinam, medium
« ecclesiæ quod est inter duo companaria, remotis veteribus
« trabibus et lignis et asseribus, mira texit opertura, duabus
« scilicet turriculis quas nos *Dubas* appellamus, arcus quoque
« lapideos et columnas quæ sustextant dubas fecit fieri. »

(Chronicon Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Lochis.)

Oui certes, le brave chroniqueur qui a écrit ce latin-là disait beaucoup plus vrai qu'il ne croyait probablement lui-même quand il écrivait : *Mira texit opertura.*

Avez-vous vu quelque part, Messieurs, pareille toiture? Je ne le pense pas ; et je puis, avec le chroniqueur et avec vous, la nommer *extraordinaire*, *étrange*, MIRA, sans craindre l'affront d'un disgrâcieux démenti — chance heureuse que n'ont pas *toujours*, vous le savez, ces chers antiquaires.

A l'occasion du mot *Dubas*, *Dubes*, nous avons été interrogés sur sa signification, nous autres Poitevins, par M. l'abbé Chevalier, qui avait lu ce mot dans un texte relatif au siége de Poitiers par les protestants.

J'ai pu répondre à notre savant confrère qu'en effet le mot *Dubes* avait été donné jadis aux *rochers à pics*, *dunes*, dominant Poitiers, du côté de la porte de St-Lazare ou de Paris (1), et que, par conséquent, ce mot appliqué aux pyramides de Thomas Pactius avait réellement sa véritable signification, qui est celle-ci : Une *hauteur ;* et, au fait, ce mot *spécial* et tout nouveau dans la terminologie architectonique, était bien dû à un genre de toiture sans précédents et qui n'a pas eu d'imitateurs.

Résumons-nous :

D'après l'avis du Congrès, à St-Ours :

1° La base de la tour d'entrée, la base du transept doivent appartenir à l'œuvre de Geoffroy Grisegonnelle — fin du Xe siècle ;

2° La pyramide qui couronne la tour d'entrée (refaite il y a quelques années) était du commencement du XIIe siècle ;

(1) Voici ce que je lis dans mon *Guide du voyageur à Poitiers* (édit. 1868, p. 197). « A droite ce sont les DUBES ou *Dunes*, ces rocs « *à pic*, du haut desquels les Huguenots jetaient aux fidèles catho- « liques l'injure et la mitraille. »

3° Le narthex et le portail ont été appliqués à la base de cette tour vers le milieu du XIIe siècle ;

4° Le clocher de l'intertransept, l'abside et la partie supérieure des transepts sont un peu plus anciens ;

5° Les deux pyramides désignées sous le nom de *Dubes* (restaurées depuis peu) sont du dernier tiers du XIIe siècle ;

6° Le bas-côté du midi appartient au XIIe siècle, celui du nord au XVe ;

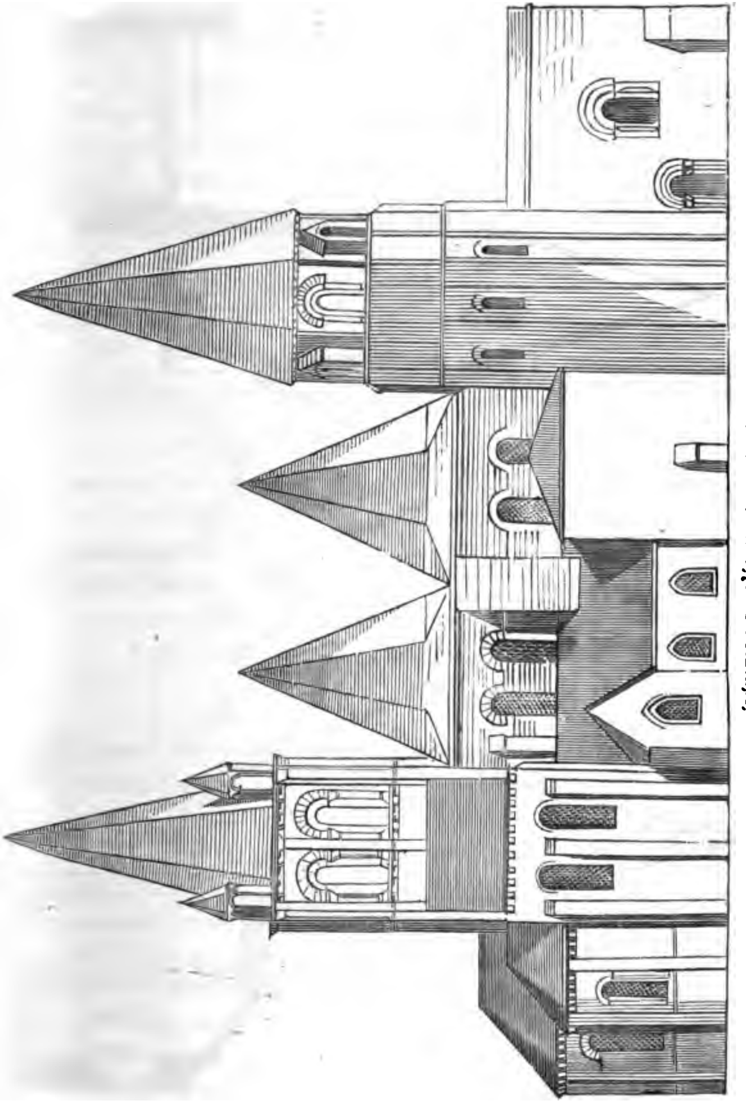
7° Les stalles, qui ne sont pas sans quelque mérite, sont du XVIe ;

8° Le tombeau en marbre du maître hôtel accuse son faire très-moderne.—Les gradins et le tabernacle en bois doré sont du XVIIe siècle, qui n'a pas toujours su faire aussi bien ;

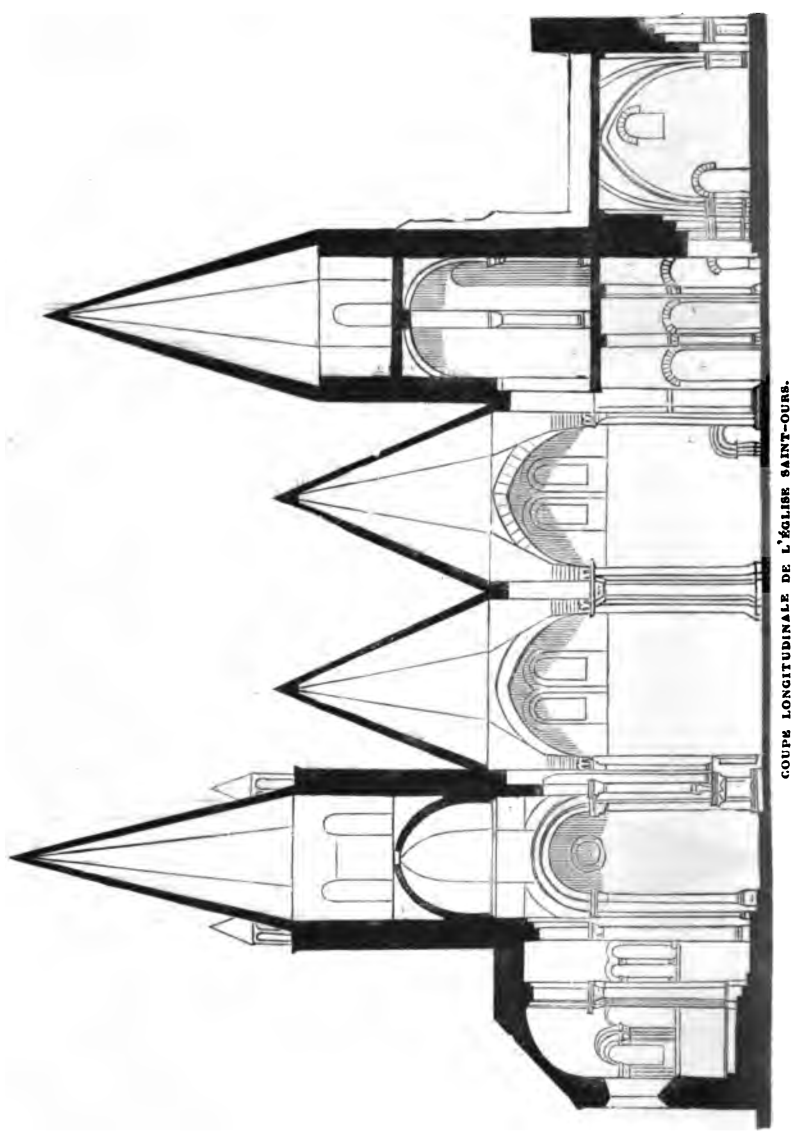
9° Les vitraux sont.....

N'en parlons pas, *quoiqu'ils* soient d'un tourangeau, et ce, pour ne pas nous exposer à manquer, ou bien à un devoir, ou bien à la reconnaissance (qui est un devoir aussi) que nous impose la gracieuse hospitalité tourangèle.

Vous m'excuserez, Messieurs, d'en rester là pour aujourd'hui ; mais, ce que vous n'excuseriez pas, ce serait le silence que je garderais sur les explications et expositions si claires, si précises, si complètes qui nous ont été données, à tout propos et toujours à propos, par notre *cicerone*, M. le président d'Espinay ; ce que vous n'excuseriez pas, ce serait l'oubli des noms de MM. l'abbé Chevalier, l'abbé Auber, Le Daiu et Gauthier, qui ont pris une grande part aux observations judicieusement faites ; ce serait surtout l'oubli du fort remarquable travail de notre confrère, M. de Cougny, imprimé au *Bulletin monumental*, et après lequel il serait ridicule de ma part d'entrer dans des détails qu'il a rendus inutiles, parce que l'on ne pourrait que le copier, n'osant espérer faire mieux que lui !



ÉLÉVATION DE L'ÉGLISE SAINT-OURS.



COUPE LONGITUDINALE DE L'ÉGLISE SAINT-OURS.

A propos du procès-verbal et de la discussion qui a eu lieu le matin sur la bataille de Tours ou de Poitiers, M. l'abbé Chevalier demande à faire une communication au point de vue anthropologique. Des hommes compétents en cette matière ont remarqué que, dans le pays du Véron, sur les bords de la Vienne et de l'Indre, la population diffère profondément, au point de vue physique comme au point de vue moral, de la population tourangelle qui l'entoure. Tous ses caractères, au dire des anthropologistes, la rattachent au type arabe. — Ne seraient-ce pas les descendants des Sarrasins écrasés par Charles Martel qui, retenus prisonniers et établis dans quelque domaine de l'État en qualité de serfs, auraient fait souche dans le pays ?

M. l'abbé Auber fait remarquer que les historiens arabes disent que la bataille eut lieu dans un endroit appelé Sanam ; or, à quelque distance de Mouzay-la-Bataille, en Poitou, lieu à peu près certain de la victoire de Charles Martel, se trouve un bourg qui s'appelle encore aujourd'hui *Senon*. La ressemblance des deux noms est frappante.

M. l'abbé Chevalier répond aux observations de M. l'abbé Auber.

« A quel endroit, dit-il, les Sarrasins ont-ils été défaits ? Les uns revendiquent pour Tours, les autres pour Poitiers, l'honneur d'avoir été le théâtre de cette victoire. Les deux opinions peuvent parfaitement se concilier. Les Sarrasins arrêtés sur les bords de la Loire, aux environs de Châteauneuf, aux portes mêmes de Tours, défaits une première fois, sont poursuivis jusqu'aux environs de Poitiers par l'armée victorieuse de Charles Martel, qui les anéantit ou les disperse dans les plaines de Mouzay-la-Bataille. Un premier échec peut seul expliquer ce mouvement de retraite opéré par eux de Tours sur Poitiers.

M. d'Espinay appuie cette opinion en faisant remarquer

que la retraite des Sarrasins n'a dû être qu'une longue suite de combats livrés sur la route, depuis Tours jusqu'à Poitiers ; ceci explique pourquoi les anciens chroniqueurs n'ont pas précisé le lieu de la bataille ; la chose était impossible ; deux armées aussi nombreuses ont dû se battre en s'étendant sur une ligne immense, et toutes les localités situées entre ces deux villes ont pu être témoins des divers épisodes de ce sanglant drame historique.

M. le secrétaire général fait observer que le programme ne renferme aucune question relative à la numismatique, mais que M. l'abbé Baranger, curé de Ligueil, ayant composé un mémoire sur les monnaies locales, ce serait le moment d'en donner connaissance au Congrès.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ BARANGER.

« MESSIEURS,

« Une fille, une toute petite fille de l'archéologie, fille oubliée ou du moins non invitée à cette réunion de famille, demande humblement à être introduite ici, et à y rendre ses devoirs à sa mère. Pour que vous fassiez droit à sa demande, vous, Messieurs les Officiers du Palais, il faut sans doute vous la nommer et vous faire connaître ses titres. Son nom, c'est la *numismatique ;* ses titres, ils vous sont suffisamment connus, nous le croyons, et bien sûr cette petite ne sera traitée par aucun de vous comme une étrangère.

« Nous la disons une petite fille de l'archéologie ; qu'est-ce, en effet, qu'une légère et frêle monnaie, un denier, une maille, une obole de Charlemagne ou de l'un ou de l'autre de nos rois, vis-à-vis des hauts et fiers donjons qu'on trouve partout dans ce pays que vous venez de visiter : à Preuilly, à Châtillon, à Pressigny, au Châtellier, même à Bridoré, et

surtout en présence de cette ville de Loches si riche en monuments, de sa collégiale et de sa tour carrée, dont la masse imposante domine comme un géant toute la contrée.

« Nous avons dit aussi que, selon notre espérance du moins, vous ne la traiteriez pas, l'humble fille, en étrangère ; ne nous serait-il pas permis même de dire qu'ici, en Touraine, la numismatique est chez elle et sur son propre terrain ? N'est-ce pas l'un des fils de cette province, M. Étienne Cartier père, qui, par la fondation de la *Revue de la numismatique*, par ses collections, ses monographies et ses nombreux écrits, a fait faire à cette science une grande partie de ses progrès en notre temps ? Tout près de nous, dans cet arrondissement, habite aussi au château de Grillemont M. Le Cointre, dont les recherches sur les monnaies du Poitou et de la Normandie font partout autorité, et que nous eussions si vivement désiré voir ici parmi nous.

« Mais c'est aussi à cause du passé et des monuments qui nous en restent que la numismatique, disons-nous, est ici chez elle, en Touraine et sur les lieux mêmes où nous sommes réunis, Loches et Beaulieu.

« Longtemps avant l'ère chrétienne, cinq ou six siècles peut-être, les Celtes frappèrent des monnaies en Touraine, et de cette fabrication primitive il nous reste de nombreux spécimens : ce sont ces pièces, la plupart en bronze, grossières et informes, que l'on trouve en abondance presque aux limites de notre arrondissement, dans les champs qui entourent la ville d'Amboise. D'un côté elles représentent une figure humaine à peine reconnaissable, et de l'autre, le plus souvent, un quadrupède quelque peu ressemblant aux animaux fantastiques sculptés sur les chapiteaux de nos églises du XIe siècle.

« Plus tard, lorsque leurs invasions en Grèce et en Italie les ont mis en communication avec des peuples civilisés, et

que le pillage du temple de Delphes — les vilains — leur a livré des richesses infiniment précieuses sous le rapport de l'art, les Gaulois font des progrès dans la fabrication monétaire, et Tours devient l'un de leurs ateliers principaux. Les collections publiques et particulières possèdent toutes de ces pièces d'or et d'argent, souvent aussi de ces deux métaux réunis, frappées à l'imitation des monnaies grecques, et ayant pour légendes *Turonos*, et d'autres noms tels que : *Atepitos*, *Contocix*, *Triccos* et *Drucea*, noms de chefs gaulois où l'on trouve des terminaisons rappelant évidemment la Grèce et les richesses de ses temples dépouillés.

« Sous la dépendance des empereurs romains, les Gaulois, privés de leur liberté, le furent aussi du droit de battre monnaie en leur nom ; il ne leur fut plus permis de fabriquer qu'au nom de leurs maîtres.

« On trouve dans nos contrées une très-grande quantité de moyens et petits bronzes frappés sous les empereurs Probus, Aurélien, Tétricus, Gordien et Claude le Gothique, portant à l'exergue : *Lug*, *arl*, *atr*, *tr*, *ts*, *amb*, syllabes indiquant qu'elles ont été fabriquées à Lyon, à Arras, à Trèves appelée la Rome du Nord, à Amiens ; mais il est permis de croire que, parmi les pièces attribuées à Trèves et à Amiens, il y en a plus d'une qui ont été frappées à Tours et à Amboise, les initiales étant les mêmes, et ces places tourangelles ayant eu assez d'importance au temps des Romains pour que ces conquérants y aient frappé monnaie.

« Plus on avance, plus la Touraine prend d'importance au point de vue de la numismatique. Sous les Mérovingiens, une dizaine de nos localités sont connues pour avoir eu des ateliers monétaires, et la médiocre importance de ces localités porte à croire, sans qu'on puisse l'assurer, qu'il y en eut d'établis dans les lieux d'une population plus considérable. Il y eut un atelier monétaire, sous les rois de la première

race, non-seulement à Tours et à Amboise, mais encore à Brizay et à Candes, à Chisseau, à Courçay, sur les rives de l'Indre, à Langeais, à Chemillé, à Limeray, à Sonnay. Il n'y a pas à en douter, nous possédons une pièce d'or frappée à Chisseau ; on y lit autour d'une croix, *Cisomo vico*. D'autres plus heureux montreront sur celles de Candes *Condate vico* ; sur celles de Brizay, *Brecis vico* ; sur celles de Courçay, *Curcia* ; sur celles de Sonnay, *Solonaco vico* ; sur celles de Langeais, *Alingarias vico* ; sur celles de Chemillé, *Camiliaco* ; sur celles d'Amboise, *Anbace*. Amboise, *Ambacia*, est celle de toutes les villes de Touraine la plus riche en monnaies mérovingiennes, après, toutefois, la basilique de St-Martin qui mérite ici une mention spéciale. Loches et Beaulieu auront leur tour.

« Mais, auparavant, nous prions de remarquer que ces mêmes lieux où, sous les Mérovingiens, étaient établis des ateliers monétaires sont ceux-là aussi où furent fondées les premières églises de Touraine : Langeais, Sonnay, Amboise, Chisseau, Candes eurent des églises fondées par S. Martin, à la fin du IVᵉ siècle, Brizay et Chinon, par S. Brice, au commencement du Vᵉ ; d'où il faut peut-être conclure que ces localités étaient alors plus importantes qu'aujourd'hui, ou que quelque établissement public attirait particulièrement l'attention sur elles.

« On croit que, dès le temps de Clovis, le droit de battre monnaie fut accordé à l'église de St-Martin ; elle en usa du moins aussitôt en inscrivant sur ses monnaies : *Racio basilici sci Martini* (droit de la basilique de St-Martin), et elle le transmit à ses nombreux domaines. Ce droit, le chapitre de St-Martin le conserva, malgré quelques interruptions, jusqu'à une époque très-avancée, vers 1350. Sous les Carlovingiens, sous les Capétiens, les pièces frappées à la basilique de St-Martin furent très-nombreuses. La plupart ont pour

légende, d'un côté, *scs Martinus*, gravé autour d'un temple ou château fortifié, ce qui les fit longtemps désigner sous le nom de *Chastel, Châtel*; de l'autre, *Turonis civitas*, et, par abréviation, *civis* et *civi*.

« Au commencement du XIe siècle, voici ce qui arriva. La féodalité s'était établie de toutes parts. De la féodalité nous ne voulons pas dire de mal : on en a eu trop autrefois, on est menacé, peut-être, de n'en plus avoir assez aujourd'hui ; mais, parmi les seigneurs féodaux, il est certain qu'il y en eut d'injustes et de pillards, de voleurs même de grand chemin, tout-à-fait mécréants et mauvais chrétiens. Ceux-là ne se firent pas faute de voler sur la monnaie. Ayant usurpé le droit de la fabriquer à leur coin ou du moins à leur profit, ils l'altéraient, la falsifiaient et la détérioraient. N'avons-nous pas eu un comte surnommé *le tricheur*, et un roi connu sous le surnom de *faux-monnayeur?* Or, à la basilique de St-Martin, on suivait une autre voie et une autre morale : le titre et la loi, comme on parlait alors, y étaient fidèlement observés ; de sorte que, d'un côté, il y avait bonne foi et probité, tandis que de l'autre on trouvait souvent malversation et félonie. Le commerce ne s'arrangeant point des duperies des féodaux, on ne voulut bientôt plus entendre parler de leurs deniers falsifiés, et la préférence fut tellement acquise à la monnaie de St-Martin, qu'elle ne tarda pas à être généralement répandue et presque la seule admise. Dans toute l'étendue du royaume, on comptait en deniers tournois, sous tournois, livres tournois, gros tournois, *deniarius, solidus, grossus turonensis*. Le type tournois au châtel devint presque général ; il s'établit dans des contrées étrangères à la France et passa même en Palestine, où on le retrouve sur quelques pièces des établissements fondés par les Croisés.

« A Tours, les nombreux pèlerins qui venaient au tombeau de saint Martin, s'empressaient de se décharger de la monnaie

de leurs seigneurs et de la changer contre les bons deniers de St-Martin ayant cours par tout le royaume. Il y avait pour cela une maison de change tout près de la basilique, si bien que l'une des portes donnant de ce côté s'appelait la porte du Change, et qu'une rue, à Tours, placée près de l'endroit où était cette porte, a conservé le nom de *rue du Change.*

« La monnaie de St-Martin était donc devenue la monnaie par excellence, à tel point que saint Louis défend, dans son règlement des monnaies, de refuser les deniers tournois « *tout polis ou effacés qu'ils soient* » ; et Philippe le Bel arrête : « *Que nul ne soit si osé, sur peine de corps et d'avoir, de refuser tournois, partant qu'ils aient connaissance devers croix et devers pile.* » Le poète Bertrand de Born parle de la guerre des esterlins et des tournois pour dire celle des Anglais et des Français.

« En même temps Tours avait un atelier où se frappait la monnaie du roi. Sous les Mérovingiens, sa légende était : *Turonos civis,* où l'on voit qu'on avait encore conservé la désinence grecque en usage du temps des Gaulois. Quand le nom de Tours fut supprimé sur les monnaies qu'on frappait en cette ville, on mit un point sous la sixième lettre de la légende qui se trouvait être l'*i* dans *Ludovicus* et l'*u* dans *Carolus :* c'est ce que l'on appelait le point *monétaire.* On distingua dans la suite les pièces de différentes provenances par des lettres de l'alphabet, et, pour Tours, ce fut, de 1539 à 1772, l'E qui désigna notre monnaie tourangelle. Ce fut à cette date, vers la fin du XVIII° siècle, que cessa la fabrication de la monnaie à Tours, si longtemps célèbre par la pureté de son titre, son type au châtel et l'habileté de ses ouvriers sous les trois races de la monarchie.

« Mais il convient de nous rapprocher de Loches et de ses environs, pour nous restreindre au programme auquel nous avons fait une trop longue infraction.

« Sous les Carlovingiens, pendant le règne de Charles le Simple, de 890 à 923, Chinon eut le privilége de battre monnaie. Nous avons possédé une pièce très-belle et très-rare sortie de cet atelier ; elle portait en légende : *Cainoni castro.*

« A Beaulieu et à Loches s'exerça aussi l'art monétaire. Sur la fin du règne de Charles VI, le dauphin, depuis Charles VII, ayant besoin de ressources à cause des nombreuses provinces dont le royaume était dépossédé, établit dans quelques villes du centre des ateliers provisoires ; Loches et Chinon furent de ce nombre. A Loches on ne frappa pas de monnaies d'or. On a de cet atelier un demi-blanc de Charles VI et un demi-karolus du même prince ou de Charles VII ; le millésime n'étant point marqué sur les monnaies, on conçoit qu'il y ait quelques doutes dans les attributions aux princes du même nom. Le demi-karolus, frappé à Loches, porte dans le champ un K surmonté de la couronne royale, et a pour légende, d'un côté, *Duplex turonus,* et, de l'autre, *Karolus Francorum rex*, avec une *L* désignant l'atelier de Loches. Le demi-blanc porte, d'un côté, *Carolus Francorum rex,* avec *L* initiale de Loches, et, de l'autre, *Sit nomen Domini benedictum.* L'atelier de Loches fut supprimé par ordonnance royale, le 28 mars 1430, après avoir fabriqué, plus ou moins abondamment, pendant environ cinquante ans.

« Plus anciennement, sous les comtes d'Anjou et les rois d'Angleterre, Beaulieu eut aussi un atelier monétaire. Jusqu'à présent on n'en connaissait aucun spécimen que nous puissions citer ; mais nous venons d'apprendre que M. Le Cointre-Dupont possède l'une de ces pièces devenues fort rares et portant en légende : *Locas castrum.* Ici on trouve Loches et non Beaulieu, mais nous ne sommes pas éloigné de croire que les comtes d'Anjou ayant cédé à l'abbaye de Beaulieu leur droit de battre monnaie pour la seigneurie de

Loches, auraient stipulé que cette monnaie serait frappée au type de Loches. Ne pourrait-on pas supposer aussi qu'à Beaulieu on ait frappé des monnaies au type des comtes d'Anjou et à celui de St-Martin de Tours, et que, sous le nom de deniers angevins et tournois, on en ait plusieurs qui aient été frappés réellement, tout près d'ici, à l'abbaye de Beaulieu ?

« Nous n'avons sans doute exposé ici, Messieurs, que des généralités; mais devant une assemblée composée de nobles étrangers comme celle-ci, il appartenait à notre Touraine de montrer aussi ses titres de noblesse, et les généralités auront du moins peut-être cet avantage d'indiquer que, sous le rapport même de la numismatique, Loches et ses environs, malgré le silence du programme, n'en sont pas totalement dépourvus.

« Nous avons ici à la disposition des membres de la réunion : 1° des pièces celtiques primitives; 2° des pièces d'or frappées à l'imitation des monnaies grecques; 3° des petits bronzes gallo-romains; 4° une pièce d'or mérovingienne de Chisseau; 5° des deniers de St-Martin au Châtel; 6° des blancs frappés aux ateliers de Tours et de Chinon, des karolus, des testons, des oboles, des mailles; et si nous ne pouvons présenter des pièces frappées à Loches même et à Beaulieu, nous en avons du moins les empreintes en ce qui regarde la monnaie de la ville de Loches, de sorte que tout, à peu près, ce qui a été cité dans cette courte notice, peut être vu des yeux et touché des mains.

« Mais de sérieux travaux vous attendent, Messieurs; qu'il nous suffise donc d'avoir cité pour mémoire ces monuments de la numismatique, laquelle ne sera bien réellement venue ici que pour rendre ses devoirs à sa savante et vénérable mère.

« Nous pourrions joindre ici deux sceaux antiques : l'un

de saint Flavien, l'autre d'un doyen de saint Martin pour sa baronnie de Ligueil. »

Le Congrès accueille avec une vive satisfaction ce mémoire finement et savamment écrit, et qui contient de précieux renseignements sur une branche fort importante de la science archéologique.

M. d'Espinay donne lecture d'une lettre de M. Le Cointre-Dupont, relative à la découverte de la monnaie frappée à Loches, à laquelle M. Baranger vient de faire allusion, et présente au Congrès un dessin représentant cette monnaie, copie due à l'obligeante communication de l'auteur de la lettre :

« Poitiers, 4 juin 1869.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'aurais vivement désiré pouvoir assister à toutes les « séances du Congrès de la Société française d'Archéologie. « J'en serai empêché par quelques affaires d'une haute im- « portance, notamment par les préliminaires du mariage « d'un de mes enfants, et je crains bien de ne pouvoir « arriver à Loches que mercredi soir. J'ai aussi le regret « de n'avoir à vous annoncer qu'un petit nombre de Poi- « tevins, MM. l'abbé Auber, de Chergé et Émile de Cougny, « chargés de représenter avec moi la Société des Antiquaires « de l'Ouest. L'approche du Concours régional et l'organi- « sation à Poitiers, pour le moment de cette fête agricole, « d'une exposition industrielle, artistique et archéologique, « nous enlèvent plusieurs personnes qui, sans ces circon- « stances, eussent fait avec plaisir partie de la réunion de « Loches, tels que M. le comte de Croy, MM. Jules de « La Lande, mon fils Louis Le Cointre, etc. Je n'ai pu non

« plus obtenir la promesse de prendre part au Congrès de « M. Alexis de Chasteigner, quoique, par sa propriété de la « Castière, il appartienne tout-à-fait à l'arrondissement de « Loches.

« Je tâcherai de porter des copies de quelques parties les « mieux conservées des plans des anciennes seigneuries que « M. Dangé d'Orsay avait annexées à Grillemont, notam- « ment celui de la Roche-St-Jean, près de Loches.

« Le denier de Loches a été publié en 1867 par M. Gariel, « dans l'*Annuaire de la Société numismatique*. Il constitue, « avec quelques triens mérovingiens attribués à Genillé et « au Bridoré, et avec des monnaies de Charles VII frappées « à Loches de 1419 à 1431, la numismatique de l'arron- « dissement. Les seigneurs de Preuilly avaient un droit sur « la monnaie de St-Martin de Tours.

« Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assu- « rance du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur « d'être,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« G. Le Cointre-Dupont. »

Une discussion s'élève sur les ateliers monétaires de Loches et de Beaulieu. A ce sujet M. Léonide Archambault fait observer que Foulques Nerra fit don à l'abbaye de Beaulieu de sa monnaie de Loches, ce qui suppose la préexistence de l'atelier monétaire de Loches sur celui de Beaulieu. Quelques doutes s'élevant sur ce point, M. Gautier lit le passage de la charte de fondation donnée par Foulques à l'abbaye de Beaulieu, ainsi conçu : « *Addo prœterea eisdem (monachis)..... monetam meam de Lochis.* » — Il fait observer en outre que, dans les comptes municipaux de la ville de Loches du XVIe siècle, on trouve la mention d'un *pavage fait dans la*

ruette qui tend de la grand'rue à la tour devers les maisons de la monnaie.

M. le curé de Beaulieu présente une monnaie gauloise ; M. J. Delaporte plusieurs médailles romaines, sans indication de provenance.

La discussion continue sur la situation et l'organisation des ateliers monétaires. M. de Caumont fait un résumé clair et rapide des travaux de M. le vicomte Ponton d'Amécourt sur ce sujet important.

8e Question : *Quels sont les caractères généraux des églises de l'arrondissement de Loches et des contrées voisines ? Indiquer autant que possible l'époque de la construction de ces églises.*

M. d'Espinay esquisse à grands traits le caractère général des églises de l'arrondissement. Toutes les époques, dit-il, sont représentées dans le pays depuis les premiers siècles jusqu'à la Renaissance, et par cela même les caractères sont très-divers et ne peuvent faire l'objet d'un travail d'ensemble. Toutefois, lorsqu'on étudie les édifices les plus remarquables des XIe et XIIe siècles, on observe qu'ils se rapprochent davantage du type aquitanique et poitevin que du type angevin et plantagenet. Cette opinion sera développée lorsque l'ordre des questions amènera celle qui concerne les églises de cette époque.

9e Question : *A quelle époque faut-il attribuer les églises en petit appareil ?*

M. l'abbé Chevalier demande la parole sur cette question.

« La méthode d'observation en archéologie consiste, dit-il, à examiner soigneusement les édifices d'un âge bien déterminé, à les comparer entre eux, à établir ainsi par un ensemble de caractères similaires des groupes et des familles de style et à juger par analogie de l'âge des édifices semblables.

« Cette méthode ne pouvait être appliquée à l'étude des monuments de la première période romane, celle qui, issue directement de l'art romain, a mérité chez nous le nom de style latin. Les textes nous manquaient, et quand par hasard il s'en est trouvé quelques-uns, ils s'appliquaient le plus souvent à des édifices transformés. On a donc dû se borner exclusivement aux caractères tirés de l'analogie et l'on a comparé nos plus vieux édifices aux édifices gallo-romains. Le caractère gallo-romain de l'appareil, les chaînes de briques disposées au milieu de la maçonnerie, les divers genres d'appareil en réseau, en feuilles de fougères, etc., ont donc joué un rôle prépondérant.

« Nous avons pensé à reprendre la question par la méthode ordinaire, c'est-à-dire par la méthode historique aidée de la comparaison critique des formes architecturales. La Touraine seule pouvait entreprendre ce travail, car seule elle en possède les éléments complets. Son grand historien, Grégoire de Tours, lui a donné le nom de près de quatre-vingt-dix églises bâties en soixante paroisses avant la fin du VI siècle. Des documents authentiques, d'une date postérieure, mentionnent quatre-vingts autres édifices religieux construits de l'an 600 à l'an 1000. C'est donc sur *cent soixante-dix* monuments que peut porter l'étude du style latin, non que ces monuments subsistent encore tous, mais il est vraisemblable qu'il en reste encore assez pour nous apporter quelque lumière.

« Recherchons dans Grégoire de Tours les caractères des édifices religieux de son temps. — Petit appareil régulier où les chaînes de briques ne sont pas mentionnées, plan en forme de croix, avec abside orientée, voûtée en fornice, voûte des nefs en lambris de bois peint, portes carrées avec linteau en pierres, fenêtres en plein-cintre, toiture à tirants sculptés peu inclinée, cloches suspendues sur le toit dans

une petite arcade, dallage en mosaïques rustiques ou béton, portiques avec colonnades ou atrium, baptistères avec piscines à immersion; tombeau du saint placé devant l'autel qui occupait le fond de l'abside.

« Recherchons maintenant les modestes églises de nos campagnes qui ont pu échapper entièrement ou partiellement à la destruction. Bien peu sont encore intactes, on le conçoit, et presque toutes ont été remaniées. Il n'y a que des débris incomplets associés le plus souvent à des styles d'un autre âge et formant ainsi avec eux un précieux point de comparaison.

« Toutes ces églises sont bâties en petit appareil gallo-romain parfaitement caractérisé. »

M. Chevalier décrit rapidement les églises de Ciran-la-Latte, Civray-sur-Cher, Villeloin, Perrusson, Louans (1), dans la région lochoise.

« Quelques autres sont déjà connues du Congrès : Langeais, Rivière, St-Germain-sur-Vienne, Azay-le-Rideau, St-Mexme de Chinon, Cravant.

« Il cite encore, mais sans date, Esve-le-Moutier, Varennes, la primitive collégiale de Loches, bâtie par Geoffroy Grisegonelle, mais dont la partie encore existante est en grand appareil.

(1) C'est en 997 que l'archevêque Archambault de Sully donna l'autorisation de construire l'église de Louans. Elle dut être édifiée peu de temps après, c'est-à-dire vers l'an 1000, ou, tout au plus, dans les premières années du XI[e] siècle. Elle a subi un remaniement, probablement dans la seconde moitié du même siècle. Le clocher en grand appareil, ainsi que les assises supérieures de l'abside centrale, appartiennent à cette deuxième époque. La nef, les bras du transept et ses absidioles sont en petit appareil très-irrégulier. Les sculptures, qui ont un caractère de barbarie très-remarquable, seront décrites dans le procès-verbal de l'excursion de Preuilly. (D'ESPINAY.)

« Conclusions : 1° similitude frappante de l'appareil des églises antérieures à l'an 1000 avec l'appareil gallo-romain; 2° textes précis pour trente-six de nos vieilles églises; 3° disparition du petit appareil en Touraine avec le XIe siècle; 4° introduction des parties romanes secondaires au milieu des parties plus vieilles.

« Le travail a été fait pour la Touraine par M. l'abbé Chevalier et M. l'abbé Bourrassé; il est accompagné de nombreuses planches photolithographiques (par M. de La Follye, inspecteur des lignes télégraphiques à Tours). C'est aux autres provinces à poursuivre la même étude. »

M. l'abbé Auber annonce qu'il a commencé les mêmes études dans toutes les régions de la France et notamment en Poitou, il y a environ dix ans, et qu'il adopte complètement les conclusions de M. Chevalier.

M. d'Espinay ajoute qu'il a fait les mêmes observations en ce qui concerne l'Anjou, et que des études d'ensemble devront donner de ce côté des résultats inattendus.

M. le curé de Ligueil trouve les conclusions de M. l'abbé Chevalier trop absolues. Il cite un ancien proverbe : *Trop et peu n'est pas mesure*, et, en faisant l'application à ce qui vient d'être dit, il trouve qu'il y a du trop peu dans l'énumération qu'a faite M. Chevalier des églises à petit appareil, la plus grande partie de nos églises de campagne, surtout dans l'arrondissement de Loches, présentant encore des restes de ce genre de construction plus ou moins considérables, plus ou moins conservés ; — tandis que, d'un autre côté, il y a du trop dans la proposition de M. Chevalier tendant à établir que toutes les églises en petit appareil sont antérieures à l'an 1000. Il cite, en effet, des églises en petit appareil dans lesquelles est manifeste la présence de l'ogive qu'on ne peut certainement attribuer au Xe siècle, même dans ses dernières années. Il en appelle d'ailleurs à l'expérience de M. Chevalier

et demande s'il est possible de croire que ce genre de construction en petit appareil, général au Xe siècle, ait totalement, instantanément et universellement disparu, comme à un mot d'ordre au passage du Xe au XIe siècle, dans les campagnes, toujours un peu retardataires, on le sait, comme dans les villes; dans les lieux éloignés du mouvement, comme dans les centres où il se forme; et il maintient que le petit appareil a passé du Xe au XIe siècle et y a été pratiqué des années encore: on en trouve des traces dans les constructions de la fin même de ce siècle.

M. Chevalier avait annoncé aussi qu'il se séparait entièrement de l'opinion de ceux qui croient que l'attente de l'an 1000, supposé devoir être l'époque de la fin du monde, avait tenu dans l'inaction pendant une partie du Xe siècle, et il avait même nié que, selon lui, cette terreur prétendue ait existé le moins du monde. M. le curé de Ligueil croit, lui, que le sentiment des archéologues sur ce point a été trop universel et trop constant pour qu'il n'ait eu absolument aucun fondement, et il trouve cette opinion un peu hasardée, en ce qu'elle a du moins de général et d'absolu, quand le *Gallia christiana* est plein de chartes mentionnant d'une manière très-marquée cette appréhension des jugements de Dieu dans les années qui ont précédé le XIe siècle, chartes où l'on trouve habituellement des expressions telles que celles-ci: *In expectatione judicii, pavens diem judicii.*

M. le docteur Catois combat l'opinion émise par M. l'abbé Chevalier au sujet de la place que le tombeau du saint occupait dans l'église relativement à l'autel. A St-Denis, le tombeau était au fond de l'église, et le siége de l'abbé sur le tombeau même. Ailleurs le tombeau était sous l'autel. Dans tous les cas, l'autel n'était pas adossé au mur. La véritable place de l'autel, c'est l'intertransept, afin qu'il puisse être

vu des fidèles de toutes les parties de l'église. Le fond ou chœur doit être réservé pour le clergé. Il doit être distinct du sanctuaire. La place du clocher est au-dessus de l'inter-transept parce que, dans l'origine, le clerc qui servait la messe pouvait sonner la cloche sans s'éloigner de l'autel. C'est par un oubli des règles que l'on place les clochers au bas de l'église, l'autel au fond, et que l'on ne sépare pas le sanctuaire et le *presbyterium*. Il adresse de vifs reproches à ceux qui laissent les traditions liturgiques se perdre chaque jour ; à ceux qui, par exemple, ont eu l'idée de placer des gradins sur l'autel.—Les gradins, dit-il, « *sont le commencement de la dégradation.* » La forme même du tabernacle se modifie d'après des principes qu'on ne peut admettre, et l'autel moderne de Notre-Dame de Paris « *sera le modèle de la dégénérescence.* » Cette improvisation, brillante et facile, se porte ensuite sur la place à donner aux clochers et sur plusieurs autres sujets qui n'ont qu'un rapport éloigné avec la question en discussion, ce qui ne l'a pas empêchée d'être écoutée jusqu'au bout avec beaucoup d'intérêt.

M. l'abbé Chevalier réfute M. le docteur Catois et cite des textes formels, tirés de Grégoire de Tours, établissant que les tombeaux des saints dans les églises rurales ou dans les oratoires étaient placés devant l'autel (1). Il en résulte que, dans nos modestes églises rurales, un autel occupait le fond de l'abside. Mais, dans les grandes basiliques, l'abside était réservée pour le tombeau, et l'autel était dans l'*altarium* ou *presbyterium*, c'est-à-dire dans le chœur.

M. l'abbé Auber répond ensuite à M. le docteur Catois que

(1) « Ferebatur quod fuisset *ante* sanctum altare sepultus. »
(GRÉG. TUR., *De gloria confess.*, cap. 84.)
« Sarcophagum *ante* altare in absidam transtulerunt. »
(*Vitæ patrum*, cap. 7).

ses objections ne peuvent être admises par le clergé, et qu'il est impossible de renverser, sous prétexte de conservation, jusqu'aux plus anciennes traditions de l'Église. En avouant le bon côté du système qui garantirait aujourd'hui les vieux usages liturgiques, il ne faut pas oublier que beaucoup de ces usages ont traversé les siècles jusqu'à nous sans aucune atteinte, mais que beaucoup aussi ont dû être modifiés par l'Église elle-même, selon les besoins de sa discipline essentiellement variable, et que ce qu'elle règle ou autorise aujourd'hui a toujours un caractère respectable qui s'oppose à un retour vers les errements primitifs ou très-anciens; que beaucoup des usages enfin, critiqués par M. Catois, sont admis par la liturgie depuis cinq ou six siècles.

Après quelques observations échangées encore entre M. le docteur Catois et les membres du bureau, la discussion est close.

M. d'Espinay signale quelques églises, notamment celles de Reignac, Sennevières, Louans et la chapelle de St-Martin d'Oisay, commune du Bridoré, dont les absides en petit appareil ont pu subir des remaniements, mais ont conservé leur plan primitif. Les églises de Bossay, Ferrière-sur-Beaulieu, Bournan, Neuillé-le-Brignon, Ciran, Varennes, n'ont conservé que leur nef en petit appareil. Celle de Sepmes, rebâtie au XIIIe siècle, conserve encore des débris de petit appareil dans le mur latéral nord. On croit en trouver aussi des restes à Azay-sur-Indre et à Chambourg.

M. l'abbé Chevalier explique comment la plupart des églises en petit appareil ont été remaniées plutôt dans la partie de l'abside que dans celle de la nef. Cela tient à ce que la première était mise aux frais des gros décimateurs, seigneurs, abbés, curés, qui tenaient à honneur de faire de belles constructions, tandis que la nef était abandonnée aux habitants qui n'étaient pas en état de faire des constructions aussi considérables.

M. Bouet pense qu'après l'an 1000 on ne trouve point en Touraine de petit appareil, mais qu'on ne trouve point non plus avant cette époque de constructions en pierre de taille.

10ᵉ Question : *Quelles sont les églises possédant des cryptes ?*

M. d'Espinay cite la crypte de l'église collégiale de Loches, dont l'architecture ne remonte pas au-delà du XVᵉ siècle. L'église de Ste-Maure, celle de Rivière possèdent des cryptes ; ces églises sont situées dans l'arrondissement de Chinon. St-Martin de Tours avait aussi une crypte ; mais il n'y en a pas dans l'arrondissement de Loches.

Il donne la description d'une crypte qui se trouve au prieuré de Brenneçay, près St-Quentin. Elle est située au milieu d'une vigne, à une certaine distance des bâtiments, et il ne paraît pas y avoir existé de constructions au-dessus de cette cave. On y descend par un large escalier. La forme est celle d'une croix latine ; on rencontre d'abord six petits caveaux, trois à droite et trois à gauche du couloir principal qui tient la place de la nef ; puis deux autres caveaux plus grands et formant le transept ; au fond, un autre grand caveau tenant la place de l'abside ; à l'intertransept, deux arcs-doubleaux en maçonnerie se croisent et figurent une voûte d'arête. Le tout est creusé dans le roc et représente assez bien une église gothique avec ses chapelles latérales, son transept et son abside.

Quelle était la destination de cette cave ? Sa situation éloignée du couvent ne permet guère d'admettre qu'elle fût destinée à serrer la récolte de vin, tandis qu'il y avait de vastes caves sous le prieuré même. Pourquoi d'ailleurs lui avoir donné la forme si exacte d'une église ? Ne serait-ce point une

chapelle sépulcrale abandonnée, peut-être sans avoir servi ? Telle est la conclusion de M. d'Espinay.

M. de Caumont fait observer qu'il existe beaucoup de caves de ce genre dont la destination est inconnue, mais qui sont bien souvent des magasins.

M. le secrétaire indique l'ordre du jour pour la journée du lendemain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire,

GAUTIER.

PREMIÈRE SÉANCE DU MERCREDI 9 JUIN.

Présidence de M. CHAISEMARTIN, procureur impérial.

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, *L. Gaugain*, *de Chergé*, *Guyot*, *Pécard*, *Le Dain*, de Parthenay, *d'Espinay*.

M. *de Galembert* remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. d'Espinay demande que la réunion formule un vœu énergique pour la conservation des édifices en petit appareil, encore nombreux en Touraine, et notamment dans l'intérêt de l'église de Villeloin, commune de Villeloin-Coulangé, menacée de destruction en ce moment.

Le Congrès émet à l'unanimité le vœu qui lui est demandé.

M. de Caumont lit une dépêche télégraphique de M. Ba-

listra, membre correspondant étranger en Italie, qui adresse ses félicitations au Congrès et regrette de ne pouvoir y assister.

On continue la discussion du programme.

11° Question : *Indiquer le caractère architectural, les vicissitudes et les différentes époques des églises de l'abbaye de Beaulieu, de la collégiale Notre-Dame du château et de l'église de Preuilly ? — Chapelle du Liget, Chartreuse du Liget ?*

Une discussion à laquelle prennent part MM. de Cougny, d'Espinay, Gautier, Bouet, de Galembert, MM. les abbés Auber et Chevalier, à propos des caractères de l'architecture des édifices de l'époque romane secondaire dans la région, amène sur les origines de l'église de Beaulieu quelques opinions contradictoires. M. de Cougny paraît admettre un délai d'environ quarante ans entre sa construction première et sa reconstruction après un renversement partiel à la suite d'un ouragan.

M. Gautier s'appuyant sur la chronique de Beaulieu établit que la reconstruction eut lieu en 1012, deux ans seulement après la première.

Sur la demande d'un membre, la discussion sur l'église de Beaulieu est ajournée après la visite que le Congrès doit y faire prochainement. Celle sur Preuilly est également ajournée à la séance du soir.

M. le Président prie M. d'Espinay de combler la lacune que présenterait la discussion de la onzième question, par suite de ces ajournements, en entrant dans quelques considérations générales sur les caractères des édifices de style roman dans la région :

« La plupart des églises de notre région, dit M. d'Espinay, appartiennent au style roman des XI° et XII° siècles. Ce qui caractérise surtout cette époque, en Touraine, comme dans

le reste de la France, c'est l'emploi du plein-cintre tant pour les archivoltes des portes et des fenêtres que pour la forme des voûtes. Celles-ci sont tantôt en berceau, généralement supporté par des arcs-doubleaux et tantôt en arêtes. La voûte d'arête romane a, comme on le sait, pour principe géométrique la pénétration de deux cylindres l'un par l'autre. L'intersection de ces solides produit quatre arcs qui forment les arêtes de la voûte ; on peut observer une voûte de ce genre, mais où la pénétration des cylindres est incomplète, dans la nef latérale sud de la collégiale du château (ancienne salle capitulaire).

« Les bras du transept de l'église du château et celui de l'abbatiale de Beaulieu, les trois nefs de Preuilly, ainsi que les intertransepts des églises de Bournan, Reignac, Mouzay, Perrusson, sont voûtés en berceau.

« Cette partie de l'église, dans les constructions romanes de notre région, est souvent couverte par une coupole. Mais la véritable coupole, en forme de calotte hémisphérique, composée d'assises concentriques et portée par une voûte en pendentif a été peu usitée en Touraine. Elle présente d'assez grandes difficultés de construction. Il faut un procédé particulier pour passer du carré formé par les quatre arceaux de l'intertransept à la forme circulaire. Ce problème peut être résolu de diverses manières. La plus savante consiste à élever une voûte, appelée pendentif, qui a pour génératrice la diagonale menée du centre à l'angle du carré formé par l'intertransept, à partir du sol jusqu'à la naissance de la voûte; cette diagonale est prise pour rayon et la voûte s'élève à son extrémité dans tous les sens. Cette voûte s'arrête au point où elle forme une base circulaire pour élever la coupole proprement dite.

« Nos architectes ont rarement suivi ce système. Ils se bornent à remplir les quatre angles rentrants du grand

carré à l'aide de massifs de maçonnerie, formant quatre petites voûtes (appelées trompes), ce qui donne pour base à la coupole un plan octogonal, au lieu d'un plan circulaire. Sur ces bases on a élevé huit pans de murs se terminant au sommet par des triangles à surfaces courbes qui viennent se réunir au centre. Tel a été le système adopté pour la coupole de l'intertransept de la collégiale de Loches. La coupole ainsi construite n'est pas le véritable dôme byzantin; c'est une fausse coupole. Ce système a été fort usité en Auvergne aux XI° et XII° siècles; on le trouve dans les églises Notre-Dame-du-Port de Clermont, Notre-Dame d'Issoire, Notre-Dame d'Orcival, etc., et, d'après M. de Caumont, dans toute la Normandie et dans le nord de la France.

« Les églises de Pressigny-le-Grand, Vou, Sennevières, Bossay, La Celle-Guenand, Châtillon, Louans, ont de fausses coupoles à l'intertransept, construites dans le même système que celle de la collégiale du château.

« La fausse coupole de Châtillon présente des dispositions toutes particulières; elle a pour base le carré formé par les murs qui surmontent les quatre grands arceaux; on n'a même pas cherché à résoudre le problème du passage du carré au cercle; sur cette base carrée s'élèvent quatre triangles courbes, dont les sommets viennent se réunir au centre. Au lieu d'une coupole octogonale, on a fait plus simplement encore ici une coupole carrée. Une disposition assez analogue s'observe dans la voûte placée au-dessus de l'orgue à la collégiale de Loches, dans la partie la plus ancienne de l'église.

« L'intertransept de l'église Notre-Dame à Lahaye-Descartes est couvert au contraire d'une coupole hémisphérique à assises concentriques. A Cormery, la coupole est portée par une voûte en pendentif. A La Celle-Guenand, outre la fausse coupole de l'intertransept, il y a sur la troisième travée une

coupole affectant dans sa longueur la forme elliptique, dans le sens du grand axe de l'église ; elle est portée sur une voûte en pendentif modifiée suivant la nécessité de la forme ellipsoïdale de la calotte. A Preuilly, il y a à l'intertransept une coupole hémisphérique à assises concentriques, mais garnie de huit nervures partant du sommet des quatre piliers et de celui des quatre grands arcs, comme à St-Pierre de Saumur, et qui lui donne la fausse apparence d'une voûte plantagenet.

« Il faut remarquer, du reste, que les coupoles hémisphériques à assises concentriques peuvent se rapporter à deux systèmes différents : ou elles sont portées par une voûte en pendentif, distincte de la coupole proprement dite, comme à Cormery, ou la coupole elle-même se confond avec le pendentif et est formée par le même rayon ; telle est la disposition adoptée à St-Pierre de Saumur et à Preuilly.

« Les principales églises de la région, appartenant à l'époque romane secondaire, sont la collégiale du château de Loches, l'abbatiale de Beaulieu, St-Pierre de Preuilly, la chapelle de la Chartreuse, celle de la Corroierie ; puis, parmi les églises rurales, celle de Chemillé-sur-Indrois, remarquable par les modillons fort bien sculptés de la corniche extérieure de l'abside ; le chœur de Bossay, les églises de Chaumussay, La Guerche, Yzeures, Châtillon, Betz, Chanceaux, la nef de Fernière-Larçon, une portion de l'église de Ligueil, dont le grand arc surhaussé offre un certain caractère mauresque, le chœur de Bournan, les églises de la Chapelle-Blanche, Le Louroux, Vou, La Celle-Guenand, la belle église Notre-Dame de Lahaye, aujourd'hui abandonnée, l'église de Coulongé, aussi abandonnée par suite de la réunion de l'ancienne paroisse à celle de Villeloin, etc.

« La plupart de ces édifices ne remontent pas au-delà du XIIe siècle ; toutefois, l'église de Beaulieu est incontestablement du XIe ; la portion la plus ancienne de la collégiale de Loches est attribuée au Xe siècle, et celle de Louans serait

de la fin du même siècle. Quant à celle de Preuilly, on la croit de 1009 sur la foi d'une charte; mais ses caractères architectoniques la font classer par de savants archéologues parmi les églises de la première moitié du XIIe siècle; il serait nécessaire qu'un examen sérieux, suivi d'une discussion approfondie, permît de trancher la question.

« Il est assez difficile de distinguer les édifices du XIIe siècle de ceux du XIe, car les caractères généraux sont les mêmes; mais un œil exercé saisit cependant les différences que présentent les détails de l'ornementation. Les constructions du XIe siècle sont d'un style sévère et voisin encore du style latin ou roman primitif; les sculptures sont rares et peu fouillées. L'église de Beaulieu est le type de cette époque. Les grandes baies de la première construction étaient sans colonnettes et sans sculptures aux archivoltes; les chapiteaux de la seconde construction sont sculptés, mais bien moins fouillés que les sculptures du siècle suivant; les archivoltes ne présentent pas non plus ces voussures chargées de sculptures qui caractérisent les monuments du XIIe siècle.

« Les sculptures du portail et celles des chapiteaux du porche de la collégiale de Loches ont, au contraire, le caractère très-prononcé des œuvres d'art du XIIe siècle : grande richesse d'ornementation, feuillages abondants et profondément fouillés, têtes et personnages symboliques, etc. Le transept et les trois absides de cette même église sont aussi de beaux spécimens du style roman du XIIe siècle dans toute sa pureté.

Le clocher de Beaulieu présente des caractères analogues, et, pour ce motif, on doit penser qu'il est plus récent que la nef d'un siècle au moins.

« A la fin du XIIe siècle, les caractères de l'architecture romane se modifient et annoncent l'approche d'une ère nouvelle pour l'art de la construction; l'ogive se mêle au plein-cintre et le style de l'ornementation change également,

A Notre-Dame-du-Château on peut remarquer les arcs en ogives des voûtes du narthex, couronnant des fenêtres et un portail en plein-cintre. Les arceaux élevés par Thomas Pactius, vers 1165, pour porter les *dubes* qui couronnent la nef, sont aussi de forme ogivale, tandis que les fenêtres de la nef, comme celles du narthex, ont conservé la forme romane. Ce style de transition a régné dans notre pays pendant les dernières années du XII[e] siècle et les premières du siècle suivant. Il a produit dans d'autres contrées de magnifiques chefs-d'œuvre; mais, dans cette portion de la Touraine, il n'a pas créé d'aussi beaux édifices qu'en Anjou, par exemple. Le pur roman avait produit tant d'œuvres immortelles, qu'il restait peu à faire, lorsque l'architecture ogivale commença à pénétrer dans notre région. »

A la suite de cette énumération des églises romanes dans la contrée, une discussion s'élève sur l'origine et la transformation de la coupole pendant cette période.

M. de Cougny, rappelant les travaux de M. de Verneilh, de regrettable mémoire, dit que la coupole dont les Romains paraissent les inventeurs, se transforme d'abord à l'église de Ste-Sophie de Constantinople, revient sur ses pas au dôme de Venise, et s'implante en France, au XI[e] siècle, à Périgueux. C'est de là qu'elle rayonne aux XI[e] et XII[e] siècles sur le midi et l'ouest de la France.

C'est au commencement du XII[e] siècle que la coupole byzantine pénètre dans la vallée de la Loire. On la rencontre pour la première fois dans cette région couronnant les quatre travées de la nef de l'ancienne église abbatiale de Fontevrault, consacrée en 1120. Quelques années plus tard, les Plantagenets, ou plutôt l'école angevine, s'emparant du type byzantin importé en Anjou, le transforme, le modifie et crée la voûte domicale, comme l'appelle M. Parker. Ce genre de voûte a persisté en Anjou, en Touraine, dans le

Maine et dans les provinces voisines jusqu'au XVᵉ siècle, modifiant seulement la forme et la disposition des nervures suivant le style de chaque époque.

Quant à la calotte polygonale qui couronne l'intertransept de la plupart des églises romanes de notre région, elle offre des caractères complètement distincts de ceux de la coupole byzantine; c'est pour ce motif que M. de Cougny a cru devoir la désigner sous le nom de *fausse coupole*.

La *fausse coupole*, toutefois, existe en Orient; elle se rencontre également à St-Front de Périgueux, à l'intérieur des piliers les plus rapprochés de l'abside. Il peut donc se faire qu'elle ait une origine orientale, comme la coupole à pendentifs distincts; mais comme ces deux systèmes de voûtes ont des caractères essentiellement différents, on doit par cela même leur assigner à chacun une dénomination différente qui ne permette pas de les confondre.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

DE GALEMBERT.

DEUXIÈME SÉANCE DU MERCREDI 9 JUIN.

Présidence de M. l'abbé ROBIN, curé de St-Ours.

La séance est ouverte à deux heures.

M. *Chaisemartin* remplit les fonctions de secrétaire.

La suite du programme amène l'examen de la douzième question ainsi conçue :

Les monuments du Poitou ont-ils eu de l'influence sur

l'architecture des églises des cantons de Lahaye, Preuilly et Pressigny, sur les bords de la Creuse et de la Vienne?

M. l'abbé Auber pense qu'il faudrait une étude plus approfondie pour répondre à la question d'une manière précise. Il y a, d'ailleurs, peu de différence entre les monuments religieux de la Creuse, de la Vienne et de la Gartempe. L'école ligérine et l'école poitevine ont beaucoup de rapports : c'est à peu près le même symbolisme, l'emploi des mêmes motifs de décoration.

M. de Chergé regarderait volontiers l'école poitevine comme ayant rempli le rôle de maîtresse.

M. l'abbé Auber n'est point aussi affirmatif. Les donjons de Chauvigny et de la Roche-Posay lui paraissent offrir de l'analogie avec celui de Loches et représenter une même époque.

M. Gautier remarque que certaines ressemblances de mœurs, de coutumes et de langage entre le Poitou et les pays de la Touraine qui l'avoisinent, auraient pu entraîner (ce qu'il croit d'ailleurs avoir remarqué) une certaine ressemblance dans la forme de l'architecture des églises, notamment dans celle des clochers. Mais il n'a pas suffisamment étudié cette question pour se prononcer. Il ne fait que l'indiquer.

Mais, répond encore M. Auber, les mœurs ne font rien ici : tout à cette époque relève des habitudes féodales et des guerres fréquentes qu'elles entraînaient.

Ici M. Le Dain élève la question de savoir si la voûte sphérique à double croix de nervure, connue sous le nom de voûte Plantagenet, et particulièrement employée en Anjou et en Poitou, a été usitée dans les églises de l'arrondissement de Loches.

A la discussion se mêlent MM. le comte de Galembert, de Cougny et d'Espinay.

M. d'Espinay répond qu'il existe dans l'arrondissement de

Loches des voûtes cupoliformes dans le genre Plantagenet. La voûte du narthex de l'église du château de Loches est un beau spécimen de ce genre de construction. A St-Laurent de Beaulieu, les voûtes sont à nervures et formées par le croisement d'arcs en ogives; la disposition des berceaux qui vont en s'élevant depuis le sommet des arcs formerets jusqu'à la clef de voûte donne à cette construction une fausse apparence de coupole. Il est facile de distinguer les voûtes Plantagenet cupoliformes des fausses coupoles, en style auvergnat, par la disposition des assises. Dans la voûte Plantagenet, les assises sont parallèles à l'axe des berceaux; elles se dirigent de la circonférence au centre et ne sont pas concentriques, tandis que dans les fausses coupoles octogonales, comme dans les coupoles hémisphériques, les assises sont toutes parallèles à la base de la coupole, et par conséquent concentriques. Ce système a été adopté pour la voûte placée sous le clocher de l'église de Genillé, à l'intertransept, et dans plusieurs autres églises rurales; mais la fausse coupole octogonale paraît, en somme, dominante dans le pays. Tandis que l'Anjou adoptait la voûte Plantagenet pour couvrir les nefs et l'intertransept des églises, la Touraine méridionale conservait la fausse coupole octogonale si usitée en Auvergne et en général dans l'Aquitaine, mais n'osait construire que rarement la vraie coupole byzantine (1). Ce système tient en quelque sorte le milieu entre le style du nord et celui du midi de la France.

(1) L'Anjou possède des coupoles byzantines, notamment celles de l'abbaye de Fontevrault; mais la coupole Plantagenet domine; la coupole auvergnate doit y être fort rare, si elle s'y trouve; M. d'Espinay n'en connaît aucune en Anjou. La coupole de St-Pierre de Saumur, quoique formée d'assises concentriques et de forme hémisphérique, présente au premier abord l'aspect d'une voûte Plantagenet, à cause des nervures dont elle est ornée : c'est un *trompe-l'œil*.

M. de Cougny insiste sur la différence des coupoles byzantines portées sur pendentif et des fausses coupoles du Poitou et de la Touraine portées sur des trompes.

On revient à la 11e question, qui n'avait pas été examinée à la dernière séance.

Indiquer le caractère architectural, les vicissitudes et les différentes époques des églises de l'abbaye de Beaulieu, de la collégiale de Notre-Dame du château de Loches, et de l'église de Preuilly? — Chapelle du Liget. — Chartreuse du Liget?

M. d'Espinay revient sur divers points relatifs à l'église collégiale du château.

Après quelques autres observations de M. de Cougny sur le même sujet, M. le docteur Catois pose au Congrès la question de savoir si la tribune qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée ouvrant sur le porche, n'aurait point été une chapelle comme celles que l'on voit dans certaines églises, et qui portent en Italie le nom de chapelles du St-Sacrement; en Allemagne, celui de chapelles de la Ste-Réserve; et, dans notre pays, celui de chapelles de St-Michel. Ces chapelles, établies tantôt au premier étage au-dessus des porches, tantôt sur une tribune intérieure comme c'eût été le cas à l'église du château, contenaient quelquefois un autel, et par conséquent étaient destinées à des cérémonies particulières. Souvent aussi on y plaçait la *Ste-Réserve*. On trouve des chapelles de ce genre à Tournus, à Brioude, à Avignon.

M. de Chergé cite encore comme exemple l'église de St-Savin où l'on voit la chapelle de la tribune contenant un autel très-orné d'ailleurs, et avec de belles peintures.

M. d'Espinay donne quelques explications sur les tribunes des principales églises du pays.

A Preuilly, la collégiale St-Mélaine, qui était située dans le château, avait une vaste tribune au-dessus du narthex. De cette tribune on voyait l'intérieur de l'église par une large et belle ouverture en plein-cintre. La tradition locale rapporte que c'était un jubé pour les seigneurs du lieu ; mais il est probable que cette destination n'a été attribuée à cette tribune que longtemps après sa construction. La disposition de celle de Loches a été changée probablement au temps de Thomas Pactius ; on a ouvert alors le grand arc ogival qui la fait communiquer avec l'église, et abattu une colonne qui devait être placée en face d'une autre qui existe encore, et porter la retombée de l'arc-doubleau dont la colonne subsistante porte l'autre extrémité. On ne voit point de trace d'autel dans cette tribune et elle semble bien peu ornée pour avoir servi de chapelle.

Le Congrès arrive à l'examen de l'église abbatiale de Preuilly.

M. l'abbé Bertrand, curé de Nouans, rappelle la chute récente et si regrettable du clocher de cette belle église. Il croit que c'est l'occasion d'adresser certains reproches très-mérités au Comité des monuments historiques qui centralise tout, ne consulte personne, charge de ses travaux des architectes éloignés du lieu où doit s'exercer la surveillance. Il rappelle à ce propos ce qui se passe en ce moment à Montrésor, où, sous la direction du même comité, on a entrepris l'édification d'un clocher, laquelle reste depuis douze ou quatorze mois en suspens, non sans grands dommages pour les voûtes de l'église qui se trouvent sur se point à découvert. M. l'abbé Bertrand propose des moyens de contrôle qui, sans priver la science des lumières du comité, le mettraient cependant lui-même en garde contre quelques préjugés et contre l'effet d'une centralisation excessive.

Ces observations sont accueillies avec la plus grande

faveur par le Congrès, et appuyées particulièrement par M. de Galembert, sur la proposition duquel est adopté le vœu suivant :

« A propos de la chute du clocher de Preuilly et du ralen-
« tissement ruineux apporté aux travaux de restauration de
« l'église de Montrésor, le Congrès formule énergiquement
« le désir d'une décentralisation administrative en ce qui
« regarde la restauration des édifices qui sont du ressort du
« comité des monuments historiques. »

Il est décidé qu'une copie de ce vœu sera transmise sans délai à M. le maréchal Vaillant.

M. de Cougny donne ensuite le résumé très-clair et extrêmement intéressant d'une étude relative à l'église de Preuilly et qui a été inséré déjà dans le *Bulletin monumental.*

D'après lui, cette église ne peut remonter à l'an 1009, date inscrite à une époque récente sur son portail même. Tous les caractères de cet édifice indiquent qu'on l'a vieilli d'un siècle. Il appartient à la première moitié du XIIe siècle plutôt qu'au commencement du XIe (1).

Cette opinion, contraire à celle généralement admise au sujet de l'église de Preuilly, est appuyée par M. de Cougny sur de nombreux et savants arguments.

Personne ne demandant la parole sur cette importante question, elle n'est pas discutée.

M. de Chergé lit une pièce de vers rappelant un incident peu connu de la vie de Louis XI. Cette lecture est chaleureusement applaudie (2).

M. d'Espinay donne quelques renseignements sur la chapelle du Liget. Cette chapelle est circulaire et voûtée en

(1) *Bulletin monumental*, t. XXXV, année 1869, n° 2.

(2) Voir cette remarquable pièce de vers aux notes et mémoires à la fin du volume.

coupole à assises concentriques, reposant immédiatement sur le mur.

Le Congrès passe à la question n° 13 :

Y a-t-il quelques monuments importants qui aient eu de l'influence sur l'architecture du pays à certaines époques?

Cette question n'a pas été étudiée. M. d'Espinay ne connaît pas d'ailleurs, dans l'arrondissement, de monument ayant pu exercer sur l'architecture du pays une influence particulière. On suivait le mouvement de l'art et le mouvement spécial de la région. C'est ce que l'on peut voir en comparant nos églises tant avec celles du Poitou qu'avec celles de l'Anjou et de l'Ile-de-France.

A ce sujet, M. de Cougny rappelle que, dans un travail publié sur les sculptures des chapiteaux de Beaulieu, M. Bouet a comparé ces sculptures à celles des chapiteaux des constructions de Guillaume le Conquérant, lesquelles sont de la seconde moitié du XI[e] siècle. Existerait-il un rapport de date entre les sculptures de Beaulieu et les sculptures normandes? M. Bouet mentionne spécialement comme point de comparaison l'église de St-Étienne de Caen, bâtie en 1070; mais M. l'abbé Daguenet fait observer que St-Étienne était une église de bénédictins comme Beaulieu, ce qui suffirait seul à expliquer un rapport de similitude.

M. de Galembert croit devoir placer ici une observation au sujet de certaines sculptures de l'église du château : quelques-uns des chapiteaux sont d'une facture remarquable. Les personnages qui en forment l'ornementation ont les plis de leurs vêtements en relief et non en creux comme cela arrive d'ordinaire dans les monuments des XI[e] et XII[e] siècles. M. de Galembert a fait la même observation à Moissac pour les pilastres si remarquables placés aux quatre angles entre les transepts. Moissac est d'une date certaine, l'an 1100. On

peut conclure de ceci qu'au moyen-âge, toute sculpture était destinée à être peinte.

M. Gautier a cependant trouvé à la collégiale des sculptures d'ornement qu'on avait replâtrées avant de les peindre. Il fait d'ailleurs remarquer qu'à cet endroit, c'est-à-dire au portail de l'église, on voit deux systèmes de peintures différents, superposés. C'est lors de la seconde peinture que le peintre, n'ayant pas la place suffisante pour développer son dessin, a fait replâtrer des étoiles sculptées, et a peint par dessus.

M. l'abbé Auber ne partage pas non plus complètement l'opinion de M. de Galembert.

Sur la demande de M. le secrétaire-général, on remet à une autre séance l'examen de la question n° 14, relative aux monuments du XIIIe siècle, qui sera mieux placée suivant l'ordre chronologique après la question relative au symbolisme, laquelle se rattache directement aux questions précédentes.

Vient la question n° 15 ainsi conçue :

Du symbolisme. — Caractère des sculptures de St-Ours (collégiale du château).

M. d'Espinay présente quelques observations générales sur le symbolisme religieux.

M. l'abbé Auber à son tour prend la parole :

« Le symbolisme procède par images; c'est un langage poétique.

« Le symbolisme religieux tend presque toujours à représenter l'antagonisme du bien et du mal. Le vice et la vertu ont leurs symboles. C'est ainsi que s'expliquent les images les plus souvent répétées, et jusqu'aux *obscena* dont le sens souvent très-mal compris trouva son origine dans la plus pure morale de l'Évangile, comme nous le prouverons. Parfois il arrivera cependant que le même objet représente deux oppo-

sitions. Ainsi les oiseaux seront plutôt dans l'Écriture le symbole du bien. Ils se désaltèrent dans un vase, ou parfois même vont becqueter des rameaux ; ils représentent alors la douceur et la pureté de la vie. Mais ils sont l'image du contraire quand ils se détournent de cette nourriture ou de ce vase rafraîchissant où ils devraient retrouver l'élan et la force. — Le lion est souvent employé dans le symbolisme religieux. Ainsi, dans les Écritures, il représente fréquemment Notre-Seigneur ; quelquefois, cependant, il est l'image du démon qui cherche et dévore sa proie. Toutefois, un lion dévorant quelque chose peut, suivant le caractère de la composition, représenter Notre-Seigneur anéantissant le vice ou exterminant l'ennemi du bien.

« Pour parler plus spécialement de l'église du château, nous y trouvons beaucoup d'oiseaux, plusieurs avec une tête d'homme ou de femme. — Nous y rencontrons aussi la sirène dont la partie supérieure est une femme et dont la partie inférieure se termine en queue de poisson. La sirène est presque partout l'image du démon. Elle tient quelquefois un poisson dans la main comme à la collégiale ; c'est le sentiment chrétien qu'elle tient emprisonné, le chrétien lui-même qu'elle veut ravir aux influences de son baptême.

« Je disais que le symbolisme religieux est l'opposition du bien et du mal. Dans le narthex de l'église de Loches, nous trouvons une double chasse. D'une part, un seigneur à cheval, le faucon sur le poing, nous présente l'image des situations heureuses de la vie ; d'autre part, un diable accroupi sur un cheval et s'élançant à la poursuite de ses victimes ; c'est le côté difficile de l'existence terrestre. Quand arrivent de pareilles persécutions, le meilleur moyen c'est de fuir.

« Si l'on étudie cette question avec des vues d'ensemble, on

trouvera d'immenses développements du symbolisme dans la sculpture religieuse. Ce symbolisme se puisait, d'ailleurs, aux sources les plus pures du christianisme, dans l'Écriture sainte et dans les écrits des Pères de l'Église. Ici pas de caprices proprement dits. En rapprochant les textes bibliques et ceux des Pères de tant de sujets qui d'abord paraissent inexplicables, on trouvera le sens de toutes choses.

« Le système symbolique a été exposé dès le III[e] siècle par saint Méliton, évêque de Sardes, dans son livre intitulé : *Clavis scripturarum*. Pas un mot qu'il n'ait étudié à ce point de vue, et il ne s'est fait que l'interprète des Écritures; ainsi le lion, le cheval représentent Notre-Seigneur, *Christus*. Tout le monde reconnaît que le cheval blanc de l'Apocalypse n'est autre chose que le Sauveur. Quelquefois ce cheval blanc est lui-même symbolisé; c'est ainsi qu'à Montmorillon, dans la crypte de Notre-Dame, un agneau blanc représente l'*equus albus*. De même à St-Hilaire. Dans un des cantiques scripturaires (Daniel. III), vous trouvez les mots : *Benedicite omnes volucres cœli Domino*. Eh bien, la sculpture s'est mille fois inspirée de ce passage pour représenter sur la pierre des oiseaux dont la forme pure, l'attitude placide, expriment très-bien la pensée du prophète. Au contraire, quand Isaïe nous parle de ces oiseaux de proie qui, fondant sur les impies pour en faire leur proie en châtiant leurs iniquités, le sculpteur donne à ces bêtes ennemies tous les dehors les plus capables d'inspirer le dégoût, la crainte et la répulsion; leur nature se mêle des formes les plus excentriques; ils portent une tête d'homme ou de femme aux yeux hagards, au bec recourbé. Parfois ils portent un costume, un collier, une couronne: ainsi l'être le plus simple en apparence et le plus doux devient le symbole de l'orgueil prétentieux, de la cruauté ou de la folie.

« Mais ce sont là des sujets isolés. Vous en rencontrerez d'autres qui se suivent comme autant de phrases toutes faites, et dont plusieurs contribuent à développer tout un enseignement par des scènes diverses qui s'y rapportent. Ainsi, à la cathédrale de Poitiers, on voit dans la chapelle méridionale du transept une suite de six charmants modillons ainsi disposés :

« Un ange sonne de la trompette, un mort sort du tombeau ; le Christ siége au-dessus d'un groupe de nuages ; un autre mort ressuscite nu ; un second ange sonne de la trompette. — N'est-ce pas évidemment le Jugement dernier symbolisé par tous les éléments qui le désignent au chapitre III de la seconde épître de saint Pierre ?

« C'est ainsi encore, continue M. l'abbé Auber, que j'ai pu moi-même donner à l'architecte de l'église St-Jacques de Châtellerault une suite de modillons qui représentent le *Credo*.

« Le symbolisme, dans l'architecture religieuse, est aussi ancien que l'architecture elle-même. J'ai dit quels soins s'était donnés saint Méliton. Son livre est devenu le trésor des architectes, et tous ses symboles ont été reproduits dans nos temples. On les rencontre déjà aux époques mérovingienne et carlovingienne ; mais il en reste peu d'exemples, parce qu'il nous reste peu de monuments de ces temps reculés. Aux XIe et XIIe siècles, le symbolisme religieux prend de grandes proportions, parce que c'est l'époque des études ecclésiastiques et parce que les évêques, les chapitres, les monastères se sont emparés de l'architecture. Ce côté de l'art se développe du XIe au XIIIe siècle avec une énergie remarquable ; partout apparaissent dans nos grandes cathédrales les sujets symboliques mieux conçus, plus variés, plus intéressants. Vers le milieu du XIVe siècle, le sym-

bolisme tombe dans la satire et la caricature. C'est que le respect des choses saintes s'affaiblit à mesure qu'elles tombent aux mains des architectes laïques, incapables par l'insuffisance de leurs études de comprendre la pensée hiératique de l'Église. Là commence donc le manque de discipline; les maîtres maçons ne sont plus à la disposition des évêques. C'est une cause de trouble, et la décadence marche vite. La Renaissance nous arrive, non dans le XVI[e] siècle, mais avant, lors des guerres d'Italie, et dès lors plus de belle architecture religieuse: partant plus de symbolisme; il n'est plus compris. L'intelligence de ces formules qu'on a vues obscurcies pendant deux cents ans, parce que le sentiment chrétien s'était affaissé, nous la retrouvons aujourd'hui par l'heureux effet d'une cause contraire, et j'espère en donner la preuve dans un traité spécial que je vais publier et dont le titre indiquera le caractère et le but. Ce sera une *Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme.* J'y développerai tous les faits que je ne dois traiter ici qu'en quelques mots, et je serai heureux si, après l'avoir lu, mes lecteurs restent convaincus, comme je le suis, de l'importance de ces études et de la vérité de mes déductions. »

Ces développements ont été entendus avec le plus vif intérêt par le Congrès et d'unanimes applaudissements ont témoigné de sa gratitude à M. l'abbé Auber.

M. de Caumont prie M. l'abbé Auber de vouloir bien étudier une question posée pour le congrès scientifique de Chartres, qui s'ouvrira en septembre prochain et qui appelle l'attention des archéologues sur la chronologie du symbolisme religieux et les progrès qu'on y remarque au XII[e] siècle. M. de Caumont pense d'ailleurs qu'il faut se garder de donner trop d'extension au symbolisme, car la fantaisie a

toujours été, même au moyen-âge, l'un des éléments nécessaires de l'art.

M. l'abbé Auber répond qu'il prouvera très-bien que si la fantaisie a pu régner sur quelques détails, elle n'a jamais remplacé l'idée sérieuse, quant au côté artistique.

M. de Cougny demande pourquoi les oiseaux symboliques portent des têtes humaines.

M. l'abbé Auber répond que de la sorte le symbolisme était plus énergiquement exprimé en certains cas; il en a cité des preuves. Il en pourrait donner beaucoup d'autres, mais il n'en ajoutera qu'une seule. Ainsi, quoi de plus clairement symbolique qu'une de ces sculptures que M. l'abbé Auber croit pouvoir mentionner, sans manquer à aucune convenance pour les dames présentes à la séance : un corps d'oiseau avec une tête de femme et une langue demesurée qui descend bien au-dessous du menton.

En entendant citer cet exemple, le Congrès perd un instant de sa gravité.

Il rentre dans le sérieux de la question par quelques objections faites à M. l'abbé Auber qui, suivant M. d'Espinay, accorderait par trop au symbolisme.

M. l'abbé Auber ne pense pas avoir rien exagéré, puisqu'il a ses preuves et qu'il donnera toutes celles qu'on lui demandera encore.

A titre d'exemple du symbolisme chrétien, M. l'abbé Daguenet cite des sculptures de St-Denis représentant un moine qui conduit un novice et lui fait parcourir les sept péchés capitaux. Les péchés ont d'abord la forme humaine; mais par une dégradation successive, il se fait que le dernier présente tout-à-fait la forme animale.

M. Gautier cite un passage d'un traité de symbolisme du XIIIe siècle, qui se trouve à la bibliothèque de Poitiers

(n° 117) et qui donne l'explication symbolique du passage de la mer Rouge (1) :

Quid significat exitus Israel de Egypto?
Israelite nos. Pharao Satan. Orbis Egyptus;
Baptismus mare rubrum. Rex submergitur undis
Et regnum Sathane perit in baptismate. Tendit
Jherusalem populus. Sed per deserta vagatur.
Nos per desertum mundi vivendo vagantes
Tendimus ad patriam celestem. Plurima restant.
His carnalia prælia. Spiritualia nobis.

M. de Laurière demande ce qu'il faut penser de l'inclinaison des absides remarquée dans certaines églises. A-t-on voulu représenter ainsi l'inclinaison de la tête du Sauveur mourant?

Suivant M. de Galembert, ces déviations doivent être imputées aux accidents de terrain, à la maladresse des ouvriers et au manque d'instruments de précision à l'époque du moyen-âge. C'est ainsi que, suivant des relevés très-exacts, il n'existe pas une seule ligne droite dans la cathédrale de Tours.

M. de Chergé, appuyé par M. l'abbé Auber, explique au contraire ces déviations de l'abside par une intention formelle de l'architecture puisée à la source de la symbolistique chrétienne. Fréquemment même dans des églises construites d'un seul jet, l'axe de la nef, au point de l'abside, est brusquement brisée, et cette déviation ne peut être attribuée ni à des constructions successives, ni à des difficultés de terrain, ni à l'inexpérience des architectes qui

(1) *Note sur la découverte d'un traité de symbolisme*, par M. l'abbé Barbier de Montault. (Soc. des Ant. de l'Ouest, 3e Bulletin, 1857.)

construisaient d'aussi magnifiques monuments. Il faut d'ailleurs remarquer que presque toujours l'inclinaison est au nord, comme si on eût voulu représenter la tête inclinée sur l'épaule droite, ce qui ne saurait être l'effet du hasard.

Suivant M. l'abbé Auber, l'inclinaison de l'axe représente la tête du Christ penchée du côté du nord, région où les âmes avaient le plus besoin de lui, parce qu'elle était celle où régnait le paganisme et dont le froid était l'expression symbolique de l'opposition à la lumière et à la vérité.

M. l'abbé Chevalier croit au symbolisme, mais il voudrait se défendre de toute exagération. Le pape Innocent III, dans le Traité fait par lui sur le Saint Sacrifice de la Messe, voit du symbolisme partout : par exemple, il détaille toutes les parties de l'encensoir, et dans chacune d'elles trouve une image métaphysique. N'est-ce pas aller trop loin ?

M. l'abbé Auber répond que le pape Innocent III était contemporain de Guillaume Durant, évêque de Mende, au XIII° siècle, auteur d'un livre très-curieux dans lequel il a entendu attacher à toutes les parties d'une église un sens symbolique. Guillaume Durant laissait trop voyager son imagination, sans doute, et le pape Innocent III a pu le faire comme lui. Cela prouve seulement que rien n'est parfait en ce monde, et qu'il faut fréquemment séparer l'ivraie du bon grain.

M. de Galembert croit que la vérité est entre les deux opinions extrêmes.

Le Congrès décide que, par des raisons particulières et en s'écartant momentanément du programme, il lui sera donné lecture d'un rapport préparé par M. le capitaine Guyot sur le monument funéraire de la famille de Bastarney, autrefois placé dans l'église de Montrésor. Pour l'intelligence du travail de M. Guyot, M. de Caumont fait distribuer aux

membres du Congrès un dessin de M. le comte de Galembert restituant le tombeau des Bastarney.

Voici ce rapport :

RAPPORT DE M. GUYOT.

A MM. les Membres de la Société française d'Archéologie au congrès archéologique de Loches.

« MESSIEURS,

« Informé en 1853 que les débris d'un monument, placé autrefois dans l'église de Montrésor, étaient relégués dans des cabinets obscurs, à la discrétion de tous les visiteurs de l'église, la Société archéologique de Touraine conçut le projet de restaurer ce monument.

« A cet effet, elle nomma une commission composée de M. Meffre, architecte, de MM. le comte de Galembert et du capitaine Guyot, et invita ces deux derniers à se transporter sur les lieux pour étudier la question et aviser au moyen le plus convenable pour arriver à la restauration du monument.

« MM. de Galembert et Guyot se rendirent donc à Montrésor, et après avoir passé quelques jours dans cette ville où ils s'entourèrent de tous les renseignements qu'ils purent recueillir, dans un rapport que M. le capitaine Guyot fut chargé de rédiger, la Commission rendit compte de son travail et exposa le moyen le plus propre pour remplir les intentions de la Société.

RAPPORT

SUR LE MONUMENT FUNÉRAIRE DE LA FAMILLE DE BASTARNEY, A MONTRÉSOR, LU EN 1853 A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

« MESSIEURS,

« Il y a quelques années, j'ai signalé à votre attention un

charmant monument du XVI° siècle, élevé autrefois, dans le chœur de l'église de Montrésor, à la mémoire du seigneur René de Bastarney.

« La plus grande partie des pièces de ce monument, enfouies dans un caveau de l'église pour les soustraire, en 1793, à la fureur révolutionnaire, ont été heureusement découvertes sous la Restauration et chacune d'elles révèle un ciseau habile de la plus belle époque du XVI° siècle.

« L'un de nos collègues, dont le goût fait autorité parmi nous, M. le comte de Galembert, n'a point hésité à classer ce monument au-dessus des tombeaux de Giseux; il me fut donc facile alors de vous faire partager le bien vif désir de restaurer le monument des Bastarney.

« Prenant l'initiative de cette restauration, notre Société a choisi dans son sein trois membres, MM. de Galembert, Meffre et Guyot, qu'elle a chargés d'aviser au moyen le plus sûr pour conduire à bien cette noble entreprise. Désigné par mes collègues comme rapporteur de cette commission, je viens vous faire part de ce qu'elle a arrêté pour remplir vos intentions.

« Quelques détails puisés dans l'ouvrage de notre compatriote Chalmel vous donneront un aperçu de l'importance du monument qui nous occupe :

« René de Bastarney et Isabeau, son épouse, furent « inhumés dans l'église de Montrésor où l'on voyait leur « tombeau. Ce cénotaphe se composait d'un dais en marbre « blanc, posé sur un socle de marbre noir et surmonté « d'une table de même marbre sur laquelle étaient couchées « trois figures en marbre blanc représentant, au milieu, « *Isabeau;* à sa droite, *René*, son mari, et à sa gauche, « *Claude*, son fils. Dans quatre niches, aux angles, on voit « sculptés les quatre évangélistes et dans douze autres niches « les douze apôtres, le tout en marbre blanc. »

« Notre savant compatriote ajoute : « Ce tombeau fut « impitoyablement détruit à l'époque de notre Révolution. »

« Tel était le tombeau des Bastarney avant 93 ; voilà ce qu'il est aujourd'hui.

« Démoli par une main protectrice en 1793, les différentes pièces qui le composaient furent descendues dans un caveau au-dessous du monument et renfermant les cendres de la famille des Bastarney. Des réparations opérées dans le carrelage de l'église, il y a déjà bien des années, ont amené la découverte de l'entrée du caveau, qui restitua dans un assez bon état de conservation les différentes pièces qui lui avaient été confiées.

« Il est regrettable cependant que les mains des trois personnages soient mutilées; mais, comme on possède les portions mutilées, il sera facile de rendre à chaque personnage ce qui lui appartient.

« La table en marbre noir, sur laquelle étaient couchés les trois personnages ci-dessus désignés, n'existe plus; elle est donc à remplacer et ne saurait avoir moins de 2^m,30 sur 2^m, et de 0^m, 05 à 0^m, 06 d'épaisseur.

« Quelques-unes des pierres composant le soubassement avec niches manquent à l'appel, mais comme celles formant les quatre angles du monument existent encore, elles serviront à rétablir les pièces intermédiaires des grands côtés.

« Plusieurs niches sont veuves des apôtres qu'elles contenaient ; il résulte des renseignements pris sur les lieux, que plusieurs statuettes n'ont pas quitté le pays, or, une fois l'intention formelle de rétablir le monument bien connue, il n'est pas douteux qu'une grande partie des pièces absentes ne soient restituées avec empressement, sinon gratuitement, du moins moyennant une bien faible indemnité.

« A cette occasion, il ne serait peut-être pas inutile de faire connaître que la Société archéologique de Touraine, dans la

tâche de restauration qu'elle s'impose, n'a pas la prétention de rétablir le monument des Bastarney tel qu'il était avant 1793, mais bien de tirer le meilleur parti possible des débris importants qui seront remis entre ses mains, et de remplacer, suivant les ressources dont elle pourra disposer, les statuettes absentes dont il a été fait mention.

« En attendant que l'on mette la main à l'œuvre, votre commission a pensé qu'il était utile de rétablir provisoirement, avec les morceaux à sa disposition, le monument tel qu'il existait primitivement dans le chœur de l'église de Montrésor. Cette détermination aurait un double but : d'abord de soustraire à la cupidité de quelques visiteurs les petits morceaux du monument, entassés dans deux magasins obscurs, ouverts à tout le monde et qui n'ont pas toujours été respectés; en second lieu, après la mise en place des débris que l'on possède, de pouvoir apprécier au juste toute l'importance de la restauration que la Société se propose.

« A cet effet, la table de marbre a été remplacée par un plancher en madriers reposant sur des parpaings en bourré; sur ce plancher ont été disposés, couchés et dans l'ordre indiqué par Chalmel, les trois personnages composant le monument, sans oublier les anges placés aux quatre coins de la table.

« Le soubassement a été rétabli, en ajustant les unes à côté des autres les différentes pièces avec niches composant le dit soubassement. L'exécution de ce travail a été d'autant plus facile, que l'on possède intacts les quatre angles du monument, ce qui a permis d'intercaler les morceaux des quatre côtés; enfin le tout a été relié au moyen de plâtre, ce qui donne à l'ensemble une solidité convenable.

« Les statuettes des quatre évangélistes et des douze apôtres ont été rétablies à leurs places. Quelques-unes font défaut; mais celles que l'on a le bonheur de posséder serviront de modèles pour sculpter celles qui manquent.

« Votre Commission pense qu'une somme de 1,500 fr. suffira pour rendre à la charmante église de Montrésor un monument qui en faisait autrefois le plus bel ornement.

« A l'effet de réaliser cette somme, trois souscriptions seraient ouvertes : l'une dans le sein de la Société, et déposée au bureau du journal d'Indre-et-Loire, la deuxième à la sous-préfecture de Loches, la troisième enfin serait ouverte à Montrésor et confiée à M. le Juge de paix, qui serait invité à la faire circuler dans toutes les communes de son canton.

« Votre Commission a donc l'honneur de vous proposer le projet de délibération suivant :

« ART. 1er. — Le Président de la Société archéologique de Touraine est invité à solliciter près de Mgr l'archevêque et de M. le Préfet du département l'autorisation de rétablir le monument des Bastarney, élevé autrefois dans l'église de Montrésor à la mémoire de la famille de René de Bastarney.

« ART. 2. — Aussitôt que la remise des débris importants du monument lui aura été faite régulièrement, la Société prend l'engagement de les remettre en place dans le chœur de l'église de Montrésor, qui renfermait le cénotaphe, en remplaçant, autant que ses ressources le lui permettront, les pièces du soubassement et les statuettes qui manqueraient.

« Tours, novembre 1853.

« Le membre titulaire de la Société archéologique, rapporteur de la Commission,

« GUYOT. »

« D'après le rapport dont vous venez d'entendre la lecture, vous voyez, Messieurs, qu'en 1853 les intentions de la Société archéologique de Touraine étaient bien arrêtées pour rétablir le monument des Bastarney et que, pour y parvenir,

elle pensait qu'il lui suffirait d'être mise régulièrement en possession, par l'autorité religieuse et départementale, des débris du monument; mais, ainsi que vous allez le voir, la Société se trompait.

« En effet, la restauration du monument fit du bruit, et ce bruit se propagea jusqu'à Paris, au sein même de la Commission des monuments historiques. Le Président de cette Commission écrivit donc à M. le président de la Société archéologique de Touraine, que, « le monu-« ment en question appartenant à une église classée comme « monument historique, la Société n'avait point à s'occuper « de la restauration de ce monument; qu'au Gouvernement « seul était réservé le droit et la responsabilité de semblables « travaux, qu'en conséquence nous eussions à cesser toutes « démarches à ce sujet. »

« En présence de ces observations, notre Société dut abandonner et abandonna, bien à regret sans doute, le projet de conservation et de restauration qu'elle avait conçu; elle crut pouvoir s'en consoler en pensant que l'État se mettrait en son lieu et place, et que peu importait par quelle main le monument fût restauré, pourvu qu'il le fût. Mais ceci se passait en 1853; aujourd'hui nous avons atteint l'année 1869, et rien n'annonce encore que l'État doive s'occuper de cette œuvre de conservation.

« Tout alors a été remis dans le même état qu'avant 1853; les morceaux précieux du monument ont été rentrés dans les cabinets obscurs qu'ils occupaient alors, cabinets accessibles à tous les visiteurs de l'église, lesquels n'étant point surveillés pourraient bien se livrer à quelque action coupable.

« Par ces motifs, la Société archéologique de Touraine croit devoir saisir l'occasion de la session de la Société française d'Archéologie à Loches, pour recommander à l'at-

tention de son honorable président les débris du monument des Bastarney. Les réclamations qu'il adressera à Paris seront écoutées, et après l'achèvement des travaux de restauration de l'église de Montrésor, il n'est pas douteux que le Gouvernement tiendra à cœur de s'occuper du monument qui en était le plus bel ornement.

« En attendant ces heureux moments, la Société archéologique de Touraine croit surtout devoir insister près de M. de Caumont pour obtenir, près de l'autorité supérieure de l'arrondissement, qu'à l'avenir les cabinets qui contiennent les précieux restes du monument soient fermés à clef et qu'il ne soit permis aux étrangers de les visiter que sous la surveillance d'un gardien. Cette mesure est peut-être bien tardive, mais c'est le seul moyen de conserver intacts les précieux débris que nous avons le bonheur de posséder.

« Pour faire apprécier toute l'importance de la question de Montrésor et prouver qu'il n'y a rien d'exagéré dans les éloges décernés à cet admirable monument, la Société a cru devoir faire copier sur pierre un dessin exécuté sur les lieux, en 1853, par M. le comte de Galembert. Cinquante exemplaires sont offerts à M. de Caumont, directeur du congrès, lequel en fera tel usage qui lui conviendra dans l'intérêt de l'œuvre qui nous occupe.

« Tours, le 15 mai 1869.

« *Les Rapporteurs de la Commission de* 1853.

« GUYOT.

« Comte DE GALEMBERT. »

Le Congrès adopte complètement les conclusions du très-intéressant rapport de M. Guyot tendant à la restauration, autant qu'elle sera possible, de cet admirable monument du XVIe siècle.

M. le Secrétaire indique l'ordre du jour pour la matinée du 10.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

Le Secrétaire,

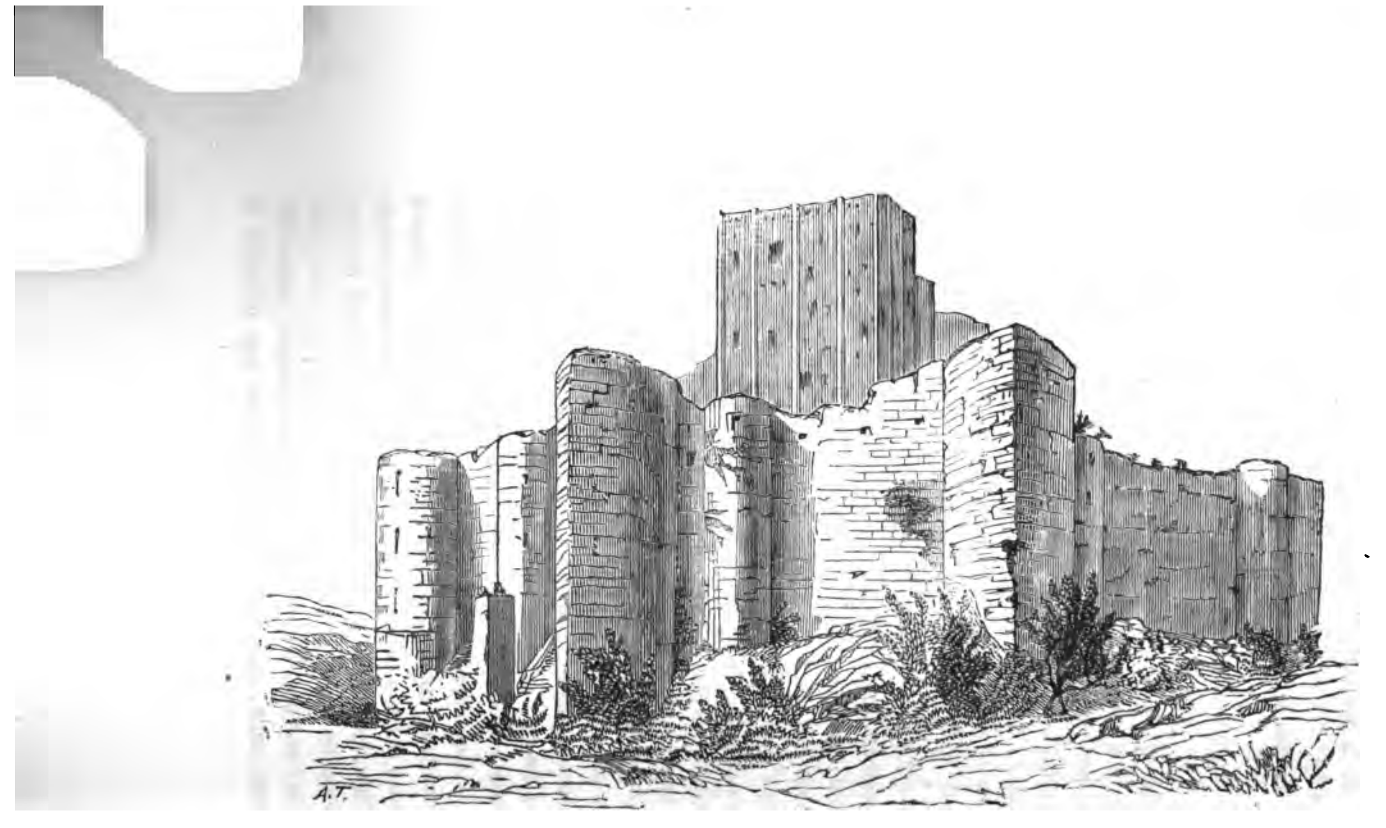
CHAISEMARTIN.

VISITE AU DONJON DE LOCHES,

Le Mercredi 9 Juin.

« Le mercredi 9 juin 1869, à 7 heures du matin, les membres du Congrès archéologique se sont réunis au donjon pour visiter le vieux château des comtes d'Anjou. Un examen minutieux des différentes parties de cet établissement militaire les a amenés à reconnaître un ensemble extrêmement remarquable de lignes de défense, appartenant à différents âges. Au centre s'élève le donjon, haute tour carrée flanquée d'une construction accessoire destinée à contenir l'escalier par lequel on accédait au premier étage, réservé à l'habitation du seigneur. Deux lignes de murailles, dont la plus extérieure est accompagnée de tours, défendaient les approches du donjon, que protégeait encore un fossé profond qui séparait l'enceinte fortifiée du plateau (Voir page suivante).

« Ces différents membres, examinés avec une minutieuse attention, ont paru appartenir à des âges divers, compris entre le commencement du XIe siècle et le premier tiers du XIIIe. Le donjon pourrait être attribué à Foulques Nerra et remonter aux premières années du XIe siècle; c'est, il est vrai, une œuvre magistrale, vraiment imposante, admirablement bâtie, mais rien n'y est supérieur aux procédés de



VUE DU DONJON DE LOCHES ET DE SON ENCEINTE.

construction usités à cette époque en Touraine, surtout quand on sait qu'en Touraine le X° siècle fut un siècle architectural, et mieux encore, quand on compare le donjon à l'église de Beaulieu, dont l'âge est assez bien déterminé.

« Il y a un peu plus d'incertitude pour les enceintes. La première muraille, évidemment postérieure au donjon, appartient peut-être à l'époque de Henri II Plantagenet. La seconde ligne, flanquée de tours, serait de la fin du XII° siècle, avec des remaniements quelque peu postérieurs. On y remarque, en effet, deux systèmes de tours bien différents, correspondants à deux systèmes militaires. Quelques-unes de ces tours sont rondes, peu saillantes et répondent à une donnée stratégique moins avancée; d'autres tours, plus saillantes, armées d'une arête en bec, accusent des procédés de défense plus perfectionnés; et, comme d'ailleurs ces dernières englobent en partie ou suppriment les petites tours rondes, elles sont évidemment moins anciennes. Quelques membres ont pensé que la muraille avec ses petites tours rondes appartenait à l'époque de Jean sans Terre, quand ce prince fortifia Loches pour résister à Philippe Auguste, et que les tours à bec auraient été établies par les soins du roi de France, après la conquête qu'il fit de la Touraine, en 1205.

« Le Congrès est ensuite descendu dans les souterrains du château, où il a reconnu un autre système de défense. Quelques cachots, entre autres celui de Ludovic Sforza, ont particulièrement sollicité son attention.

« La visite s'est terminée par l'examen d'une tour ronde bâtie par Louis XI, et dans laquelle le cardinal La Balue fut enfermé dans une cage de fer. On voit encore dans la muraille les trous où était fixée la cage.

« En quittant le donjon, tous les membres présents expriment le vœu de voir un travail étendu se produire sur ce

monument si remarquable à tous égards. M. Gautier a promis de répondre à ce désir dans une prochaine séance. »

Le Rapporteur,

L'abbé CHEVALIER.

VISITE A BEAULIEU,

Le Jeudi 10 Juin 1869.

Le Congrès archéologique de Loches s'était proposé de visiter, le jeudi 10 juin 1869, les principaux monuments de la ville de Beaulieu et particulièrement les ruines de l'abbaye. Le rendez-vous avait été fixé pour sept heures du matin, au château de Sansac, chez M. le marquis de Bridieu.

Cette première étape méritait d'arrêter un moment les membres du Congrès. Le château de Sansac, bâti par un des braves compagnons de François Ier, est une jolie construction de la Renaissance française, dominée par un élégant campanile qui en abrite l'escalier. La partie la plus intéressante de ce manoir est le buste du roi, en terre cuite émaillée, placé autrefois au-dessus de la porte d'entrée. Ce portrait, d'une physionomie toute vivante, exprime bien cette bonne humeur railleuse et cette liberté toute gauloise qui caractérisaient François Ier. On trouve dans cette figure quelque chose du viveur, et, disons le mot, du mauvais sujet. Ce buste si réaliste est daté de 1529 : c'est le plus authentique que nous possédions, et, en le comparant au beau portrait peint par Le Titien des galeries du Louvre, on remarque un air frappant de ressemblance entre les deux

têtes. Les deux portraits se contrôlent ainsi mutuellement et nous donnent la certitude de leur exactitude.

Les membres du Congrès se sont ensuite transportés à Beaulieu où plusieurs problèmes archéologiques allaient être soumis à leur examen.

Avant de rendre compte de la discussion critique qui s'est élevée à propos de l'âge de ces ruines, il faut dire un mot des grandes phases historiques du monument.

L'abbaye de Beaulieu-les-Loches fut fondée par Foulques Nerra, comte d'Anjou et de Touraine, vers la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe. La date de cette fondation ne nous est pas connue d'une manière précise; mais nous savons que la dédicace de l'église eut lieu l'an 1010, selon les anciennes chroniques de Tours, de Beaulieu et de St-Florentin d'Amboise, ou peut-être en 1012, selon Mabillon et les Frères de Sainte-Marthe. La nuit même qui suivit la cérémonie, une violente tempête renversa l'édifice. Le texte de Raoul Glaber, écrivain contemporain, semble indiquer que cette première église n'était pas voûtée, car il ne parle que de la toiture, des poutres transversales et des lambris: *Solutis laquearibus, universæ ejusdem ecclesiæ trabes simulqua tota teges eversum ierunt.*

Ce désastre fut promptement réparé par le comte d'Anjou, et, si nous en croyons Dom Galland, historien de l'abbaye de Beaulieu, ce serait deux ans après l'accident, par conséquent en 1012, que la seconde église aurait été commencée. Elle était sans doute terminée en 1040, puisque Foulques Nerra y fut inhumé. Ce nouvel édifice subsista plusieurs siècles. Les Anglais le ruinèrent en 1412, et il fallut procéder à une autre restauration pendant la seconde moitié du XVe siècle, les ravages des Anglais n'ayant pas permis de s'en occuper avant l'an 1440, époque à laquelle la ville de Beaulieu fut fortifiée et défendue par une petite garnison.



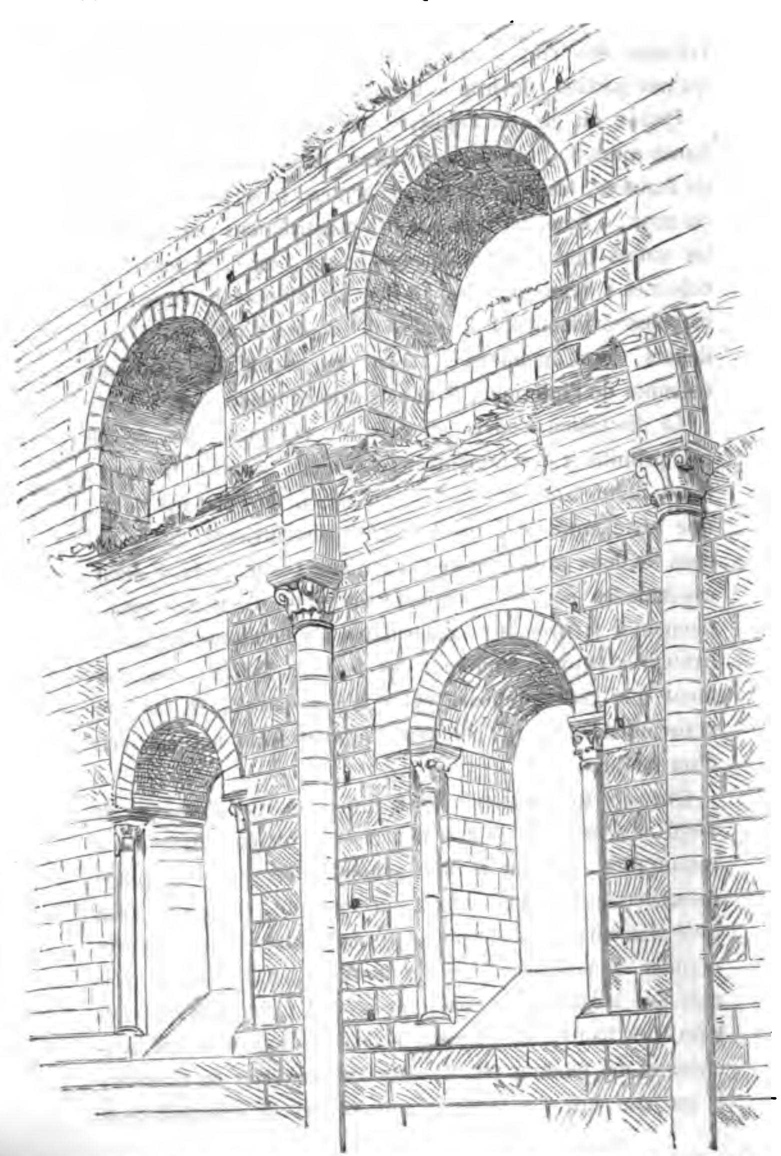
VUE DE L'ÉGLISE DE BEAULIEU-LES-LOCHES.

Ces dates, bien établies, aideront à comprendre la description des ruines et de l'édifice actuel, qui n'occupe qu'une portion, environ le tiers de l'édifice primitif.

Quand on aborde l'abbaye, on remarque au nord une haute muraille, parfaitement bâtie, percée de deux systèmes de fenêtres, les unes larges et hautes, ouvertes au sommet du mur, à demi-fermées par des constructions postérieures; les autres plus étroites et plus basses, ouvertes entre des colonnes à demi-engagées au-dessous d'un empatement qui est bien évidemment le point de départ d'une voûte. Au-dehors, des modillons plats ne correspondant point aux colonnes de l'intérieur, flanquaient la muraille.

La discussion s'ouvre au sujet de cette muraille, de son rôle primitif et des remaniements qu'elle a subis. D'abord, il est indubitable pour tous, en raison de l'état des lieux, que cette muraille formait le côté septentrional de la nef dans les deux premières constructions. Les fenêtres, à demi-condamnées par des constructions plus récentes, appartiennent à la première construction de Foulques Nerra. La hauteur à laquelle s'ouvrent ces fenêtres indique suffisamment que cette première église n'était pas voûtée, et que vraisemblablement il n'y avait qu'une seule nef couverte d'un lambris.

Quand cette première église fut ruinée par l'ouragan de 1010, il semble qu'un nouvel architecte ait été chargé de la restauration. Ce qui le fait penser, c'est que la seconde construction est plus riche, plus savante, et sacrifie sans pitié plusieurs des conceptions sévères, mais grandioses, du premier constructeur. L'église nouvelle est divisée en trois nefs fort inégales, les bas-côtés n'étant guère que des couloirs. Les hautes et magistrales fenêtres sont à moitié bouchées et des fenêtres plus étroites sont ouvertes en dessous ; il est vrai que ces fenêtres sont ornées de colonnettes et



PORTION DE LA NEF RUINÉE MONTRANT LES MODIFICATIONS APPORTÉES A LA CONSTRUCTION PRIMITIVE.

contrastent par leur élégance relative avec la sévérité des premières. Des colonnes à demi-engagées flanquent la muraille pour en couper la surface trop monotone et pour supporter les arcs doubleaux des voûtes; enfin, une voûte est appuyée sur un ressaut de la muraille pour couvrir le bas-côté, non en berceau, comme il semble, mais en arc-boutant, suivant le procédé usité, par exemple, à Preuilly et à Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand.

Quel est l'âge de cette seconde construction? M. Bouet, en comparant les chapiteaux avec ceux des constructions normandes de Guillaume le Conquérant, remarque entre eux une grande similitude et les rattache à la seconde moitié du XI° siècle.

M. Bouet ajoute : « J'ai, il est vrai, fait remarquer (*Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 651) la ressemblance des chapiteaux de la nef ruinée avec ceux des constructions normandes du temps de Guillaume le Conquérant, ressemblance qui me semble frappante, ainsi que celle des fenêtres percées dans cette partie de la nef à l'époque de l'établissement des voûtes; mais, étranger à la Touraine, je ne m'étais pas prononcé sur la question de date. Après avoir signalé cette ressemblance, je disais : *Faut-il attribuer cette date* (seconde partie du XI° siècle)? *C'est ce que nous ignorons.* Et loin de nier la possibilité de la reconstruction des voûtes et, par suite, l'exécution des chapiteaux à une époque antérieure à Guillaume, j'ajoutais : *les pérégrinations lointaines de Foulques et son goût pour les constructions pourraient presque, à un certain point, rendre possible l'introduction par lui, dans nos provinces du Nord, de voûtes qu'il avait vues dans ses voyages. S'il en était ainsi, ce serait un fait important pour l'histoire des progrès de l'architecture dans nos contrées.*

« Mais si je regarde comme possible qu'à la fin du règne du

grand BATISSEUR (1040) la Touraine ait été d'une trentaine d'années en avant de la Normandie, il me semble difficile d'admettre, sans des textes formels, qu'une église bâtie selon les uns en 1010, selon les autres en 1012, ait été reconstruite cette même année 1012 dans un style si différent de celui de l'église primitive. »

M. l'abbé Chevalier n'est pas de cet avis. Il voit dans la disposition de ces chapiteaux, et notamment dans les volutes et dans les feuillages qui les accompagnent, une réminiscence frappante du style latin. Ces chapiteaux sont évidemment de la même famille que ceux de l'église de Louans, bâtie en 998, et par conséquent M. Chevalier n'hésite pas à les rapporter à la date assignée par le chroniqueur, c'est-à-dire à l'an 1012. Il y a, il est vrai, une certaine différence de style et de décoration entre les deux constructions de Foulques Nerra; mais un simple changement d'architecte suffit à expliquer ces modifications, le second constructeur ayant voulu effacer le premier, assez mal habile pour avoir laissé crouler son église.

Quant à la tour qui flanque cette muraille au nord, près de l'entrée primitive, elle paraît à tous les membres du Congrès un véritable chef-d'œuvre de construction et de conception. Le profil en est majestueux, les lignes admirables, les dispositions étonnantes, l'effet imposant. Le caractère des sculptures ne permet pas de la rattacher au XIe siècle, et tous les membres sont unanimes pour y reconnaître une œuvre magistrale du XIIe siècle.

Le Congrès se transporte ensuite au chevet de l'église et y observe, en dehors de l'abside actuelle, les ruines de l'abside primitive. Le chœur se développait avec ampleur, comme à Preuilly, entouré d'un déambulatoire et couronné par trois chapelles absidales rayonnantes, sans compter les deux absidioles du transept. Deux des chapelles rayonnantes

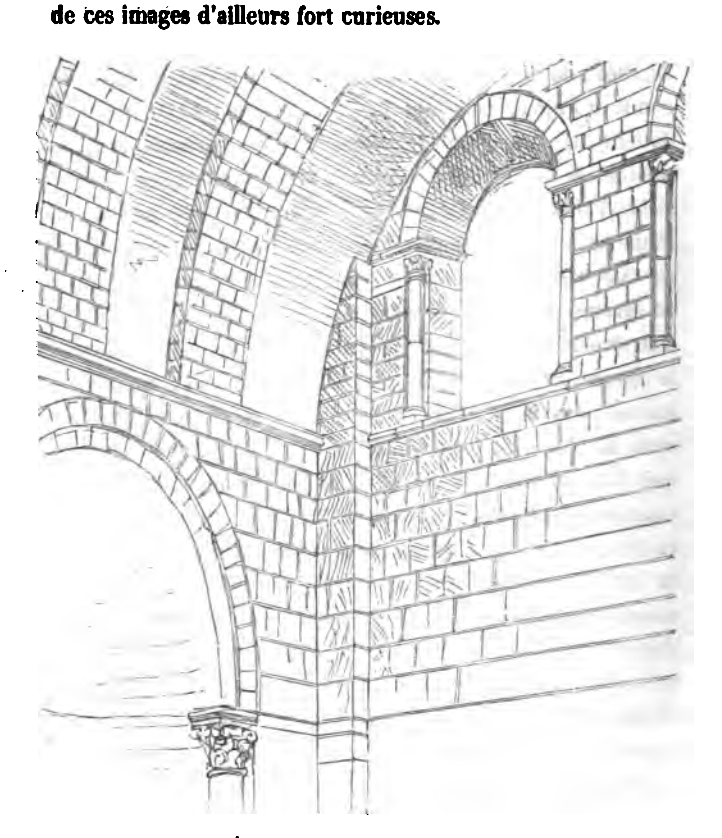
subsistent encore, et les œuvres de la troisième se reconnaissent sans peine. Il est impossible, en considérant attentivement le caractère et la liaison des maçonneries et la continuité d'un cordon en damier qui orne cette partie de l'édifice, de ne pas y voir les débris de la première église du comte d'Anjou, celle qui fut consacrée en 1010. Les fondations de l'enceinte du chœur sont apparentes et permettent de reconstituer en plan le chevet de l'édifice.

M. l'abbé Chevalier fait remarquer l'intérêt capital qui s'attache à la constatation de ce fait. Dès le commencement du XIe siècle, à Beaulieu, comme à Preuilly, comme à St-Martin de Tours, le plan de nos églises avait déjà subi une évolution extrêmement remarquable où nous trouvons le germe fécond du plan des églises ogivales : un chœur central, enveloppé d'un déambulatoire et couronné par une série de chapelles, conception majeure et qui nous montre que l'art n'avait pas été stationnaire, comme on le croit communément, dans le cours du Xe siècle. Ce fait, constaté en Touraine en trois points importants, vient donc à l'appui de la thèse soutenue par M. l'abbé Chevalier sur le mouvement architectural de notre province au Xe siècle, et l'on devra se demander si cette remarquable évolution du style latin n'a pas exercé une influence prépondérante sur le développement du style roman secondaire dans les provinces voisines.

En étudiant les chapelles rayonnantes de l'abside, M. de Cougny fait remarquer qu'elles ont été condamnées plus tard, peut-être par le second architecte de l'an 1012 et par l'établissement d'une crypte. Cette opinion paraît vraisemblable à la majorité des membres présents, et il est d'ailleurs évident que les travaux signalés par M. de Cougny sont antérieurs à la reconstruction du XVe siècle.

Un bas-relief sculpté sur la muraille extérieure du transept

septentrional attire l'attention du Congrès. Des opinions très-diverses sont échangées sur la signification symbolique de ces images d'ailleurs fort curieuses.



INTÉRIEUR DU TRANSEPT MÉRIDIONAL.

On monte ensuite au-dessus de l'intertransept, et le Congrès constate qu'il y avait en ce point un clocher quadrangulaire, dont l'âge précis ne peut être déterminé, mais qui appartenait sans aucun doute à la première ou à la deuxième construction.

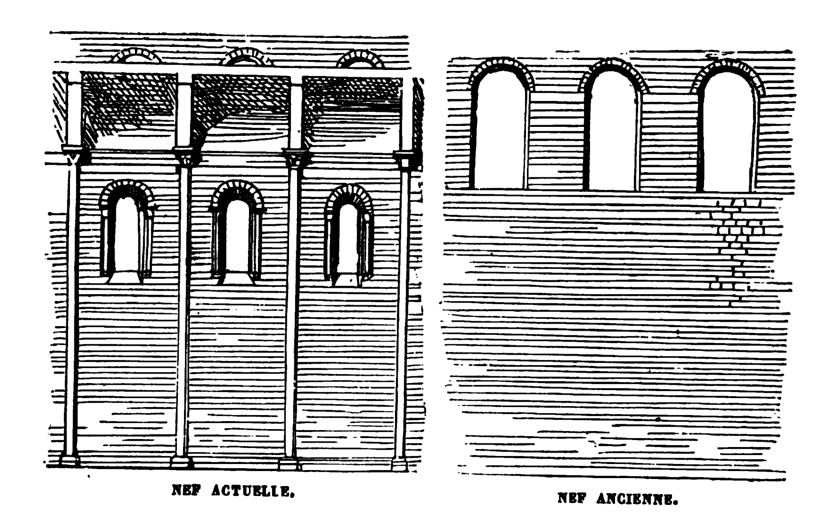
On pénètre enfin dans l'église actuelle, vaisseau à trois nefs avec transept et chœur allongé, sans chapelles accessoires autres que les absidioles du transept. Les deux bras



EXTÉRIEUR DU TRANSEPT MÉRIDIONAL.

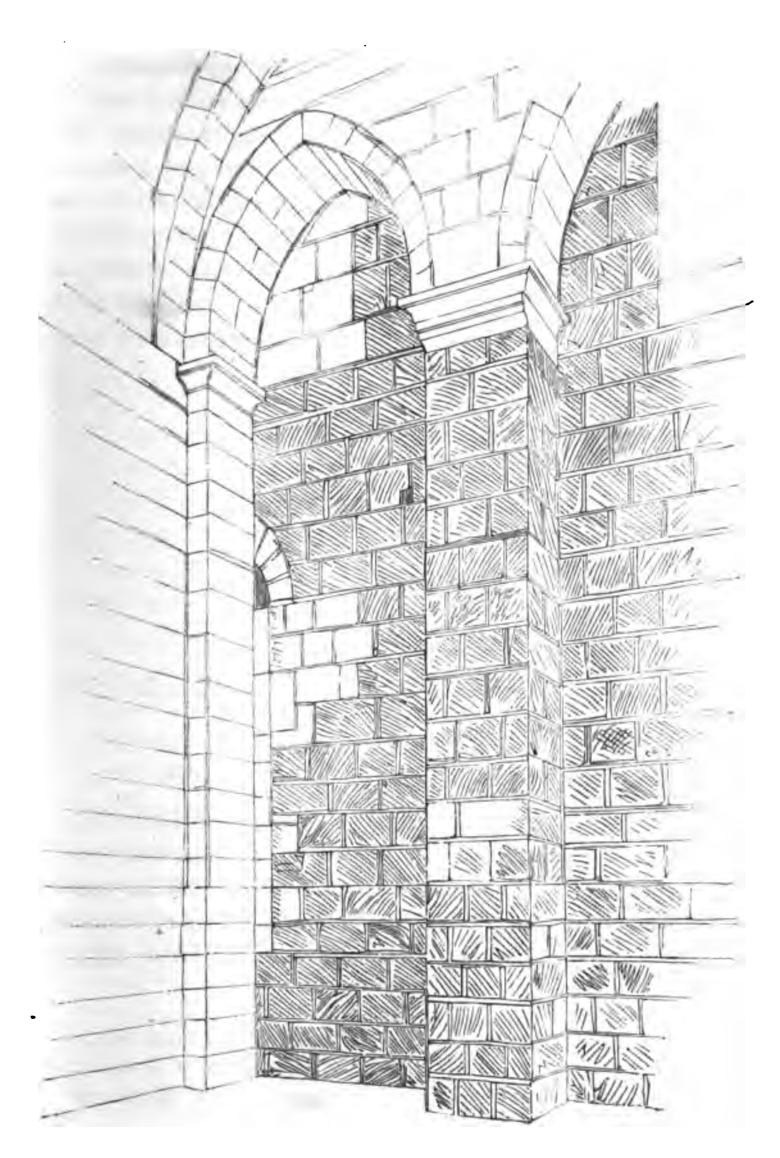
du transept, voûtés en berceau avec arcs doubleaux en plate-bande, sont dus au second architecte de l'an 1012, et on le reconnaît sans peine en remarquant que l'établissement de ces voûtes a entraîné la suppression des premières fenêtres. La nef et le chœur ont été voûtés au XVe siècle et appar-

tiennent à la restauration qui suivit le passage dévastateur des Anglais. On remarque l'élégance du chœur, admirablement bâti et percé de fenêtres d'une rare perfection pour l'époque.



Une petite voûte singulière qui précède la sacristie actuelle appelle l'attention des visiteurs. Cette voûte, qui présente un air de famille avec les voûtes Plantagenet, est formée d'un grand nombre de pans triangulaires.

L'excursion se termine par une visite à l'église Saint-Laurent de Beaulieu. Cet édifice est presque entièrement voûté dans le style Plantagenet, c'est-à-dire en coupoles ou fausses coupoles à huit nervures toriques étoilées, et appartient à la seconde moitié du XIIe siècle. Le Congrès exprime sa satisfaction en apprenant que cette église, menacée de destruction il y a quelques années, a été restaurée par M. le marquis de Bridieu, qui l'a ainsi sauvée de la démolition et l'a conservée à la science et au pays.



ARCATURES, A BEAULIEU-LES-LOCHES.

Le Congrès est péniblement impressionné de voir qu'au mur nord encore subsistant de l'église abbatiale de Beaulieu sont adossées plusieurs petites maisons dont les habitants ont percé des ouvertures dans ce mur. Ce voisinage ne peut qu'être très-dangereux pour la conservation du monument. Il exprime le vœu que l'administration prenne les mesures nécessaires pour sauver les ruines de cette magnifique église (1).

La visite est terminée à 9 heures 1/2.

Le Rapporteur,
L'abbé CHEVALIER.

NOTE

SUR

LA DATE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE BEAULIEU,

Par M. D'ESPINAY.

Les ruines de l'église de Beaulieu présentent les restes de deux constructions distinctes ; ceci est incontestable et a été admis par tous les membres du Congrès (2). A la première construction appartiennent le mur latéral nord, ce qui reste du mur latéral sud et peut-être aussi les bras du transept et

(1) Voir la note sur la date de la construction de l'église de Beaulieu à la suite de ce procès-verbal.

(2) Il s'agit ici, bien entendu, des constructions anciennes, et il est fait abstraction de la reconstruction du XVe siècle, qui ne présente aucune difficulté.

le déambulatoire, quoique ce soit plus douteux. La seconde construction n'a consisté que dans l'établissement des voûtes, dont on voit les arrachements dans le mur de la nef ruinée et des piliers qui les supportaient.

A quelle date doit-on rapporter ces deux constructions ?

D'après le savant rédacteur du procès-verbal, dont les membres du Congrès ont admiré le style précis, élégant et facile, la première serait de l'an 1010 et la seconde de l'an 1012. Parlons d'abord de la première.

Deux opinions se sont produites parmi les érudits sur la date de cette construction. D'après Mabillon et les frères Sainte-Marthe, elle serait de 1012 ; d'après dom Galland, de 1010. Celui-ci s'appuie sur les chroniques d'Amboise, de Beaulieu et de Tours. Son opinion a été adoptée par M. l'abbé Chevalier. Nous devons dire tout d'abord qu'elle est la moins sûre. On sait combien l'autorité des chroniques est douteuse et confuse en matière de date ; tous ceux qui se sont occupés de l'étude des sources historiques reconnaissent qu'il est facile de faire une erreur de plusieurs années, lorsqu'on ne les soumet pas à une critique sévère. Tout autre est l'autorité des chartes lorsque leur authenticité n'est pas douteuse ; or, la charte par laquelle le pape Serge IV donna mission au légat Pierre de consacrer l'église de Beaulieu est datée de la troisième année du règne de ce souverain pontife, indiction X, le 16 du mois d'avril (1). Serge IV a occupé le trône

(1) « Anno propitio pontificatus domini nostri Sergii summi pontificis universalis quarti papæ, in sacratissima sede beati Petri apostoli tertio, indictione X, mense aprilis die XIV. » (*Gallia Christiana*, t. I, archiep. turon.) — Il ne faut pas confondre cette charte avec celle donnée par Foulques pour l'établissement des moines de Beaulieu ; celle-ci est datée de la 10e année du règne du roi Robert, 15e de celui de Foulques, 4e du pape Jean XVIII et 7e de l'archevêque Hugues, ce qui correspond à l'an 1007 (Voir cette charte dans Dufour).

pontifical de l'an 1009 à l'an 1012, d'après la chronologie admise pour la suite des papes. La troisième année de son règne correspond donc à l'an 1012. Il faut ou admettre cette date, ou rejeter la chronologie de l'histoire des papes telle qu'elle est faite et bouleverser les dates de leurs règnes. Dom Mabillon et les auteurs du *Gallia Christiana* avaient raison contre dom Galland, qui n'émet du reste son opinion qu'avec réserve et parce qu'il n'osait pas rejeter les confusions et les erreurs des chroniques locales.

Signalons à ce sujet une erreur d'un écrivain qui était cependant presque contemporain des faits, Raoul Glaber. Celui-ci, en racontant la chute de la charpente et du toit de l'église de Beaulieu, attribue au pape Jean XVIII l'envoi du légat Pierre (1); mais quelle que soit l'autorité de Raoul Glaber, qui écrivait cinquante ans après l'événement, elle ne peut prévaloir contre un acte authentique qui fait foi d'une manière absolue. L'erreur de Raoul Glaber s'explique d'ailleurs très-facilement. C'est en 1009, le pape Jean régnant encore, que Foulques se rendit à Rome; le comte lui expliqua ses griefs contre l'archevêque de Tours, mais il lui fit aussi sa propre confession; pour pénitence, le pape lui imposa le pèlerinage de Jérusalem. A son retour, Foulques trouva sur le trône pontifical le pape Serge; l'archevêque de Tours et le comte d'Anjou plaidèrent contradictoirement devant une nombreuse assemblée d'évêques. Le pape ayant donné raison au comte, et l'archevêque ayant reconnu lui-même qu'il avait eu tort de refuser de consacrer l'église de Beaulieu, le légat Pierre fut désigné pour faire cette consécration. Ce récit très-clair et très-simple est donné par dom Galland, d'après la chronique de Beaulieu et la charte déjà citée. Raoul Glaber a fait une confusion entre les deux papes

(1) Radulph. Glaber, l. II, c. IV.

qui ont joué un rôle dans cette affaire, sans doute parce qu'il n'avait pas eu connaissance du document authentique du second.

Lorsqu'on songe du reste à la lenteur des voyages à cette époque, et qu'on remarque que Foulques suivit la voie de terre et passa par Constantinople et Antioche pour aller à Jérusalem, on doit trouver tout simple que son voyage ait duré trois ans, de 1009 à 1012.

Le moine Jean de Marmoutiers raconte aussi très-longuement l'histoire de la fondation de l'église de Beaulieu; son récit est plein de fables et de confusions, et, par conséquent, fort difficile à analyser. Il rapporte d'abord la construction de l'église et la chute de la charpente d'après Raoul Glaber, dont il copie textuellement le récit, sans omettre l'envoi du légat Pierre par le pape Jean.

Puis l'auteur parle de l'établissement des moines et fait l'éloge du premier abbé de Beaulieu, Eudes de Saint-Genou, et de son administration, et parle même de sa mort.

Il passe ensuite au voyage de Foulques à Rome; là le comte trouve le pape Serge IV, qui le prie de le débarrasser d'un noble brigand appelé Crescence; Foulques promet de le faire et va à Jerusalem; il revient à Loches, bâtit sur le bord de l'Indre le monastère de Beaulieu et y établit des religieux (1). Foulques se souvient alors de la promesse qu'il a faite au pape; il retourne à Rome avec de nobles et habiles archers, tue Crescence; reçoit en récompense des reliques qu'il rapporte à Beaulieu, et donne de riches fiefs à ses heureux archers.

Ce récit mérite plus d'une critique. L'histoire de Crescence

(1) « Qui regressus Lochis, ultra Angerem fluvium, Belloloco scilicet, ecclesiam in honore Sancti Sepulchri monachos cum abbate ibi imponens construit. » (Gesta consulum andeg. de Fulcone Nerra.)

est une fable, ou du moins il est faux que ce personnage ait été tué par Foulques; tout ce que l'auteur des *Gesta* lui attribue à ce sujet ne lui appartient point; c'est un fait reconnu par la saine critique historique (1). Il est évident, en outre, que ce second voyage opéré de Loches à Rome, tout exprès pour tuer Crescence après le retour de Jérusalem, est par trop invraisemblable pour être discuté sérieusement.

Occupons-nous maintenant de la seconde construction, c'est-à-dire de l'époque à laquelle les voûtes ont pu être élevées.

Verra-t-on dans le récit des *Gesta consulum* la preuve de deux constructions par Foulques Nerra, l'une sous le pape Jean XVIII, en 1010 (quoiqu'il soit mort en 1009), et l'autre sous le pape Serge IV, en 1012, parce que l'auteur nomme ces deux papes? Mais qui ne voit que cette chronique est une compilation indigeste et que l'auteur a tout simplement raconté deux fois le même fait? qu'on veuille bien remarquer que, dans la seconde partie du récit, il parle d'une fondation nouvelle et de l'établissement des moines sous Serge IV, après avoir raconté déjà cet établissement sous Jean XVIII, ainsi que la vie et la mort du premier abbé. Dans son récit, fort confus par lui-même, il a intercalé celui de Raoul Glaber avec l'erreur sur le pape Jean, ce qui a fort augmenté la confusion; il y a ajouté la fable sur Crescence, ce qui l'a portée au comble. Il n'a jamais voulu dire que Beaulieu ait été entièrement détruit et antérieurement rebâti ni que les moines y aient été établis deux fois, et cependant, pris à la lettre, son récit pourrait le faire croire et semble

(1) C'est l'empereur Othon III qui fit tuer Crescence en 998, sous le pontificat de Grégoire V. Il était donc mort longtemps avant le pèlerinage de Foulques. (*Tablettes chronologiques*, par M. de Pierres, p. 15. Voir aussi Dufour.)

mentionner deux fondations, deux constructions, l'une sous Jean, l'autre sous Serge.

D'ailleurs, il n'y a rien à opposer à une charte authentique, et, puisque la date de 1012 est positivement établie comme celle de l'envoi du légat Pierre, et par conséquent de la chute de la charpente, il est impossible que cet événement ait eu lieu sous Jean XVIII. Il n'est pas possible non plus que la construction des voûtes ait eu lieu cette même année, et que la fondation mentionnée par les chroniques sous Serge IV soit la seconde. Il est évident que, dans le système que nous combattons, on attribue à la seconde construction ce qui, d'après les chroniques, ne peut s'entendre que de la première. La seconde est donc évidemment postérieure à 1012. Placer la première construction en 1010, et l'édification des voûtes en 1012, c'est admettre une opinion qui ne repose que sur les erreurs et les confusions de l'auteur des *Gesta*, lequel ne brille dans ce récit ni par l'ordre ni par la critique.

Tous les chroniqueurs angevins et tourangeaux racontent la première construction de Beaulieu et restent muets sur la seconde (1). A vrai dire, il n'y a eu qu'une construction proprement dite ; la charpente étant seule tombée, il n'y a pas eu à rebâtir les murs de l'église, et ceux de la première construction de Foulques subsistent encore. Le second travail, aujourd'hui reconnu, n'a consisté que dans l'établissement des voûtes, ce qui est plutôt un embellissement qu'une véritable construction.

Il ne faut pas s'étonner du silence des chroniqueurs sur ce sujet. L'édification de la voûte d'une église n'avait point, en effet, assez d'importance pour attirer leur attention, et ils

(1) Voir le recueil publié par M. Marchegay et celui de M. Salmon.

ne prévoyaient pas les embarras des archéologues de l'avenir qui probablement les eussent très-médiocrement intéressés.

D. Galland dit, il est vrai, qu'après la chute de la charpente, « Foulques *fit réparer sur le champ cette église*, et l'orna d'un clocher fait comme l'église du St-Sépulcre de Jérusalem, qui n'y était pas avant l'accident (1). » D. Galland a sans doute pour garant la chronique de Beaulieu, et l'on doit admettre ce récit très-vraisemblable. Foulques dut faire, en effet, rétablir ce qui était tombé, c'est-à-dire la charpente, le toit et le pignon occidental. Le clocher qu'il ajouta n'a rien de commun avec le clocher actuel qui est du XII[e] siècle. Mais D. Galland ne dit pas du tout que Foulques fit établir une voûte lors de cette réparation, et il le dit si peu, qu'il attribuait à la première construction la voûte dont on voit les arrachements. « On croit même que la voûte fut jetée par terre », dit-il, en racontant la chute de la charpente.

D. Galland, qui n'était ni architecte, ni archéologue, n'avait pas remarqué que cette voûte, détruite longtemps avant lui, avait masqué les grandes fenêtres primitives, et qu'elle ne pouvait appartenir à la construction première. Il n'était pas obligé de savoir que, dans les premiers siècles du moyen-âge, on ne voûtait que le chœur et le sanctuaire, et que la nef et les bras de la croix n'avaient qu'une charpente et un lambris. Raoul Glaber ne parle aussi que du toit, de la charpente et du lambris, et nullement d'une voûte en pierre (2). L'église de Louans, contemporaine de celle de

(1) D. Galland, *Hist. manusc. de Beaulieu*, f° 110.

(2) « Solutis laquearibus, universæ ejusdem ecclesiæ trabes simulque tota teges per pignam templi ejusdem occidentalem in terram corruentis eversum ierunt. » (Lib. II, c. IV.)

Beaulieu, n'a de voûtes ni sur la nef, ni sur les bras du transept.

Ajoutons enfin que la distinction des deux constructions de Beaulieu, et l'attribution de la voûte et des colonnes engagées qui la portaient à une seconde construction, est une découverte archéologique toute récente, due à la sagacité de M. Bouet, d'abord, puis de M. de Cougny ; la science sérieuse de cet archéologue est venue confirmer l'opinion, dont la priorité appartient à M. Bouet (1): C'est seulement après l'examen très-consciencieux qu'ils ont fait de cette église qu'on a commencé à distinguer ce qui appartient à Foulques-Nerra, et ce qui n'est pas de lui, dans cet immense édifice.

Résumons-nous. D'après l'histoire vraie appuyée sur des actes authentiques et non sur des légendes confuses, Foulques fit construire l'église de Beaulieu dans les premières années du XIe siècle ; il y établit les moines en 1007, d'après une charte citée plus haut ; mais les difficultés avec l'archevêque de Tours retardèrent la consécration qui ne put avoir lieu que cinq ans plus tard, non pas en 1010, mais en 1012, par le légat Pierre ; et, le jour même de la consécration, la charpente s'écroula. Foulques fit réparer l'église ; mais aucun document historique ne dit qu'il la fit voûter ; l'histoire est complètement muette sur ce sujet. Il ne faut pas l'opposer aux archéologues qui placent la construction des voûtes à une époque postérieure ; elle ne les contredit en rien. Il ne faut pas non plus s'étonner du silence des documents. Les premières constructions des abbayes sont connues, parce qu'il était nécessaire de les constater par des chartes de donation ; les reconstructions, et surtout les répa-

(1) Voir le savant travail de M. Bouet, intitulé : *L'église de Germigny et celle de Beaulieu-lez-Loches.*

rations ou agrandissements faits par les moines, n'ont pas été constatés par écrit, parce qu'on n'avait aucun intérêt à le faire.

L'histoire ne parlant pas des voûtes de Beaulieu, il ne reste, pour fixer la date approximative de leur construction, que l'étude des caractères architectoniques et celle du style des chapiteaux; c'est ce que MM. Bouet et de Cougny ont fait avec toute l'autorité qui appartient à leur science et à leur expérience. Ils pensent que ce travail fut effectué dans la seconde moitié du XI° siècle. Des études faites par MM. L. Archambault et d'Espinay sur le même sujet, mais d'après d'autres monuments, les ont amenés à la même conclusion.

Ces derniers croient même reconnaître deux époques dans les sculptures de Beaulieu : à la première, se rapporteraient les chapiteaux de la nef; à la seconde, ceux du transept et du déambulatoire. Ceux-ci paraissent indiquer l'art de la première moitié du XII° siècle. Ce n'est donc point à un simple changement d'architecte qu'il faut attribuer les différences observées dans le style de l'église de Beaulieu, mais aux progrès et aux variations de l'architecture et de la sculpture (1).

Un travail spécial sera consacré à ce sujet.

M. l'abbé Chevalier nous pardonnera de combattre aussi vivement son opinion ; il connaît la maxime : *Amicus Plato, major amica veritas.*

(1) M. Bouet pense que les bras du transept sont postérieurs à Foulques-Nerra. Il faut reconnaître toutefois qu'ils sont antérieurs à la construction des voûtes, car là, comme dans la grande nef, elles ont bouché des fenêtres primitives percées de manière à éclairer l'église, alors qu'elle n'était couverte que par une charpente.

PREMIÈRE SÉANCE DU 10 JUIN 1869.

Présidence de M. le comte DE GALEMBERT.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, l'abbé *Chevalier*, *de Fontaine*, *Pécard*, le *Curé de Beaulieu* et *d'Espinay*.

M. *L. Archambault* remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Après la lecture du procès-verbal, M. Collet, architecte, présente quelques observations écrites relatives à la discussion qui a eu lieu la veille sur l'écroulement si regrettable du clocher de l'église de Preuilly :

« M. Collet pense que le rapport présenté par M. l'abbé Bertrand, à l'occasion de la restauration des églises de Montrésor et de Preuilly, traite une question qui touche de près à une personne connue ; qu'elle est complètement en dehors du programme ; que d'ailleurs, en ce qui concerne Preuilly, il sait de source certaine que l'architecte chargé de sa restauration avait signalé le mauvais état du clocher, qu'il en avait ordonné l'étaiement, qu'il avait adressé son rapport à M. le Maire de la ville en temps utile, et que pendant que le conflit existait entre le Conseil municipal et le Ministère d'État pour le vote des fonds nécessaires, la chute du clocher est survenue comme l'avait prévu l'architecte, et que dès-lors aucune responsabilité ne doit lui incomber ;

« Qu'en résumé, à son point de vue, il convient d'éloigner toute discussion qui peut ressembler à une personnalité,

et que le Congrès archéologique de France doit se maintenir dans les hautes régions de la science, des arts et de ses recherches; sans quoi la sévérité de ses critiques pourrait éloigner les architectes de réunions si intéressantes. »

M. le comte de Galembert répond qu'il n'est point entré dans la pensée du Congrès de faire la moindre personnalité, mais qu'il a prétendu seulement protester contre la centralisation excessive du Comité des monuments historiques.

Mais sur la proposition de M. Cattois, le Congrès consent à l'insertion des observations de M. Collet.

L'Assemblée passe à l'examen de la question 14e :

Quels sont les monuments du XIIIe siècle et quels sont leurs caractères ?

M. de Galembert émet l'avis qu'il faudrait s'occuper simultanément des églises ogivales des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

M. d'Espinay donne l'énumération de celles qui existent en tout ou en partie :

1° Église paroissiale de Bridoré ;

2° Nef de l'église de Chédigny ;

3° Chœur de l'église d'Azay-sur-Indre ;

4° Chœur de Ferrière-Larçon (XIVe siècle) ;

5° Église de Nouans (XIIIe siècle) ;

6° Chœur de Ferrière-sur-Beaulieu (style Plantagenet) ;

7° Église de Sepmes (XIIIe siècle) ;

8° Chapelle de la Corroirie (style Plantagenet) ;

9° Chœur de St-Pierre-de-Beaulieu, dont la nef est détruite (XIIIe siècle) ;

10° Église de St-Laurent de Beaulieu, ancienne paroisse, aujourd'hui chapelle (style de transition, du XIIe au XIIIe siècle) ;

11° Partie de l'église de Ligueil (XIVe siècle) ;

12° Enfin, l'ancienne église St-Ours, située à l'extrémité

du fort St-Ours, au-dessus des rampes. Elle a été détruite depuis la Révolution ; mais quelques débris d'arceaux, qui se voient encore dans les murs des jardins situés sur son emplacement, montrent qu'elle appartient à l'époque ogivale.

M. l'abbé Bertrand donne lecture d'une description de l'église de Nouans, ainsi conçue :

« La Touraine possède sans doute des églises rurales plus vastes et plus imposantes ; elle n'en possède point qui offre plus de style, plus de caractère et de véritable beauté, dit M. l'abbé Chevalier dans son livre intitulé : *Promenades pittoresques en Touraine*.

« D'après une tradition assez respectable, l'église de Nouans serait l'œuvre des Plantagenets, c'est-à-dire des Anglais pendant leur longue domination sur la Touraine, l'Anjou et le Berry, provinces qui avaient fait partie du domaine royal d'Angleterre par le mariage de Mathilde, fille d'Henri d'Angleterre, avec Geoffroy, comte d'Anjou. Nous avons entendu une autre version d'après laquelle ce monument aurait été élevé par les Bénédictins. Nous manquons de preuves pour établir l'une ou l'autre opinion.

« L'église de Nouans remonte à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Elle ne possède qu'une seule nef de 6^{m} 60, assez étroite, mais parfaitement régulière, sans transept, ni chapelles latérales. L'abside rayonnante et de petites dimensions présente un aspect des plus imposants. Les voûtes, d'une perfection rare, sont soutenues par des nervures toriques qui font saillie et qui produisent le plus brillant effet, en venant retomber sur des chapiteaux à crochets. Cette abside est éclairée par sept fenêtres ogivales à lancettes, de 4^{m}30 de haut sur 0^{m}60 de largeur. La voûte du chœur, construite sur le même modèle que celle de l'abside, annonce un rare talent de construction. Elle est coupée régulièrement par six arêtes en nervures, qui laissent apercevoir entre cha-

cune d'elles des cavités profondes, arrondies, lesquelles forment la voûte. Sur la nef règnent des voûtes du même genre. Elles sont remarquables par les clefs de voûte qui laissent voir des sculptures assez fines, plus récentes que la construction ; l'une représente saint Martin à cheval.

« Les fenêtres qui règnent dans tout le pourtour de l'édifice sont toutes sur le même modèle : 4m30 de hauteur sur 1m25 de largeur ; elles annoncent par leur forme l'époque féodale, durant laquelle les églises étaient construites, de manière à permettre de soutenir un siége dans une circonstance critique.

« L'intérieur présente un bel ensemble. La porte principale montre sur ses archivoltes et sur ses pieds-droits des ornements d'un goût exquis. Malheureusement la Révolution est venue mutiler l'œuvre de nos pères. Le clocher en bois est surmonté d'une flèche d'une grande élévation ; nous croyons que, dans l'origine, il était en pierre...... »

M. Gautier fait observer que, d'après Dufour, il n'est pas question de Nouans avant 770.

M. Chevalier ajoute que, d'après les termes de la charte, on n'est pas certain s'il s'agit de Nouans ou de Noyant.

M. Pécard signale dans cette localité la découverte d'antiquités romaines.

Enfin, M. le comte de Galembert, d'accord avec M. d'Espinay et M. l'abbé Chevalier, constatent que la période ogivale en Touraine n'est pas riche en monuments, et que, pour cette province, ce sont les XI° et XII° siècles qui constituent la belle période de l'architecture.

M. l'abbé Auber appelle l'attention du Congrès sur l'élégance de la petite voûte de l'église abbatiale de Beaulieu, qui sert aujourd'hui de passage pour arriver à la sacristie.

Le Congrès passe à l'examen de la 16° question du programme :

Quels sont les meubles anciens dignes d'être cités? Stalles, chaires, etc. Indiquer l'époque à laquelle ces meubles appartiennent.

M. d'Espinay donne l'énumération suivante :

Les stalles de la collégiale de Loches, fort bien sculptées, du XVIe siècle ; l'une d'elles représente la Cène.

A Chemillé-sur-Indrois, une chaire d'officiant datant du XVe siècle.

A Beaulieu, la chaire des anciens prieurs de l'abbaye, travail remarquable consistant dans un siége placé sous un dais sculpté; le style flamboyant s'y mêle aux ornements de la Renaissance. Les stalles de Beaulieu sont du XVIe siècle.

A Genillé, un magnifique bénitier d'albâtre portant la date de 1490. Style italien.

A Villeloin, un bénitier et plusieurs vieilles statues actuellement dans le jardin du presbytère. Ces statues paraissent appartenir au XVe siècle.

A Montrésor, les stalles du chœur datant du commencement du XVIe siècle; elles sont ornées de têtes sculptées dans le style de la Renaissance.

A Chaumussay, une cuve baptismale.

A Sublaines, une cuve baptismale du XIe siècle, fort remarquable par sa grande dimension. Elle porte pour ornement quatre petites croix inscrites dans un cercle et rappelant, par leur disposition, les nimbes crucifères employés dans la sculpture romane.

A La Celle-Guenand, une ancienne cuve baptismale, de forme allongée, à peu près comme une baignoire ; les angles sont ornés de têtes fort anciennes (peut-être du XIIe siècle).

A Varennes, deux bénitiers du XVe siècle, ressemblant beaucoup à ceux dessinés dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont.

A Dolus, un autre bénitier à peu près du même temps.

A Ciran-la-Latte, un beau rétable en pierre, style rocaille.

A Châtillon, des stalles du XVI[e] siècle, représentant des syrènes et des têtes diverses.

Au Louroux, une croix de cimetière en pierre, représentant, d'un côté, le crucifiement, et, de l'autre, la Vierge-Mère. Cette croix, qui paraît appartenir au XV[e] siècle, rappelle les croix du même genre et de la même époque que l'on trouve encore si fréquemment en Bretagne.

A Esves-le-Moutier, des stalles du XV[e] siècle, un autel avec rétable en bois sculpté et jadis doré du XVII[e] siècle. L'ornementation de cet autel consiste en colonnettes tournées, crousilles, statuettes d'une jolie exécution. Le tout était jadis dans l'abbaye de Beaulieu et a été racheté chez un brocanteur. On doit féliciter M. le curé d'Esves d'avoir sauvé de la destruction et conservé pour le pays ce beau travail d'un siècle, dont les œuvres dans ce genre disparaissent tous les jours.

Au Liége, il existe de jolies stalles, en style flamboyant, provenant de la Chartreuse du Liget.

Le chef-d'œuvre de la sculpture de nos églises est un magnifique bas-relief représentant l'apparition de la Vierge à St-Dominique. C'est un rétable placé aujourd'hui dans une chapelle latérale de l'église de Genillé. Le tableau est entouré d'une guirlande de fleurs admirablement fouillée. Ce travail appartient au XVIII[e] siècle. Il a tous les caractères de cette époque ; on peut regretter le défaut de sentiment religieux et le style trop mondain qui se remarquent dans ce bas-relief, comme dans la plupart des œuvres du même temps, mais on ne doit pas moins en admirer le mérite et le fini de l'exécution.

A la collégiale du château, M. d'Espinay signale de vieux tableaux du XVI[e] siècle représentant les scènes de la Passion. Il y a aussi de vieux tableaux à St-Antoine.

A Chemillé-sur-Indrois, deux tableaux en style Pompadour de peu de mérite, mais curieux par la manière dont le XVIIIe siècle traitait les sujets religieux. On y voit la Vierge entourée d'amours et de guirlandes de fleurs.

M. Gautier signale différents autres objets qui méritent d'attirer l'attention des archéologues.

« Dans le cimetière de Loches on voit encore, près du mur du fond, une ancienne croix en pierre d'un travail assez grossier, à fût cylindrique, avec un Christ taillé dans le même bloc. Le piédestal paraît être du XVe siècle, mais la croix elle-même doit être beaucoup plus ancienne.

« Dans la collégiale du château, la statue de Notre-Dame de Beautertre, qui a été pendant longtemps l'objet d'un culte public. Des procès-verbaux et des comptes constatent que les autorités municipales et les magistrats se rendaient à Beautertre en procession le jour de la fête de la Nativité. Suspendue à l'époque de la Révolution, cette procession se faisait encore il y a quelques années, ou du moins toutes les populations des environs se rendaient à Beautertre le jour de la Nativité et même la nuit pour boire et emporter de l'eau de la fontaine.

« Cette statue fut trouvée, dit la légende, dans un tronc d'arbre, auprès d'une fontaine miraculeuse. Apportée à Loches, elle retourna dans l'endroit même où elle avait été trouvée et où on lui bâtit alors une chapelle.

« Cette légende n'est point particulière à Notre-Dame de Beautertre. Elle existe dans presque tous les pays, et en Touraine, à quelque distance de Montrésor, on raconte exactement la même chose pour la vierge de Beaumont, à laquelle on bâtit également au milieu des bois une chapelle dite *Chapelle du Chêne*.

« Il paraît qu'il n'existe que la tête de cette statue. On ne voit ni le corps, ni les bras, mais le caractère de la tête est évidemment très-ancien.

« Après les deux tableaux signalés par M. d'Espinay comme appartenant au XVI[e] siècle, nous appellerons l'attention du Congrès sur un grand tableau signé David Téniers Junior, 1663. Il représente l'Assomption de la Vierge. C'est une œuvre de maître, et de plus, au dire de certaines personnes, il aurait un grand intérêt historique. Les têtes des apôtres et des femmes seraient des portraits de personnages célèbres du règne de Louis XIV, entr'autres du Grand Condé, etc.

« Il y aurait d'ailleurs une étude intéressante à faire sur les tableaux que contiennent encore nos églises. Beaucoup de ces tableaux passent inaperçus, qui ont un véritable mérite artistique, indépendamment de leur antiquité. J'ai commencé cette étude, qui m'a déjà donné des résultats inattendus. Aujourd'hui, je signalerai seulement au Congrès un tableau fort remarquable dans l'église de St-Antoine. Il est sur panneaux de chêne très-épais et porte la date de 1485. Il est divisé en trois parties : dans la première, on voit Jésus portant sa croix et aidé par un personnage à longue barbe ; dans le tableau du milieu, Jésus entre les deux larrons, dont les noms sont écrits au-dessus des croix. Aux pieds du Christ, un chevalier à genoux tenant sa lance, des magistrats, des religieuses, un cardinal, etc. ; la troisième partie représente l'ensevelissement du Christ, dans le fond du tableau un chartreux en prière, et devant lui les trois lettres F. I. B. Est-ce une signature ? Ce tableau serait-il l'œuvre d'un modeste moine ? Dans tous les cas, il est excessivement remarquable, non-seulement comme antiquité, mais encore comme peinture ; plusieurs têtes doivent être des portraits. Tout, dans l'ensemble de la composition, dans les détails et dans la facture, est digne des meilleurs maîtres de l'époque.

« L'église de Montrésor possède aussi plusieurs bons tableaux, et beaucoup d'autres.

« Dans l'église de Chédigny, on voit encore un saint Michel (ou saint Georges) terrassant le Dragon, statue colossale en pierre tendre d'un seul bloc, qui paraît appartenir au XVIIe siècle. Cette statue, peinte autrefois et fort dégradée, a été restaurée par M. Chevreau, curé de la paroisse.

« Dans la même église, des fonts baptismaux en forme de cuve avec quatre têtes grimaçantes, ouvrage des XIe ou XIIe siècles. Des reliquaires de la Renaissance en bois, aux armes de la famille de Jussac, seigneurs de la Folaine et de Chédigny.

« A Beaulieu, on voit dans les murs de quelques maisons des tiges de fer terminées par une boucle. On n'est pas bien fixé sur l'âge ni sur l'usage de ces objets, qui sont rares dans le pays. Il n'y en a pas un seul à Loches.

« Les stalles du chœur de Beaulieu sont également remarquables. Sans être d'un travail aussi fini que le siége abbatial ou les stalles de Montrésor, elles ont cependant un certain mérite. Si l'on en croit dom Galland, moine de Beaulieu, elles proviennent du couvent des Chartreux, qui les avait vendues à l'abbaye de Beaulieu.

« Dans l'église de Ferrière-sur-Beaulieu, un reliquaire en cuivre repoussé, avec armoiries (XVIIe siècle).

« Enfin, pour revenir à Loches, nous citerons les deux jolies pièces de canon de la ville, deux bijoux dans leur genre. Sur le canon est représenté un chevalier brandissant son glaive (costume du XVIe siècle, à l'antique). Près de la culasse, des armes qui appartiennent, je crois, à la famille Bradeau (de ....., à la croix recroisetée de..... ; au chef de ....., à trois palmes de .....) (1). Le canon entier est semé de croix recroisetées.

(1) Les armes de la famille Bradeau sont : d'azur à la croix recroisetée d'or, au chef de même chargé de trois palmes de sinople. Un Bradeau était maire de Tours en 1594.

« Ces deux canons étaient autrefois au château. On les obtint, *un peu de force*, de M. Mayaud de Boislambert, gouverneur de la ville, en 1792. »

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

L. ARCHAMBAULT.

DEUXIÈME SÉANCE DU 10 JUIN.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, *Grandmaison*, archiviste du département d'Indre-et-Loire, président de la Société archéologique de Touraine ; *Guérin*, architecte ; *Baranger*, curé de Ligueil ; *d'Espinay* et *Giraud-Duplessis*.

M. *Le Dain* remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Auber est invité à donner l'explication des bas-reliefs du transept septentrional de l'église de Beaulieu, qu'il regarde comme symboliques :

« Et d'abord, dit-il, il faut regarder la principale scène, celle qui se développe au point culminant du pignon et en ornemente presque toute la surface, comme un combat tiré évidemment des chapitres VIII et IX de l'Apocalypse. Là il a été donné au démon de combattre contre les saints pour un temps, et c'est un aigle qui, traversant les airs avec des cris sinistres, annonce aux peuples révoltés contre Dieu le malheur qui les menace : « *Audivi vocem unius aquilæ volantis per medium cœli, dicentis voce magna : væ habitantibus in terram.* » En effet, un aigle domine l'ensemble de cette grandiose composition et plane en quelque sorte sur tous les

détails du plan supérieur qu'il occupe. Puis viennent au-dessous les cavaliers lancés les uns contre les autres ; quelques-uns résistent, d'autres succombent, la mêlée est complète, les chevaux et les hommes s'agitent de toutes parts ; c'est le triomphe momentané laissé au mal sur le bien, aux pécheurs contre les justes par la Providence, dont le double rôle en ces graves circonstances, qui symbolisent nos combats de la vie, est toujours de châtier le vice, et de sauver par ses salutaires avertissements.

« En dehors de ce cadre et un peu plus bas, vers le sud, apparaît un autre spectacle qui, après les grandes agitations du monde où règne trop l'oubli de Dieu, représente les tentations particulières et certains méfaits de l'impie et du méchant. Là une âme persécutée est représentée par un personnage nu et sans sexe, assis entre une femme assise elle-même et un âne parfaitement caractérisé. Cette femme est très-bien drapée dans un costume complet où le voile n'est même pas oublié et enveloppe sa tête assez dignement. L'âne est debout et revêtu d'un manteau dans lequel il se prélasse. Ces deux êtres ont un office identique qui consiste à appuyer fortement sur l'âme qu'ils dominent un instrument haut et long dont ils semblent user pour la retenir dans la position gênante qu'ils l'ont forcée d'accepter. C'est là une de ces tentations où le chrétien se trouve porté au mal par des affections passionnées et qui, souvent, agissent sur lui en sens contraires et variés. Mais au milieu de ce conflit un secours divin lui est toujours ménagé. Vous en voyez l'expression si, dépassant l'angle des murs où cette scène est inscrite, vous observez une main sortie d'un groupe de nuages et qui s'étend vers la victime de ces cruelles suggestions. On sait que cette main est celle de Dieu et qu'elle sert très-souvent toute seule à exprimer l'assistance providentielle inséparable de beaucoup de ces sujets religieux.

« Mais revenons au chevet et remarquons encore ce qui se passe à la suite de ce fait étrange que je viens de décrire. Voici, s'allongeant vers le côté nord, deux quadrupèdes aux formes grossières et colossales. L'un va dévorer de sa gueule impure une sorte de pain arrondi reposant dans un vase de même forme. L'autre cherche à absorber de la même manière une tête d'enfant. Ne voyez-vous pas une double signification de la communion indigne, bien représentée par le pain eucharistique profané par ce chien qui, dans les Écritures, rend habituellement l'idée de l'insolence, de l'impureté et du *cynisme ;* l'autre ayant pour type le Dieu qui se rapetisse dans le mystère de la Table Sainte, où son humanité n'est pas moins méconnue que sa divinité même par le sacrilége qui ne craint pas de *s'en nourrir ?* »

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

M. de Laurière donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 juin, proclamant les noms des lauréats récompensés pour leurs travaux.

Une médaille d'argent est décernée à M. Guérin, architecte, en considération des restaurations si intelligentes de plusieurs monuments religieux de la Touraine.

Une médaille de vermeil à M. da Silva, antiquaire portugais, pour ses nombreux travaux.

Une médaille de vermeil est accordée à M. Le Blanc-Hardel, imprimeur à Caen, pour la belle exécution typographique des gravures sur bois, insérées dans les ouvrages de la Société.

Deux médailles collectives en argent sont décernées à MM. Chevalier et Bourassé, en récompense de leur ouvrage sur les églises en petit appareil antérieures au XI° siècle, et une autre semblable à M. de La Follye, auteur des remarquables photographies jointes à l'ouvrage.

Une mention très-honorable est accordée à M. l'abbé Chevalier pour la monographie détaillée du château de Chenonceaux.

Enfin, M. l'abbé Ramade obtient une médaille pour sa monographie de la paroisse de Groie.

Diverses allocations sont ensuite accordées par la Société pour la réparation de plusieurs monuments.

A la suite de cette lecture, M. de Cougny fait l'éloge mérité et applaudi de M. l'architecte Guérin.

Des félicitations sont adressées par l'honorable directeur à la Société archéologique de Touraine, pour les progrès qu'elle a fait faire à la science. Il reçoit ensuite les remercîments chaleureux de M. Chevalier.

M. d'Espinay propose de porter la discussion sur l'étude comparée des églises de Beaulieu et de Preuilly, dans lesquelles on a reconnu des caractères communs.

M. de Chergé ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'à son avis Preuilly est postérieur à Beaulieu.

En présence de l'incertitude de la science relativement à la fixation des édifices devenus si rares de cette époque éloignée, M. de Galembert pense que les textes doivent surtout fournir quelques lumières. Or, le texte de 1012, relatant la fondation, la chute partielle et la reconstruction de l'église de Beaulieu existe et semble mériter créance. D'un autre côté, la date de 1009, émise pour Preuilly par M. l'abbé Bourassé, semble également aujourd'hui admissible à cause d'une ressemblance sinon totale, au moins considérable entre les deux édifices. Ce concours de circonstances peut donc faire admettre que, dès le commencement du XIe siècle, on bâtissait mieux qu'on ne le croit généralement.

M. d'Espinay répond que Preuilly a beaucoup de parties postérieures au XIe siècle : la coupole notamment, semblable à celle de St-Pierre de Saumur, est un mélange des styles

Byzantin et Plantagenet. Les parties ogivales des voûtes ne peuvent appartenir au XI[e] siècle. Le haut de l'abside a été évidemment surélevé ; le clocher appartient certainement au XII[e] siècle, mais il convient que le plan général de cette église peut être le même que celui de l'an 1009. On en trouve la preuve en le comparant avec celui des deux premières constructions de Beaulieu ; les arcatures et les baies du transept et des absides de Beaulieu offrent, suivant M. d'Espinay, de grandes ressemblances avec les arcatures de l'abside de Preuilly. Le portail de cette dernière église est d'un style sévère qui ne permet pas de l'attribuer au XII[e] siècle. Pour lui donc, l'ensemble de Preuilly date du XI[e] siècle comme Beaulieu.

M. de Cougny pense, au contraire, que cette comparaison n'est pas exacte et que la ressemblance que M. d'Espinay a cru reconnaître n'existe pas (1). Pour constater l'énorme dissemblance qui existe entre St-Pierre de Preuilly et la partie ancienne de l'église de Beaulieu, notamment en ce qui concerne les chapiteaux de ces deux églises, il suffit, dit-il, de jeter un regard sur la belle photographie de St-Pierre exposée dans la salle de nos séances.

M. l'abbé Auber, qui vient de se livrer à cette étude comparative, a reconnu qu'il n'y avait aucune analogie dans le style de ces deux monuments, que l'on voudrait faire contemporains.

M. de Galembert, considérant combien il est difficile de décider cette question, si l'on ne possède pas des moyens précis d'information et de comparaison, propose de faire relever avec le plus grand soin, aux frais de la Société archéo-

(1) Une étude plus approfondie de l'église de Preuilly a amené M. d'Espinay à modifier son opinion. — Voir le procès-verbal de l'excursion à Preuilly.

logique de Touraine, les plans et coupes des deux édifices controversés, et des autres constructions similaires, s'il en existe.

Cette proposition est fortement appuyée par M. l'abbé Auber.

M. Grandmaison a été frappé de l'apparence plus moderne de Preuilly. La date de 1009, inscrite en chiffres au fronton de l'édifice, n'a évidemment rien d'authentique ; cependant, il ne peut s'empêcher d'y reconnaître deux époques. Le mur méridional, dépourvu d'arcatures, paraît plus ancien. Il a remarqué ailleurs des chapiteaux grossiers, qui doivent provenir de la primitive église. On ne saurait trop se mettre en garde contre une attribution inexacte, quand on songe que l'église actuelle de St-Denis a été considérée longtemps comme l'œuvre même de Dagobert, son fondateur. On pourrait donc voir dans l'église de Preuilly deux parties distinctes, et ainsi se concilieraient les textes. Au reste, si l'on parvient à déterminer l'âge des chapiteaux des colonnes du grand mur de Beaulieu, lesquels datent assurément de la deuxième construction, et s'il est démontré qu'ils ressemblent à ceux de Preuilly, on obtiendra logiquement l'origine de cette dernière église ; mais il est nécessaire pour cela de bien établir la date de 1012, que la chronique leur attribue.

M. l'abbé Chevalier propose, comme autre terme de comparaison, l'église de Louans, bâtie vers 997, date certaine, et où se trouvent des chapiteaux semblables à ceux de Preuilly. Voilà donc des similitudes de dates et de motifs architectoniques pour trois églises. Il adopte aussi la proposition de M. de Galembert, qui réclame les plans détaillés de ces édifices et demande, en outre, qu'on relève les détails identiques de l'abbaye de St-Julien de Tours.

M. Grandmaison pense qu'on trouverait un nouveau terme de comparaison dans la basilique de St-Martin de Tours,

consacrée par Hervé en 1014. Cet édifice si important, ayant dû nécessairement exercer une grande influence, son architecte et ses élèves ont donc pu donner un grand élan à la construction d'édifices semblables.

M. Gautier fait remarquer que Preuilly et Beaulieu étaient des abbayes bénédictines, où le même style n'aura pas manqué d'être employé.

M. de Caumont considère qu'il n'y a que des éléments certains et semblables de comparaison qui puissent faire avancer la question. Il faut donc les déterminer avec le plus grand soin dans les trois églises susdites, mais se borner à un plan des parties caractéristiques ; l'examen minutieux du tout fera le reste.

M. Guérin offre de mettre à la disposition de la Société les plans de Preuilly et de la tour St-Julien.

M. de Caumont signale, en terminant la discussion, la découverte faite par M. Ramée, à St-Aignan d'Orléans, d'un déambulatoire du IX[e] siècle, offrant, par conséquent, de l'analogie avec les églises dont on s'occupe et qui en possèdent également. Il propose de nommer une Commission chargée de relever les plans demandés aux frais de la Société française, et M. Grandmaison, au nom de la Société archéologique de Touraine, offre de participer à ces utiles dépenses.

L'ordre du programme appelle la discussion de la 17[e] question, ainsi conçue :

Quelles sont les peintures murales les plus dignes d'être décrites ?— Description de celles de la chapelle du Liget.

A cette question, le Congrès réunit la 29[e], dont voici les termes :

« *Coup-d'œil sur l'état des arts aux différents siècles.* »

M. d'Espinay énumère plusieurs peintures subsistant encore dans les églises ou chapelles du pays : à Pressigny, on voit

dans la sacristie une belle fresque représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs. Cette peinture doit appartenir au XVI[e] ou au XVII[e] siècle.

Dans la petite chapelle de St-Martin d'Olzay (commune de Bridoré), il existe de curieuses peintures sur l'arceau situé à l'entrée du chœur. Elles représentent des scènes de la vie privée : un personnage à cheval tenant une fleur, un moissonneur, un homme devant une cheminée à manteau conique, etc. Les costumes des personnages et la forme de la cheminée fixent la date de ces peintures qui sont de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du XIII[e]. Un certain nombre de dessins sont effacés ; toutefois, ceux qui restent permettent de supposer que l'ensemble de cette peinture représentait les douze mois de l'année, symbolisés par des personnages avec des attributs appropriés à chaque mois.

Les peintures de la chapelle de Vignemont (commune de Loches) seront visitées par le Congrès.

Celles de la chapelle du Liget, les plus remarquables du pays, seront aussi l'objet d'une étude spéciale. Elles ont été dessinées par M. de Galembert, et les membres du Congrès peuvent voir, parmi les dessins exposés dans la salle, la copie qui en a été faite par cet habile artiste.

Il reste aussi des peintures murales dans le chœur de St-Pierre de Beaulieu, qui dépend aujourd'hui d'une maison particulière.

M. de Galembert, auteur d'un ouvrage d'ensemble sur la peinture et la sculpture en Touraine, fait remarquer qu'il a déjà présenté au Congrès de Saumur un chapitre de ce livre traitant de l'art au XII[e] siècle, travail imprimé dans les procès-verbaux de 1862. Il donne lecture du chapitre suivant, relatif au même sujet, durant les XIII[e] et XIV[e] siècles :

LA SCULPTURE ET LA PEINTURE EN TOURAINE,

Par M. le comte DE GALEMBERT.

TROISIÈME ÉPOQUE. — DE 1220 A 1450 EXCLUSIVEMENT.

Considérations générales.

« Les courants d'activité politique, qui affermissent la domination des uns et consomment la destruction des autres, ont des conséquences que nous n'avons ni la prétention ni le temps d'approfondir ici.

« Disons seulement que la vraie liberté, fille légitime du christianisme, combinée avec l'élément germanique, resté plus vivace dans le nord que dans le midi de la France, nous paraît avoir été une des causes génératrices de cette immense excitation qui s'empara des esprits dans la seconde moitié du XII[e] siècle, produisit d'un côté l'émancipation des communes, en faisant de l'autre la fortune des Capétiens, jusque-là roitelets féodaux de l'Ile-de-France.

« Les premiers symptômes de cette effervescence politique apparaissent dans les bassins de la Somme et de la Seine, là même où vont s'élever les plus magnifiques spécimens du style ogival. Ces deux faits n'ont-ils aucune connexion ? Nous ne le pensons pas, et un troisième fait simultané, non moins important, vient à l'appui de notre conviction : c'est le développement de l'*individualité laïque* se substituant graduellement à la *collectivité monastique*, restée jusque-là en possession exclusive des sciences et des arts. A Dieu ne plaise

cependant que nous refusions la justice qui leur est due à ces foyers de clartés intellectuelles, s'élevant comme des phares lumineux au milieu de l'obscurité générale ; mais nous ne pouvons pousser la reconnaissance jusqu'à farder la vérité et méconnaître la nature des choses. Tout en proclamant hautement la bienfaisante influence de nos grands monastères, qui ont sauvegardé les germes de la civilisation dans nos contrées, en gardant intact pendant plus de trois siècles de barbarie le dépôt sacré des sciences et des lettres, il est impossible cependant de ne pas reconnaître que *conservateurs* par nature, les communautés monastiques étaient par cela même moins propres à pousser les arts dans la voie du progrès.

« L'individualité laïque (1), au contraire, une fois que le fruit de son travail lui eut été assuré par la constitution communale, put mettre librement à la recherche du mieux une activité sans cesse entretenue par l'amour de la gloire, quelquefois par la cupidité, toujours par la concurrence. L'avènement de cet élément nouveau, constaté par l'histoire (2), nous permet d'expliquer le rapport intime existant entre la révolution politique et le progrès des arts du dessin dans la France septentrionale, à la fin du XIIe siècle. Réparée par cette impulsion, la suprématie des provinces du nord sur celles moins avancées du centre et du midi, fut

(1) J'emploie ici le mot *individualité* en opposition avec celui de *communauté*, bien qu'il n'ait pas le sens d'isolement qu'on peut lui attribuer aujourd'hui.

(2) Les noms des maîtres de l'œuvre des plus fameux édifices du style ogival sont connus en tous séjours, les vieilles chartes en révèlent de nouveaux (Voir *Éléments d'archéologie* de Botinier, p. 15; Émeric David, *Histoire de la sculpture française*, p. 53 et suiv. ; *Abécédaire archéologique* de M. de Caumont, p. 338 ; *Dictionnaire raisonné d'architecture*, par M. Viollet-le-Duc, article Cathédrale ; etc.

brusquée chez nous par la conquête de la Touraine par Philippe Auguste. Devenue française en 1214 par le traité de Chinon, qui consacra définitivement son incorporation au domaine royal, notre province adoptant le goût à la mode, se confondit pour la politique, les mœurs, les sciences et les arts avec l'État dont elle faisait désormais partie.

« A cette époque, le chœur de la cathédrale de St-Gatien était en construction suivant les règles déjà éprouvées du style ogival le plus pur. Cependant, il faut l'avouer, ces principes nouveaux ne paraissent pas, en Touraine, avoir poussé des racines aussi profondes et aussi étendues que le style roman et le style Plantagenet.

« En effet, sur la rive gauche de la Loire, on ne trouve qu'accidentellement des parties de monuments en style ogival primitif, et sur la rive droite les édifices de ce genre, bien que plus fréquents, sont généralement inachevés et de peu d'importance. Le chef-lieu seul nous offre deux beaux modèles de ce style à St-Julien et à St-Gatien.

« La conséquence de ce fait est que les œuvres de sculpture et de peinture des XIII° et XIV° siècles sont rares sur notre sol et qu'à raison des ruines et des mutilations, résultat du vandalisme protestant et révolutionnaire, le peu qui subsiste encore ne nous permettra de constater qu'imparfaitement la part prise par les artistes de notre province au premier et second développement du nouveau style, avant d'atteindre, à la fin du XV° siècle, la brillante période où ils firent reconnaître à la France entière la prépondérance de l'école de Tours.

« Plusieurs causes secondaires ont, en outre, contribué à amener cette regrettable pénurie ; mais il en est deux principales qui doivent fixer un instant notre attention.

« La première, commune à toutes les manifestations des arts du dessin, est la grande faveur dont jouit l'art de bâtir

sous le règne des Plantagenets dans tous les pays soumis à leur domination, en sorte qu'au moment de la floraison du style ogival, presque toutes les églises des localités importantes avaient été reconstruites pendant le XIIe siècle, et plusieurs ont des dimensions considérables et un luxe de voûtes, de colonnes et de sculpture extrêmement remarquable.

« La seconde cause, particulière à la peinture, tient au discrédit général où elle tomba par suite du triomphe exclusif du style ogival dans lequel l'élévation des édifices, la dimension des fenêtres, la multiplicité des membres d'architecture ne laissaient plus que des surfaces insuffisantes pour la pratique de la peinture murale.

« Or, celle-ci étant le principal élément d'activité des peintres du moyen-âge, quand elle vint à manquer, il ne leur resta plus que l'enluminure des manuscrits, les tapisseries et les verrières. Mais de ces trois manières d'exercer l'art de peindre, la première les enfermait dans des limites trop étroites, et les deux dernières, trop esclaves des procédés, devaient arrêter son essor au lieu de le développer (1).

« Cependant les progrès du dessin à la fin du XIIe siècle, progrès constatés dans le chapitre précédent, et dont le Psautier de St-Louis, conservé dans la famille de Puységur, nous offre un magnifique spécimen, ces progrès ne devaient pas être entièrement perdus pour l'art.

« La solidité de ses principes, la simplicité de ses moyens et leur caractère généralisateur devaient, à défaut de la peinture, profiter à la sculpture.

(1) L'Italie, où le style ogival ne pénétra que tard et partiellement, dut à cette circonstance l'usage persistant des grandes peintures murales, et par lui, avec le progrès rapide du dessin, la prééminence de son école sur la nôtre à partir du XVe siècle.

« Celle-ci répondit amplement à ce que l'on pouvait attendre d'elle, et certains morceaux de la statuaire ogivale à Amiens, à Reims et à Paris peuvent rivaliser avec tout ce qui a été fait de plus beau en ce genre. Mais notre province n'a rien à mettre à côté de ces beaux modèles, et n'étaient les trente-cinq statues du porche septentrional de Candes, nous ne pourrions présenter que des monuments isolés, mutilés et incomplets datant de cette époque.

« Quoi qu'il en soit, voici la nomenclature des œuvres de notre statuaire les plus importantes après les statues de Candes : têtes sculptées à l'abside extérieure de la cathédrale de Tours ; même travail à St-Maurice de l'Ile-Bouchard ; figures sculptées à la base de deux colonnes dans le transept méridional de St-Julien de Tours ; une statue de bois conservant sa coloration primitive, reléguée aujourd'hui dans la sacristie de l'église paroissiale de St-Cristophe ; une charmante statue en pierre sous le porche de la tour de l'horloge à Amboise ; trois figures sculptées en bas-relief sur la face d'un tombeau à Bueil ; enfin, deux statuettes également en bas-relief avec la date de 1323, découvertes (1) à la cathédrale de Tours dans le mur méridional de la première chapelle de l'abside, là même où est déposé le tombeau de Charles VIII.

SCULPTURE.

« Après quelques rapides considérations sur les têtes sculptées de St-Gatien, je prendrai pour type de cette étude la statuaire du porche septentrional de Candes, et je terminerai par quelques observations sur les deux statues de St-Christophe et d'Amboise que je présume appartenir au XIVe siècle.

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. VIII, p. 134.

« La partie supérieure des fenêtres absidales de la cathédrale de Tours est ornée d'un encadrement en bordure terminé de chaque côté par une tête en saillie. Ces têtes, au nombre de 40, représentent différents personnages : évêques mitrés, reines couronnées, moines encapuchonnés et plusieurs femmes toutes coiffées de diverses manières. L'exécution en est large, hâtivement faite, et l'on pourrait même dire avec négligence, si l'on ne songeait qu'à la place élevée qu'elles occupent, l'énergie et le heurté des lignes étaient nécessaires à l'effet du point de vue donné. Par la variété des traits, elles indiquent une école à laquelle l'observation de la nature n'est pas étrangère. La diversité des poses par la flexibilité de la tête penchée tantôt en avant, tantôt en arrière, tour à tour à droite et à gauche, est le symptôme non équivoque de la recherche du mouvement et de l'expression, but définitif de l'art. Si je trouve le sentiment du réel dans l'ensemble, au point de croire qu'il y a dans certaines têtes des intentions de portrait, cela ne va pas, il faut se hâter de le dire, jusqu'à l'exactitude dans le détail capable de faire le moins du monde admettre l'idée d'un modèle vivant posant devant l'artiste.

« Ainsi, le parallélisme des traits du visage n'est pas toujours conservé ; les yeux sont grands, trop saillants, et la paupière supérieure n'est pas suffisamment accusée ; les volutes des narines sont imparfaites ; l'ovale de la face est cherché, mais souvent mal attaché au cou ; la bouche, avec des lèvres bien découpées, est expressive, mais le sourire y paraît stéréotypé, un peu à la manière des têtes égyptiennes et éginétiques. Les cheveux sont variés comme le reste, tantôt ondulés, tantôt frisés en boucles régulières. En somme, les caractères de ces sculptures peuvent se résumer en ceci : le sentiment de la nécessité du mouvement et de l'expression, le relief des formes, l'harmonie des principales lignes, toutes qualités qui couronnent l'art du dessin aux périodes d'apogée,

font ici la préoccupation constante et presque unique de l'artiste, tandis que le succès relatif qui récompense ses efforts lui fait oublier les conditions préalables de l'exactitude des parties qui constituent la solidité de l'enseignement et sont la garantie de tout progrès durable.

« Cette recherche prématurée des conditions les plus difficiles de l'art, n'étant basée ni sur l'imitation précise de la nature, ni sur les sciences positives qui peuvent y suppléer jusqu'à un certain point, a produit dans le dessin en général, mais surtout dans les verrières, une décadence passagère dont il sera parlé bientôt plus longuement.

« La sculpture, nécessairement plus réservée dans ses allures, a pu résister pendant le XIIIᵉ siècle aux conséquences exagérées de ces tendances, et sa modération, en ce point, nous a valu des chefs-d'œuvre à Chartres comme à Reims, et dans notre Touraine la remarquable statuaire du porche de Candes.

« Ici se présente une question préjudicielle, utile à examiner d'abord pour fixer l'époque de la construction de ce porche, dont le caractère appartient sans conteste à cette architecture des Plantagenets, que nous trouvons mise en pratique dès 1150, mais dont la limite extrême est loin d'être bien déterminée. Or, je reconnais que l'église, à laquelle ce portail sert d'entrée au nord, a dû être achevée dans la première moitié du XIIIᵉ siècle, tandis qu'il m'est impossible d'admettre que la statuaire qui le décore soit antérieure à 1250. Pour faire concourir l'exécution de l'édifice avec celle des statues qu'il abrite, il faut logiquement reculer la construction du porche dans la seconde moitié du XIIIᵉ siècle; supposition du reste très-admissible par plusieurs raisons : 1° par la disposition même de cet édicule, qui paraît comme hors d'œuvre dans le plan général; 2° par l'exemple de constructions analogues à la cathédrale de Chartres, ajoutées au

au nord et au midi près d'un siècle après l'achèvement de l'édifice principal. Une troisième raison tout intrinsèque me porte à fixer l'exécution des statues de Candes au plus tôt à la fin du XIIIe siècle : c'est la grande différence existant entre ces sculptures et celles de Fontevrault, dont la date, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, ne peut s'éloigner de l'an 1220.

« Or, si l'on ne veut pas trop s'écarter du temps nécessaire à la marche de l'esprit humain dans le progrès des choses, il faut reconnaître que le pas franchi de l'une à l'autre de ces œuvres est tel que ce ne serait pas trop de supposer entre les deux un délai d'un demi-siècle au moins. Si le lecteur veut bien se reporter à ce que j'ai dit plus haut, au sujet des statues de Fontevrault et de Crouzille, il jugera lui-même de la valeur de mon raisonnement, en comparant l'importance du progrès accompli dans les œuvres dont nous allons maintenant esquisser les principaux caractères.

« Ces progrès portent sur quatre points principaux : 1° la nature du relief; 2° le mouvement du corps; 3° l'étude de la forme par l'imitation de la nature; 4° les draperies devenues presque parfaites.

« *Nature du relief.* — Nous avons vu dans les sculptures précédentes, depuis celles de l'église paroissiale de Cormery, la statue sortir lentement du bloc de pierre qui lui a donné naissance et s'en dégager de plus en plus. Là, la ronde-bosse est presque complète et la figure ne tient plus à la muraille que par un point tangent très-restreint. Première condition importante de progrès sur toutes les œuvres antérieures.

« *Mouvement.* — La seconde condition, qui s'applique aux mouvements du corps, est encore plus marquée. Elle a trait à ce caractère spécial aux œuvres du XIIIe siècle, que la statuaire de Crouzille fait déjà pressentir, quoique im-

parfaitement, de *la flexibilité* du buste sur les hanches. Cette cambrure, parfois singulièrement exagérée à cette époque, est contenue à Candes dans de justes limites. Elle assouplit seulement la pose des personnages et substitue à la roideur du roman la grâce et l'aisance souvent maniérées des œuvres du style ogival. C'est la première fois que, dans notre examen de la sculpture en Touraine, nous rencontrons la pratique bien accusée de ce progrès dans le mouvement des figures. L'artiste se tient encore sur certaine réserve comme pour une chose nouvelle pour lui, mais cette timidité même donne à son œuvre un charme réel et assure sa supériorité sur beaucoup de sculptures même postérieures.

« Je ne parle pas des autres conditions de mouvement déjà constatées antérieurement comme la flexibilité de la tête sur le cou, mais je dois remarquer que les bras, jusqu'ici adhérents au corps dans toute leur étendue sauf les mains comme à Fontevrault et une partie des avant-bras comme à Crouzille, sortent ici complètement de leur long esclavage. La mutilation des avant-bras dans la plupart de ces figures est déjà une preuve que ceux dont on regrette l'absence étaient complètement détachés du corps; mais, en outre, quelques-uns, subsistant encore en totalité ou en partie, laissent voir ou deviner un mouvement particulier très-accentué. Cette liberté dans la pose annonce non moins clairement que la plénitude du relief la conquête faite, par la statuaire, de son individualité distincte et son affranchissement définitif des contours de l'esquisse au trait. Par là, elle est devenue un art spécial, ayant ses exigences propres et ses procédés à lui.

« *Forme.* — Parmi les statues qui ont conservé leurs membres supérieurs, je remarque la seconde à l'est sous le porche, dont le bras gauche, depuis l'épaule, est parfaitement intact. Cette heureuse circonstance nous permet de juger

très-favorablement du modelé et de la forme dans ces sculptures. Il est la preuve certaine que l'étude de la nature n'est plus seulement le résultat d'une observation rapide, superficielle ou de quelques réminiscences fortuites, mais une imitation réfléchie et habilement rendue de la réalité. Il faut reconnaître cependant que ce bras laisse encore à désirer sous le rapport des proportions : il est trop mince et trop court, mais le modelé, l'attache des parties et la vérité du galbe qui caractérisent bien un bras de femme, tout dans le détail comme dans l'ensemble révèle un art dans sa maturité virile, en pleine possession des principales conditions du progrès qui le conduisent au seuil de son apogée.

« *Draperies.* — L'examen des draperies va confirmer la prétention au rang élevé que j'ambitionne pour la statuaire de Candes. Dans cette partie si intéressante, nous avons encore à constater un progrès réel qui ne sera pas dépassé par les siècles suivants. C'est par là enfin que la sculpture antérieure et notamment celle de Crouzille nous semble distancée, à tel point que nous croyons être resté bien au-dessous de la vérité, en demandant entre les deux un délai d'un demi-siècle.

« En effet, toutes les qualités, seulement en germe dans les premières, se retrouvent ici avec un entier développement. Le jet des masses principales traduit bien le mouvement du corps et des membres. Les plis sont fouillés avec hardiesse, contournés naturellement sans parallélisme affecté et sans recherche maniérée. Ils tombent largement en tuyaux amples, non symétriques et se cassent sans raideur à la rencontre du sol. Il y a plus, ce sculpteur de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, non content du *bien*, s'est lancé avec succès à la recherche périlleuse du *mieux*, en variant la forme de ces draperies par divers accidents ménagés avec une habileté consommée. Ainsi, pour les uns, la main retient

un pan du vêtement dont les plis retombent gràcieusement en cascades; pour d'autres, le manteau se contourne en volutes pour passer d'une épaule à l'autre. Tous ces artifices, tombés de nos jours dans le domaine public, révèlent à l'époque où nous sommes les ressources presque incroyables d'une pratique facile, mise en œuvre par un goût des plus délicats.

« Si j'ajoute maintenant que les proportions de ces statues sont naturelles, que les têtes et les extrémités sont généralement assez lourdes, que quelques figures d'une dimension inférieure au reste et placées à l'extérieur entre les colonnettes me paraissent, par des formes plus sveltes et des plis fouillés plus profondément, se rapprocher du faire des œuvres du XVe, j'aurai complété autant que possible, sans sortir des bornes que je me suis assignées, les données artistiques qui placent à mes yeux la statuaire du porche septentrional de Candes sur la ligne des ouvrages d'art les plus satisfaisants que nous a laissés le moyen-âge.

« Mais tous les sculpteurs de cette époque ne se sont pas contenus dans ces sages limites en s'affranchissant des erreurs d'un dessin maniéré très en faveur à cette époque. L'ardeur fougueuse des peintres-verriers qui, dans la poursuite d'un mouvement désordonné, poussaient l'activité jusqu'à la contorsion et l'expression jusqu'à la grimace, a souvent influencé la sculpture en lui imprimant ses propres caractères. On les rencontre plus frappants qu'ailleurs dans les statues isolées qui, par cela seul, laissaient à la fantaisie et au goût à la mode une plus libre expansion. Nous pouvons en citer deux exemples en Touraine.

« Le premier est une vierge-mère en bois sculpté et peint que j'ai trouvée, il y a quinze ans, reléguée, comme un meuble inutile, dans la sacristie de l'église paroissiale de St-Christophe. Cette statue est remarquable précisément par l'exagé-

ration du mouvement indiqué par la cambrure du corps ; la tête fortement penchée sur l'épaule gauche, la hanche droite proéminente ; elle présente une silhouette ondulée qui n'est pas sans grâce. Le corps allongé, les épaules étroites, les plis de la robe tombant jusqu'à terre, la main naïvement posée sur le sein droit à découvert, constituent un ensemble qui n'est pas à dédaigner, quoique, *à priori*, le mélange du bien et du mal ne parut pouvoir former qu'un tout incohérent. Somme toute, cette statuette est précieuse, archéologiquement parlant, comme type reproduisant très-complètement les défauts et les qualités du dessin de cette époque dans son application à la sculpture en ronde-bosse.

« Le second exemple dont il nous reste à parler est une statue en pierre également peinte qui provient, dit-on, du château d'Amboise. Elle présente les mêmes caractères que la précédente, mais avec quelque chose de plus élevé, de plus habile et de moins naïf dans l'invention.

« C'est bien toujours cette même ondulation serpentine dans la pose cambrée, mais en partie dissimulée par la disposition savante d'un manteau admirablement drapé. Les proportions sont normales bien que la tête soit un peu forte, mais d'un caractère plus noble. Le corps a plus d'ampleur et le mouvement des bras est plus libre que dans la précédente. Enfin, tandis que celle-ci porte sur son bras un Enfant-Jésus d'une forme presque barbare, celui de la vierge d'Amboise est charmant de pose, de proportions enfantines et de grâces naïves. Évidemment le faire de cette statue se rapproche beaucoup de celui des œuvres de la période suivante, et, à défaut de documents précis, j'en placerais volontiers l'exécution dans la première moitié du XVe siècle. A tout prendre, c'est un petit chef-d'œuvre de notre art national, qui mériterait une autre place que celle où il est resté exposé à toutes les intempéries. Il fait le plus grand honneur à l'ar-

tiste inconnu qui l'a produit, et à l'école si injustement dédaignée naguère dont il faisait partie.

« Je termine ce qui regarde la sculpture de cette période en confessant que jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, si fécond en calamités publiques, il est bien difficile, sinon impossible, de constater des différences d'exécution entre les œuvres de la statuaire. Ce n'est qu'à l'approche du XV[e] siècle que l'on sent comme un ébranlement général, précurseur d'une direction nouvelle des esprits. Dans les arts qui dépendent du dessin, cette phase de progrès s'affirme par une tendance à l'imitation de plus en plus minutieuse des choses naturelles. Cependant, les caractères de la période antérieure, persistent pendant la transition, et la cohorte énergique et peu disciplinée des artistes de la vieille école, ne rendit complètement les armes que passé le milieu du XV[e] siècle.

« La seconde moitié de ce siècle recueillit les fruits des travaux de ses devanciers, en polissant, réformant et coordonnant les matériaux amassés par eux dans la première.

« Les monuments manquant dans notre province pour suivre les phases de cette transformation, nous donnons rendez-vous au lecteur pour renouer la chaîne des faits artistiques, lorsque nous reprendrons l'histoire de la sculpture au cours du chapitre suivant.

PEINTURE.

« Pour une époque aussi remarquable que celle qui nous occupe, nous sommes obligé de convenir qu'en ce qui regarde la sculpture, les éléments d'appréciation sont bien peu nombreux. Ils ne sont guère plus abondants pour la peinture, même en comprenant les vitraux peints. Ce qui en reste nous offrira cependant quelque intérêt, en nous fournissant l'occasion de compléter les données générales que nous a fournies la sculpture.

« Il résultera, j'espère, de l'examen auquel nous allons nous livrer quelques aperçus nouveaux, qui nous serviront au moins de transition pour arriver à la brillante période suivante.

« Je commence par donner la nomenclature des localités où j'ai trouvé, depuis quinze ans, des peintures plus ou moins importantes. Je ne parlerai que de celles qui représentent la figure humaine ; car, pour des restes d'ornementation et d'arabesques, on en trouve partout dans les monuments de cette époque.

« Je diviserai ces peintures en deux groupes, correspondant approximativement : le premier, à la période qui s'étend de 1220 à 1350 environ ; le second, comprenant la seconde moitié du XIV[e] et la première du XV[e] siècle.

« 1[er] *Groupe.*—1° A la chapelle en ruines de la chartreuse du Liget, j'ai rencontré à l'intérieur deux personnages très-endommagés ; l'un d'eux est certainement saint Jean-Baptiste.

« A la cathédrale de Tours, sont de cette époque les vitraux du chœur, une des chapelles absidales et les deux roses du transept ; dans la petite paroisse de Charentilly, un vitrail en légende ; à St-Pierre de Beaulieu, dans une charmante église du XIII[e] siècle, aujourd'hui détruite, j'ai calqué une figure de saint Pierre peinte à fresque sur le mur de l'abside. A la cathédrale de Tours, dans la chapelle des Enfants de France, entre les deux statuettes dont nous avons parlé à l'article de la sculpture, on a découvert une peinture très-finement exécutée, représentant saint Martin donnant au pauvre la moitié de son manteau.

« 2[e] *Groupe.* — A Rivière, j'ai copié des fragments de fresque sur le mur méridional de la nef. A Crotelle, j'ai également calqué une Cène peinte à fresque sur le mur du chœur. A Rivière encore, j'ai reconnu dans la crypte un

évêque qui, bien que très-endommagé, m'a paru appartenir au commencement du XV° siècle. Enfin, dans l'église St-Julien, au fond du transept nord, devenu depuis la chapelle de la Sainte-Vierge, j'ai pu copier, il y a une dizaine d'années, une grande peinture fort remarquable, malgré les injures du temps. Elle représentait Jésus-Christ crucifié entre la Vierge et saint Jean, et de chaque côté deux évêques en habits sacerdotaux.

« Cette nomenclature est bien succincte, et encore faut-il observer que le temps ayant plus de prises sur les œuvres du pinceau que sur la sculpture, les éléments d'information qu'elle nous offre sont nécessairement moins précis, et les conséquences à en tirer plus difficiles à saisir. Par cette raison, je compte me borner à présenter ici, sur ce qui nous reste de la peinture en Touraine, de 1200 à 1450 environ, quelques considérations générales. Rapprochées de celles que nous avons déduites des monuments de la sculpture contemporaine, elles nous permettront cependant de terminer ce chapitre par quelques conclusions plausibles sur la marche des arts du dessin à l'époque qui nous occupe.

« *Vitraux de la cathédrale de Tours.* — Les vitraux de XIII° siècle jouissent avec raison d'une grande renommée, et, si nous n'avions à nous occuper ici que de leur *effet décoratif*, nous ne pourrions trouver assez d'éloges pour leur merveilleux accord avec l'architecture de nos vieilles cathédrales. Tout, jusqu'à leurs défauts, contribue à la beauté et à l'harmonie de l'ensemble. En tant que soumis aux exigences de l'architecture et faisant corps avec elle, on ne peut qu'admirer sans réserve ce résultat de l'intelligence des maîtres de l'œuvre et de la discipline de leur armée de coopérateurs. Ce concert parfait de forces multiples, tendant aveuglément vers un seul but, est la condition essentielle du

succès dans les monuments publics, image vivante de la grandeur morale des peuples et de la nature de la civilisation qui les produit.

« Mais d'un autre côté, si, préoccupés avant tout de la marche progressive des arts du dessin dans leur ensemble, nous portons nos regards vers l'avenir en tenant compte des progrès constatés dans le passé, il faut convenir que cette soumission absolue des auxiliaires, ce sacrifice entier de l'individu à un objectif commun a été une des causes de l'immobilité des arts du dessin dans notre patrie pendant deux siècles, 1250 à 1450 environ.

« Les verrières de notre St-Gatien n'échappent point à cette loi commune, et si, sans se laisser éblouir par leur beauté, un œil observateur les analyse froidement, il sera facile de constater les germes de décadence qui vont bientôt s'étendre à tous les produits de l'école et entraver son développement.

« Vus de loin et au point de vue de l'édifice dans son ensemble, ces vitraux, nous le répétons, sont dignes de toute notre admiration; mais, si on les observe de près, il faut reconnaître que la forme des corps, par la recherche du mouvement exagéré, et le type des têtes, par leur expression forcée, sont certainement en décadence sur le dessin de l'art roman de la fin du XIIe siècle. On peut dire, il est vrai, à la décharge de ces peintres-verriers du XIIIe siècle, que l'incorrection de leur dessin est excusable, non-seulement à raison de la destination subalterne de leurs produits, mais aussi par la rapidité que l'on exigeait d'eux dans l'exécution de leurs immenses travaux; cependant il n'en faut pas moins reconnaître les conséquences désastreuses de leur précipitation et de leur négligence, si leur procédé a influencé toutes les autres branches de l'art et faussé en même temps le goût public et les tendances des artistes.

« Nous avons précédemment remarqué l'effet de cette influence sur la sculpture ; un fragment de peinture à fresque va nous la montrer plus évidente encore dans cette branche de l'art.

« *St-Pierre de Beaulieu.* — Ce fragment est une figure de saint Pierre de grandeur naturelle, peinte naguère sur le mur de l'abside de l'église de St-Pierre de Beaulieu, aujourd'hui démolie.

« On reconnaît dans cette œuvre tous les caractères du dessin des vitraux, d'autant plus saillants que la dimension de la figure les rend plus palpables : épaules étroites, yeux hagards, forme maigre. Malheureusement l'état incomplet de cette figure, dont la partie inférieure était détruite quand j'en pris un calque, ne nous permet pas de juger de faire des draperies. J'attribue cette peinture de Beaulieu à la seconde moitié du XIIIe siècle. Tout en convenant que cette attribution et celles qui suivront sont conjecturales, je dois dire sur quel fondement je m'appuie pour établir, au moins par analogie, les dates approximatives des œuvres dont je parle.

« Dans un monument bâti en dehors des époques connues de la construction ou de la restauration partielle de ses murs, nous n'aurions, pour fixer la date des peintures qui les décorent, d'autre guide que la filiation toujours très-élastique des progrès successivement acquis, si les miniatures des manuscrits ne nous offraient, en ce point, des données beaucoup plus précises.

« L'étude que j'en ai faite à Paris et en province m'a permis, j'en ai la conviction, de serrer de plus près la vérité, très-difficile à établir pour l'époque qui nous occupe, avec les seuls monuments échappés au ravage des temps et des hommes.

« C'est à l'aide des renseignements que cette étude m'a

fournis que je crois pouvoir attribuer à la seconde moitié du XIV° siècle les fresques de l'église de Rivière, que j'ai mentionnées dans le second groupe de ma nomenclature.

« J'ai déjà parlé, au chapitre de l'art roman, des plus anciennes peintures de Rivière ; si je reviens à cette petite, mais si intéressante église de campagne, c'est que les murs de la nef ont été, à deux siècles de distance, décorés de fresques historiées. Celles dont il est ici question, superposées aux premières qu'elles recouvraient en partie, me paraissent postérieures au XIII° siècle, outre la raison générale exprimée ci-dessus, par deux autres motifs. Le premier est tiré du caractère de l'ornementation de la frise supérieure qui, par ses trèfles et ses pinacles crucifères, rappelle évidemment le style ogival secondaire ; le second motif s'appuie sur une particularité que je ne rencontre dans les miniatures des manuscrits qu'au XIV° siècle.

« C'est la substitution des fonds décorés de dessins réguliers, multicolores, aux fonds unis usités précédemment.

« La partie supérieure de plusieurs tableaux, sur laquelle les personnages se détachent, est ainsi décorée à Rivière, notamment celui de la Cène, l'un des mieux conservés.

« On peut remarquer aussi, à travers les ruines si regrettables de ces peintures, plus d'ampleur dans la forme, des proportions plutôt lourdes qu'élancées, des draperies à larges plis qui paraissent dessinés à main levée avec une grande facilité. Enfin, autant que j'en ai pu juger, la pose des figures semble remarquablement aisée et sans cette extravagance de mouvement, caractéristique des œuvres du siècle précédent.

« Si donc, mes observations sont exactes, il faudrait constater, à la fin du XIV° siècle, un commencement de réaction contre les exagérations du dessin du XIII°.

« Le Tite-Live in-folio n° 1307 de la bibliothèque Ste-

Geneviève, à Paris, exécuté de 1350 à 1364, viendrait victorieusement à l'appui de mon opinion, que le caractère du dessin de la fresque de Crotelle me paraît confirmer de tous points.

« Il me paraît inutile de pousser plus loin cet examen des spécimens de la peinture en Touraine pendant cette période de deux siècles et demi. Il doit suffire pour distinguer d'une manière générale le caractère des deux groupes de ma classification, et nous permettra de conclure que la période dont il s'agit n'a apporté aucun progrès nouveau dans l'art du dessin appliqué à la peinture, et qu'à part une plus grande facilité dans la pratique et une réaction, *in extremis*, contre les tendances fâcheuses de son début, il n'y a pas lieu de la classer parmi les phases ascendantes dont une nation peut se glorifier.

« Pour justifier ma conclusion, qui paraîtra peut-être sévère à plusieurs, je vais me résumer en condensant brièvement mes dernières observations et les comparant à celles qui terminent le chapitre précédent.

« Ainsi : 1° La disposition des figures groupées continue à s'étendre sur un même plan sans profondeur. Le seul changement à noter dans la composition des sujets est l'ornementation variée des fonds, changement peu important en lui-même, mais qui doit être remarqué, puisqu'il prélude à l'introduction des fonds de paysage que l'on voit se montrer dans les manuscrits de la fin du XIVᵉ siècle.

« 2° Les *proportions* d'ensemble, dans les figures, diffèrent peu de celles en usage à la fin du XIIᵉ siècle, au moins pour la hauteur de la figure relativement à celle de la tête prise comme unité. Il n'en est pas de même pour les autres dimensions du corps, et notamment pour l'étroitesse des épaules, qui entraîne celle des membres et donne aux figures cette apparence élégante et frêle, caractère particulier de la forme, surtout dans les vitraux.

« 3° Nulle amélioration dans la *perspective* des fabriques et autres objets inanimés.

« 4° Aucun progrès dans la connaissance des muscles superficiels, il y a plutôt déchéance sur ce point en le comparant au dessin des figures du *Psautier* de saint Louis (1180 à 1220).

« Cette négligence de l'étude des moyens, seuls capables de donner au corps humain une apparence de vie, concourant avec un sentiment prononcé de la nécessité du mouvement, a produit ce type particulier de figures hanchées à l'excès, maniérées dans leur pose, extravagantes dans leurs gestes, qui, présentant d'un côté les symptômes d'une vive aspiration vers les conditions réelles de la nature animée, accuse de l'autre avec certitude l'impuissance de l'enseignement de l'art du dessin en dehors de l'imitation exacte de la nature et des notions scientifiques qui en complètent l'intelligence.

« 5° La recherche de l'*expression*, qui constitue le mouvement dans les têtes, comme le geste et la flexibilité des parties révèlent celui des corps humains, est indiquée ici par la mobilité des pupilles. Mais en ce point, comme pour celui qui précède, l'école du XIII[e] n'a pu échapper à la manière.

« Par une habitude constante, qui fait bien voir comment la phase progressive, commencée au XII[e] siècle, a été arrêtée dès son début par une réaction fatale, les pupilles, à l'époque ogivale, n'ont fait que changer de fixité. Au lieu de tenir invariablement le milieu de la corolle, comme dans les têtes de l'époque romane, elles ont été se loger non moins fixement à l'une ou l'autre extrémité de l'œil. De là, ces têtes qui, sans intention préméditée, regardent de travers, *torvis oculis*, comme on le voit dans la plupart des verrières, dans le saint Pierre de Beaulieu et dans les figures de la Cène à Crotelle.

« 6° Les draperies, bien que toujours faites d'après un procédé traditionnel, de pratique plutôt que d'après la réalité, continuent à être souvent remarquables de jet, de souplesse et de mouvement. La seule différence que je reremarque, aussi bien dans les fresques de Rivière que dans les vitraux, c'est qu'au lieu de la trop grande multiplicité des plis intermédiaires que l'on peut reprocher aux draperies des figures du *Psautier* de saint Louis, il faudrait plutôt se plaindre ici d'une sobriété excessive, qui parfois dégénère en sécheresse. Mais les masses sont jetées hardiment, accusant les dessous avec précision et d'une manière tout-à-fait magistrale.

« 7° J'aurai peu de choses à dire de la *couleur*. Celle des fresques, qui servent d'occasion à cette étude, est trop endommagée pour fournir la matière d'un jugement motivé. Quant au coloris des vitraux, il dépend de conditions spéciales, dont l'examen m'éloignerait trop de mon sujet s'il fallait le traiter à fond.

« Je me contenterai de remarquer, dans l'une et l'autre de ces deux manières de peindre, la persistance du trait noir, qui accuse fortement le contour des figures. Il faut observer cependant qu'à partir du milieu du XIVe siècle, toute trace de ce procédé disparaît dans les manuscrits (1) en même temps que la représentation des objets naturels se multiplie dans les fonds. Est-ce là un résultat de l'influence ultramontaine de la manière de Giotto ou un pressentiment de la recherche du modelé qui va signaler le XVe siècle, à la suite de la découverte de la peinture à l'huile ?

« De ces deux suppositions, la seconde me paraît seule probable, et je repousse énergiquement la première. Non-

(1) Voir le manuscrit de Tite-Live, cité plus haut, et le n° 1182 de la Bibl. Imp., in-folio.

seulement je n'admets pas l'influence de Giotto sur notre école française du XIVe siècle, mais je vais plus loin, et puisque l'occasion s'en présente, je dirai hautement qu'à mon avis, c'est la proposition inverse qui doit prévaloir.

« Contrairement à l'opinion préconisée par Vasari et trop légèrement admise par notre insouciance nationale, je crois que la réforme de la peinture italienne, attribuée à Giotto, a son principe dans la prééminence de l'art français des XIIe et XIIIe siècles sur toutes les écoles de l'Europe chrétienne.

« Pour le prouver, il me suffira de donner la parole aux faits constatés.

« Avant que Giotto et Cimabuë, son maître, ne fussent nés, l'École française, dont le centre d'activité se rencontre alors entre les bassins de la Seine et de la Somme, avait couvert de monuments magnifiques les rives de ces deux fleuves, inventé de toutes pièces un style nouveau, peuplé ses constructions d'un monde de statues, dont quelques-unes peuvent rivaliser avec celles de la Grèce antique, déployé dans l'ornementation un esprit d'invention qui défie encore aujourd'hui le génie des artistes les plus habiles, prodigué sur les murs de ses édifices les ressources de sa palette enrichie de la découverte des émaux les plus brillants, illustré des manuscrits comme le *Psautier* de saint Louis et tant d'autres dont le Dante chantait au XIVe siècle l'incontestable supériorité, et glorifiait dans la langue de son pays les auteurs inconnus, alors qu'on appelait nos architectes (Villars de Honnecourt) des bords de la Seine aux bords du Danube, que l'Italie n'avait rien de mieux à faire que de copier assez maladroitement, il faut le dire, le style de nos cathédrales, que Giotto lui-même, dont je ne conteste pas ici le mérite comme artiste, mais seulement l'originalité comme inventeur, empruntait nos types dans ses constructions et ornait ses

tableaux de sveltes arcatures qui décoraient depuis plus d'un siècle nos moindres édifices ; ce serait à ce moment, le plus glorieux peut-être de notre histoire nationale , où joignant le culte des lettres à celui des sciences et des arts, notre université attirait à Paris, autour de ses chaires , tout un peuple d'étudiants venus des parties les plus éloignées de la chrétienté et faisait rayonner par eux l'influence française jusqu'aux extrémités de l'Europe ; ce serait alors, dans le cours de ce XIIIe siècle, illustré chez nous par tant de grands hommes et tant de grandes choses, que l'Italie, encore impuissante et morcelée , conquise même par nos armes , aurait seule échappé à notre activité communicative et réinventé sans nous les vrais principes du progrès dans les arts du dessin appliqués dans nos écoles depuis plus d'un siècle ! Un tel renversement de la logique est-il possible? Et poser ainsi la question dans ses véritables termes, n'est-ce pas la résoudre ?

« Ainsi, Messieurs , sans apporter ici d'autres preuves qui ne me manqueraient pas, je m'arrête à ce glorieux spectacle de notre suprématie, hélas ! trop éphémère. Heureux, en terminant ce compte-rendu, dont quelques assertions ont pu paraître sévères, de rendre à nos vieux maîtres une justice tardive et de proclamer dans cette savante réunion leurs plus beaux titres de gloire trop longtemps obscurcis par des préjugés séculaires, mais dont vos travaux dissiperont définitivement les dernières ombres. »

M. le curé de Ligueil rend hommage à l'excellent travail de M. le comte de Galembert, mais il en conteste l'une des conclusions, celle qui établit que les perfectionnements dans l'art de la sculpture et de la peinture sont allés de la France à l'Italie, aux XIVe et XVe siècles, et non de l'Italie à la France. Il convient sans doute qu'un grand progrès avait eu lieu parmi nous, à cet âge, dans les différents arts, comme

dans l'architecture et dans les lettres : progrès national qu'on a eu tort d'abandonner à l'époque de la Renaissance pour s'inspirer à nouveau de l'esprit italien tout imprégné de paganisme. Mais ce serait, dit-il, oublier l'histoire que de faire de l'Italie l'élève de la France dans les arts. Les grands artistes italiens, Cimabué, Giotto, sont de la fin du XIIIe siècle, tandis que les nôtres, tels que Jean Foucquet, ne commencent à paraître qu'environ cent cinquante ans plus tard, au XVe siècle. Le style aussi les distingue autant que l'âge. Celui des miniatures et des vitraux inspire nos Français; les Italiens ont leur point de départ dans l'art antique dont les produits leur sont apportés de Constantinople. Qu'on dise que nos artistes se sont laissé enlever un genre national qui, en architecture, avait produit des chefs-d'œuvre inappréciables et pouvait en se développant en produire de nouveaux dans la peinture et la sculpture, on sera dans le vrai ; mais il sera difficile de faire admettre, quelque patriotisme que l'on ait, que, sous le rapport de la peinture surtout, ce soit la France qui en ait remontré à l'Italie. C'est là une prétention en faveur de laquelle on pourra dépenser beaucoup de talent sans la rendre mieux fondée et plus admissible.

M. de Galembert n'a pas nié la nouveauté de ses aperçus, mais il a déclaré ne pas moins s'y tenir fermement attaché, comptant que la justice se ferait sur les artistes français et sur son opinion.

M. de Galembert répond que le préjugé dominant qui attribue tant d'influence à l'école italienne provient de ce qu'elle a eu le bonheur d'avoir un historien, Vasari, qui a exagéré par vanité nationale la supériorité de Giotto et de Cimabué sur nos artistes, dont le Dante lui-même ne répugne pas à admettre le talent et l'influence.

18e Question : *Y a-t-il des vitraux remarquables dans*

les églises de l'arrondissement ?—A quelle époque remontent-ils ?—En connaît-on les auteurs ?

M. d'Espinay signale un vitrail ancien, du XIII[e] siècle peut-être, placé dans la fenêtre orientale de l'abside, à Chemillé-sur-Indrois; il représente le crucifiement et l'ensevelissement. Des fragments de vitraux moins anciens (XV[e] ou XVI[e] siècle) ont été raccordés pour la vitrine de la chapelle latérale nord, qui est en style flamboyant, récemment restaurée.

M. l'abbé Chevalier signale des vitraux de la deuxième moitié du XI[e] siècle, à Civray-sur-Cher.

M. Gautier signale encore des vitraux du XVI[e] siècle, en forme de médaillons, dans un vitrage moderne aux deux chapelles des bas-côtés de l'église du château de Loches: armoiries à la partie supérieure, différents saints, saint Christophe, saint Martin, etc., probablement patrons du donateur, sujets tirés de la Passion. Les vitraux de Montrésor sont également très-remarquables; la partie inférieure représente le chemin de la croix; la partie du milieu, le crucifiement, et la partie supérieure, le triomphe du Christ. D'autres vitraux, en grisaille, existaient aussi à Montrésor. Ils sont presque tous détruits et ce qui reste a été indignement restauré avec des mosaïques, œuvre d'un vitrier de village. Enfin, à Beaulieu, il y avait des vitraux ou vitres peintes en apprêts représentant Foulques-Nerra et autres personnages. Ces vitraux ont été détruits dernièrement.

20[e] Question: *Tombeau d'Agnès Sorel.—Ses vicissitudes.—Son état actuel.—Ses inscriptions. — A qui attribuer la statue?*

M. Léonide Archambault lit un mémoire sur ce sujet:

« La ville de Loches possède le tombeau d'Agnès de Surel, Seurelle ou Soreau, dame de beauté, duchesse de Penthièvre, maîtresse du roi de France Charles VII, née à Fromenteau,

paroisse de Villiers, en 1409. Conduite à la cour, vers 1431, par Mme de Maignelais, sa tante maternelle, Agnès, devenue la favorite du *petit roi de Bourges*, comme on appelait Charles par dérision, eut le courage de combattre l'influence des courtisans qui se disputaient l'esprit du monarque et de détruire chez ce dernier l'indifférence et la mollesse à dessein entretenues par les sires de Giac, de Beaulieu et de La Tremoille; puis, à l'âge de 40 ans, elle alla mourir à la villa du Mesnil, près l'abbaye de Jumiéges, et sa mort fut tellement subite et inattendue que des accusations d'empoisonnement, dirigées contre Mme de Villequier, née de Maignelais, sa cousine, et contre Jacques Cœur, son exécuteur testamentaire, atteignirent le dauphin, depuis Louis XI, qui, dans ses rebellions, avait toujours trouvé en elle un adversaire vigilant et éclairé.

« Le corps d'Agnès fut transporté de Jumiéges à Loches et déposé dans le chœur de l'église collégiale où un tombeau lui fut élevé. Après une exhumation dont les détails ont été conservés, la tombe fut enlevée de l'église, en 1793, et déposée ou plutôt abandonnée dans le cimetière du chapitre. Enfin, en 1806, le monument restauré fut placé dans l'ancien palais de Charles VII, au rez-de-chaussée de la tour appelée Tour d'Agnès Sorel, où on le voit aujourd'hui.

« Le tombeau élevé à la mémoire de la duchesse de Penthièvre se compose d'un rectangle en marbre noir. Au-dessus gît la statue taillée dans l'albâtre ; deux anges soutiennent un coussin sur lequel la tête est appuyée et deux moutons, blottis aux pieds de la statue, sont à demi recouverts par les plis de la robe. La tête d'Agnès, ceinte de la couronne de duchesse, est encadrée par des cheveux flottants, retenus par la templette décrite par Olivier de La Marche ; le surcot d'hermine dessine les contours du torse, et une jupe à plis nombreux tombe jusqu'aux pieds ; les mains se joignent dans l'attitude de la prière.

« L'œuvre du sculpteur est remarquable ; dans les dra-

peries savamment traitées, les plis sont vrais et bien trouvés. Les traits d'Agnès, délicatement travaillés, parfaitement venus, sans écart de lignes, dénotent une grande habileté de main ; tout en représentant la mort, l'artiste a su éviter la rigidité du cadavre ; on croirait presque que la statue sommeille, et cependant on sent qu'elle dort du sommeil éternel. Il faut également admirer l'expression d'attention contemplative donnée par le statuaire aux deux anges qui soutiennent la tête de la duchesse de Penthièvre ; une longue chevelure bouclée entoure leurs visages aux regards profonds, et une robe à larges plis enveloppe complètement leurs corps, ornés de longues ailes repliées.

« En examinant cette œuvre exempte de sécheresse et de raideur de lignes, on se souvient qu'Agnès est morte en 1450, et on se demande si cette statue peut être l'œuvre d'un artiste de cette époque.

« Il est difficile de penser que ce tombeau ait été sculpté par un artiste français du XVᵉ siècle. Pendant longtemps la statuaire encore peu développée, unie intimement à l'architecture, a donné à ses œuvres la raideur et la maigreur des colonnes gothiques : vers 1400, l'œuvre de l'artiste est plus humaine ; elle recherche la nature ; la forme est plus pure et plus variée, mais il lui faut tout le siècle pour arriver à la perfection ; la tendance existe, comme dans la statue funéraire de la veuve de Juvenal des Ursins, dans le sépulcre de St-Jean, à Chaumont, etc., mais on ne trouve pas l'élégance et la distinction de l'œuvre qui vient d'être décrite.

« Pourrait-on croire que la statue d'Agnès est sortie des mains d'un statuaire italien du XVᵉ siècle ? Sans doute l'école florentine jetait alors tout son éclat, puisqu'elle était représentée par Ghiberti, Brunelleschi, Donatello, Nicolas d'Azezzo, Lucca della Robia et une foule d'autres ; mais ces sculpteurs sont restés dans leur patrie, et ce sont leurs élèves

qui, sous la conduite de Giacondo, vinrent en France au commencement du XVIe siècle, après les guerres d'Italie. D'ailleurs, l'œuvre ne paraît pas italienne ; en effet, les statuaires de ce pays tendent plutôt à idéaliser leurs statues qu'à les humaniser ; l'expression est admirable, mais les formes sont grêles dans un but idéaliste, et les extrémités pèchent plus par l'amincissement que par l'exagération. Le contraire se constate dans la statue d'Agnès : le masque est fin, peut-être parce qu'il a été sculpté d'après un portrait authentique, mais les hanches s'accusent vigoureusement et les bras laissent deviner l'embonpoint sous la manche collante qui les recouvre.

« Comme conséquence de ce qui précède, on serait tenté de croire que le groupe en marbre blanc qui forme le dessus du tombeau est postérieur au monument lui-même. Un fait semble confirmer cette opinion.

« Il existait autrefois deux plaques de cuivre ayant 67 centimètres carrés et qui étaient suspendues aux piliers les plus rapprochés de l'autel ; sur ces plaques étaient gravées différentes inscriptions, et notamment une pièce de vingt vers latins commençant par ces mots : *hic jacet in tumba, ici gît sous cette tombe.* Il est d'abord assez singulier de dire sur une plaque appendue à un pilier : *ici gît sous cette tombe ;* mais ce qui est plus étrange encore, c'est que cette même inscription de vingt vers est reproduite sur le tombeau ; il n'est pas admissible qu'une épitaphe aussi longue, déjà inscrite sur le monument lui-même, ait été, sous forme d'ornement, répétée à quelques mètres seulement du marbre funèbre, dans les conditions qui viennent d'être signalées !

« N'est-il pas probable que le tombeau d'Agnès ne se composait d'abord que du sarcophage en marbre noir sur lequel étaient scellées les deux plaques en cuivre, peut-être provisoirement et en attendant la statue qui était projetée ?

Alors, le *ci gît* sous cette tombe s'explique parfaitement; plus tard, le groupe en albâtre fut ciselé. Lorsqu'on le plaça sur le tombeau, les deux plaques qu'il recouvrait furent détachées, et comme l'inscription principale, *hic jacet in tumba,* méritait d'être conservée, elle fut reproduite sur la tablette de marbre placée derrière la tête de la statue; seulement les chanoines de l'église, désireux de conserver leurs plaques devenues inutiles, les firent alors suspendre aux piliers les plus rapprochés du tombeau (1).

« Si ce qui précède était admis, il ne serait plus nécessaire de rechercher parmi les italiens l'auteur de la statue d'Agnès: dès le commencement du XVI[e] siècle, on trouve en France toute une série d'artistes du premier ordre; sans parler des Jean Goujon, des Cousin, des Germain Pilon, qui se sont inspirés de l'art italien, en y mélangeant l'art grec, on constate l'existence d'un groupe d'artistes, qui tout en ayant subi indirectement l'influence de l'école florentine, a suivi de plus près l'étude de la nature, s'est inspiré davantage des modèles trouvés dans le pays habité par chacun d'eux et qui a su conserver l'originalité, même auprès des hommes d'élite qui viennent d'être cités. On peut nommer entre autres Conrard Meyt, Ligier, Richier, et enfin Michel Colombe, auteur du tombeau de François II, à Nantes, fini en 1506, et l'une des œuvres les plus remarquables qu'ait produites la France. Or, ce tombeau a été élevé à la mémoire de François II, son père, par Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, en 1494, et, après la mort de ce

(1) Voici ce que dit Pierre de Lestoile, dans le premier de ses mémoires (Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. Michaud et Poujoulat): « Elle (Agnès) est néanmoins enterrée à Loches, en une superbe sépulture de *bronze.* » Ne fait-il pas allusion à ces deux plaques de cuivre qui, ayant chacune 67 centimètres carrés, devaient presque entièrement couvrir le dessus du sarcophage ?

dernier, épouse de Louis XII, en 1499 ; d'un autre côté, nous savons qu'après son mariage Louis XII vint fréquemment à son château de Loches qu'il termina, et à cette époque Anne de Bretagne fit orner son oratoire, tel qu'on le voit aujourd'hui.

« Ainsi donc, au moment où Anne de Bretagne construisait son oratoire et surveillait avec son époux les travaux du château de Loches, elle avait pour protégé le sculpteur Michel Colombe, auquel elle confiait l'exécution du tombeau de son père. —Ne peut-on pas supposer que ce dernier dut venir plusieurs fois à Loches à l'occasion de l'œuvre importante dont il était chargé, et que dans un de ses voyages il fit les sculptures du tombeau d'Agnès ? La statue, et surtout les anges, rentrent dans le faire et rappellent les procédés de ce statuaire. L'ordonnance des deux monuments est presque identique : à Nantes, le duc et la duchesse sont couchés sur une table de marbre, trois anges soutiennent leurs têtes sur des oreillers ; à leurs pieds, un lion et une levrette sont étendus. — A Loches, Agnès est couchée sur le tombeau, deux anges soutiennent la tête sur un oreiller, et deux agneaux sont aux pieds de la statue.

« Pour résumer ce qui précède, il semble : 1° que le tombeau d'Agnès Sorel ne se composait d'abord que du sarcophage en marbre noir, avec les deux plaques de cuivre scellées dessus ; 2° que le groupe de marbre blanc a été ajouté au mausolée à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe ; 3° que ce groupe est l'œuvre d'un sculpteur de l'école française, et peut-être de Michel Colombe, le protégé de la reine Anne de Bretagne et l'auteur du tombeau de François II. »

Après cette lecture, M. L. Archambault reçoit les félicitations du Congrès qui a suivi avec un vif intérêt les ingénieuses appréciations que l'auteur vient de présenter dans un style élégant.

La discussion commence ensuite sur le fond du sujet.

M. Grandmaison ne voit dans l'opinion émise par M. Archambault, qu'une hypothèse. Michel Colombe, auteur du magnifique mausolée de François II, à Nantes, était alors un artiste émérite, qui n'a pu produire une œuvre si inférieure au tombeau sus-nommé, quoiqu'on ne puisse s'empêcher d'y reconnaître certaines qualités. En effet, dans la supposition précédente, la statue d'Agnès aurait été sculptée par Colombe à une époque très-voisine de sa mort. Mais elle doit émaner de l'école française du XVe siècle; on pourrait sans inconvénient admettre qu'elle a été sculptée par Guillaume Brassefort, artiste tourangeau qui vivait en 1460.

M. l'abbé Chevalier pencherait pour Michel Colombe dont cette statue aurait été l'œuvre d'essai; il ne faut pas oublier, en effet, qu'il vécut en Touraine pendant 40 ans, comme l'a dit M. Grandmaison. Il aurait eu 25 ans environ dans les années qui suivirent la mort d'Agnès. On pourrait aussi dire qu'elle est l'œuvre des frères Le Juste, auteurs du tombeau des enfants de Charles VIII. La figure d'Agnès est vraisemblablement la représentation exacte des traits de cette femme célèbre. Il semble que l'artiste l'ait empruntée à une peinture de Jean Fouquet, artiste tourangeau du XVe siècle, peinture qui se trouve à Anvers, et qui est tout-à-fait semblable au type de la statue de Loches.

M. Grandmaison affirme que Colombe n'a pas travaillé en Touraine, à l'époque de la mort d'Agnès; il était alors trop jeune, il n'y séjourna que plus tard. Il préfère donc Brassefort. Dans tous les cas, la statue appartient à l'école française.

M. d'Espinay, après avoir rappelé que la couronne d'Agnès a été brisée et emportée par un touriste, en 1848, flétrit en termes énergiques, cet acte de vandalisme. Le Congrès s'associe à son indignation.

M. de Galembert, après plus mûr examen et une inspection

minutieuse de la statue d'Agnès, regarde cette œuvre comme appartenant à la Renaissance avancée. Il ne répugne donc pas du tout à en faire honneur au talent de Michel Colombe.

M. Gautier, répondant aux opinions précédentes, pense que le tombeau et la statue sont de très-peu postérieurs à la mort d'Agnès.

« Je voudrais, dit-il, pouvoir m'associer aux idées si ingénieuses de M. Archambault ; en discutant un fait obscur et qui laisse le champ bien large aux suppositions, réunir tous les souvenirs aimés du pays, nous peindre la reine Anne dans ce charmant oratoire que vous connaissez, recevant son sculpteur tourangeau, Michel Colombe, et entourant d'un soin pieux la sépulture d'Agnès pour lui rendre la statue qui doit en faire l'ornement, il y a là quelque chose qui plaît à l'imagination de l'artiste et qui le séduit ; mais l'archéologue, comme l'historien, doit avant tout rechercher la vérité. Tâchons de la découvrir.

« Nous avons devant nous un tombeau, une statue, pas de nom d'auteur ; une seule date, celle de la mort d'Agnès, février 1449 (1450). Nous sommes donc déjà au milieu du XVe siècle.

« Il faut compter qu'il s'écoula sans doute un certain temps pour les préparatifs des funérailles qui durent être longues, et pour la construction du caveau. Mais enfin, je suppose que le tout fut terminé dans l'année. Nous avons alors pour point de départ 1451.

« Combien de temps s'écoula maintenant entre cette date et l'érection du tombeau ? C'est ici qu'il faut chercher la vérité dans le monument lui-même, et dans les rares documents historiques que nous possédons.

« Qu'on me permette de le dire dès maintenant : il m'est impossible de comprendre le sarcophage de marbre noir sans la statue. Ils forment un tout. Ils se complètent l'un par

l'autre. Le sarcophage est la base de la statue et je ne connais guère d'exemples de monuments de ce genre, où l'on voie un massif carré, fait pour ne rien porter que des plaques de cuivre. Je le comprendrais encore à la rigueur si toute la surface plane de ce tombeau était, comme certaines pierres tumulaires, remplie par une inscription gravée sur le marbre même. Mais ici au contraire, l'inscription *cy gist noble dame*, etc., la véritable inscription tumulaire, est écrite sur le *rebord* même de la table de marbre.

« La statue : sans doute elle présente des caractères artistiques qui, pour des yeux exercés, peuvent conduire à des présomptions voisines de la vérité. J'ai bien souvent, Messieurs, examiné cette statue, et voici ce que j'ai remarqué.

« La pierre, qui repose immédiatement sur le marbre et sur laquelle la statue est couchée, est rapportée. La statue reposait autrefois directement sur le marbre.

« Le nez a été cassé, les mains aussi, la couronne également. Une oreille a été détruite. Une grande partie de la robe, *dans toute sa longueur*, a été extrêmement endommagée. Les anges ont eu les ailes et les mains brisées. Enfin, les deux agneaux qui sont aux pieds ont subi les mêmes détériorations. La tête de l'un a même été refaite entièrement. Le tout a été restauré en plâtre à une époque très-moderne, habilement à la vérité, mais pas assez cependant pour qu'un œil attentif ne découvre des traces nombreuses et irrécusables d'un travail qui n'est plus celui de l'artiste créateur.

« Vous voyez, Messieurs, combien il faut se montrer réservé dans l'étude des caractères artistiques de notre statue.

« Nous avons parlé des plaques de cuivre qui accompagnent le tombeau et des épitaphes. Permettez-moi de reprendre en quelques mots cette étude qui pourra nous éclairer dans nos recherches. Je prends tous mes renseignements dans Dufour (1812), dans Belleforêt (XVIe siècle),

dans Dom Galland (1740), et dans un voyageur, Dubuisson (1635), qui nous a laissé une description assez exacte de ce qu'il a vu.

« 1° Inscription sur la table même du tombeau autour de la statue :

« Cy gist noble damoyselle Agnès Seurelle, en son vivant « dame de Beauté, de Roqueserieu, d'Issouldun et de « Vernon-sur-Seine, piteulse envers toutes gens et qui « largement donnoit de son bien aux eglyses et aux pouvres, « laquelle trespassa le neuvième jour de février, l'an de « grâce M. CCCC XL IX. Priez Dieu pour l'âme d'elle. Amen. »

« 2° Inscription, sur le dé même du tombeau, à la tête. Celle-ci est peu postérieure à la mort d'Agnès. Elle a été composée par Jacques Millet, poète de la Cour, mort en 1466 :

Fulgor apollineus, rutilantis luxque Dianæ
Quam Jubaris radii clarificare solent
Nunc tegit Ops et opem negat atrox Iridis arcus
Dum furiæ primæ tela superveniunt.
Nunc elegis dictare decet, planctuque sonoro
Lætitiam pellat turtureus gemitus.
Libera dum quondam quæ subveniebat egenis
Ecclesiisque dabat modo cogitur ægra mori.
O mors sæva nimis quæ jam juvenilibus annis
Abstulit a terris membra serena suis !
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores
Effundendo preces quas nisi parca sinit ;
Quæ titulis decorata fuit decoratur amictu,
In laudis titulum picta ducessa *jacet.*
Occubuere simul sensus species et honestas
Dum decor Agnetis occubuisse datur.
Solas virtutes, meritum, formamque relinquens
Corpus cum specie mors miseranda rapit.

Præmia sunt mortis luctus, quærimonia, tellus,
Huic ergo celebres fundite quæso preces.

Enfin, au chevet, et sur une table de marbre noir séparée, derrière la tête d'Agnès, on lit :

Hic jacet in tumba mitis simplexque columba,
Candidior cignis, flammea rubicundior ignis,
Agnes pulchra nimis terræ latitatur in imis.
Ut flores veris facus hujus mulieris
Belalteque domum, nemus astans Vinceniorum
Rexit et a specie nomen suscepit utrumque,
Sereriamque rocam, Vernonis et utique gentem
Ac Issoldunum; regimen dedit omnibus unum
Alloquiis mitis compescens scandala litis;
Ecclesiisque dabat, et egenos sponte fovebat;
Illi Seurelle cognomen erat domicelle
Et non miretur quis si species *decoretur*
Ipsius; est ipsa quoniam depicta ducissa,
Hoc factum sponte certa ratione movente
Pro laudum titulis meritorum sive libellis;
Hic corpus; reliqua sunt Gemeticis inhumata.
Illam cum sanctis comitetur vita perennis,
Mille quadragentis quadragenta novem tulit annis,
Nona dies mensis hanc abstulit inde secundi
Palmis extensis transivit ab ordine mundi.

Dubuisson et d'autres auteurs s'accordent pour dire qu'ils ont vu ces inscriptions, écrites en lettres gravées en creux et *dorées*. Il y a déjà dans ce simple fait des lettres dorées, dans les deux épitaphes, un caractère d'ensemble. Si vous l'étudiez davantage, il devient encore plus marqué. La forme des lettres, les abréviations, jusqu'aux fautes de latin (il y en a quelques-unes), tout annonce la même main

habile à graver, ignorante de la langue ; tout annonce la même époque.

« Voilà donc à notre avis trois inscriptions parfaitement contemporaines. Si vous supprimez la statue, pourquoi avoir ajouté une plaque derrière la tête d'Agnès pour y mettre l'inscription *Hic jacet in tumba?* N'aurait-on pas pu la graver sur la table même du tombeau? Et s'il y en avait une en bronze, comme le suppose M. Archambault, pourquoi donc la répéter? Il y aurait eu double emploi.

« Il faut dire aussi ce qu'étaient ces plaques de cuivre. L'une contenait simplement la mention de la mort d'Agnès et des dons qu'elle fit au chapitre de Loches. Elle commençait ainsi :

« Quinto idus februarii..... fieri debet anniversarium
« solemne quotquot annis pro domicella Agnete de Seurelle...
« quæ dedit nobis duo millia scutorum auri, etc., etc. »

« C'est donc tout simplement la mention de l'anniversaire que les chanoines devaient faire pour le repos de l'âme d'Agnès.

« Celle-là, je pense, n'était pas placée sur le tombeau.

« Quant à la seconde plaque, elle a un tout autre caractère. Elle était longue de deux pieds environ, dit Dufour. En tête, on voyait sainte Agnès à genoux aux pieds de la sainte Vierge, et au-dessous, la plaque était divisée en deux parties ; dans l'une était l'inscription *Hic jacet*, et dans l'autre, un éloge également en vers latins, commençant par ces mots :

« *Astra petit mol*	} *lis*	*Agnes redemitoque flo*	} *re*
« *Grato cælico*		*Hanc credo vigere deco*	

Les premiers vers contenaient en acrostiche le nom *d'Agnès Seurelle.*

« Remarquons en passant que dans cette plaque de deux

pieds, on voit d'abord un sujet gravé en tête et dans le reste, en comptant les deux épitaphes, un total de quarante vers. Les caractères devaient être alors bien petits et n'étaient point en rapport avec l'inscription qui se trouve sur le bord du tombeau et dont les lettres ont 3 ou 4 centimètres de hauteur.

« Quelle est donc la date de ces plaques? Je l'ignore; peut-être sont-elles contemporaines du tombeau : c'est fort probable. Mais elles ne sont autre chose à mon avis que des tableaux commémoratifs que la reconnaissance des chanoines pour les bienfaits d'Agnès (reconnaissance de fraîche date et qui fut de courte durée) aurait fait placer aux piliers du chœur de chaque côté.

« Quant au tombeau, je ne ferai qu'une dernière remarque qui me semble capitale.

« Nous avons vu que l'épitaphe *Fulgor apollineus*, avait été composée par Jacques Millet, mort en 1466. Elle est donc antérieure à cette date. Eh bien! remarquez ces mots : *In laudis titulum*, PICTA DUCESSA *jacet*. « *Elle est représentée avec les attributs d'une duchesse.* » En 1466, *au plus tard*, elle était donc déjà représentée dans ce costume. La statue existait donc. — Mieux encore : dans l'inscription même qu'on suppose avoir été placée sur le tombeau et qui serait antérieure à la statue, on lit encore : « et non miretur quis si *species* decoretur ipsius; est ipsa quoniam *depicta ducissa*. » On n'entendait pas parler sans doute de l'image de *sainte Agnès*, gravée en tête de la plaque.

« Enfin, pour terminer la discussion sur ce point, j'avoue qu'il m'est difficile d'admettre qu'on ait songé, après trois règnes écoulés et 50 ans d'oubli, à orner d'une statue le tombeau de la maîtresse de Charles VII, qui n'était pas en honneur auprès des chanoines de Loches, puisque *quinze ans* à peine après la mort d'Agnès, ils demandent à ôter de leur chœur ce tombeau *qui les gêne*.

« Il me paraît plus naturel de croire que Charles VII honora du moins d'un pieux souvenir les restes de celle qu'il avait aimée si longtemps. Nous savons par les archives municipales, qu'il était à Loches en 1451 (1452). Il me paraît aussi plus rationnel de croire qu'Étienne Chevalier, exécuteur testamentaire, *avec le roi*, d'Agnès Sorel, ne laissa point inachevé le tombeau de celle pour laquelle il professait un culte passionné et dévoué.

« En un mot, le tombeau d'Agnès se compose dans sa conception artistique du catafalque de marbre noir et du groupe d'albâtre qui le surmonte. Il fut construit peu de temps après la mort d'Agnès. La statue est peut-être postérieure de quelques années au tombeau, car ce travail dut demander à l'artiste un temps assez considérable. Mais elle rentre dans le projet et n'a pas été en un mot *ajoutée* à un tombeau déjà existant et complet, couvert de plaques de cuivre. Le tout appartient aux premières années de la première moitié du XV[e] siècle.

« Quant à savoir quel est l'auteur de cette statue, c'est une question trop épineuse pour que j'ose l'aborder. Je dirai seulement que la Touraine était à cette époque assez riche en sculpteurs et en *tailleurs d'ymaiges*, aussi remarquables par leur talent que par leur modestie, pour qu'il ne fût pas nécessaire de recourir aux artistes étrangers.

« Que M. le secrétaire général me permette, en terminant, de m'associer aux paroles émues et chaleureuses qu'il vient de prononcer à propos des mutilations qu'a subies ce tombeau.

« A peine était-il dans l'église que les chanoines demandent à le reléguer dans un coin. Après des demandes réitérées, ils obtiennent enfin, en 1777, de le transporter dans une autre partie de l'église. On fouille le tombeau, on met les ossements dans une urne ou *pot de grès recouvert d'une*

brique (ce sont les termes du procès-verbal) et on les dépose dans le tombeau réédifié. Mais une tresse de la chevelure avait été soustraite : un archevêque de Tours, Mgr de Couzié, l'obtint. « Il distribua la majeure partie de cette « chevelure aux femmes de chambre et autres domestiques « du duc de Choiseul. » (Dufour.)

« En 1794, nouvelle violation de la sépulture. Les ossements furent retirés et transférés dans le cimetière du chapitre. Quelque temps après, le conventionnel Pochol, de passage à Loches, fit exhumer l'urne, en retira une partie des cheveux et brisa une des mâchoires pour avoir les dents que plusieurs personnes se partagèrent. » (Dufour.)

« En 1801, le général Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, fit exhumer l'urne de nouveau, et elle fut déposé chez le sous-préfet. En 1809 enfin, le mausolée fut rétabli où nous le voyons aujourd'hui.

« Est-ce bien la place qu'il doit occuper? N'est-il pas pénible de voir ce tombeau relégué dans un caveau indigne de lui, en butte aux mutilations des visiteurs (car le fait signalé par M. d'Espinay s'est produit plus d'une fois)? Ne serait-il pas temps de le replacer dans l'église où Agnès avait acheté généreusement le droit de reposer à perpétuité?

« Il me semble que la cendre d'Agnès a droit à cette sépulture, et que ce tombeau placé, non dans le chœur, où il pourrait gêner encore, mais dans une chapelle latérale ou dans le narthex, enrichirait l'église d'un objet d'art remarquable et d'un pieux souvenir. »

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,

L. ARCHAMBAULT.

PREMIÈRE SÉANCE DU 11 JUIN.

Présidence de M. LE DAIN.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Le Petit*, *Archambault*, *de Senilhes*, *Houzé*, *Gaugain*, *Delphis*, *d'Espinay*, secrétaire général du Congrès.

M. *Jean Delaporte* remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président met en discussion la dix-neuvième question du programme, ainsi conçue :

Quels sont les tombeaux les plus remarquables dans les églises de la région ? — Les pierres tombales y sont-elles nombreuses ?

M. d'Espinay signale, outre le tombeau d'Agnès Sorel et celui des Bastarney, qui ont fait l'objet d'études spéciales, deux autres tombeaux remarquables :

1° Celui d'Antoinette de Meignelais, nièce d'Agnès Sorel. Ce tombeau se trouve aujourd'hui à La Guerche, dans un des corridors du château ; il est en pierre et sans ornements ; la statue est aussi en pierre ; Antoinette de Meignelais est représentée couchée, vêtue d'une longue robe sans surcot ; la coiffure est celle des premières années du XVI[e] siècle et ressemble au chaperon d'Anne de Bretagne ;

2° Le tombeau de Louis Barberin, comte de Reignac, maréchal de camp, mort au commencement du XVIII[e] siècle, dans la chapelle du château de Reignac. La statue est en marbre blanc ; elle représente le comte à demi-couché, couvert d'une armure complète, son casque est près de lui ; la

tête est nue et porte la perruque du temps. Cette statue, ainsi que le tombeau d'un beau style, rappellent le genre classique du règne de Louis XIV.

M. d'Espinay fait observer qu'il existe peu de pierres tombales bien conservées dans le territoire lochois.

M. de Caumont s'étonne de cette rareté dans un pays d'ailleurs si riche en antiquités.

M. d'Espinay signale la plaque funéraire d'Adam Fumée (mort en 1500), dans l'église de St-Quentin ; celle de Voyer d'Argenson, grand bailli de Touraine (mort en 1710), dans l'église de Mouzay.

M. Jean Delaporte dit que, dans le cimetière de Ferrière-sur-Beaulieu, il existait encore, il y a deux ans environ, deux tombes, l'une avec inscription appartenant au XVIIe siècle, c'était celle d'un greffier ; l'autre qu'il estime remonter au XIIe siècle, c'était celle d'un chevalier et ne portait pour ornement qu'une croix et un fer de lance. Récemment cette tombe a été détruite et la pierre employée au piédestal de la croix du cimetière. Il déplore cette perte.

M. Gautier assure que cette tombe sans aucun ornement ne portait autre chose qu'un fer de lance, que les habitants du pays prenaient pour un soc de charrue, et qui effectivement se rapprochait beaucoup de cette forme.

Ces destructions du reste sont trop fréquentes, ajoute M. Delaporte ; c'est ainsi qu'une pierre levée, située à Mallée, a été cassée pour faire la chaussée d'un chemin vicinal, et qu'un dolmen, sis au même endroit, est menacé du même sort. Le Congrès ne pourrait-il pas émettre le vœu que l'Administration donne à ses agents les instructions les plus rigoureuses pour que tous les monuments anciens soient respectés à l'avenir ?

Cette proposition, chaleureusement appuyée par M. de Caumont et M. d'Espinay, qui rejettent d'ailleurs sur les en-

trepreneurs la plus grande partie de la responsabilité de ces actes de vandalisme, est adoptée.

Le Congrès passe à l'examen de la vingt-unième question ainsi conçue :

Indiquer la situation des sépultures et des différents cimetières que l'on connaît dans l'arrondissement de Loches; à quelle époque remontent-ils?

M. d'Espinay indique les lieux de sépulture suivants:

A St-Martin-d'Oizay (commune de Bridoré), il existe d'anciennes sépultures autour de la chapelle; aucune fouille n'a été faite; on ne sait rien de précis sur l'époque à laquelle elles peuvent appartenir.

A Villiers (commune de Villeloin-Coulongé), on a trouvé d'anciennes sépultures appartenant probablement aux moines du couvent.

A Ciran-la-Latte, autour de l'église, des sarcophages en pierre ont été signalés par MM. Chaisemartin et Gautier; ces sarcophages, déjà fouillés sans résultat, pourraient l'être encore avec plus de chances de succès.

A Esves-le-Moutier, autour de la vieille église fortifiée, il existait des tombeaux; dans l'un d'eux on aurait trouvé un lacrymatoire.

A Reignac, dans le parc du château, on a découvert des tombeaux anciens qui pourront être fouillés grâce à l'offre qu'en a faite gracieusement le propriétaire, M. Muller, dans une lettre lue à la séance par M. d'Espinay.

M. Pécard fait remarquer que des tombes renfermant des couteaux mérovingiens avaient déjà été trouvées de l'autre côté de la vallée, tout près de la route de Tours.

M. d'Espinay signale une découverte considérable de médailles romaines que l'inventeur a vendues sans vouloir se faire connaître. On croit que ces médailles viennent de

Reignac. Les pièces dont il s'agit en ce moment sont à l'effigie de Flavien, Gratien, Valentinien, Marcien, Anastase, et Justin. Sur celles du Bas-Empire, on remarque le costume de l'empereur vêtu de la dalmatique byzantine. Quelques-unes de ces pièces portent des monogrammes bourguignons et appartiennent à l'époque où les rois barbares ne frappaient pas encore de monnaie d'or à leur effigie, mais à celle des empereurs d'Orient.

MM. Pécard et Chaisemartin signalent une découverte semblable, qui eut lieu à Mantelan et qui est aussi malheureusement perdue pour la science.

M. d'Espinay revient aux sépultures anciennes :

Il signale à la Madeleine, commune de Beaulieu, des tombes en pierres sèches avec entaille destinée à porter la tête, contenant des pots de moyenne grandeur, remplis de résidus de bois et d'encens brûlé, et de plus petits pots en forme de tirelire ; il leur assigne, d'après M. l'abbé Cochet, auquel ces poteries ont été soumises, la date du XIII° ou du XIV° siècle.

A Varennes, au lieu dit le Grand-Cimetière, il existe un tertre en forme de tumulus. M. le curé de Ligueil qui l'a examiné pense que c'est un accident naturel du terrain. Cependant, il serait utile d'y faire une fouille.

A Yzeures, l'église est entourée de tombeaux anciens, orientés au levant ; on y a trouvé une lime, un éperon de chevalier et des lacrymatoires renfermant encore une bulle d'eau à la partie supérieure. Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. le curé d'Yzeures.

M. Houzé demande à ce moment que des fouilles soient faites au dolmen d'Yzeures et offre de les surveiller.

A Perrusson, autour de l'église placée sous l'invocation de saint Pierre-des-Corps, vocable qui se retrouve dans beaucoup d'autres endroits servant de cimetières, existent

des sarcophages en pierre ; d'autres tombes ont été coupées par un chemin sur le bord de la route ; aucun objet n'a été trouvé dans cet endroit.

A Vignemont, commune de Loches, autour de la chapelle existent des tombes nombreuses ; récemment, on y a découvert de belles auges en pierre dure et une poterie en forme de tirelire.

M. Jean Delaporte présente au Congrès deux crânes trouvés à Vignemont et que des physiologistes ont cru reconnaître pour appartenir à la race sarrazine. Il signale des tombes gallo-romaines, trouvées il y a quelques années, à Genillé et qui renfermaient des lacrymatoires ; puis d'autres tombes au Grand-Pressigny, sur la place de l'église (1).

Sur l'invitation de M. le président, M. L. Archambault lit le texte suivant sur le tombeau de Foulques Nerra et sa situation dans l'église de Beaulieu, extrait de l'histoire de Beaulieu, par D. Galand (manuscrit non publié).

Page 58. — « Toutes les histoires et chronologies (excepté celle de St-Maixent) marquent que Foulques fut enterré dans le monastère de Beaulieu comme il l'avait souhaité avant que de mourir, et qu'il avait même désiré être enterré dans le chapitre. Ses entrailles furent mises dans un cimetière avec une pierre dessus, ce qui a fait appeler longtemps cet endroit le tombeau de Foulques Nerra.

« Et son corps fut porté dans l'église de Beaulieu où on lui fit un mausolée en façon de chapelle voûtée, proche le mur de la porte du chapitre (qui sert aujourd'hui de sacristie),

(1) Il faut signaler aussi un cimetière gallo-romain, récemment découvert à Montrichard, près de la gare du chemin de fer. On y a trouvé des tombes en pierre, des débris d'armes et de poteries, une bague en bronze, etc.

sous les orgues ; le tombeau est assez simple, fait de pierre de tuf, portant sa figure de la même pierre.

(*Histoire de Lorraine*, par Augustin Calmet, révérend bénédictin de la Congrégation de St-Maur).

Page 142. — « Il ne faut pas s'étonner si l'on ne trouve pas les tombeaux de tant d'abbés qui ont vécu dans l'abbaye, d'autant que ces personnes avaient enseveli leur noblesse dans le cloître.

« On ne peut douter qu'il n'y eût des tombeaux.

« Mais l'église ayant été plusieurs fois réparée, on a négligé de conserver ces restes précieux de l'antiquité; on se servit des tombes pour réparer l'église, de sorte qu'il ne reste que le tombeau du fondateur de cette abbaye qui est tout simple, en forme de chapelle, situé proche la porte de l'ancien *chapitre, sous les orgues.* »

A la suite de cette citation, une discussion s'élève entre MM. de Cougny, Delphis de La Cour, Pécard, d'Espinay, Le Dain, sur la question de savoir s'il conviendrait de faire des fouilles dans l'abbaye de Beaulieu, au lieu où se trouvait le tombeau du comte d'Anjou. M. l'abbé Chevalier, ayant promis de fournir des renseignements relatifs à la place du tombeau, il a été décidé que les fouilles n'auraient lieu qu'après la production de ces documents intéressants (1).

(1) « Le tombeau de Foulques Nerra, en pierre, se trouvait entre le mur de la croisée (c'est-à-dire le transept), à droite, proche la porte de la sacristie, dans l'église de l'abbaye de Beaulieu.

« Ce tombeau fort intéressant est dessiné au fᵒ 171 du t. Iᵉʳ des tombeaux et épitaphes des églises de France, de la collection Gaignières, où je l'ai relevé avec la note précédente.

« Le fᵒ 170 contient plusieurs épitaphes ou inscriptions relatives à Foulques.

« Cette partie de la collection Gaignières est à la bibliothèque bod-

M. Delphis cite un passage d'un auteur du XVII[e] siècle, signalant à la collégiale du château les tombeaux d'Agnès Sorel, de Ludovic Sforza, de Geoffroy Grisegonnelle et de Foulques Nerra.

M. Archambault répond que l'auteur cité s'est trompé sur un point; que l'église du château renfermait les statues et non les tombeaux de Geoffroy Grisegonnelle et de Foulques Nerra, et que le dernier était réellement enterré à Beaulieu, ainsi qu'il l'a dit plus haut.

M. de Cougny indique enfin une pierre tombale placée dans l'église de Loches, à la porte de la sacristie.

On appelle la question vingt-huitième du programme :

Des anciens ponts de l'arrondissement.

M. d'Espinay cite le pont ogival de l'Ile-Auger, à demi ruiné, le pont de Montrésor, formé de petites arches ogivales, le pont de Lahaye-Descartes, à grandes arches ogivales; à la Guerche, une culée, dernier reste de l'ancien pont. On a détruit l'an dernier près de la Madeleine, commune de Beaulieu, une passerelle d'un mètre de large environ et qui était composée de trois petites arches ogivales reposant sur pilotis.

M. Houzé rappelle le pont de La Clos, à Preuilly, dont il reste encore une arche en béton. Cette construction, probablement romaine, se trouvait sur le passage d'une voie.

M. Archambault prétend qu'il n'existait jadis d'autre communication entre Loches et Beaulieu que par le pont de l'Ile-Auger. Cette assertion paraît inadmissible à plusieurs membres du Congrès. On fait même observer qu'elle est

léienne d'Oxfort ; mais la bibliothèque impériale en a fait faire une bonne copie. »

(Note transmise par M. l'abbé Chevalier.)

contredite par des documents anciens qui mentionnent la rue des Ponts entre Loches et Beaulieu.

M. de Senilhes parle d'un pont ancien à Loché, curieux par l'inégalité de ses arches.

M. Le Dain fait remarquer la ressemblance frappante existant entre les voûtes du transept de l'église de Beaulieu et celle du pont roman de Vernay (Deux-Sèvres), qui date du XIIᵉ siècle.

On passe à la question trentième :

Présenter la carte féodale de l'arrondissement.

M. d'Espinay répond que ce travail n'a pas été fait; mais que M. Lecointre Dupont possède des plans anciens faisant connaître plusieurs fiefs du pays et leurs mouvances.

Une discussion s'élève ensuite entre MM. d'Espinay, de Cougny et Le Dain sur les origines féodales. M. d'Espinay cite l'ouvrage de M. Mabile sur l'ancienne topographie de la Touraine, et prétend que l'inféodation des vigueries ayant été la base même du système féodal, on doit prendre pour point de départ les circonscriptions des vigueries telles qu'elles se trouvent indiquées dans l'ouvrage précité.

D'après M. d'Espinay, ce qui a constitué l'essence du régime féodal, c'est l'inféodation du droit de justice à tous les degrés. Telle a été l'opinion victorieusement soutenue par M. Championière, dans son bel ouvrage sur la propriété des eaux courantes; l'étude des chartes des Xᵉ, XIᵉ et XIIᵉ siècles a amené M. d'Espinay à adopter complètement ce système.

M. Le Dain voit au contraire l'origine de la féodalité dans la grande propriété franque et dans le droit de justice que suivant beaucoup d'historiens, Montesquieu et M. Guizot notamment, les grands propriétaires exerçaient sur leurs vassaux et sur leurs serfs, sous les deux premières dynasties;

pour lui, la *villa* carlovingienne a été la base naturelle et primitive de la circonscription féodale.

M. d'Espinay réplique que, d'après les principes du droit féodal, *fief et justice n'ont rien de commun*, et que la qualité de seigneur haut justicier n'établissait même pas une présomption d'existence de la directe féodale, sur les terres situées dans l'étendue du ressort justicier, au profit du seigneur qui y exerçait le droit de justice. Une terre pouvait relever de deux fiefs dominants, de l'un pour le droit de justice, de l'autre pour la directe féodale. La propriété n'était point l'origine des droits de souveraineté et de justice attachés aux fiefs; ces droits n'existaient qu'au profit du seigneur qui les avait reçus d'une autorité supérieure, roi, duc, comte ou viguier; ils venaient des démembrements des anciennes vigueries opérés successivement par les petits souverains des provinces. Jamais les propriétaires, quelle que fût l'étendue de leurs domaines n'ont possédé de plein droit ni la haute, ni la basse justice; s'ils l'eussent possédée, pourquoi les centaines de chartes qui concèdent aux abbayes l'exemption de la juridiction royale avec celui de juger leurs propres vassaux? Elles eussent été inutiles.

Cette discussion, qui demanderait de très-longs développements, s'écartant du sujet proposé, on revient à la question de la carte féodale. Le Congrès pense qu'une carte féodale ne peut être complète qu'à la double condition d'être faite pour une époque déterminée, soit par exemple, le XIIe siècle suivant M. Le Dain, soit 1789 suivant M. d'Espinay, et en outre, d'être conforme aux chartes, aveux, dénombrements, hommages et à la carte de Cassini.

Le Congrès émet le vœu que cette carte soit dressée pour l'arrondissement de Loches.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

J. DELAPORTE.

DEUXIÈME SÉANCE DU 11 JUIN.

Présidence de M. le docteur CATTOIS.

La séance est ouverte à 2 heures.

Siégent au bureau MM. *de Caumont*, *Archambault*, *Maurice*, *Richarme*, *Godeau*, *de Galembert*.

M. *de Laurière* remplit les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. de Caumont félicite M. d'Espinay sur la brillante conférence si pleine d'intérêt qu'il a bien voulu faire, la veille, dans la soirée; il lui adresse au nom du Congrès, des remercîments auxquels s'associe le nombreux auditoire qui remplit la salle (1).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Cougny lit un rapport par lequel il expose que plusieurs archéologues de Moulins ont consulté la Société française d'archéologie, pour avoir son avis sur la continuation des travaux à exécuter pour la reconstruction de la cathédrale de cette ville, et spécialement sur l'opportunité de conserver et de relier à la nouvelle construction la partie de l'ancienne, datant du XVIe siècle :

« La cathédrale de Moulins, qui n'était avant la Révolution qu'une collégiale, consiste dans un chœur et une abside du XVIe siècle, véritable joyau artistique.

« En 1852, le prince président en décida l'achèvement et M. Lassus, architecte, se mit à l'œuvre. Pour compléter cette église des XVe et XVIe siècles, il semblait qu'on eut dû lui ajouter une nef de même style. Mais le goût trop exclusif peut-être de ce très-habile architecte pour un style plus ancien, l'entraîna à adopter un plan, très-vaste et très-beau du reste,

(1) Cette conférence sera publiée après les procès-verbaux.

consistant en une nef et un portail du XIII[e] siècle, que de suite il se mit à exécuter. La mort le surprit dans ce travail. Après lui, par des motifs dont le public n'est juge ni éclairé, ni impartial, l'œuvre de M. Lassus fut critiquée. La bonne qualité des matériaux fut même contestée. Après une longue interruption, on démolit pierre à pierre tout ce qu'avait élevé M. Lassus et on en vendit les matériaux. Une nouvelle nef fut commencée, plus basse, plus étroite, plus courte, mais toujours dans le style du XIII[e] siècle. Maintenant le travail est en voie d'achèvement. Il s'agit de relier la partie nouvelle à la partie ancienne; mais on s'aperçoit que la nouvelle voûte est de 2 ou 3 mètres plus basse que celle des XV[e] et XVI[e] siècles. La nouvelle partie est beaucoup plus étroite; ses fenêtres rares et petites contrastent avec celles qui éclairent le chœur.

« Pour sortir de cette impasse, trois idées se présentent. La plus désastreuse, celle à laquelle le public croit, parce qu'il la redoute, c'est que, sacrifiant l'art aux amours-propres contemporains, on détruise ce chœur, dont la présence accuse l'anachronisme de la partie nouvelle de l'édifice.

« La seconde, dont tout le monde sent la difficulté pratique, serait la destruction de la nouvelle nef et l'adoption d'un plan conforme à la partie que nous a léguée la Renaissance.

« Enfin, la troisième idée consisterait dans un transept qui, servant de trait d'union aux deux portions discordantes, les relierait en les éloignant un peu l'une de l'autre et rendrait ainsi les contrastes moins choquants. Seulement pour ouvrir ce transept, il faudrait abattre une des travées de la partie ancienne. N'est-il pas bien dangereux de mettre la pioche dans ce monument si vieux et si beau? N'est-il pas permis de craindre que, sous prétexte de tout sauver, on ne soit précisément amené à ce que tout le monde redoute,

la chute de la partie vraiment respectable de cette cathédrale ? »

M. de Cougny, en terminant cette lecture, appuie la demande de l'auteur du mémoire et réclame la conservation de la partie du XVIᵉ siècle.

M. Cattois appuie la conclusion de M. de Cougny.

M. Collet, architecte de la ville de Loches, fait observer qu'il est difficile d'émettre une opinion sans mieux connaître les motifs qui ont déterminé l'architecte.

M. de Caumont demande le maintien de la conclusion de M. de Cougny, et le Congrès adhère à cette proposition.

M. de Galembert lit la relation de la visite qui a été faite dans la matinée à l'église de Perrusson, construite en petit appareil et qui remonterait à l'an 856, suivant MM. Bourrassé et Chevalier, sauf les restaurations faites au XIᵉ siècle. Quelques observations sont présentées sur la date de 856, par MM. de Cougny, d'Espinay et l'abbé Auber.

Pour assigner à l'église de Perrusson la date 856, on s'appuie, dit M. de Cougny, sur une charte du cartulaire de Cormery, publié récemment par M. l'abbé Bourrassé. Loin de prouver l'existence de l'église de Perrusson, à l'époque indiquée, le document que l'on invoque démontre le contraire de ce que l'on veut en induire. La charte de 856 dit que l'abbé Audacher et les religieux de Cormery donnent à Milon et à Guichard, son frère, un domaine situé à Perrusson, domaine qui leur provenait de la libéralité d'un nommé Guérin. *Res..... sitata in loco qui dicitur Petrucius.*

Cette charte, comme on le voit, ne fait aucune mention de l'église de Perrusson, ce qui prouve qu'elle n'existait pas encore à cette époque. Si cette église eût existé, l'acte de donation n'eût pas manqué de le relater, suivant l'usage général de ce temps-là. L'église actuelle a-t-elle été bâtie

par Milon et Guichard après la donation de 856 ; ne fut-elle construite que plus tard, et lorsque l'abbaye de Cormery fut rentrée en possession du domaine de Perrusson ? c'est ce qu'on ne saurait dire. Tout ce qu'il est permis d'affirmer en présence de la charte précitée, et en tenant compte en même temps du caractère du monument en question, c'est qu'il est postérieur à 856 et antérieur à l'an 1000.

M. Gautier fait quelques remarques à propos du cimetière de Perrusson, sur une tombe qui se trouve à Beaulieu et sur le tombeau de Foulques Nerra qui portait une statue en 1635, d'après le témoignage d'un auteur de cette époque.

M. le Président donne la parole à M. Gautier pour traiter la vingt-deuxième question du programme :

A quelle époque remonte la construction du donjon de Loches ? A qui faut-il l'attribuer ? A quelle époque appartiennent les différentes enceintes du donjon, du château et de la ville de Loches, ainsi que les portes fortifiées du château et de la ville existant aujourd'hui ? Qu'était l'enceinte dite du fort St-Ours ?

M. Gautier rappelle les principaux faits historiques dont a été témoin le château de Loches, assiégé par Richard Cœur-de-Lion, qui s'en empara en 1194, et repris par Philippe-Auguste, en 1205.

M. Gautier décrit cette magnifique tour carrée appuyée sur des contreforts demi-circulaires, empreinte du caractère le plus robuste et le plus solennel, réalisation d'un type d'architecture militaire, d'une beauté sans rivale, non-seulement en France, mais encore en Europe, comme l'a dit M. de Caumont.

Après cette description, M. Gautier lit un passage de l'historien Dufour, qui croit voir dans cette construction un édifice romain. Cette opinion était émise à une époque où

l'étude de l'archéologie était encore lettre close. L'édifice ne présente pas la moindre analogie ni avec les monuments romains ni avec les monuments en petit appareil, antérieurs à l'an 1000.

Cependant un château précédait celui dont nous voyons les restes aujourd'hui ; il existait du temps de Grégoire de Tours et fut complètement détruit en 742.

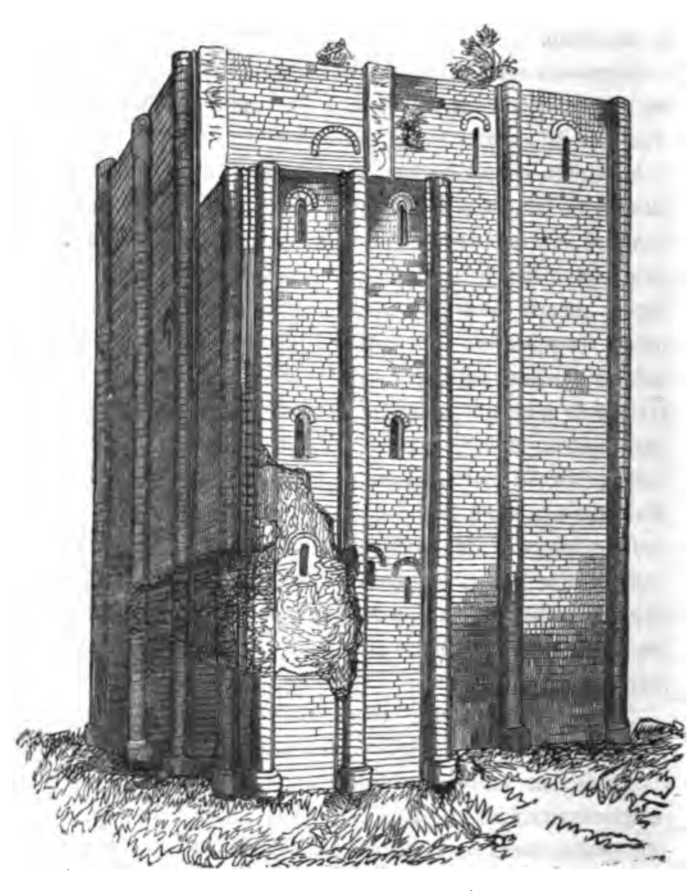
M. Gautier rapporte au XIe siècle le donjon actuel, et attribue sa fondation à Foulques Nerra, mort en 1040. Il compare les procédés de construction avec ceux de Beaulieu et retrouve dans le monument de Loches les mêmes analogies : mêmes joints passés au fer plat, même appareillage, même composition de mortiers mélangés de charbons, mêmes fenêtres cintrées sans ornement ni colonnettes, etc. ; si ce n'est une preuve irrécusable, c'est du moins une présomption presque certaine pour fixer aux premières années du XIe siècle la date du donjon. En se reportant d'ailleurs aux faits historiques de cette époque, en voyant la lutte acharnée de Foulques avec tous ses voisins on remarque que Loches est toujours la base des opérations militaires du comte d'Anjou et que, si le château n'existait pas avant lui, il dut être contraint de le construire par les nécessités de la guerre.

M. Gautier lit dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont la description de cette belle forteresse.

Le donjon est enveloppé par une double enceinte. L'enceinte extérieure, contemporaine du donjon, est flanquée de petites tours rondes entre lesquelles s'ouvrent des meurtrières très-évasées à l'intérieur. De plus, trois tours plus grosses, à bec, sont appliquées sur le mur d'enceinte, mais elles ont été ajoutées postérieurement ; elles englobent en partie les petites tours et ne sont pas liées avec le mur de la courtine.

Revenant au donjon, M. Gautier examine les trous qui

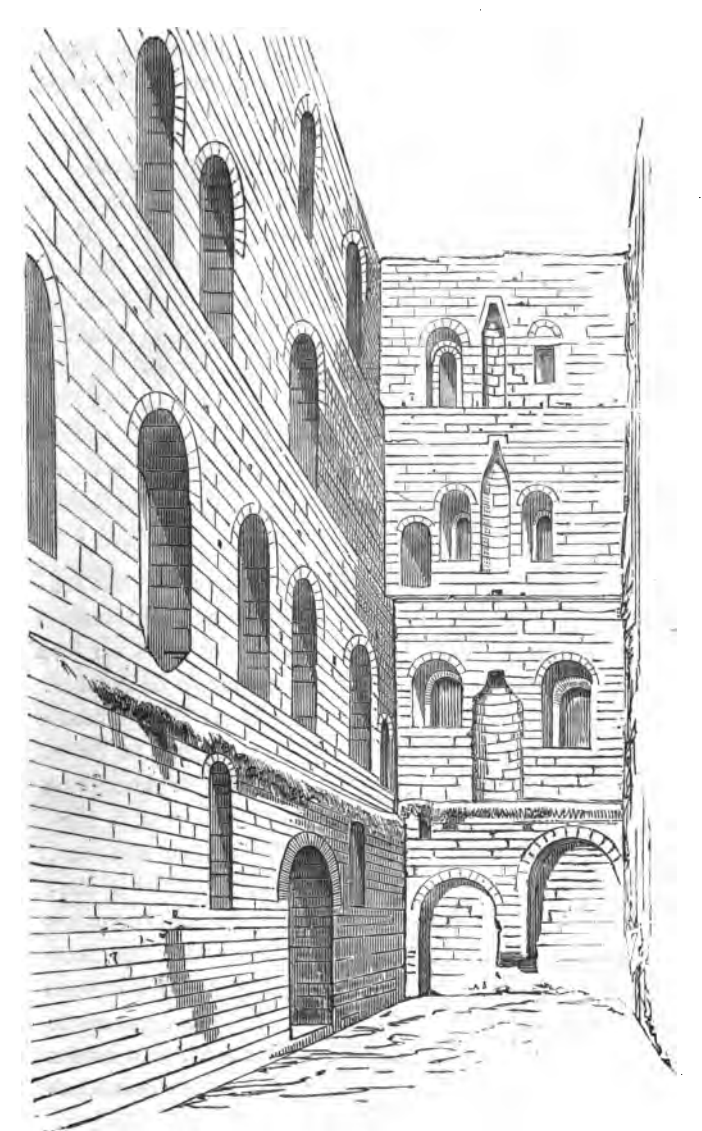
existent en grand nombre au sommet des murs; il est porté à penser qu'ils servaient à l'installation de poutres destinées



VUE DU DONJON DE LOCHES (1).

à porter un système de hourds et de machicoulis. Quant

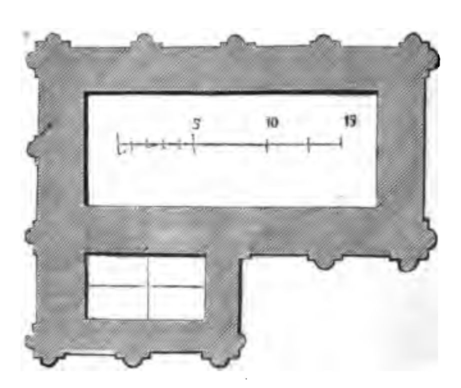
(1) Les planches que nous produisons ont été tirées de l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont qui a bien voulu les prêter.



VUE INTÉRIEURE DU DONJON DE LOCHES.

aux toitures, elles devaient être en charpente et il n'y avait pas de voûtes de pierre ; des planchers séparaient les étages.

La grosse tour ronde présente les caractères du XVe siècle.



PLAN DU DONJON DE LOCHES.

Il est probable que sa destination était une prison. Elle renferme différentes salles dont quelques-unes sont munies d'assez belles cheminées. Dans une de ces salles on voit encore une barre de fer ayant servi d'instrument de supplice. Au-dessous est une autre salle couverte d'une voûte arrondie où se trouvait, dit-on, la cage de fer du cardinal La Balue. Cette cage dite de fer était en bois. D'après la description qui en est laissée par les historiens, elle était carrée, à barreaux rectangulaires, entrecroisés, garnie d'un plancher, renforcée de barres de fer, avait 2^{m},66 de large, de la *hauteur d'un homme et un pied de plus*, au dire de Commines qui y fut enfermé, lui aussi sous Charles VIII. Une autre cage existait aussi dans la chambre, au-dessus du pont-levis du donjon. On sait que Louis XI fit fabriquer plusieurs de ces *meubles*. Plusieurs châteaux en reçurent. La tradition en donne deux à Loches. Des livres de comptes royaux de la

bibliothèque impériale mentionnent : dépense de tant pour achat, confection de *cages à mettre prisonniers*.

M. Gautier fait connaître aussi la troisième tour dans laquelle se trouve le cachot de Ludovic Sforza. Les murs de cette salle demi-obscure sont ornés de peintures d'un aspect bizarre, mais qui ne manquent pas d'une certaine grandeur de style, œuvres du prisonnier italien, dont la nationalité est, pour ainsi dire, accusée par la présence de ces *fresques*. Ces peintures se composent d'inscriptions dont M. Gautier donne l'explication.

On ne peut parcourir les différentes salles de la tour Louis XI, sans être frappé des inscriptions gravées sur les murailles, dont la plupart renferment des pensées plus ou moins claires et souvent pleines d'un grand sens moral et philosophique. Nous citerons seulement celle qui est attribuée à Commines : *Dixisse me pœnituit aliquando, tacuisse nunquam*, et qui semble faite pour être mise en tête d'un recueil de maximes à l'usage des gens prudents, soucieux de ne pas se compromettre (1).

M. Gautier décrit ensuite les souterrains creusés dans le roc, dont la destination ancienne n'est pas encore bien connue.

En terminant son intéressante description, M. Gautier met l'édifice, qui fait la gloire monumentale de la ville de Loches, sous la protection de la *Société française d'Archéologie*, pour le cas où il serait menacé d'une restauration inintelligente ou d'une appropriation qui en compromettrait le caractère.

M. Grandmaison présente quelques observations sur les dates du donjon.

(1) Un membre du Congrès rappelle que M. l'abbé Le Petit, absent de la séance, avait eu occasion de faire observer précédemment que cette pensée, attribuée à Commines, n'était qu'une citation empruntée par lui à un père de l'Église.

M. Grandmaison n'attache pas une très-grande importance aux similitudes de construction reposant sur la forme des appareils, les joints, les mortiers, etc. Pour lui, le donjon est postérieur d'un siècle à la date admise par M. Gautier.

M. d'Espinay soutient l'avis de M. Gautier.

La discussion se prolonge à ce sujet. M. Le Dain y prend part et appuie par de judicieuses observations l'opinion de M. Gautier et de M. d'Espinay.

Comparant le donjon de Loches à celui de Loudun, où l'on retrouve l'emploi simultané des ouvertures en plein-cintre et des ogives, tenant compte de la différence des moyens de construction, M. d'Espinay établit l'ancienneté du donjon de Loches sur celui de Loudun. M. de Cougny, qui a particulièrement étudié le donjon de Loudun, fait observer que la porte ogivale de ce monument est postérieure au donjon lui-même, et remonte seulement au XIIIe siècle. On ne peut donc rien en induire relativement à l'âge du donjon.

M. de Galembert demande à M. de Caumont s'il connaît des donjons en petit appareil. M. de Caumont en signale en Normandie ; on les trouve mentionnés dans son *Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire du moyen-âge).

Une discussion est soulevée par M. Grandmaison sur la valeur des textes des chroniques qu'ils ne faut pas toujours, d'après lui, prendre à la lettre, opinion combattue par M. Le Dain, qui demande au contraire que le témoignage des chroniqueurs sérieux, tel que celui des auteurs de la chronique de Touraine et de celle d'Anjou dont il s'agit, soit pris en très-grande considération.

M. Grandmaison lit une note extraite d'un rouleau de parchemin, conservé aux archives municipales de Tours, sur le compte des dépenses faites en 1358 et 1359 pour réparer le château de Loches. Cette note est ainsi conçue :

« Réparations exécutées à la forteresse de Loches, en 1358-1359.

« Les années qui suivirent la bataille de Poitiers et la prise du roi Jean peuvent être comptées au nombre des plus désastreuses que la France ait eu à traverser. Nos contrées furent alors en proie aux dévastations de tout genre et chaque localité de quelque importance dut pourvoir elle-même à sa propre défense. Les habitants de la châtellenie de Loches résolurent de réparer et de mettre en bon état de défense leur vieille et formidable forteresse. Les députés des divers ordres, réunis à Loches, consentirent à cet effet une imposition extraordinaire sur les vins et les blés récoltés dans toute l'étendue du ressort. L'assemblée était présidée par messire Enguerrand Dendin, capitaine et gouverneur de la ville et château de Loches, et se composait de l'archiprêtre de Ste-Maure, chanoine de Loches, du prieur de Buisseau, du prieur de la chartreuse du Liget, de noble homme Pierre Sounain, chevalier, de Gilet et de Renauld-le-Maye, de Guillaume Viau et d'Antoine Dufour élus au tablier de la ville. Des taxes sont établies par paroisse, des collecteurs sont nommés pour les percevoir, ainsi que des commissaires pour surveiller les travaux. Le taux du gabelage est fixé à 2 sols 6 deniers par pipe de vin, à 4 deniers par septier de froment et de potage, et à 2 deniers pour tout autre blé; deux familiers du capitaine sont chargés du recensement des récoltes. D'après le compte du receveur qui forme un rouleau en parchemin de 25 pieds de long, d'où sont tirés les renseignements qui précèdent et ceux qui suivent, les travaux, commencés en octobre 1358, durèrent jusqu'aux environs de Pâques de l'année suivante.

« Le compte général des recettes et des dépenses fut rendu le lundi après la Trinité, 1359, au château de Loches, à Monseigneur de Brion, sénéchal de Touraine, commissaire

du roi à cet effet, qui s'était adjoint Jamet de Linières, chanoine de St-Venant de Tours, et en présence de l'abbé de Beaulieu, de l'archiprêtre de Ste-Maure, chanoine de Loches, du sieur Jehan Cerpin, curé de St-Ours, du sieur Hue-le-Chauve, chantre de Loches, du prieur de St-Ours, de Jehan Blondelet, lieutenant du sénéchal, à Loches, de Gillet le Maye, J. Gaultier, J. Viau, et autres bourgeois. Le total de la dépense montait à 693 écus un liard onze demi-deniers ou compagnons, l'écu compté à vingt cinq sols.

« Cette somme fut employée à construire un pont-levis devant le donjon, une barrière devant le pont, une porte au donjon, et à couvrir en lattes et bardeaux la grosse et la petite tour, dont nous voyons par là que la couverture était en bois. Notre document nous apprend aussi que la chapelle, dont on aperçoit encore des traces dans la petite tour, s'appelait la chapelle St-Salleboeuf. On construit une cheminée dans la chambre placée au-dessous de cette chapelle et des barbacanes en divers endroits. Enfin, on creuse des fossés et on établit des palissades en dehors du château, notamment devant St-Ours et auprès de la rivière de l'Indre.

« Malheureusement tous ces travaux ne peuvent, à aucun titre, être considérés comme des œuvres d'art, et nous ne trouvons que d'obscurs charpentiers et maçons. Il est très-vrai que ces qualifications ont été données au moyen-âge à des hommes du plus grand mérite ; mais évidemment il ne s'agit ici que de simples ouvriers et manœuvres, le seul Jehannot-le-Rouet, qui est chargé de la surveillance et de la direction générale des travaux, paraît avoir été un homme de quelque valeur. Les charpentiers sont Pierre de May, Perrotin, Gauthier, Saulain, Hernaet, Jehannot Garcie, Colin le Tillier ; les maçons : Jehan Melletier, Regnauld Landier, Jehan Hernouz, Jehan Maillart. De nombreux bûcherons sont également mis en œuvre pour abattre des

pièces de bois dans la forêt de Bois-Ogier. Les charpentiers reçoivent trois sols par jour, les maçons deux sols; une charrette à deux chevaux avec son conducteur est payée six sols par jour et souvent quatre. Ces salaires sont bien minces; mais il est vrai que nous voyons, par un passage de notre compte, qu'une pipe de vin du pays ne valait que 40 sols. Il y avait compensation.

« Les travaux exécutés au château de Loches en 1358 et 1359 suffirent sans doute pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Dufour, qui n'a pas connu notre pièce, constate, page 97 du second volume de son *Dictionnaire* du deuxième arrondissement, que les Anglais, qui en 1361 et 1363 saccagèrent presque toute la Touraine, n'osèrent cependant faire aucune tentative sur Loches. »

M. Grandmaison donne ensuite lecture d'une partie de ce document, si intéressant pour l'histoire du château :

« C'est la mise et despense faicte par moy André Jehnnet des deniers par moy receuz du gabelage des vins et des blez de la chastellenie de Loches, depuis le mercredi après la saint Denis, l'an mil IIIᶜLVIII que je fus commis et ordrené à recevoir yceulx deniers.

« Premièrement :

« Mise faicte sur les euvres baillées en tasche.

« Premièrement : à Jehan Lemaire et à Jehan Bidet, charpentiers, baillé à faire en tasche un pont leveys davant le daugon et une barrière volant davant le dit pont et avecques ce la première porte du dit daugon davant le dit pont à l'entrée du dit daugon pour le pris de xx escuz par marché fait ou yceulz charpentiers par Jehan Le Bouet et Regnault Le Maye, commis et ordrenez à faire les dictes euvres; baillée la dicte tasche le juedy après la saint Denis, l'an mil IIIᶜLVIII.

« Poiement fait aux charpentiers dessus ditz pour la dicte cause : XXV liv. pour XX escuz.

« A Pierre de May et à Perrotin, charpentiers, baillé en tasche par les commissaires des dictes euvres, le dimenche après la saint Denis l'an dessus dit, à covrir la grosse tour du daugon et la petite tour dessus la chapelle saint Salleboeuf et le porteau dessus le pont du daugon, par tel que l'on leur doit rendre essil et late au pié de la tour et ont promis faire la besoigne bien et présentablement en leur baillent tout clo pour ce fere, de laquelle tasche ils doivent avoir cinquante livres.

« A Gauthier Saulain, charpentier, baillé à fere en tasche par les commissaires des dictes euvres, deux planchiers à l'entrée de la tour, l'un sur l'autre, lesquelz il doit fere et accomplir de toute euvre de charpenterie bien et présentablement et l'on li doit rendre emplace tout boys coignoye et les es pour ce fere toutes soyes et espent fendu et pour le pris de XII escuz d'or, fait ledit marché le lundi après la saint Martin dudit an mil III^{c}LVIII.

« A H(er)noet le charpentier, baillé en tasche par les diz commissaires, le lundi avant la Toussainz, l'an mil CCCLVIII, à planchoer les haus planchiers de la tour, et doit joindre les es et cheviller chacune es de II chevilles aus II boz et l'on li doit rendre tout boys à ce neicessaire au haut de la tour tout soie et en doit avoir par marché fait ou luy XII liv.

« A Simon Millet et à Gillet Baillepain et à Clément Petit Laurent, baucherons, baillé en tasche par les commissaires des dites euvres à fendre essil et late pour couvrir la tour du daugon et autres édifices dudit chastel. C'est assavoir, millier d'essil pour le pris de XII s. chacun millier et late pour le pris de XX s. chacun millier.

« A Jehan Melletier et à Regnaut Landier baillé à faire en tasche une cheminée au daugon, en la chambre sous la

chapelle saint Salleboeuf, et doit hausser le tuau de ladite cheminée VIII ou nef piez au-dessus de la meson et en doit avoir par marché fait ou lui par les commissaires des dites euvres IIII escuz et demi.

« A Colin Le Tillier baillé à faire en tasche par les commissaires des dites euvres, les paliz en dehors du chastel en doves davant saint Ours, auprès de la rivière d'Aindre et ailleurs, là où l'on voudra faire paliz. Ainssi que ledit Colin doit cuillir son pau fendre et assoier et fournir de la bonne et forte reille..... et aura pour chacune toyse de paliz IIII s.

« A troys bessons qui se sont alouez à faire les foussez audit paliz dessusdit et à curer es doves du chastel et de la ville et à besoigner es foussez nouveaux que l'on fait faire et es doves *danes* (?) qui sont commenssées vers l'église aux frères et doivent avoir de sallaire par chacun jour qu'ilz ouvreront III s. par jour.

« Sciage du plancher à II s. VI d. la toyse.

« A Regnaut, à Jehan Hernoulz et à Jehan Maillart, baillé à fere en tasche une barbecane sur les murs Saint-Ours, darrières la meson Jehan du Telloy pour le priz de VIII liv.

(Extrait d'un rôle en parchemin conservé aux archives de la ville de Tours.)

L'Assemblée a écouté avec une vive satisfaction la lecture de ce document.

Une discussion, à laquelle plusieurs membres du Congrès prennent part, s'élève ensuite sur l'âge des enceintes, sur celui des petites tours rondes et des tours à bec.

M. de Caumont fait remarquer la ressemblance des tours à bec de Loches, avec la *Tour blanche* d'Issoudun, qui est du XIIIe siècle.

« La chemise ou enceinte intérieure du donjon de Loches, dit M. d'Espinay, présente des dispositions toutes particulières. Du côté de l'est, il n'existe pas d'enceinte intérieure, et le donjon domine directement l'enceinte extérieure du château dont il est séparé par les jardins de Mme Picard. De ce côté, ainsi que du côté nord, il existe au pied du donjon une assez profonde dépression qui n'est que le prolongement du fossé de la citadelle ; le donjon est élevé sur une butte dont les pentes descendent vers le fossé. L'avant-corps qui flanque le donjon et qui date du XVe siècle a été construit sur la pente même de la motte du donjon et l'absorbe de ce côté. La différence de niveau est encore très-visible dans l'intérieur même de l'avant-corps. Cette construction, établie au nord du donjon, a englobé une construction plus ancienne qui pourrait dater du XIVe siècle, et qui avait été elle-même appliquée contre la paroi extérieure d'un mur plus ancien. C'était là que se trouvait l'ancienne entrée de la citadelle. Les grandes rainures destinées aux poutres qui devaient porter le pont-levis se voient encore dans l'avant-corps du XVe siècle, ainsi que la porte ogivale, aujourd'hui bouchée. Après avoir franchi le pont-levis, on passait sous un couloir voûté, flanqué lui-même de deux autres couloirs conduisant à des meurtrières qui défendaient l'entrée. De l'autre côté du fossé, au nord, existe encore une tête de pont, sorte d'ouvrage avancé en forme de trèfle, percé de meurtrières commandant un premier fossé qui venait communiquer avec celui qui est au pied de l'avant-corps.

« Du côté nord existe un grand mur qui paraît remonter au XIIe siècle, il était percé de meurtrières avec arcs en plein-cintre. Il vient s'appuyer à l'angle nord-ouest du petit donjon. On voit encore une porte en arc surbaissé faisant communiquer l'avant-corps avec la cour intérieure, mais elle paraît plus récente que le mur. Ce mur a été doublé au

XV° siècle sur la paroi nord par un second mur qui le couvre entièrement de ce côté, et relie l'avant-corps à la tour Louis XI. On remarque toutefois que le mur ancien lui-même se relie mal au donjon, dans toute sa hauteur, et qu'il a été appliqué après coup contre le contrefort. Il faut en conclure que, de ce côté, le donjon n'était pas non plus entouré, dans l'origine, et que de l'esplanade on pouvait accéder librement jusqu'au pied de la grande tour. Le mur en question que l'on peut suivre dans toute son étendue va se relier obliquement, dans l'intérieur des bâtiments de la prison, à un autre vieux mur dont nous allons parler maintenant.

« Ce second mur s'appuie à l'angle sud-est du donjon et entoure une cour intérieure du côté de l'est, du sud et de l'ouest. Il est flanqué à l'angle sud-est d'un contrefort cylindrique semblable à ceux du donjon et qui est aujourd'hui noyé dans une construction plus récente. Ce mur intérieur a été démoli en partie du côté ouest pour agrandir la cour de la prison ; mais il est facile de voir qu'il entourait autrefois la cour intérieure du côté de l'ouest ; la direction de la partie encore subsistante rapportée à des arrachements qui se trouvent dans cette cour à l'angle du bâtiment sud-ouest de la prison, la disposition même du mur ouest de ce bâtiment, sa largeur, tout indique que ces différents restes ne formaient qu'un seul et même mur. Il continue dans les soubassements de la tour Louis XI, se relie avec le mur du nord dont on a parlé plus haut et devait autrefois se relier à la seconde enceinte générale du château qui se voit chez M. Delaporte. La vue du plan ne peut guère laisser de doute à cet égard.

Il faut en conclure que, dans le principe, le donjon était isolé sur une motte. Puis, au XII° siècle, quand on voulut faire les enceintes, on l'enveloppa dans l'enceinte intérieure ;

on voulut ensuite le séparer de l'esplanade du château et alors on construisit le mur du nord qui en effet relie ensemble le donjon et l'enceinte intérieure et enclôt ainsi la cour spéciale du donjon. Plus tard on construisit le petit bâtiment de la prison sur ces mêmes murs anciens.

« Un autre changement fut opéré quand on relia l'enceinte intérieure à l'enceinte extérieure par un mur qui se trouve à l'angle sud-est de l'enceinte intérieure. Ce dernier mur enveloppe le contrefort cylindrique mentionné plus haut et vient se relier à la tour saillante du sud-est. Cette disposition forme le jardin de la prison qui, dans le principe, était un espace libre entre les deux murs de la grande enceinte. Ce changement dut avoir lieu au XVe siècle, quand le château devint une prison d'État et qu'il fallut en augmenter les dépendances. On remarque que l'espace compris au sud du donjon, entre les deux enceintes, a été très-surélevé; c'est ce que démontre la position d'une porte ogivale à l'ouest, aujourd'hui complètement enterrée et qui ouvrait dans le mur extérieur, et celle d'une autre porte dans le mur de l'est, dont nous venons de parler et qui est aussi enterrée du côté du jardin de la prison. Les voûtes qui mènent aux meurtrières des courtines sont aussi enfouies sous le sol actuel. Cette observation confirme notre opinion sur la situation primitive du donjon posé sur une motte qui dominait l'enceinte extérieure. On aura surélevé l'espace dont il s'agit vers le XVIe siècle, postérieurement à la construction du mur de clôture de l'est, mais antérieurement à l'ouverture d'une porte qui donne au sud sur la campagne et dont le seuil est placé, au contraire, à la hauteur du sol actuel.

« Il faut rappeler également qu'il y a une vingtaine d'années, il existait encore un mur traversant obliquement le jardin de Mme Picard, à l'est du donjon ; ce mur qui a été démoli avait trois à quatre mètres de large ; il était en blocage

et avait sa direction du nord-est au sud-est. Il s'arrêtait près d'une tour qui défend l'approche du donjon à l'est et son autre extrémité était très-rapprochée des tours de l'enceinte extérieure. Suivant toute probabilité, ce mur n'était autre chose qu'un prolongement de l'enceinte intérieure venant se relier d'un côté à la chemise du donjon, de l'autre, à cette même enceinte intérieure qui longeait autrefois l'enceinte extérieure et dont il subsiste encore des restes près de là, dans les constructions du presbytère.

« Enfin, tant à l'angle sud-est qu'à l'angle sud-ouest du donjon, existent des arrachements sur lesquels se voient des ouvertures communiquant avec l'intérieur ; ouvertures taillées au pic et qui, par conséquent, sont postérieures à la construction de la tour carrée. Ces arrachements faisaient partie de murs destinés à relier le donjon à l'enceinte et à compléter le système de défense.

« Le donjon de Loches n'a donc point, à proprement parler, de chemise ou enceinte spéciale ; mais on a utilisé, pour lui en former une, le mur intérieur de l'enceinte générale du château, qui l'enveloppe encore au sud et jadis l'enveloppait aussi à l'ouest et probablement à l'est, avant les démolitions faites dans le jardin de M[me] Picard. Mais il n'était séparé de l'esplanade du château que par un fossé. On l'a renfermé à une époque moins ancienne par un mur qui, le reliant à l'enceinte intérieure, a clos du côté nord la cour du donjon.

« Cette singularité ne doit pas étonner, car la disposition des enceintes des vieilles forteresses féodales dépendait de la situation des lieux et de diverses circonstances de construction. Des irrégularités analogues existent dans les enceintes de tous les châteaux de Touraine construits à la même époque.

« La motte du donjon, si visible encore du côté de l'est et du nord, n'a plus de relief du côté du sud et de l'ouest

et ne domine plus les cours du château. Mais il est facile de constater cependant que le donjon de Loches a été construit sur un tertre, comme la plupart des forteresses des XIe et XIIe siècles. Il faut remarquer aussi que les murs de la chemise, se reliant à l'est et à l'ouest à la grande enceinte intérieure du château, ont dû la couper en ces deux endroits dès une époque fort ancienne.

« Il est probable que cette motte existait avant le donjon actuel, et qu'elle avait été élevée dans l'origine pour porter une tour en bois entourée de palissades, suivant le mode de construction militaire usité aux IXe et Xe siècles. L'ancienneté du château de Loches, plusieurs fois détruit, et que mentionnent les historiens depuis le VIe siècle, permet d'admettre cette hypothèse. »

M. d'Espinay développe ses démonstrations au moyen du beau plan du château de Loches, qui est étalé sur le bureau, au milieu d'un groupe d'auditeurs attentifs. Il fait observer, en terminant, qu'une visite complète des enceintes, du côté extérieur, est nécessaire pour bien comprendre l'ensemble du système de défense du château de Loches à ses différentes époques. L'excursion qui doit avoir lieu le lendemain matin permettra à M. d'Espinay de terminer, sur les lieux mêmes, l'explication qu'il a commencée et d'achever de traiter la question.

Le Secrétaire,

DE LAURIÈRE.

VISITE A L'ÉGLISE DE PERRUSSON.

Les membres du Congrès archéologique se sont rendus à Perrusson, canton de Loches, dans la matinée du 11 juin.

L'église paroissiale de Perrusson offre un grand intérêt à l'étude, sa fondation paraissant remonter à la seconde moitié du IXe siècle.

Depuis ce temps jusqu'à nos jours, l'édifice a subi deux modifications dont la dernière toute récente n'est, à proprement parler, qu'un nettoyage.

Avant de parler de la première qui remonte au XIe siècle, disons ce qu'était l'église à l'origine.

Rien de plus simple que le plan primitif de l'église. C'est un vaste carré long dont les murailles, encore existantes, supportaient une charpente apparente. Le toit était surbaissé ; les fenêtres petites et cintrées ont toutes été agrandies postérieurement.

Les murs présentent sur toutes les faces un petit appareil en pierres cubiques dures, assez régulier, et, joints compris, d'environ 10 centimètres de hauteur. Des fragments de briques romaines sont encastrées dans la maçonnerie du mur septentrional, mais sans régularité ; ce ne sont que des débris provenant peut-être de constructions plus anciennes. Il n'y a ni cordons de briques, ni ornements d'aucune sorte, mais partout l'appareil simple.

On ne retrouve nulle trace des portes et du clocher de l'église primitive.

Il n'y avait point de contreforts, et ceux qui existent aujourd'hui datent de la reconstruction du XIe siècle. Cette dernière, enfermée exactement dans l'ancien périmètre dont elle a conservé les murs intacts au nord et au midi, et

quelques parties seulement au couchant et au levant, paraît surtout motivée par l'érection d'une tour au-dessus du chœur.

A cette époque, les deux façades orientale et occidentale ont été profondément modifiées. Des contreforts ont été enclavés dans tous les murs, les fenêtres ont été agrandies et deux portes ouvertes, l'une au couchant et l'autre au midi. Le mur rectiligne qui termine l'église à l'est est tout entier du XI[e] siècle ainsi que la fenêtre qui éclaire le sanctuaire; toutefois la base de ce mur est encore, dans une portion du moins, en petit appareil et appartient à la construction primitive, ce qui permet d'affirmer que l'abside a toujours été rectiligne et n'a jamais été circulaire, comme cela se voit au contraire dans d'autres églises du même temps.

Le chœur de l'église a été divisé en trois absides voûtées en plein cintre. Celle du milieu, plus large, communique avec les absides latérales par deux arcades également en plein-cintre. Cette construction ne s'explique que par la nécessité de donner une base solide à la tour carrée qui s'élève au-dessus.

Cette disposition, vicieuse sous plusieurs rapports, a été appliquée fréquemment, aux XI[e] et XII[e] siècles, dans nos églises de campagne. Il faut en conclure qu'à cette époque le précepte liturgique, contre l'oubli duquel notre collègue, le docteur Cattois, s'élève si énergiquement, était encore en pleine vigueur.

La restauration du XI[e] siècle s'est étendue à l'édifice entier, mais c'est au couchant et au levant que les modifications sont les plus importantes. Elles ont été faites avec simplicité, et on ne trouve à Pérusson que peu de sculptures d'ornementation. Un double bandeau fleuronné autour de l'archivolte des portes et de la fenêtre centrale du chœur sont les seules parties ornementées. L'archivolte de cette dernière présente des claveaux unis par des joints creusés en zigzag

entre chaque assise. Ils ont dû être remplis de ciment rouge.

La restauration moderne n'a rien changé aux principales dispositions de l'édifice.

Aimez-vous l'appareil rectiligne, on en a mis partout, de la base au faîte. L'art et la grâce n'ont rien à y voir. Je n'en dirai pas de même de la voûte de la nef.

Jetée sur un trop vaste espace, cette voûte en plâtre, sans forme déterminée, fait amèrement regretter les charpentes apparentes qu'elle doit masquer. Un peu de peinture convenablement ornementée aurait entraîné moins de frais et n'aurait pas changé d'une manière fâcheuse le caractère de cette partie de l'édifice.

Les membres du Congrès se sont ensuite rendus à Ferrière-sur-Beaulieu. La nef et la façade ouest de cette église sont en petit appareil, sans ornement, comme à Perrusson; la porte située à l'ouest a été refaite au XIe siècle et a remplacé une porte plus ancienne placée au nord et dont on voit encore les traces dans le petit appareil. Le chœur a été refait vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, il se termine par une jolie abside en style Plantagenet.

Le Rapporteur,

Comte DE GALEMBERT.

VISITE DES ENCEINTES DU CHATEAU ET DES MONUMENTS DE LOCHES,

Le Samedi 12 Juin.

« Le samedi 12 juin, à sept heures du matin, les membres du Congrès ont procédé à la visite des enceintes du château.

Nous entendons ici par le château ce vaste espace qui comprend non-seulement la citadelle, mais encore la collégiale, l'ancien logis du roi et un certain nombre d'habitations et de jardins. La porte actuelle, située à l'ouest, est flanquée de deux tours et munie de machicoulis; les traces d'un double pont-levis et d'une herse existent encore, ainsi que les gonds de la porte; la voûte sous laquelle on passe est à nervures. Cette construction a remplacé une porte plus ancienne dont on voit encore les arrachements dans l'intérieur d'une des tours actuelles. L'appareil de cette ancienne porte, la largeur des joints marqués au fer plat, tout tend à prouver qu'elle appartenait à l'enceinte primitive; elle doit remonter au XI[e] siècle. On y accédait, suivant l'usage du temps, par une échelle. Les tours, jadis percées de meurtrières presque toutes bouchées, sont plus récentes (XIII[e] ou XIV[e] siècle); mais elles sont plus anciennes que les machicoulis, la courtine et la voûte. Ces dernières constructions ont le caractère du XV[e] siècle. La chambre haute est voûtée à nervure avec pendentifs sculptés en style flamboyant. Les meurtrières consistent dans une longue fente terminée par un trou circulaire à la partie inférieure, forme qui atteste l'usage des armes à feu; mais elles sont évidemment plus récentes que la maçonnerie des tours.

« Le Congrès a suivi le mail de la Poterie dans toute sa longueur. Ce mail a pris la place de l'ancien fossé. Il est situé au pied du mur d'enceinte, dont certaines parties sont fort anciennes. L'enceinte était double; derrière le premier rempart, dont la base plongeait dans le fossé, existait tout autour du château un second mur situé à 4 mètres du premier. Dans les terrasses de M. Delaporte, on voit encore une ancienne porte ogivale qui paraît remonter au XIII[e] siècle, peut-être à la fin du XII[e]; on y accédait autrefois de l'extérieur par une sorte d'avant-corps appliqué contre le

mur extérieur et aujourd'hui démoli. Cette porte s'ouvre dans une portion du mur intérieur, plus récente elle-même que le reste de l'enceinte qui fermait le château de ce côté. La partie qui semble la plus ancienne rappelle, tant par l'appareil que par l'épaisseur des joints et la qualité du mortier, la construction du grand donjon carré. Le double mur est parfaitement conservé dans les terrasses de M. Delaporte. Le mur extérieur existe encore dans toute son étendue et fait tout le tour du château, malgré les nombreux remaniements qu'il a subis ; quant au mur intérieur, il est moins bien conservé, mais il en existe beaucoup de restes et un grand nombre de maisons sont appuyées sur ce mur. Nous citerons notamment le presbytère dont une partie a conservé l'ancien appareil du XIe siècle ; il en est de même de la base de la maison du vicaire du côté du rempart, etc. (1).

« Le mur extérieur vient se relier à la tour Louis XI et lui sert de base ; elle a été élevée sur les mêmes fondations. Le mur intérieur est coupé devant cette tour par un saut-de-loup. Là existe dans la tour une petite poterne, jadis munie d'un pont-levis, qui donnait accès de la citadelle sur le mur. On y voit encore les restes d'une petite tour double en encorbellement qui servait de tête de pont.

« Les membres du Congrès, continuant leur examen, se sont rendus ensuite par la porte Poitevine dans le chemin de Vignemont. De ce côté, on voit le donjon et la prison. (Voir la figure page 84.) Le château est défendu par un large et profond fossé creusé dans le roc. On remarque une arcade située à l'ouest et sous laquelle existe un massif de

(1) A l'angle sud-est du mur intérieur, dans le jardin de Mme Picard, on voit un beau contrefort cylindrique, à demi-masqué, mais absolument semblable à ceux du donjon ; ce qui permet de penser que la construction de ce mur a dû suivre de près celle du donjon lui-même.

maçonnerie. Cette arcade et ce massif correspondent à une grande ogive située du côté de l'intérieur et aujourd'hui murée. Elle est même presque entièrement enfouie sous le jardin de la prison, ce qui prouve que le sol intérieur du château a dû être exhaússé de 2 à 3 mètres environ. Il y avait évidemment là une porte donnant sur un pont volant qui permettait de traverser le fossé au-dessus de la porte Poitevine ; cette entrée paraît avoir été condamnée au XVIe siècle, d'après l'appareil des constructions et des reprises qui se voient en cet endroit dans le mur d'enceinte.

« Dans le mur du sud existent encore plusieurs petites tours rondes; ces tours, ainsi que les courtines, sont criblées de marques profondes produites par des boulets de pierre ou des béliers. Les tours sont d'un petit diamètre et par conséquent n'ont qu'une faible saillie; ce sont plutôt des contreforts cylindriques que de véritables tours; elles ne flanquent que très-imparfaitement la courtine; elles sont pleines dans presque toute leur hauteur; la partie supérieure surplombe un peu et est portée par un faible encorbellement. Elles ne peuvent être défendues que par en haut. Il existe cependant des meurtrières dans la partie supérieure. Les courtines sont percées de trous carrés à la partie supérieure, indiquant l'ancien emplacement des hourds. L'appareil de cette portion de l'enceinte et des petites tours rondes donne lieu de croire que cette construction est du XIIe siècle. On admire l'aspect majestueux du donjon dominant l'enceinte, et les saillies fortement prononcées des tours à bec sur les courtines. Ces tours, d'une construction plus récente que les tours rondes, en ont enveloppé plusieurs. Elles ne portent pas les traces du siége, si profondément imprimées sur les tours rondes et sur les courtines, et sont par conséquent postérieures à ce siége. L'aspect de la maçonnerie révèle d'ailleurs qu'elles ont été juxtaposées après coup contre la

NORD

OUEST

EST

E.E.E:	Les tours à bec (XIII.e Siècle)	b'	Contre-escarpe
F	Tour d'observation (XV.e Siècle)	d	Contrefort cylindrique noyé dans un mur plus récent.
H	Batiment de la Prison (XIV.e ou XV.e Siècle)	e.e.	Mur d'enceinte de la Prison (XIV.e ou XV.e Siècle)
J	Jardin.	f.f.f.	Fossés de la grande enceinte du Château.
K	Massif de maçonnerie accolé au donjon.	n.n.n.	Enceinte extérieure du Château (XII.e Siècle et Siècles suivants)
K'	Restes d'un ancien mur d'enceinte.	o.o.o'	Enceinte intérieure du Donjon (XII.e Siècle)
L	Cour des Prisonniers.	o'	Restes de la grande enceinte intérieure du Château (XII.e Siècle)
M	Grand Jardin.	p.p.	Emplacement d'un mur détruit en 1848 (portion de la grande enceinte intérieure.)
P.P.	Anciennes portes ogivales murées (en contrebas du sol actuel)	t.	Talus du rempart de la grande enceinte.
R	Porte murée et pilier du Pont-Levis, (à la hauteur du sol actuel et datant du XV.e Siècle.)	t.'	Talus de la Motte du donjon.

muraille. Elles ont encore deux étages et devaient en avoir trois dans l'origine ; chaque étage est percé de trois meurtrières.

« Il existait au sud une porte avec un pont-levis. La porte est bouchée; les sculptures qui l'ornent encore annoncent la fin du XV[e] ou le XVI[e] siècle. Elle a pu remplacer la porte bouchée dont nous avons parlé tout à l'heure. Le pilier sur lequel s'abaissait le pont-levis se voit encore dans le jardin de la maison de M. Joly.

« M. d'Espinay fait remarquer aux membres du Congrès la forme des tours saillantes. Elles rappellent au premier aspect la disposition de la tour blanche d'Issoudun, mais le plan géométrique en diffère cependant. Celle-ci repose sur un cercle terminé par un bec ou épi triangulaire (1). Les tours saillantes du château de Loches ont au contraire pour base deux arcs à peu près elliptiques, de telle sorte que leur plan forme une véritable ogive (2). Elles font une forte saillie sur la courtine; elles commandent réciproquement leurs angles et toute la courtine et forment un système de flanquement très-complet. Elles supposent l'emploi d'armes de trait d'une certaine portée; en un mot, elles attestent un art militaire assez avancé; leur supériorité sur les tours rondes est reconnue par les militaires; elles annoncent déjà le bastion moderne et possèdent plusieurs de ses avantages (3). Cependant la forme des meurtrières ne permet pas

(1) *Abécédaire* de M. de Caumont, architecture civile et militaire.

(2) Chacun des deux arcs formant le plan des tours se décompose plus exactement en deux parties : la plus voisine de la courtine est droite, celle qui forme le bec est en realité un arc de cercle d'une faible longueur relativement à celle du rayon.

(3) Notamment celui de ne pas présenter d'*angle mort*, c'est-à-dire de point où un mineur puisse se placer au pied d'une tour sans être atteint par les flancs. Les tours rondes présentent cet inconvénient.

de croire qu'elles soient postérieures à l'emploi des armes à feu. Ce sont des archères disposées de manière à tirer de haut en bas dans le fossé et à empêcher d'approcher du pied de la muraille. Avec les hourds, on se battait de près et quand l'assiégeant était arrivé au pied du mur; avec les tours saillantes on l'en tient éloigné, mais il faut les armes à feu pour l'atteindre de loin et l'empêcher d'approcher du fossé lui-même.

« Ces considérations fixent à un siècle près l'époque de la construction des tours saillantes. Postérieures au grand siége de 1205, elles sont antérieures à la seconde moitié du XIV[e] siècle. C'est donc vers le XIII[e] siècle ou le commencement du suivant qu'il faut fixer leur construction.

« M. d'Espinay fait remarquer ensuite que le fossé a été creusé à deux fois et que les tours saillantes descendent plus bas sur le rocher que les petites tours rondes. Celles-ci s'appuient sur le roc à trois mètres plus haut que les premières. Il a donc fallu recreuser et peut-être élargir le fossé lors de la construction des tours saillantes. Ce travail a mis à jour plusieurs ouvertures donnant au pied des murs et communiquant sans doute avec les souterrains du château. Trois de ces ouvertures bouchées sont visibles et donnent dans trois directions différentes. Près de l'une d'elles, située vers l'est, on voit encore les restes d'une voûte. Il est très-probable qu'il existait là dans l'origine d'anciens couloirs, tantôt voûtés, tantôt taillés dans le roc, suivant la solidité de celui-ci, communiquant avec les souterrains et passant sous le fossé; lorsqu'au XIII[e] siècle on a donné trois à quatre mètres de profondeur de plus au fossé, on a découvert ces passages, qui se sont trouvés ouvrir dans le fossé, il a fallu alors boucher les entrées qui devenaient un danger pour les défenseurs du château.

« Du côté est, il existait une porte ogivale aujourd'hui

bouchée. Elle est beaucoup plus basse que le sol actuel et montre qu'il a été très-surélevé ; elle se trouve dans la portion du mur, sur lequel sont aujourd'hui les jardins de Mme Picard.

« Tout autour du château, on arrivait aux meurtrières par des passages voûtés dont il reste encore un certain nombre. Il en existe sous le jardin de Mme Picard, dans les caves du presbytère, sous la sous-préfecture, et enfin dans le mur qui longe les fossés St-Ours ; ils se prolongent jusque sous la grande porte du château.

« Ces caves ou casemates, qui formaient jadis une des principales défenses du château, appartiennent aujourd'hui à divers propriétaires. Près de la porte de la sous-préfecture, un grand escalier, aujourd'hui bouché, conduisait aux casemates qui règnent sous le jardin de M. Archambault et du vicariat. Elles sont aussi garnies de meurtrières voûtées.

« Il est difficile de déterminer les époques diverses de la construction de la grande enceinte ; certaines portions de mur, dont l'appareil et les joints sont semblables à ceux du donjon, permettent d'affirmer qu'elle a été bâtie dès la fin du XIᵉ ou le commencement du XIIᵉ siècle, et qu'elle enfermait dès lors le même périmètre qu'aujourd'hui, car ces débris se retrouvent sur bien des points différents ; du reste, l'étendue et la forme du terrain commandaient la disposition de l'enceinte. Toutefois, bien des parties ont été refaites, il y en a de tous les siècles (1).

« Au pied du presbytère, une autre enceinte, appelée le fort St-Ours, vient se relier à l'enceinte générale du château

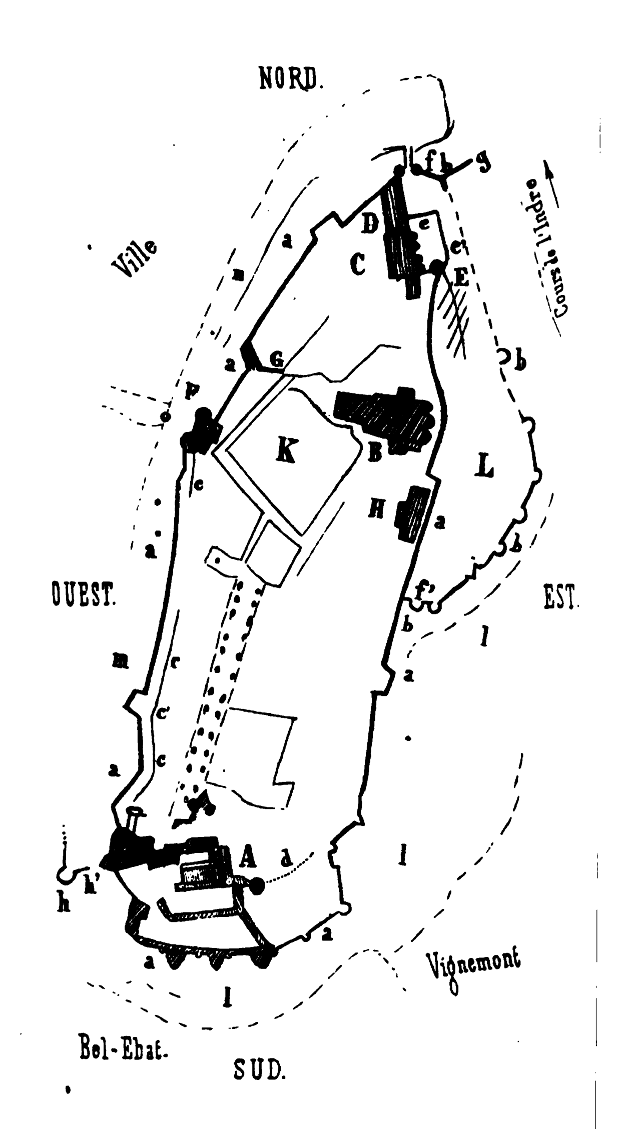
(1) La charte de fondation de la collégiale par Geoffroy Grisegonelle prouve que, dès le Xᵉ siècle, il existait à Loches une enceinte fortifiée, et que l'église était comprise dans cette enceinte : *in hoc castro, Lucas scilicet, hanc reedifico ecclesiam.*

(Voy. la charte *in extenso*, dans Dufour.)

et l'enveloppe du côté de l'est. Elle protégeait l'ancienne église St-Ours, aujourd'hui démolie, et le pied des murs des grandes salles royales. On y arrivait par deux portes, l'une était située à l'extrémité sud-est dans le jardin de M. Thuillier; elle était munie d'un pont-levis et défendue par un profond fossé qui n'était que le prolongement du grand fossé décrit plus haut. A l'autre extrémité, c'est-à-dire au nord-ouest, l'enceinte du fort St-Ours vient se relier au château, au pied des appartements d'Anne de Bretagne. Là il y avait un autre pont-levis et une porte étroite resserrée entre deux tours pleines dans toute leur hauteur; ces deux tours existent encore, ainsi que l'enceinte complète du fort St-Ours. Elle n'a été ouverte qu'en un point dit les Rampes, pour faciliter l'accès si difficile de cette partie de la ville. Elle est flanquée de tours rondes qui sont pleines comme celles du grand château, mais plus grosses. Il faut remarquer toutefois que ces tours ont été rasées au niveau des terrasses. Il existe à l'angle nord du fort St-Ours une tour ayant des étages creux dans sa partie supérieure (maison Thureau). L'appareil de la maçonnerie du fort St-Ours a subi divers remaniements; mais, dans son ensemble, il est moins ancien que la grande enceinte; il ne paraît pas remonter au-delà du XIVe siècle. En suivant la rue St-Ours, au pied de la terrasse de la sous-préfecture, on remarque dans les murs mêmes qui la soutiennent une vaste porte ogivale donnant accès dans un passage au pied de la tour d'Agnès. Là devait se trouver l'entrée des grandes salles du château.

« Le double mur, qui constituait la grande enceinte, continuait à partir des grandes salles, et venait se relier à la grande porte du château décrite plus haut. Cette porte est aujourd'hui la seule qui permette d'accéder dans l'intérieur de l'enceinte du château. Toute cette partie est occupée par les jardins de la sous-préfecture et par ceux de la maison

PLAN D'ENSEMBLE du CHÂTEAU DE LOCHES.



Dressé d'après le plan Cadastral par Mr EDMOND GAUTIER.

Plan d'ensemble du Château de Loches.

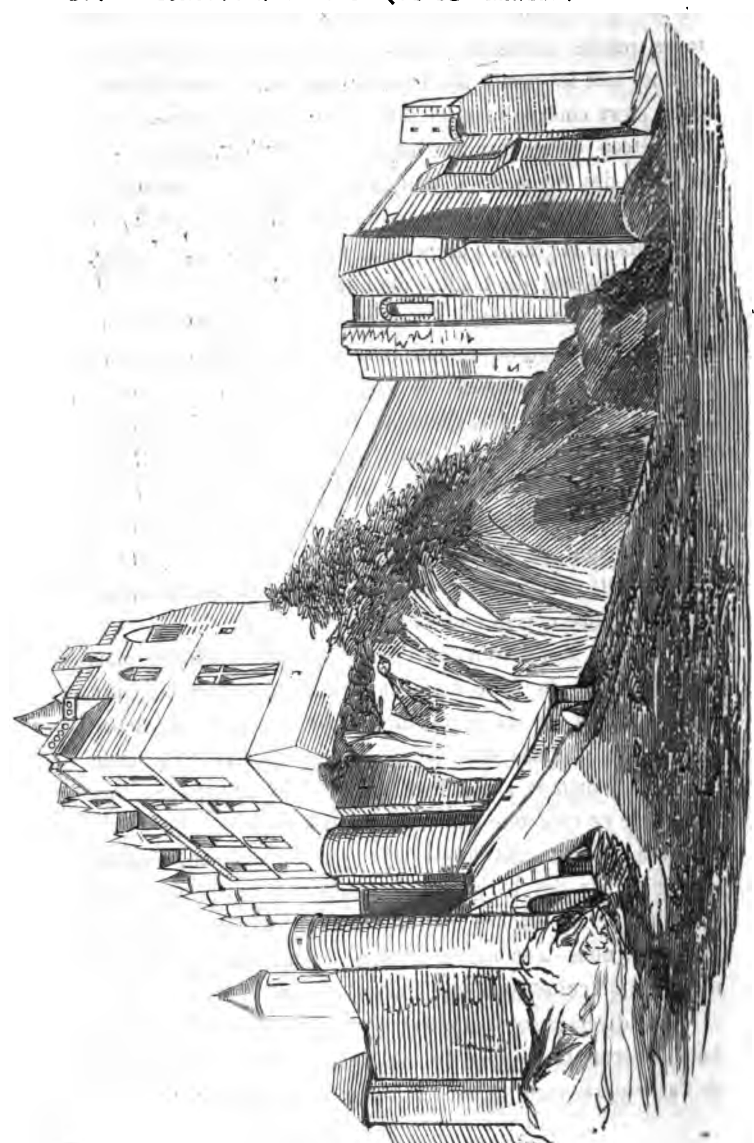
A Le Donjon et ses Dépendances.
B L'Église Notre-Dame du Château.
C Le logis du Roi : les vieilles salles.
D Le logis du Roi : les nouvelles salles.
E La Tour dite d'Agnès.
F Porte du Château.
G Ruines d'un ancien édifice roman.
H Presbytère.
K Communauté des Dames Ursulines (Anciennes dépendances du Chapitre de la Collégiale.)
L Emplacement de l'ancienne Église St. Ours.

aaa Enceinte extérieure du Château.
bbb Fort St. Ours.
ccc Ruines de l'ancienne enceinte intérieure.
c' Ancienne Porte ogivale ouverte dans le mur intérieur.
d Emplacement d'un mur détruit en 1848 et qui faisait vraisemblablement partie de l'enceinte intérieure
e Terrasse. [XIV.e ou XV.e Siècle.]
e' Ancienne entrée sous la terrasse.
f Porte du Fort St. Ours.
f' Autre porte supprimée.
g Portion du mur de ville.
hh' Porte Poitevine, tours et portion du mur de ville.
lll. Fossés de la grande enceinte
m. Mail de la Poterie, tenant la place de l'ancien fossé
n Rue des Fossés.
o Emplacement d'une barbacane détruite et montée dite l'escalade.

Pescherard. Entre cette maison et le jardin de la sous-préfecture, existe un mur épais percé de deux fenêtres romanes aujourd'hui bouchées. La maison Pescherard est appuyée sur la paroi sud de ce mur. La disposition indique qu'il faisait partie d'un bâtiment situé dans le jardin même de la sous-préfecture, et que la maison Pescherard a été construite sur la portion extérieure du mur; M. d'Espinay, en faisant cette observation, se réserve d'indiquer ultérieurement ce qu'était cette construction ancienne.

« Les jardins de la sous-préfecture sont supportés par ces remparts. On voit encore en un point de ce mur les arrachements d'une ancienne tour. La rue située au bas du rempart porte le nom de rue des *Fossés*, ce qui caractérise son origine.

Une autre enceinte, enveloppant la ville proprement dite, venait se relier au fort St-Ours; à l'angle nord, elle traversait la rue Quintefolle, où se trouvait une porte; elle venait joindre l'Indre en traversant le jardin de Mme Lesourd jusqu'à une tour située à l'angle, et qui s'y voit encore; de là elle suivait la rivière jusqu'à la porte des Cordeliers. Cette porte, qui existe toujours, consiste en un pavillon carré flanqué de quatre petites tourelles. Les machicoulis et les sculptures de la fenêtre, en style flamboyant très-avancé, annoncent la fin du XVe siècle. De là le mur arrivait à une tour dont on vient de retrouver les fondations près de la filature; puis il changeait de direction et suivait la rue de la Grenouillère dans toute sa longueur. Quand on entre dans les cours situées derrière les maisons de cette rue, on remarque que le mur existe dans toute sa longueur; il reste encore deux tours bien conservées; elles sont creuses à l'intérieur. Le mur de ville suivait la même direction jusqu'à la porte Picoys. Cette porte, actuellement existante et bien conservée, est du même style que celle des Cordeliers; elle était munie



Bouet del.

UN DES CÔTÉS DU FORT ST-OURS DANS LEQUEL SE TROUVE LE LOGIS DU ROI.

tours ou contreforts ronds, jadis surmontée de hourds, a dû être dans le principe presque contemporaine du donjon. A cette époque, on se battait soit à l'arme blanche, soit avec des projectiles et des traits lancés à une faible portée; la tapisserie de Bayeux et le manuscrit d'Herrade de Landsberg nous représentent ces combats assez semblables à ceux des héros d'Homère.

« Avec les tours saillantes, l'art de la guerre a progressé; on donne au fossé plus de profondeur, on commence à s'inquiéter de la nécessité de flanquer les courtines, de prendre l'ennemi en flanc, de l'éloigner du pied des murs, de l'atteindre avant qu'il ne soit arrivé à la portée des hourds, d'éviter l'*angle mort*. Mais le tir est encore imparfait et l'on n'atteint l'ennemi qu'à une assez faible distance du mur en visant de haut en bas avec l'arbalète. Au XIVᵉ et au XVᵉ siècle, on revient aux tours rondes; mais on leur donne assez de saillie pour flanquer le mur; leur diamètre est bien plus étendu que celui des tours ou contreforts du XIIᵉ siècle; elles sont creuses et casematées au moins dans leur partie supérieure; dans ces casemates, l'assiégé peut tirer à l'abri et de loin. Les meurtrières rondes lui permettent d'atteindre avec l'arquebuse l'assiégeant avant qu'il descende dans le fossé. Il y a loin de là sans doute à l'art militaire actuel; mais quel progrès cependant entre ce système de défense et celui usité du temps des comtes d'Anjou!

« Tout en faisant le tour des enceintes du château et de la ville, les membres du Congrès ont examiné les nombreux édifices qui font de Loches une ville si remarquable pour les archéologues. Ils ont visité aussi la chapelle de Vignemont, située *extra muros*, au milieu d'un ancien cimetière, et les grottes St-Ours, situées au pied du château, en dehors de l'enceinte du fort St-Ours, dans un petit vallon. La tradition rapporte que saint Ours s'établit au Vᵉ siècle dans cet

endroit retiré, où l'on croit voir l'endroit désigné par un texte de Grégoire de Tours (1). Cette tradition n'a rien d'invraisemblable. Toutefois, les constructions qui subsistent encore en ce lieu ne sont pas anciennes. Quelques arcades, aujourd'hui bouchées et masquant l'entrée des grottes, mais qui ne remontent pas au-delà des XVIe et XVIIe siècles, les restes d'une chapelle souterraine où se voient seulement quelques débris sculptés de la fin du XVIe siècle, sont les seuls indices d'un ancien établissement religieux. Ces petites grottes communiquent avec de vastes et profondes caves. M. le marquis de Bridieu fait observer que les grottes St-Martin, à Marmoutiers près Tours, sont identiquement semblables à celles dites de *St-Ours*. Il est impossible au Congrès de se prononcer sur l'authenticité de la tradition, en l'absence de documents précis et de constructions anciennes.

« Les membres du Congrès ont visité dans cette course l'hôtel-de-ville, la tour St-Antoine avec les ruines de l'église qui se voient encore aujourd'hui au pied de cette tour, la Chancellerie, l'ancien hôtel Nau, appartenant aujourd'hui à Mme Caillaud, et plusieurs autres maisons anciennes de la ville. M. d'Espinay se réserve de les décrire en traitant de l'architecture de la Renaissance dans la prochaine séance.

« Loches possède en outre un tribunal, joli édifice en style Mansard, élevé sous la direction de MM. Guérin et Collet, architectes du département, et inauguré le 4 décembre 1866.

« Le Congrès a visité également la bibliothèque placée dans une salle située au-dessus de la porte Picoys, et le

(1) « Monasterium aliud statuit, quod nunc Locis vocant, situm scilicet super fluvium Angerem, in recessu montis cui nunc castrum supereminet, ipso nomine ut monasterium vocitatum. » (*Greg. Turon. vitæ patrum*, c. 18.)

musée récemment installé dans une autre salle de l'hôtel-de-ville qui vient d'être appropriée à cet usage. Ce local n'est pas vaste, mais il est très-convenable et sera suffisant d'ici bien des années.

« Cette longue excursion terminée, les membres du Congrès se sont rendus au lieu de leurs séances. »

Le Rapporteur,

D'ESPINAY.

PREMIÈRE SÉANCE DU 12 JUIN.

Présidence de M. l'abbé Auber.

La séance est ouverte à neuf heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Gaugain*, *Delphis de La Cour*, docteur *Cattois*, *Briffault*, maire de Loches, *de Laurière*, *d'Espinay*.

M. *Lair* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président appelle la 23° question ainsi conçue :

A quelle époque remontent les châteaux de Pressigny, Montrésor, Châtillon, etc. ?

M. d'Espinay prend la parole sur ce sujet :

« Le plus ancien donjon de Touraine, dit-il, est probablement celui de Langeais. Il est bâti en petit appareil avec des contreforts plats en grand appareil; les fenêtres sont en plein-cintre avec archivoltes imbriquées (1). Au-

(1) Voir les planches données par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie*, architecture militaire.

dessus du petit appareil, on voit les restes d'une construction plus récente en grand appareil, aujourd'hui presque entièrement ruinée. Une portion du mur du côté ouest est entièrement en grand appareil depuis la base même; dans cette partie du mur se trouve une fenêtre sans briques et dont la forme paraît annoncer la naissance de l'ogive. Le donjon était carré et élevé sur une motte comprise elle-même dans une vaste enceinte.

« A qui attribuer la construction du donjon de Langeais? Il est évident qu'il a subi un remaniement au XI[e] ou plus probablement au XII[e] siècle, car la forme de la fenêtre non imbriquée paraît indiquer cette époque; elle est plus récente que celles du donjon de Loches.

« Quant à la construction en petit appareil, il est fort probable qu'elle appartient à Foulques Nerra. Les chroniqueurs nous disent, en effet, qu'en 984 le comte d'Anjou s'empara de Tours et construisit Langeais; mais il perdit peu après sa conquête (1) ; puis il reprit Langeais et Chinon à la fin de son règne (2). Ces deux places furent définitivement cédées, ainsi que Tours, à Geoffroy Martel, par Thibault, comte de Blois, en 1142 (3). Foulques Réchin,

(1) « Anno 984 ab incarnatione Domini circa hoc tempus Landegavis castrum a Fulcone construitur, civitas Turonis ab eodem obsidetur et capitur, sed non multo post a Berta regina, matre Odonis recipitur. » (*Brevis hist. S. Juliani abrev.*, Salmon, p. 228.)

(2) *Gesta dominorum Ambaziensium.* Salmon, p. 168.

(3) « Nam sibi Theobaldus Kainonem et Langiacum quæ adhuc possidebat cum omnibus quæ eis jure appendebant reddidit, rege Francorum mediante, cum Theobaldo pacificatus est. » (*Gesta consul. andeg. de Gofriddo Martello.*) — « Anno Henrici imper. tertio et Henrici regis duodecimo, comes andegavensis Gaufridus Martellus nomine vicit in bello Theobaldum, comitem Blesensem et eum capit et pro ejus redemptione habuit urbem Turones et Chainonem et Lengiciacum. » (*Chron. Turon. magnum.*)

dans sa chronique, attribue aussi à Foulques Nerra, son aïeul, la construction du château de Langeais (1). Il est bien évident qu'il s'agit ici du vieux donjon ruiné et non du château actuel, qui ne date que du XVe siècle.

« Le donjon de Montbazon présente aussi plusieurs constructions d'époques diverses. A la base, on remarque un appareil composé tantôt de petites pierres carrées régulièrement taillées, tantôt de pierres étroites posées dans le sens vertical. Cet appareil diffère à la fois et du petit appareil gallo-romain et du grand appareil du XIe siècle. C'est une sorte de construction intermédiaire et qui a dû marquer une époque de transition. La plus grande partie du donjon est bâtie en moellonnage irrégulier, et dans certaines portions on reconnaît l'emploi du grand appareil. Trois époques de construction se montrent donc dans le donjou de Montbazon, d'après la diversité très-grande de la maçonnerie. Dans l'étage supérieur, du côté nord, on voit encore deux fenêtres consistant chacune en deux petites baies en plein-cintre, séparées par un meneau et inscrites dans un cercle plus grand.

« Le donjon est de forme rectangulaire (2) avec un avant-corps aussi rectangulaire. Il est flanqué de contreforts cylindriques contemporains de la première construction, car leur base est semblable à l'appareil ci-dessus décrit; à la base de l'avant-corps, quelques assises de petites pierres présentent encore la disposition en feuilles de fougères.

(1) « In Turonico siquidem pago edificavit Lingaim, Calvem Montem, Montem Thesauri, Sanctam Mauram. » (*Frag. hist. andeg. auctore Fulcone Richin.* Marchegay, p. 377.)

(2) Voir ce qu'a dit de ce donjon M. de Caumont et la planche qu'il en a donnée dans son *Abécédaire* (architecture militaire).

« Le donjon était protégé par une triple enceinte de murailles. L'enceinte intérieure ne régnait que d'un seul côté et formait une sorte de terrasse au sud. La seconde enceinte entourait tout le château, mais la troisième se reliait à celle-ci du côté de l'ouest et ne l'enveloppait qu'au nord et à l'est ; de ce côté se trouvait la principale entrée.

« Les trois appareils du donjon de Montbazon nous permettent de déterminer à peu près les époques de sa construction. La base, en appareil moyen, doit appartenir au X[e] ou au XI[e] siècle. La reconstruction en moellonage peut avoir été refaite à plusieurs fois, mais, dans son état actuel, il n'est pas probable qu'elle remonte au-delà du XII[e] siècle ; les fenêtres encore existantes nous paraissent appartenir à cette époque ; elles sont plus récentes que celles du donjon de Loches et ressemblent beaucoup à celles du donjon de Montrichard dont nous allons parler plus loin. Quant aux réparations en grand appareil, elles sont du XII[e] siècle ou même plus récentes.

« Montbazon n'est point compris parmi les châteaux attribués à Foulques Nerra par son petit-fils, Foulques Réchin ; il existait dès le temps du premier et appartenait à Eudes, comte de Blois ; car Foulques, après la prise de Saumur, l'assiégea deux fois, fut repoussé la première et ne le prit que la seconde, ce qui annonce que cette forteresse avait alors une grande importance (1). Elle fut donnée en garde à Guillaume de Mirebeau. Un siècle plus tard,

(1) « Fulco pro voto Salmurio potitus alias ire disposuit, et ante Kainonem transiens, inter Noastrum et insulam Bucardi, ponte facto de navibus, Vigennam transit et Montem Basonis obsidet. » Obligé de battre en retraite, il se replia sur Loches. — « ... Interim Fulco iterum Montem Basonis obsidet et cepit, et Guillelmus Mirebelli ad servandum tradidit. » (*Gesta consul. andeg. de Fulcone Nerra.*) — Même récit (*Gesta dominorum Ambaz*, p. 167.)

Foulques V acheta de Jean le château de Montbazon, dont celui-ci était alors seigneur; le vendeur ayant refusé de remettre la place dont il avait reçu le prix, Foulques s'en empara après un siége; mais il le rendit à son vassal, après avoir fait restituer l'argent (1).

« Les caractères architectoniques de ce donjon s'accordent avec l'histoire pour nous montrer que les divers âges de construction correspondent aux différents siéges qu'il a subis. Le soubassement en appareil moyen pourrait être un reste de l'ancien château pris par Foulques Nerra; cependant la tradition l'attribue à ce prince lui-même, quoique Foulques Réchin n'en ait pas parlé. La partie en moellonage représente les diverses reconstructions faites à la suite des siéges, et les fenêtres romanes géminées doivent caractériser la plus importante, qui est très-probablement postérieure au siége conduit par Foulques le Hiérosolomitain. Le donjon actuel appartient donc au XIIe siècle dans son ensemble; mais il repose sur une base beaucoup plus ancienne et peut-être antérieure au XIe siècle. Les portions en petit et en moyen appareil de Langeais et de Montbazon semblent donc plus anciennes que le donjon de Loches, tandis qu'il est lui-même antérieur au reste de la construction des deux tours carrées.

« Le donjon de Montrichard est de forme carrée (2) avec trois contreforts plats sur chaque face; l'appareil diffère de celui du château de Loches; les pierres sont souvent plus longues et toujours posées dans le sens horizontal, les joints très-larges le sont moins qu'à Loches. En quelques endroits on reconnaît la trace du fer plat qui leur donne la même

(1) *Gesta consul. andeg. de Fulcone Richin.*

(2) Voir la figure donnée par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire).

saillie que dans les constructions du XIe siècle ; dans d'autres parties du donjon, le fer a été employé de manière à donner à la saillie la forme triangulaire. L'appareil offre bien, du reste, un caractère d'unité très-prononcé de la base au sommet ; on ne voit pas de trace de reconstruction.

« Il devait y avoir un soubassement non éclairé au-dessus duquel s'élevaient plusieurs étages ; deux subsistent encore et sont marqués par un double rang de fenêtres ; au premier étage se voient une porte ogivale sans sculptures ni ornements, et de longues et étroites fenêtres semblables à des meurtrières annonçant aussi l'apparition de l'ogive. A l'étage supérieur, deux fenêtres existent encore du côté de l'ouest et deux du côté du sud. Ces fenêtres se composaient chacune de deux petites baies en plein-cintre, séparées par une colonnette et inscrites dans une ogive large et courte. Les meneaux sont détruits, mais, en examinant la disposition des petits arcs, il est facile de reconstituer l'ancienne forme des fenêtres. L'escalier est placé dans le mur à l'angle sud-ouest.

« Ce donjon est enveloppé des quatre côtés par une chemise ou enceinte intérieure, qui n'en est guère séparée que par un chemin de ronde de trois à quatre mètres de large. On devait, avant l'exhaussement moderne de ce terrain, accéder à la porte ogivale par une échelle, suivant l'usage des anciens châteaux forts. Au XVe siècle, on a plaqué contre cette enceinte, du côté du sud à l'extérieur, un avant-corps aujourd'hui en ruines, mais dont il subsiste encore une fort jolie tourelle ; on y voit une fenêtre en ogive surbaissée de laquelle la vue s'étend sur le beau paysage des bords du Cher.

« Le donjon et son enceinte immédiate sont construits sur une motte fort élevée, défendue du côté du nord et de l'est par de profonds fossés ; au nord-ouest, par les escarpements du rocher ; au sud, par d'autres escarpements qui dominent la ville et la rivière.

« Une enceinte de murailles protégeait les abords du côté de l'est. Une autre enceinte enveloppant une vaste cour, où se voient encore des traces de bâtiments, se reliait du côté de l'ouest à l'enceinte intérieure. Le mur de cette enceinte était crénelé et garni de hourds. On y pénétrait par une porte ogivale située à l'angle sud-ouest et en passant sous une voûte aujourd'hui ruinée.

« Au pied de cette enceinte, à l'ouest, existait une avant-cour renfermant probablement les dépendances et défendant l'entrée de la porte. L'enceinte de l'avant-cour consistait elle-même en un mur élevé ; la porte extérieure, munie d'une herse et d'un pont-levis, était protégée par une tour garnie de meurtrières, toutes semblables à celles qui se voient dans les tours à bec du château de Loches ; les arcades sont en ogives. Cette construction paraît plus récente que le reste du château.

« Rien de plus majestueux que l'ensemble de cette forteresse, avec ses enceintes étagées les unes au-dessus des autres, et son formidable donjon qui couronne cette pyramide de murailles.

« La date du château de Montrichard est facile à établir. Foulques Nerra avait élevé en cet endroit une forteresse ; toutes les chroniques en font foi (1). Mais, de cette premire construction, il ne reste plus rien aujourd'hui. Il est même probable que le château de Foulques n'était qu'un de

(1) « Oppidum quod Montricardum vocatur componit et Rogerio diabolerio, domino Montethesauri, custodire mandavit. » (*Gesta consul. andeg.*) — « Tunc Fulco in monte qui prius Gelduini erat oppidum constituit quod Montricardum nuncupavit. » (*Gesta dom. ambaz.*, p. 167.) — « Anno Henrici tertio, et Roberti Regis octavo, Fulco Nerra, comes andegavensis, Montricardum fundavit. » (*Chron. Turon. magn.*, p. 117.) — « M.V. Fulco Nerra comes Montricardum castrum fundat. » (*Chron. Tur. abrev.*, p. 187.)

ces donjons de bois si communs encore au XIe siècle. Le château actuel a été bâti par Hugues, seigneur de Chaumont et de Montrichard, auquel Foulques V avait rendu ces deux seigneuries qui faisaient partie de l'ancien patrimoine de sa famille (1). Hugues fit construire, suivant le nouveau système qui s'introduisait alors, un donjon à Montrichard et un autre à Chaumont, et les environna d'une enceinte de murailles. Les termes de la chronique d'Amboise établissent que l'usage de construire des donjons en pierres, et d'environner la cour d'une enceinte également en pierres, était encore nouveau à cette époque (2).

« Les caractères architectoniques du donjon de Montrichard s'accordent parfaitement avec les textes historiques ; il est évident que cette belle forteresse appartient au XIIe siècle ; au temps de Foulques Nerra, on ne faisait ni ogives, ni fenêtres géminées à meneaux. L'appareil de la maçonnerie a aussi un caractère moins ancien.

« Il est important de comparer les caractères du donjon de Montrichard, bâti sous Foulques V, avec ceux du donjon de Loches. A Loches, pas d'ogives, pas de fenêtres géminées, pas de meneaux, partout le sévère plein-cintre, la fenêtre formée d'une seule arcade, un appareil de maçonnerie, un système de joints évidemment plus primitif, moins moderne qu'à Montrichard. La comparaison des deux édifices révèle deux styles différents. Le donjon de Loches est

(1) « Et tunc etiam Fulco comes Hugoni de Calvo Monte reddidit Montricardum (circa 1110-1119.) » (*Chrŏn. Tur. magn.*, p. 131.) — « Itaque Hugo Montricardum antecessoribus suis olim injuste ablatum recipit. » (*Gest. domin. ambaz.*, p. 200.)

(2) « Pene transieram quod præteriri non oportuerat qualis forma lapidea turrium consurgeret, quarum unam Hugo Calvimonti, alteram Montricardo cum aula lapidea construxit. » (*Gesta domin. Ambaz.*, p. 203.)

certainement plus ancien. Si Montrichard appartient au premier quart du XIIᵉ siècle, il est évident que Loches remonte au XIᵉ siècle. Du reste, toutes les chroniques locales le mentionnent comme une forteresse de premier ordre ; c'était la prison d'état des comtes d'Anjou ; c'était là que, dès le XIᵉ siècle, ils enfermaient leurs prisonniers importants.

« D'après Foulques Réchin lui-même, Loches était le point capital du système militaire de la Touraine ; et, en racontant sa lutte contre Geoffroi le Barbu, son frère, il met Loches et Loudun presque au même rang que Tours et Angers (1), ce qui est une grave présomption de l'existence du donjon actuel dès cette époque.

« La plupart des constructions militaires des Xᵉ et XIᵉ siècles étaient en bois ; c'est pour cela qu'il en reste si peu aujourd'hui. Sur une motte environnée de profond fossés on élevait une tour en bois environnée d'une palissade. A Bazonneau, notamment, à un kilomètre du château de Montbazon, existe encore une motte environnée de fossés ; elle devait être surmontée d'une tour en bois ; ce ne pouvait être qu'un poste avancé du château. Foulques Nerra et Geoffroy-Martel avaient fait élever sur une motte une tour de bois à St-Florent-le-Vieux en Anjou (2).

« Aussi le chroniqueur d'Amboise admire-t-il les nouvelles constructions en pierre qui, de son temps, remplaçaient ces édifices primitifs. Mais il ne faut pas conclure des termes qu'il emploie que toutes les constructions militaires sans

(1) « Proinde accepi civitatem Andegavem et Turonum Lochas et Laudunum quæ sunt *capita honoris* Andegavorum comitum. » (*Frag. hist. Andeg.*)

(2) « Avus meus et avunculus castellum terræque cumulo ac lignis magnæ altitudinis asylum circa monasterium beati Florentii, quod vetus dicitur, construxerunt, etc... » (Charte de Geoffroy le Barbu, en 1160.) (*Codex niger S. Florentii Salmuriensis*, fᵒ 117, inédit.)

exception fussent alors en bois. Sulpice, sous Foulques Nerra, fit construire à Amboise même une tour en pierre qu'il substitua à une maison de bois qui lui appartenait (1). Il ne faut pas trop prendre à la lettre les passages détachés des chroniqueurs, et il faut remarquer que si, avant le XII[e] siècle, les donjons de bois étaient bien plus communs que ceux de pierre, les seigneurs puissants, comme les comtes d'Anjou, possédaient dès les X[e] et XI[e] siècles des forteresses bâties en pierre, et remplaçaient dès lors par des tours et des murailles solides les enceintes de pierres et les maisons de bois des Francs et des Germains.

« Le texte important de la chronique d'Amboise, relatif à la reconstruction de Montrichard au XII[e] siècle, nous montre combien on doit se tenir en garde contre les dates historiques, lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec les caractères architectoniques des édifices. Si ce texte n'était pas connu, on attribuerait le donjon actuel à Foulques Nerra, et quelles erreurs n'en dériveraient pas sur les caractères de l'architecture de son temps ?

« La tour Chevallon, située à l'extrémité de Beaulieu, sur la route de Montrésor, est de forme à peu près rectangulaire, flanquée d'un petit prolongement carré à l'un des angles ; il est probable qu'elle était dans le principe couverte en moellonnage ; la construction paraît remonter au XII[e] siècle. Au-dessous de l'édifice règne une cave à laquelle on arrivait autrefois par un passage voûté et ménagé dans le mur même de la base. Ce passage aboutit à un puits de

(1) « Quo intervallo Supplicius Ambaziaco in loco, ubi domus prædicti fratris lignea erat, arcem lapideam ad opus nepotis sui construxit..... cum turre Ambaziæ lapidea quam præfatus Supplicius suis propriis sumptibus extruxerat, » (*Gesta domin. Ambaz.*, p. 169.)

4 mètres de profondeur, au fond duquel s'ouvre une porte donnant accès dans la cave, qui ne recevait qu'un très-faible jour par un étroit soupirail. Ne serait-ce pas là une véritable oubliette?

« Le premier étage consiste en une belle salle voûtée en ogives à nervures, entourée d'une litre chargée de nombreuses armoiries. On y accédait par un escalier situé dans un passage voûté et fermé par une porte étroite en pleincintre. L'étage supérieur est aujourd'hui à demi-rasé, mais il a conservé ses anciennes fenêtres. L'étage inférieur était éclairé par une grande fenêtre en plein-cintre avec nervure torique, aujourd'hui bouchée; l'étage supérieur par deux fenêtres, l'une à l'ouest, l'une à l'est; elles se composent de deux baies géminées inscrites dans une grande arcature, les unes et les autres en plein-cintre, style roman de transition. Une enceinte fortifiée défendait les abords de la tour. L'origine de ce monument est inconnue.

M. Delphis de La Cour fait observer que le nom de *Chevallon* n'est qu'une altération de celui de *Chevaleau*, que portaient les anciens seigneurs de cette forteresse. Il cite des textes des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles, qui justifient complètement son opinion à cet égard.

M. d'Espinay continue: « Le château de Pressigny appartient à l'arrondissement de Loches; son fondateur n'est pas connu. On sait que Pressigny, après avoir appartenu à saint Martin, passa plus tard à des seigneurs laïques; le plus ancien connu, Guillaume de Pressigny, vivait en 1190 (1). Son donjon est de date plus récente que celui du chef-lieu. Il n'est pas mentionné dans l'énumération des châteaux-forts

(1) Dufour, art. Pressigny.

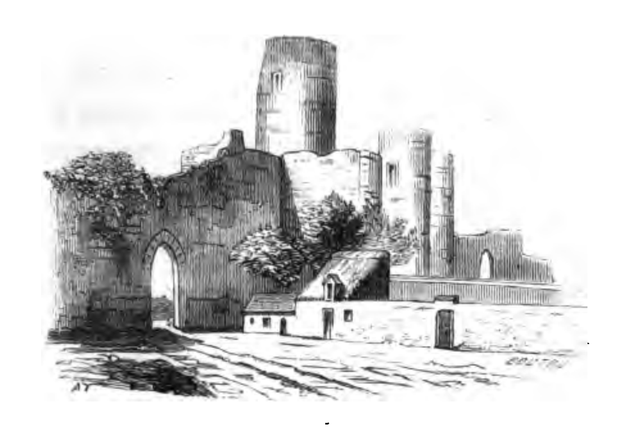
de Touraine attribuée au moine Jean et rédigée au commencement du XII[e] siècle (1). Il consiste aussi dans une tour carrée, sans avant-corps et garnie de contreforts plats. Les différents étages étaient séparés par des voûtes en berceau, dont les axes alternaient d'étage en étage pour en diviser la portée. Les fenêtres sont petites et à plates-bandes, l'appareil est plus récent qu'au donjon de Loches. On remarque au sommet de la tour un rang de corbelets destinés à porter les hourds; cette disposition annonce déjà la naissance du machicoulis; d'autres corbelets placés à diverses hauteurs montrent qu'il y avait plusieurs galeries de hourds superposées.

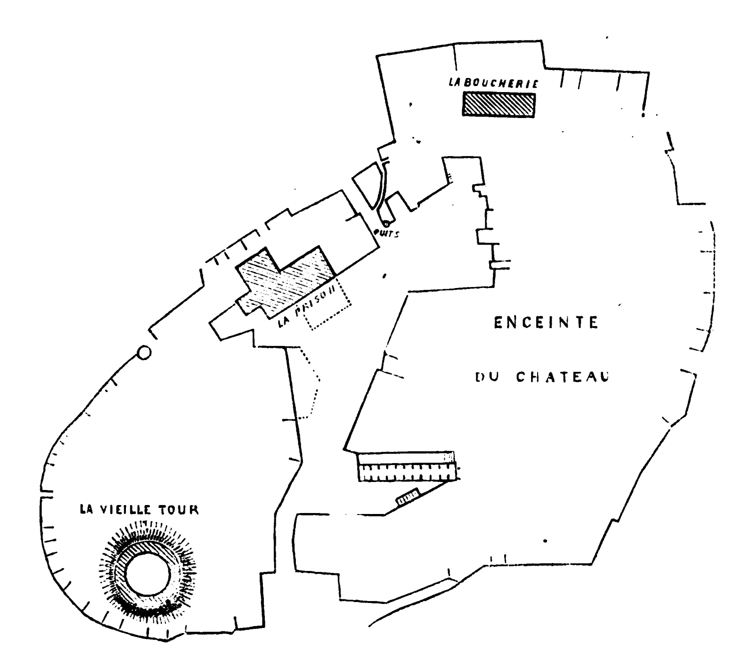
« Le donjon est entouré d'une première enceinte enveloppée dans une seconde garnie de tours, à laquelle une troisième qui renfermait l'avant-cour venait se relier du côté de l'ouest. De belles caves, appartenant aujourd'hui à la gendarmerie, ont pris la place du fossé de la seconde enceinte du côté de l'ouest. Il est facile de voir que la voûte actuelle porte sur les escarpes et contrescarpes de cette enceinte, tandis que la partie supérieure du mur a été détruite.

« Le donjon et la plus ancienne partie des enceintes de Pressigny ne remontent pas au-delà de la fin du XII[e] siècle, c'est-à-dire à peu près à l'époque où les seigneurs laïques de Pressigny apparaissent dans l'histoire. On y remarque des parties beaucoup plus modernes; la porte actuelle ne date que du XVI[e] siècle.

« Près de Pressigny se voit le château d'Etableau, qui doit être à peu près du même temps; il se compose d'un donjon carré presque complètement ruiné et d'une enceinte

(1) « Narratio de commendatione Turonicæ provinciæ. » Ap. Salmon.





CHATEAU DE CHATILLON-SUR-INDRE (ÉLÉVATION ET PLAN).

garnie de tours voûtées en ogives à nervures. Cette construction militaire commande le passage de la Claise.

« Nous ne parlerons pas du château de Labaye, entièrement détruit aujourd'hui. L'historien seul pourrait en dire quelque chose; mais il serait impossible à l'archéologue de contrôler les textes.

« CHATILLON qui, pour le spirituel, a toujours dépendu du diocèse de Bourges, faisait partie de la Touraine féodale; il était le siége d'une sénéchaussée particulière. Cette localité était habitée dès une époque fort ancienne; elle est mentionnée au IXe siècle par nos chroniques, qui nous apprennent qu'elle faisait partie de la dot d'Alix, nièce d'un archevêque de Tours et femme d'Ingelger, tige de la maison d'Anjou; mais les constructions actuelles du château ne remontent point à cette époque. Le donjon est cylindrique; il renferme un soubassement voûté, probablement destiné à faire un cachot; à l'étage supérieur, on remarque une porte en plein-cintre à laquelle on ne pouvait atteindre qu'au moyen d'une échelle; la partie supérieure était garnie de hourds dont les trous existent encore. Ce donjon est entouré d'une enceinte polygonale qui, de loin, paraît circulaire. Outre cette enceinte, il y en avait une seconde qui entourait les bâtiments du château et venait se relier à celle du donjon, puis l'enceinte de la ville. L'histoire est muette sur la date de la fondation du château de Châtillon; mais les caractères de l'architecture du donjon permettent de l'attribuer au commencement du XIIIe siècle.

« Le Châtellier (commune de Paulmy) est un vieux château situé au fond d'une vallée dans une situation pittoresque. Le donjon est une grosse tour cylindrique qui domine à la fois le fossé à l'angle de l'enceinte et la porte

d'entrée de l'un de ses côtés; il est muni d'un moucharabis. Les fenêtres sont en plate-bande, de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. L'enceinte est protégée par un fossé taillé dans le roc, et quelques-unes des tours qui la garnissent offrent les caractères de l'architecture du XVe siècle; on y voit des ogives surbaissées. Les seigneurs du Châtellier ne sont mentionnés qu'au XVIe siècle.

« Le château de Preuilly, bâti à la fin du Xe siècle par le vicomte Atton, fut détruit par Foulques V. Il fut rebâti au XIIe siècle par Pierre, baron de Preuilly; mais il est difficile de reconnaître ce qui peut appartenir à cette époque. Il fut augmenté et rétabli par Pierre Frottier en 1422. Le petit donjon actuel doit être à peu près de ce temps. Les ruines de l'enceinte existent encore. Au centre de cette enceinte s'élève l'ancien narthex de l'église collégiale de St-Mélaine, surmonté de la base du clocher ruiné. On donne dans le pays le nom de donjon à cette construction qui n'a rien de commun avec l'architecture militaire; elle présente, au contraire, tous les caractères de l'architecture religieuse du XIIe siècle et appartient au style roman de transition.

« La tour de Mauvière, à 2 kilomètres de Loches, sur la route de Châtillon, est un donjon rectangulaire sans contreforts situé sur le haut d'un coteau. On y accédait par une porte fort élevée au-dessus du sol de la cour. Les fenêtres et la porte sont à plate-bande à l'extérieur, en arc surbaissé à l'intérieur. Les enceintes formaient des terrasses étagées au pied et autour du donjon. Un long passage voûté descend dans une cave au-dessous du sol. Cette construction paraît appartenir au XIVe siècle, peut-être au XVe, mais elle est antérieure à l'adoption du style flamboyant; on y remarque

l'absence d'ornementation et la sévérité qui convient aux constructions militaires.

« Le château de Bridoré consiste en un donjon carré du XVe siècle, flanqué de deux tourelles en encorbellement et d'une tour d'escalier ; il existe des fenêtres en style flamboyant dans les étages supérieurs. Ce donjon sert de porte au château proprement dit, qui est entouré de fossés. Des moucharabis commandent le pont-levis. En avant de ce pont-levis se trouve une cour, enceinte de bâtiments qui servaient de magasins et de logements pour les serviteurs.

« Dans l'une des faces du donjon, on montre une sorte de puits profond, de forme rectangulaire, partant de l'étage supérieur et descendant à une assez grande profondeur sous terre. On croit y voir une oubliette ; mais diverses dispositions intérieures permettent de lui attribuer une destination beaucoup plus usuelle et beaucoup moins dramatique.

« Bridoré avait un château-fort dès le XIIe siècle ; mais il n'y reste rien qui remonte à cette époque.

« A Montrésor, rien ne subsiste du donjon élevé par Foulques Nerra. Le château actuel est entouré d'une vaste enceinte. On y arrive en passant à travers les ruines d'un petit donjon qui défendait la porte d'entrée à l'un des angles de l'enceinte. Deux des tours qui flanquaient ce donjon existent encore, quoiqu'à demi-ruinées.

« Dans la courtine du côté sud existe une fenêtre à meneaux en croix, qui permet de fixer au commencement du XVe siècle à peu près la date de cette construction. L'enceinte est flanquée de petites tours rondes ; mais vers le XVIe siècle, on y a ajouté de gros bastions en forme de demi-cercles, assez semblables à ceux de l'enceinte de la ville de Tours, récemment démolie. Cette addition montre qu'on avait eu l'intention de suivre les progrès de l'art mili-

taire et de mettre le château en état de soutenir un siége avec l'emploi du canon.

« La Touraine possède donc des châteaux-forts de tous les âges et l'on peut y étudier les divers systèmes de fortification depuis le X[e] siècle jusqu'au XVI[e]. Dans l'origine, une tour de bois ou de pierre, entourée d'une enceinte de pieux, forme toute la défense; puis, vers le commencement du XII[e] siècle et même dès le XI[e], pour les places importantes, une révolution s'opère. La grosse tour de pierre s'enveloppe d'une triple enceinte, de cours et d'avant-cours; des tours défendent les portes, les angles et les courtines. Les trois enceintes se retrouvent dans la plupart de nos constructions militaires des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles. Mais elles n'entouraient pas toujours régulièrement le donjon de tous les côtés. Fort souvent l'une d'elles était incomplète et venait se relier à l'enceinte intérieure sans l'envelopper. Celle-ci, qu'on appelle chemise du donjon, ne l'entourait pas non plus d'une manière constante; les donjons de Loches et de Montbazon en fournissent des exemples remarquables.

« La disposition de nos donjons et de leur triple enceinte était, du reste, très-générale aux XI[e] et XII[e] siècles, comme l'a fort bien établi M. de Caumont. C'était celle du château de Montreuil-Bellay, décrite par un ancien chroniqueur, au temps où Geoffroy Plantagenet en fit le siége (1).

« Le système de défense des portes extérieures doit attirer aussi notre attention. L'enceinte extérieure de l'avant-cour n'enveloppait pas, avons-nous dit, complètement la deuxième

(1) « Duplici siquidem muro et antemurali cingebatur, et turrem miræ fortitudinis usque ad sidera porrigebatur. » (*Hist. Goffridis comit.* Marchegay.) — Voir aussi *Abécédaire d'archéologie militaire*, p. 436 et suiv.

enceinte; mais du côté de la porte, au lieu de se relier simplement à ce deuxième mur, elle l'enveloppait, de sorte que l'ennemi, après avoir franchi la première entrée, se trouvait resserré dans une sorte de couloir étroit entre les deux murs, où il était facile de l'écraser. Cette disposition est encore très-visible à Montbazon et à Montrichard, au milieu des ruines des enceintes. Il est probable qu'il en était de même à Pressigny. A Loches, derrière la grande entrée du château, on trouve des restes de murs anciens qui indiquent qu'il y avait là un retranchement dans lequel on pouvait se défendre quand la porte était forcée. Au Châtellier, après avoir pris le pont-levis, il fallait traverser, pour arriver à une seconde porte, un passage resserré entre deux murs et dominé par le donjon.

« Vers le XIVe siècle, le château féodal change de forme; le donjon disparaît souvent pour faire place à un bâtiment flanqué de tours; s'il ne disparaît pas complètement, il perd de son importance; ce n'est plus qu'une tour et souvent un avant-corps destiné à défendre la porte. Quelquefois, comme à Bridoré, il garde une grande importance tout en prenant la seconde destination (1).

« Les châteaux de Grillemont, Bagneux, la Guerche, la Celle-Guenand, Betz, Montpoupon, etc., appartiennent au XVe siècle. Ce ne sont plus des donjons, mais des manoirs fortifiés. Ces constructions nouvelles montrent que la féodalité commençait à perdre de sa puissance. Les comtes d'Anjou élevaient de véritables forteresses capables de soutenir un siége en règle; les seigneurs du XVe siècle ne cherchent plus qu'à se mettre à l'abri d'un coup de main; leurs châteaux ne sont plus des places fortes, mais de vastes habitations plus ou moins bien défendues. Signalons, toutefois, les souterrains de

(1) Voir les détails présentés à ce sujet dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont.

défense du château de la Celle-Guenand, formés de galeries munies de meurtrières, de passages étroits et bas, de chambres, de bancs taillés dans le roc, ce qui permettait aux assiégés de se défendre encore après la prise du château. A Retz, il existe des souterrains du même genre, mais moins considérables. Dans les souterrains de l'un et de l'autre château existe une fontaine.

« Près de la Celle-Guenand se voient encore les ruines de l'ancien château de la Celle-Draon, qui devait remonter à une époque beaucoup plus ancienne.

« Tel est l'âge relatif de nos donjons et de leurs enceintes auxquels nous n'avons fait qu'appliquer les principes posés depuis longtemps par M. de Caumont, et toujours confirmés par les textes historiques. »

M. de Caumont cite comme terme de comparaison, utile à étudier pour fixer l'âge des donjons de la Touraine, celui de la Roche-Posay en Poitou, duquel il a été traité, du reste, par M. Blanchetière, dans le *Bulletin monumental* (1).

M. d'Espinay termine en parlant des enceintes urbaines. Plusieurs petites villes de la région ont encore conservé des restes plus ou moins complets de leurs anciennes murailles. Sans parler de celles de Loches, dont il a été question déjà, on peut citer Beaulieu, dont l'enceinte, presque complète encore, remonte au XV[e] siècle, Preuilly, Châtillon, Montbazon, Montrichard. Ces enceintes sont généralement moins anciennes que celles des châteaux auxquelles elles venaient se relier.

24[e] Question : « *Quels sont les monuments du pays bâtis par Foulques Nerra ?* »

(1) Voir le plan de la ville et du château de la Roche-Posay dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, p. 480.

M. d'Espinay répond que la question se trouve confondue avec les précédentes, et qu'elle est par le fait épuisée.

M. l'Archambault fait observer que les monuments construits par Foulques Nerra sont énumérés dans la chronique dont son petit-fils, Foulques Réchin, est l'auteur : ce sont les châteaux de Langeais, Montrésor, S[te]-Maure, Chaumont et l'abbaye de Beaulieu.

D'après M. d'Espinay, la plupart des édifices mentionnés ont été rebâtis sans omettre Montrichard dont Foulques Réchin n'a pas parlé. Le mur nord de l'église de Beaulieu est le monument le plus authentique qu'on puisse faire remonter à Foulques Nerra. On peut y étudier les caractères de son époque : grandes pierres taillées, presque aussi hautes que longues, joints très-larges en gros mortier et passés au fer plat, fenêtres en plein-cintre, sous-colonnettes et sous-ornementation. Le donjon de Loches, dont l'origine n'est pas aussi bien connue, présente exactement les mêmes caractères.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

LAIR.

DEUXIÈME SÉANCE DU 12 JUIN.

Présidence de M. DE COUGNY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Siégent au bureau : MM. *Guillemeau*, directeur de l'École normale ; *Leblois*, curé de St-Antoine ; *Collet*, architecte de la ville ; *d'Espinay*.

M. *de Fontaine* remplit les fonctions de secrétaire.

M. Le Dain lit une note résumant la discussion relative au donjon de Loches et à ses enceintes.

« En l'absence de tout document historique indiquant le constructeur et l'origine du magnifique donjon du château de Loches, n'est-il pas raisonnable de rechercher quelque lumière dans la comparaison des détails de sa maçonnerie avec ceux des monuments à date certaine? Nous pensons que tous les archéologues en conviendront. Or, le grand mur encore debout de la primitive abbatiale de Beaulieu, fondée par Foulques Nerra, comte d'Anjou, vers l'an 1007, d'après la chronique des comtes d'Anjou, offre tant de ressemblance avec le donjon, dans l'appareil, dans les joints des pierres, dans le mortier employé et dans les baies, qu'il semble impossible de ne pas leur attribuer une origine à peu près contemporaine. Sans doute Foulques Réchin, dans l'énumération donnée dans sa chronique des châteaux nombreux bâtis par son ancêtre Foulques Nerra, ne mentionne pas Loches; mais si l'on répugne, pour cette raison et pour d'autres, à regarder le grand batailleur et bâtisseur du pays comme le fondateur de ce bel ouvrage militaire, l'on ne saurait rien objecter contre l'attribution du monument à Geoffroy Martel, fils de Nerra. Le donjon remonterait de la sorte vers le milieu du XIe siècle, assez peu de temps, en définitive, après la fondation de Beaulieu, édifice d'un type semblable, et l'on n'infligerait ainsi aucun démenti à la chronique de Foulques Réchin. L'argument tiré de la ressemblance des maçonneries de Beaulieu et du donjon ne saurait être méprisé sans nier les principes élémentaires de l'archéologie. En outre, on ne peut admettre que les comtes d'Anjou du XIe siècle, que l'histoire nous représente toujours en guerre avec leurs voisins, et notamment avec les comtes de Blois, aient négligé de construire dès cette époque une formidable forteresse dans leur place de Loches, située, qu'on le remarque, non

loin des frontières de la Touraine et des possessions des comtes de Blois. Il ne faut donc pas croire que le donjon soit un ouvrage du XIIe siècle; il est nécessairement plus ancien.

« Mais on ne saurait en dire autant des diverses enceintes qui l'environnent. La deuxième, flanquée de tours rondes, doit être de la fin du XIIe siècle. Elle fut peut-être bâtie par Robert de Tournebam et Girard d'Athée, capitaines du roi Richard, qui, vers 1200, *fortifièrent Loches*, comme nous l'apprend la chronique de Tours. Des brèches réparées et des reprises semblent indiquer sur ses parois les traces du siége long et opiniâtre que le château soutint contre Philippe-Auguste en 1205. Devenu maître de la place, le roi de France, ou, si l'on veut, Dreux de Mello, auquel il avait donné Loches, fit ajouter à la deuxième enceinte trois tours fort grosses, à bec saillant, qui englobèrent plusieurs des anciennes tours rondes. C'était un système nouveau et meilleur qui commença certainement à être en vigueur dès le commencement du XIIIe siècle. Leur construction eût d'ailleurs été assez inutile plus tard, puisque, après la conquête de la Touraine par Philippe-Auguste, la guerre ne désola plus cette province jusqu'à l'époque des invasions anglaises du XIVe siècle. Ainsi donc, édification du gros donjon au XIe siècle, soit par Foulques Nerra, soit, si l'on tient compte du silence du chroniqueur, par Geoffroy Martel, construction de la deuxième enceinte à la fin du XIIe siècle, et des tours à bec au XIIIe : telles sont, pour nous, les conclusions à tirer de l'examen du château de Loches et des discussions auxquelles il a donné lieu. »

M. le comte de Galembert rend compte de la visite faite le matin par le Congrès à la chapelle de Vignemont. Le style de cet édifice démontre qu'il appartient à l'époque de transition, entre la période romane et la période ogivale; l'abside est circulaire et couverte en moellonage; les fenêtres qui

l'éclairent sont en plein-cintre sans ornements. Les voûtes, aujourd'hui écroulées, étaient ogivales, ainsi que le montrent les arcs formerets encore existants. Les colonnes qui les portent sont surmontées d'élégants chapiteaux bien fouillés. On voit encore sur les murs de l'abside et sur les chapiteaux des traces d'anciennes peintures. A une époque postérieure, peut-être au XVIe siècle, une litre a été ajoutée et a masqué une partie de ces peintures.

M. Gautier explique la destination de cette chapelle, qui était une chapelle sépulcrale située au milieu d'un cimetière d'une haute antiquité et dans lequel on trouve des débris de poteries romaines, en même temps que des auges ou cercueils en pierre contenant des sépultures du moyen-âge.

M. d'Espinay rend compte de la suite de l'excursion faite par le Congrès dans la matinée.

M. d'Espinay annonce au Congrès une découverte fort intéressante. Aujourd'hui même, M. Collet vient de faire ouvrir, dans les appartements de la sous-préfecture, une porte depuis longtemps murée. Cette porte donne accès à un escalier par lequel on descend d'abord à l'une des casemates faisant partie du système de défense déjà décrit par M. d'Espinay, et plus bas à de vastes souterrains. C'est un véritable dédale de passages allant dans tous les sens, d'escaliers, de puits plus ou moins profonds; une herse en défendait l'entrée au bout de l'escalier qui descend de la casemate aux passages, inférieurs. Au bas, un des couloirs vient aboutir à une issue donnant dans une maison du fort St-Ours; un autre passage à une vaste cave située en face des fossés St-Ours; d'autres passages sont murés. Plusieurs de ces couloirs sont voûtés en mitre; mais, l'appareil n'ayant aucun caractère, il est impossible d'en fixer la date.

Le Congrès prend un vif intérêt à cette communication et exprime sa reconnaissance pour M. le sous-préfet, toujours

disposé à faciliter les travaux et les recherches des membres du Congrès.

M. Gautier, comparant les souterrains du donjon avec ceux dont on vient de parler, trouve entre eux une très-grande analogie, et croit reconnaître dans les uns et les autres des refuges d'une haute antiquité et semblables à ceux qui ont été découverts en Poitou. Il cite un passage de Tacite relatif à ce sujet. Ils auraient été utilisés à une époque postérieure par les constructeurs du château qui en auraient fait un système de défense.

MÉDAILLE DÉCERNÉE A M. DE BRIDIEU.

M. de Cougny annonce au Congrès que, dans sa réunion de la veille, le conseil administratif de la Société française d'Archéologie a décerné une médaille d'argent à M. le marquis de Bridieu, pour avoir préservé de la destruction l'ancienne église paroissiale de St-Laurent de Beaulieu.

En remettant à M. de Bridieu la médaille qui lui a été décernée, M. de Cougny se félicite d'être dans cette circonstance l'interprète de la Société française d'Archéologie et des membres du Congrès de Loches. La Société française et le Congrès eussent pu trouver, dit-il, un interprète plus éloquent, mais ils n'en eussent pas rencontré qui eût une plus vive sympathie pour M. le marquis de Bridieu et pour l'œuvre conservatrice dont il est l'auteur.

M. le marquis de Bridieu remercie le Congrès en ces termes :

« MESSIEURS,

« J'étais loin de m'attendre à l'honneur que me fait la Société archéologique de France, en me décernant une médaille à titre de conservateur de la vieille église paroissiale de St-Laurent. Pouvais-je ne pas seconder, en la rendant au

culte, le zèle éclairé de M. l'abbé Juschereau, ancien curé de Beaulieu, et les vœux d'une population fidèle comme celle de Loches aux grands et pieux souvenirs?

« Si vous avez été frappés, Messieurs, de l'affluence à vos intéressantes séances d'auditeurs attentifs, si les dames en si grand nombre ont voulu par leur présence orner cette vaste salle du château royal de Loches, dépossédé de son ancienne splendeur, c'est que le sentiment de l'art dont vous êtes les interprètes accrédités, et auquel vous venez de donner une si nouvelle et si heureuse impulsion, vit et vivra toujours parmi nous.

« Il y a trente ans, Messieurs, l'église collégiale, les charpentes du château, l'hôtel-de-ville, les tours, les anciennes portes des ponts-levis menaçaient ruine; si vous constatez aujourd'hui une transformation favorable dans l'état de ces monuments, c'est qu'une même pensée de conservation et de restauration a dirigé tous nos efforts, mais personne mieux que M. Taschereau, ancien député de cet arrondissement, ne les a secondés et réalisés. Tous ces travaux, dirigés par MM. Pescherard, Vestier, Collet, Baillargé, Verdier, architectes, ont été exécutés (maçonneries et sculptures) exclusivement par des ouvriers de la ville, MM. Baillay père et fils.

« En adressant au savant président de la Société archéologique de France, M. de Caumont, et à ses dignes coopérateurs mes humbles remercîments, je prierais M. d'Espinay d'agréer mes félicitations non-seulement parce qu'il a proposé et illustré cette solennité, mais encore parce qu'il a su associer à son œuvre de jeunes et fervents collaborateurs qui la développent avec autant de zèle que de succès. »

(Applaudissements.)

M. le président appelle la question vingt-cinquième :

A quelle époque appartient l'ancien palais des rois de

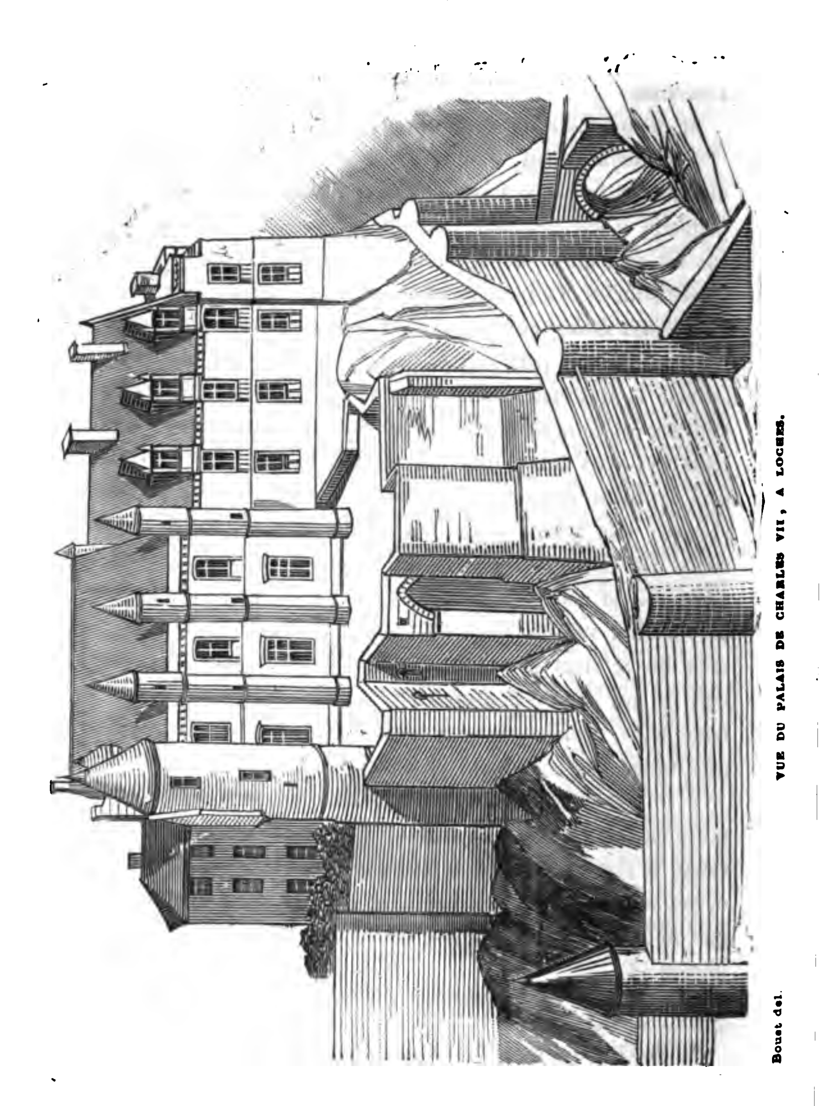
France à Loches? — Quels sont les caractères de l'architecture de ce monument? — Diverses époques de sa construction.

M. d'Espinay traite cette question.

« Le *logis du roi*, aujourd'hui sous-préfecture de Loches, est situé à la partie nord-est du château, sur le bord du plateau ; il est probable que ses soubassements sont établis sur les anciennes enceintes. Il se compose de deux parties très-distinctes. La plus ancienne et la plus intéressante (dite *les vieilles salles*) comprend deux étages non voûtés : l'étage supérieur n'était jadis couvert que par la charpente de forme ogivale et qui était garnie d'un lambris. Du côté extérieur l'édifice est muni de quatre élégantes tourelles avec encorbellements ; deux autres tourelles existent du côté de la cour, et une septième domine le pignon nord. Les pignons sont à redans ; une galerie règne encore sur le mur du côté extérieur. De vastes fenêtres à plates-bandes garnies de nervures toriques, et surmontées d'arcs en quart de cercle, mais aujourd'hui veuves de leurs meneaux, éclairent la grande salle où se tient le Congrès. De jolies sculptures ornent la frise et les encorbellements des tourelles ; celles des encorbellements, représentant des volutes tréflées, sont à peu près identiques aux modillons de la frise de St-Julien de Tours.

« De récentes découvertes ont fait retrouver l'ancienne porte ogivale et de hautes fenêtres à tympan ogival qui éclairaient le pignon nord, aujourd'hui masqué. Une sculpture fort curieuse, représentant un homme qui tue un lion, orne le cul de lampe de la tourelle en échauguette qui domine ce pignon (1).

(1) M. Paillart, sous-préfet de Loches, a émis l'opinion que cette sculpture représentait non Pépin le Bref, comme on le croit généralement, mais Alexandre le Grand tuant le lion d'Abyssa. Cette explica-



Bouet del.

VUE DU PALAIS DE CHARLES VII, A LOCHES.

« Dans le soubassement on trouve encore les restes d'une vaste cheminée et d'un escalier qui montait à la galerie.

« La disposition de cet édifice et le caractère des sculptures qui ornent les frises, les tympans des fenêtres et les redans, permettent, à défaut de documents historiques, d'en fixer approximativement la date. Il est antérieur à l'introduction du style flamboyant, mais il paraît postérieur au XIIIe siècle. On pourrait donc supposer qu'il a été construit au XIVe siècle.

« La seconde partie du logis du roi a une date à peu près certaine ; elle a été élevée sous Louis XII ; ce bâtiment appartient au style flamboyant ; mais les sculptures des fenêtres en *arc tudor* et des lucarnes sont lourdes et peu gracieuses. Il a malheureusement masqué le beau pignon nord de l'ancien château, dont on ne peut plus voir aujourd'hui les sculptures que dans les combles. Les touristes admirent dans la partie de Louis XII le charmant oratoire d'Anne de Bretagne, dont l'autel et le dais, parfaitement fouillés, présentent l'aspect d'une véritable dentelle de pierre.

« A l'extrémité du jardin de la sous-préfecture, les archéologues remarquent les ruines d'un ancien édifice qui, par le caractère de la maçonnerie et celui des fenêtres en plein-cintre qui l'éclairaient, paraît remonter au XIIe siècle. Un titre de l'an 1400 nous apprend qu'il y avait en cet endroit d'anciennes cuisines appelées les *cuisines du roi* (1). Il est probable que ce mur en ruines est le débris d'un ancien manoir abandonné lors de la construction du palais actuel au XIVe siècle, et peut-être alors transformé en servitudes. »

tion paraît très-admissible. Le moyen-âge représentait plutôt des scènes tirées des romans ou des légendes, que des faits d'histoire moderne.

(1) Titre du 28 septembre 1400. Extr. de l'inventaire du chartrier de la collégiale, fo 106.

M. Collet donne quelques explications sur la tour dite d'Agnès, où la tradition prétend que résidait la belle Agnès Sorel. Cette tour renfermait dans la partie inférieure un escalier communiquant par un vaste couloir avec la porte ogivale qui ouvre dans la rue St-Ours. Cette tour était donc en réalité l'entrée du château (1).

M. Le Dain combat les conclusions de M. d'Espinay, et compare la grande salle du château de Loches à celle du palais de justice (ancien château) de Poitiers, dont le pignon a été élevé au temps de Charles VII. Il trouve la plus grande ressemblance entre ces deux constructions et les croit contemporaines. Il ne pense pas que la salle de Loches puisse remonter au XIVe siècle; les malheurs du temps, la captivité du roi Jean, la démence de Charles VI, les guerres contre les Anglais n'auraient pas permis de bâtir à cette époque ce bel édifice. Il pense, d'après la tradition lochoise, très-admissible suivant lui, qu'il a dû être construit par Charles VII, au temps de la belle Agnès.

M. d'Espinay répond à M. Le Dain que la vue seule d'un dessin représentant le pignon du palais de justice de Poitiers, suffit pour prouver que les deux édifices comparés ne sont pas du même temps. Le pignon de Poitiers appartient au style flamboyant le plus pur et le plus élégant. Or, il n'y a pas trace du style flamboyant dans les vieilles salles du château de Loches, ni dans les sculptures des frises, ni dans les nervures toriques qui ornent les fenêtres, ni dans les tympans, ni dans les fleurons qui les surmontent, ni dans la forme des arcs très-différents des arcs surbaissés de l'époque flamboyante. Les vieilles salles présentent, en un mot, des carac-

(1) M. Collet, architecte, a déjà fait au logis du roi quelques restaurations fort bien entendues et conformes aux données archéologiques.

tères architectoniques antérieurs au style du XVᵉ siècle et très-différents de ceux du palais Jacques Cœur, qui appartient au règne de Charles VII. C'est un spécimen fort remarquable de l'architecture civile de l'époque intermédiaire entre la période purement ogivale et la période flamboyante (1).

L'ordre du programme appelle la question nᵒ 26 :

« *A quel usage était destinée la tour St-Antoine? — Quelle est l'époque de sa construction?* »

« La tour St-Antoine qui domine si majestueusement l'entrée de la ville, dit M. d'Espinay, est un édifice de la Renaissance d'une grande élévation et d'une belle construction. Elle est ornée d'une galerie à jour, dont les meneaux affectent la forme de lettres; de belles fenêtres en plein-cintre, avec pilastres et chapiteaux sculptés, l'éclairent dans les étages supérieurs; elle se termine par un dôme octoètre porté par d'élégants contreforts et surmonté d'une lanterne percée à jour. Elle était entièrement construite en 1575; car la vue de Loches, extraite de l'ouvrage de Belleforest, la représente telle qu'elle est aujourd'hui avec le petit dôme qui la termine. D'un autre côté, le style de l'ornementation, et notamment les têtes sculptées que l'on remarque à la partie inférieure, annoncent qu'elle date du règne de François Iᵉʳ. Mais quelle était sa destination? Clocher ou beffroi? La tour St-Antoine était attenante à une petite église dont il ne reste plus que quelques ruines; mais ces ruines montrent que l'église, au moins dans la partie voisine de la tour, était aussi une construction du commencement du XVIᵉ siècle. La tour paraît donc avoir eu pour destination première celle de clocher. Ce

(1) Voir *Abécédaire archéologique* de M. de Caumont, architecture civile.

qui confirme cette opinion, c'est que l'échevinage de Loches n'a été constitué qu'en 1560, d'après un historien du XVII[e] siècle (1). Or la tour, au moins dans sa partie inférieure, remonte à une époque moins récente. Il n'est pas probable que les bourgeois de Loches fussent assez riches pour construire un aussi beau beffroi, ni qu'ils aient songé à l'élever alors qu'ils n'avaient point encore d'échevinage constitué. S'ils eussent pu bâtir un beffroi, ne l'auraient-ils pas placé d'ailleurs à l'hôtel-de-ville même ? La tour St-Antoine en est située à une certaine distance, ce qui devait être assez incommode. Il est donc très-probable que si cette tour a servi de beffroi, ce n'a été qu'une destination donnée après coup au clocher de la petite église St-Antoine. Cette opinion, du reste, a paru dominante parmi les membres du Congrès étrangers à la localité, lors de la visite faite le matin aux monuments de la ville. »

M. Archambault répond que la date de la tour est connue; elle a été bâtie par François I[er] en 1529, d'après un texte des archives de Notre-Dame de Loches, cité dans les tablettes de M. de Pierres; mais la partie supérieure paraît être de quelques années postérieure à cette date. Ce fut seulement en 1560 que Charles IX permit aux habitants de Loches de se choisir un maire, un procureur de ville, trois échevins, deux élus et un greffier. Mais, avant cette époque, les habitants avaient des réunions publiques, et un beffroi n'était pas inutile. Mais peut-être, ajoute M. Archambault, Charles IX ne faisait-il que réaliser la promesse de François I[er], et le monument avait-il été destiné à faire un beffroi dès l'origine de sa construction ? Il est bien considérable

(1) *Le paradis délicieux de la Touraine*, par Martin Marteau, 4[e] partie, ch. IV. (Ouvrage publié en 1640.)

pour n'avoir été que le clocher d'une petite église avec laquelle il n'a aucune proportion.

L'église de la Renaissance dont on voit les restes aurait été construite, d'après D. Galand, sur l'emplacement d'une ancienne église bâtie par Hildegarde, femme de Foulques Nerra, pendant qu'elle faisait élever à Loches son fils Geoffroy. Elle aurait été détruite pendant les guerres de Philippe-Auguste contre les rois d'Angleterre.

L'ordre du programme appelle la question vingt-septième :

« *Les monuments de la Renaissance, et notamment l'hôtel-de-ville de Loches.* »

M. d'Espinay indique les monuments religieux de l'époque de la Renaissance. Les principaux sont l'église de Montrésor et celle de Genillé. On peut encore citer le chœur actuel de l'église de Beaulieu, de forme polygonale, et éclairé par de vastes fenêtres ogivales d'un style flamboyant très-avancé, et datant de la fin du XVᵉ siècle.

L'église de Genillé a un clocher du XIIᵉ siècle ; mais elle a été rebâtie presque entièrement au XVIᵉ siècle. Les fenêtres du chœur sont en style flamboyant très-avancé ; la corniche, à l'extérieur, est composée de crousilles sculptées, toute l'ornementation des clochetons qui surmontent les contreforts est dans le style de la Renaissance.

La petite église de Paulmy appartient aussi au XVIᵉ siècle ; elle est d'un style assez pur. On pourrait aussi citer quelques chapelles ou portions d'églises du XVIᵉ siècle, à Bournan, à Chédigny, à Pressigny, et enfin l'ancienne église St-Antoine de Loches, qui appartenait aussi à la même époque.

Mais le monument religieux le plus important de la Renaissance, c'est l'église de Montrésor, sur laquelle M. l'abbé Bertrand a présenté au Congrès un travail spécial.

« Imbert de Bastarney, baron du Bouchage et d'Anton, seigneur de Montrésor, ancien chambellan de Louis XI, fonda dans cette ville un chapitre le 26 mars 1521. La mort d'Imbert, survenue en 1523, et le bas-âge de René de Bastarney, son petit-fils, alors orphelin, firent différer la construction de l'église, qui n'eut lieu qu'en 1541, vingt ans après la fondation du chapitre.

« Cet édifice, construit dans de belles proportions, n'a qu'une seule nef couverte de voûtes ogivales à nervures; mais celles des chapelles sont décorées de caissons carrés, avec figures sculptées, armoiries, etc. Le chœur est éclairé par de belles fenêtres ogivales, dans le style flamboyant le plus avancé.

« A l'extérieur, les murs sont couronnés par une large frise divisée en compartiments carrés dans lesquels ont été sculptées cinquante figures de personnages empruntés soit à l'histoire sainte, soit à l'histoire ancienne. Les sculptures des chapiteaux et des portes sont des plus variées. Divers sujets tirés de l'Écriture sainte sont représentés au principal portail, au milieu d'un grand luxe d'arabesques et de dessins dans le style du temps. Deux médaillons renferment les portraits de René de Bastarney et d'Isabelle de Savoie, sa femme.

« L'ensemble de cet édifice présente un aspect des plus gracieux et des plus élégants. On admire surtout cette richesse de sculptures jetées à profusion sur toutes ses parties. »

M. d'Espinay passe à l'énumération des monuments de la Renaissance appartenant à l'architecture civile, et cite les suivants :

« L'hôtel-de-ville de Loches appartient au règne de François 1er. Par lettres-patentes du 1er décembre 1519, le roi autorisa les bourgeois de Loches à bâtir un hôtel-de-ville, à la condition que l'édifice renfermerait une salle pour la justice royale, une prison et un grenier à sel. Jusque-là le



Bouet del.

HÔTEL-DE VILLE DE LOCHES ET UNE DES PORTES DE LA VILLE.

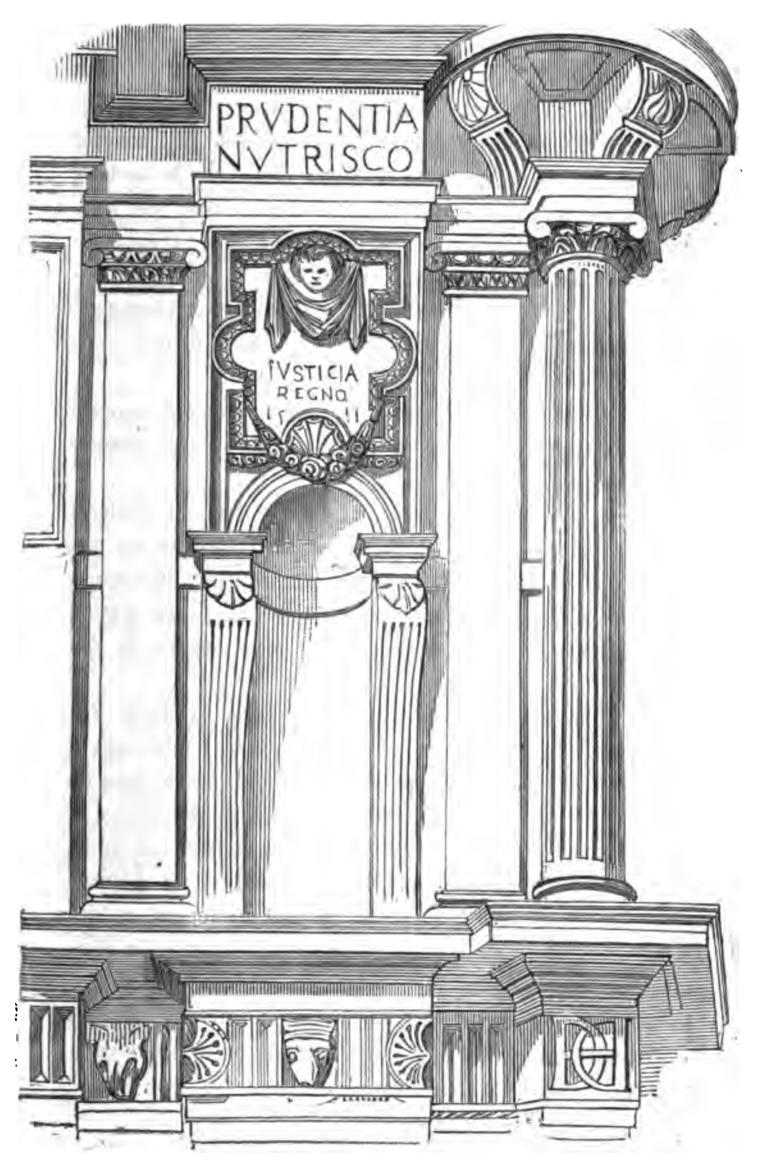
bailli avait été obligé de tenir ses audiences dans une maison louée. L'édifice était donc à la fois tribunal et hôtel-de-ville (1). Il est contigu à la porte Picoys, et a été établi sur le mur de ville lui-même dans un espace assez restreint. Du côté de la ville, il se compose d'un gros pavillon qui renferme l'escalier et d'un corps de logis; les fenêtres et les lucarnes sont dans le style du XVIe siècle, avec pilastres et chapiteaux d'ordre ionique dont les sculptures sont de fantaisie. Les frises sont ornées de moulures en losanges ou en cercles qui rappellent l'ornementation de St-Eustache. Les meneaux ont été enlevés. Du côté du rempart, le corps de logis se compose de deux pignons faisant suite à la porte Picoys. Malheureusement ces pignons sont aujourd'hui masqués par des maisons bâties dans l'ancien fossé et qui enlèvent le jour aux appartements de l'hôtel-de-ville situés de ce côté et les rendent inutiles. Il est regrettable qu'on ait ainsi masqué ce bel édifice.

« Nous ne parlerons pas du château de Sansac, visité par les membres du Congrès, lors de la visite à Beaulieu, et décrit par M. l'abbé Chevalier. C'est, toutefois, un des jolis édifices du XVIe siècle que possède la ville de Loches.

« La chancellerie est une magnifique maison en style grec, située dans la rue du Château; elle porte les dates de 1550 et 1551. Les chapiteaux appartiennent à l'ordre ionique pur; les frises, ornées de triglyphes et de têtes de taureaux vivants ou à l'état de squelettes, ont un cachet antique et païen des plus remarquables. Sur le linteau d'une fenêtre, on voit un groupe représentant Déjanire, Hercule et le centaure Nessus. Ce groupe était jadis sur une cheminée.

« L'ancien hôtel Nau, rue St-Antoine, appartient aujour-

(1) La copie de cette charte sur parchemin est déposée aux archives de la mairie de Loches.



FRAGMENT DE LA MAISON DITE LA CHANCELLERIE, A LOCHES.

d'hui à Mme Caillaud; il s'appuie d'un côté sur le mur de ville. On y admire de magnifiques tapisseries du XVIe siècle, représentant l'histoire de Joseph, et une boiserie du commencement du XVIIe, qui orne la salle à manger, dont la cheminée en bois sculpté est des plus remarquables. La cheminée du salon est en pierre; le trumeau représente le buste de Diane, en ronde-bosse, au milieu d'amours avec une guirlande pour encadrement. Ce buste est une date ; très-probablement, les ornements de cette cheminée et l'hôtel lui-même sont du temps d'Henri II. A l'extérieur se voient quelques médaillons renfermant des têtes sculptées dans le style de la Renaissance.

« Il existe encore une belle maison Renaissance, ouvrant dans la Grand'Rue et dans la rue St-Antoine, avec pilastres et chapiteaux sculptés.

« Dans l'enceinte du château, dans la rue du Château, dans la rue St-Antoine et dans la rue St-Ours, en un mot dans la vieille partie de la ville, on voit beaucoup de maisons du XVIe siècle plus ou moins bien conservées, mais n'ayant pas l'intérêt artistique de celle que nous venons de décrire.

« Les maisons de cette époque, les unes en pierre avec sculptures, les autres en bois, sont encore nombreuses à Beaulieu, à Preuilly, à Montrichard et en général dans les vieilles localités. Preuilly en possède d'assez remarquables.

« Une des plus gracieuses constructions de la Renaissance, c'est la tour d'escalier du château de Pressigny. Ce château, situé dans l'ancienne enceinte et au pied du donjon, appartient aux XVIe et XVIIe siècles. Au rez-de-chaussée du bâtiment moderne existent de fort belles voûtes du XVIe siècle. La principale façade est du XVIIe; elle est ornée de colonnes grecques à chaque étage. A l'une des extrémités se trouve la tourelle d'escalier. Cette tour se termine par une plate-

forme extérieure avec saillie portée sur des consoles sculptées; elle est entourée d'une élégante balustrade en pierre également sculptée. Un petit dôme couvre l'entrée de l'escalier. Le tout présente l'aspect d'un phare. Le style indique la fin du XVI[e] siècle.

« Au prieuré de Sepmes, il existe encore un corps de bâtiment de la Renaissance avec un bel escalier droit. Le plafond est à caissons sculptés avec pendentifs. Ce travail des plus remarquables peut être mis en comparaison avec les escaliers des châteaux royaux de la seconde moitié du XVI[e] siècle. On remarque aussi à Sepmes une fort belle margelle de puits.

« Nous ne dirons rien des magnifiques châteaux de Chambord, Chenonceaux, Amboise, Chaumont, Azay-le-Rideau et de tant d'autres qui existent encore dans le pays. La Touraine est la terre classique des châteaux de la Renaissance. Près de Loches, on peut citer le château de Verneuil, grande et belle habitation d'un style noble et sévère, construite au siècle dernier. »

M. Gautier fait une analyse rapide d'une notice qu'il a rédigée en 1862 pour la Société archéologique de Touraine, et qui a été imprimée dans les Mémoires de la Société (t. XVI, p. 83) :

« C'est, dit-il, au mois d'octobre 1517 que fut faite la première démarche pour la construction de l'hôtel-de-ville de Loches. Une députation alla trouver à Montrichard les trésoriers de France qui y étaient assemblés, afin d'avoir *quelque estat pour faire une maison et houstel de ville aud. Loches.*

« A ce moment, il n'y avait point d'endroit pour tenir les assemblées municipales; la justice se rendait dans une petite chambre tenue à titre de location, au nom du roi, moyennant 20 fr. par an: « En laquelle chambre la moitié du peuple

« le plus souvent ne peut tenir..... dont advient chacun « jour grant inconvénient, et mesmement en temps conta- « gieux on est contraint à sortir de lad. chambre pour le « grant danger de la presse et affluence dud. peuple. »

« Il n'y avait point de prison. La porte du château qui en servait était si peu sûre que les prisonniers s'échappaient presque toujours en brisant portes et serrures, et le roi était obligé de payer les réparations.

« De plus, les habitants avaient obtenu depuis longtemps le droit d'avoir un grenier à sel, et l'on n'avait point de magasins.

« Aussi la demande faite pour avoir un hôtel-de-ville comprenait-elle auditoire ou tribunal, chambre du conseil, prison et grenier à sel.

« Le 1er décembre 1529, le roi François Ier donna, à Blois, des lettres-patentes accordant aux habitants le droit de prendre sur eux, de leurs deniers, jusques à la somme de mille livres pour l'érection d'un bâtiment affecté aux divers services que nous venons d'énumérer. Il devait être construit près du *portal Picquois* avec le droit de s'aider du portail et des murailles de la ville, *sans toutefois aucune ruyne ni démolicion aud. portal ni desdites murailles.*

« Le 9 du même mois, nouvelles lettres-patentes autorisant les habitants à prendre pendant sept ans, sur le revenu des amendes et l'émolument de la justice de Loches, la somme de 300 livres. Ce don fut continué pendant quatre ans, en 1525.

« L'exécution de ce projet rencontra de nombreuses difficultés. Les lettres-patentes que nous venons de mentionner étaient, par différents motifs, restées sans effet. Il fallut en obtenir d'autres par deux fois. Les premières sont du 4 mars 1527, et les dernières du 29 octobre 1529.

« De nouveaux retards furent encore occasionnés par le

receveur de Touraine qui devait payer les sommes octroyées par les lettres-patentes du 9 décembre 1519, et qui chercha différents prétextes pour se dispenser d'effectuer ce paiement. On parvint cependant à lui forcer la main.

« Le 21 janvier 1531, une assemblée des officiers du roy et des habitants charge le receveur de la ville de choisir l'emplacement. De nouvelles difficultés s'élevèrent cette fois de la part des propriétaires qui ne voulaient point céder le terrain dont on avait besoin. Le receveur et procureur de la ville fut obligé d'obtenir en chancellerie des lettres en date du 15 février 1531, afin de contraindre les propriétaires à délaisser les maisons qui devaient être prises par les nouvelles constructions, et à en prendre récompense selon les appréciations qui en seraient faites par gens *ad ce cognoissans*. C'est, pour le fond comme pour la forme, l'expropriation pour cause d'utilité publique, dont on rencontre de rares mais très-anciens exemples.

« Cinq maisons, six peut-être, furent expropriées non sans peine et sans quelque procès, dont l'un durait encore en 1537, que la maçonnerie était déjà assez avancée.

« Le prix de ces maisons s'éleva à 1,450 fr. environ.

« En 1534, Me Jehan Baudoin, *maistre maczon*, vint à Loches pour voir les lieux. Il donna *son advis et pourtraict sur d'eddiffication du bâtiment*, et recust pour ce 45 sols avec 10 sols qui furent donnés aux compagnons qui vinrent avec luy. Jehan Baudoin est donc le véritable architecte de l'hôtel-de-ville.

« Le 6 avril 1535, on commença à mettre ouvriers en œuvre.

« Le maître maçon, *conducteur de la besogne*, était Me André Sourdeau. Nous croyons qu'on doit le considérer comme un architecte en second et lui attribuer beaucoup du mérite de la construction, au moins dans les détails et dans

la direction générale des travaux et l'exécution du plan donné par Baudoin. Il était payé 5 sols par jour.

« Il y avait en outre, en commençant, deux maçons payés 4 sols 10 deniers, et six manœuvres à raison de 4 sols seulement.

« A ces premiers ouvriers on en adjoignit successivement un grand nombre d'autres.

« Les comptes nous ont fourni de précieux renseignements sur toute cette construction. Tout est constaté dans les plus petits détails, même le prix de la pelote de corde qui a servi à tracer le premier alignement. Nous citerons seulement le prix de quelques matériaux :

« La tombellerée de sable, 9 deniers.

« La pippe de chaux, 22 sols 6 deniers.

« Le cent de parpains, 30 sols.

« En 1539, Me André Fortin remplaça, comme conducteur de la besogne, Me André Sourdeau, dont le nom disparaît. André Fortin disparaît à son tour en 1541, et Bernard Musnier, un des simples maçons qui travaillait à l'édifice dès le premier jour, se charge, moyennant un prix fait, de parachever le bâtiment. Musnier ne prend jamais le titre de maître maçon ni celui de conducteur de la besogne.

« En 1541, on acheta aux chartreux du Liget pour 73 livres 15 sols de bois. Ces arbres coûtèrent 142 livres pour le prix du transport des Chartreux à Loches. Les chemins étaient si mauvais que *souventes foys les charrettes se rompoient*, et l'on employa plus de sept vingt journées, à six personnes, à charroyer les grosses pièces sur deux trains à quatre roues. D'autres bois avaient été achetés précédemment, entr'autres 156 pieds de chêne provenant du Plessis-Savary, près Loches, qui coûtèrent 150 livres, outre les frais et le vin du marché.

« Les plans de la charpente furent faits par Mathurin Roy,

assisté de Antoine Coulon. Le 27 décembre 1541, on fit marché pour cette charpente avec Pierre Jouzeau et André Turmeau, maîtres charpentiers de la paroisse Saint-Laurent de Beaulieu, et Antoine Coulon, leur associé, moyennant 226 livres. La couverture fut faite par Martin Charlot et Guillaume Rouger, de Tours, moyennant 430 livres. L'appropriation de l'intérieur se fit immédiatement après.

« Le 1er août 1543, on fit la visite du bâtiment, et le 11 du même mois la décharge en fut donnée au maçon Bernard Musnier.

« La construction avait duré huit ans, du 1er avril 1535 au mois d'août 1543. Les ressources provenant des dons du roi et des deniers de la ville s'étaient élevés à 4,300 livres. Un calcul qui ne peut être qu'approximatif, parce que nous n'avons point de documents assez complets pour le faire d'une manière certaine, nous donne à croire que cette somme ne fut point dépassée. »

La question 27e étant épuisée, l'ordre du programme appellerait les questions 28, 29 et 30, qui ont déjà été traitées. M. le président donne donc la parole à M. l'abbé Auber sur les questions 31 et 32, ainsi conçues :

« *Quelle part doit-on faire à l'histoire locale dans l'enseignement des écoles ?*

« *Quels services les instituteurs primaires peuvent-ils rendre à l'archéologie ? — Moyen d'utiliser leur concours pour l'exploration et la conservation des anciens édifices.* »

M. l'abbé Auber lit le mémoire suivant :

« Messieurs,

« Le programme de notre réunion devait comporter surtout des questions locales, et nous savons, en arrivant au terme des intéressantes observations que nous ont four-

nies l'histoire et les monuments de ce beau pays de Touraine, avec quel empressement et quelle netteté sont étudiés beaucoup de points qui désormais ne seront plus des mystères pour personne. Peu familiarisé avec cette remarquable contrée, je n'en connaissais l'archéologie monumentale que par de vagues données, résultat habituel d'études générales, mais trop insuffisantes à qui veut des observations sérieuses. Le *Bulletin monumental* nous a révélé tout récemment une foule de détails dus à la plume aussi élégante que spirituelle, aussi attachante que judicieuse de M. de Cougny ; et, pendant ces quelques jours consacrés encore à nos communes recherches, le sol décrit par notre docte collègue nous a montré les illustrations toutes vivantes de ses pages rapides et animées. Je connais donc, au moins en partie, tout ce qu'ont de mémorable et d'attrayant les plaines, les coteaux et les rivages où nous avaient conviés d'heureuses inspirations.

Mais il semble qu'à défaut de toute compétence de ma part à traiter les questions proposées par des archéologues tourangeaux, je puis apporter peut-être une certaine coopération aux efforts couronnés ici de tant de succès, si je m'empare, comme d'un résumé de ces travaux et d'une conséquence de plus à leur donner, de ces deux dernières questions qui regardent l'enseignement de l'histoire locale dans les écoles, et les services que les instituteurs y peuvent rendre à la science archéologique. Aussi bien nous pouvons de ces deux questions n'en faire qu'une, car elles se lient par une corrélation très-accentuée, et il n'y a pas loin en effet du principe qui fait admettre la nécessité de cet enseignement aux conséquences pratiques les plus capables de le faire fructifier.

« Que de fois, Messieurs, nous avons entendu redire depuis de longues années ce reproche trop mérité de n'avoir goûté dans nos classes que les Grecs et les Romains, les

Macédoniens et les Carthaginois dont encore, il faut bien l'avouer, nous ne savions guère que les noms, rattachés à quelques notions de chronologie souvent hasardée, et qui ajoutaient au grave défaut d'ennuyer notre enfance, un défaut mille fois plus funeste, celui de laisser nos jeunes âmes vides de tout patriotisme, de tout sentiment national ! Grâce au développement de nos études favorites, ce mal est à moitié guéri, mais il a besoin encore de mains habiles qui ferment ses dernières cicatrices, et nulle part aucunes mains ne peuvent mieux s'y employer que celles de ces maîtres devenus si nombreux dans nos cités et dans nos campagnes, et qui, chargés d'y propager la science, ne peuvent, en négligeant l'histoire locale, la dépouiller d'un de ses attraits les plus utiles et les plus séduisants. Je n'ai point à examiner ni dans quel esprit se traite l'histoire de France, celle de l'Église dont les liens sont avec elle si étroits, celle des institutions nationales dont on ignore les origines et les causes aussi bien que les développements et les bienfaits longtemps méconnus, et très-souvent trop systématiquement niés aujourd'hui. Traiter de ces grandes choses serait évidemment sortir de notre sujet. Mais cette histoire locale dont il s'agit exclusivement, ces faits palpitants qui devraient vivre d'une existence non interrompue dans la commune, dans le village, dans le hameau le plus obscur, qui en parle et que sont-ils devenus pour la plupart de ceux qui enseignent et pour la masse compacte des étudiants? A ce silence qu'on n'a pas encore songé à rompre, et contre lequel la plus fervente initiative, nous pouvons l'affirmer avec orgueil, est venue de l'Institut des Provinces, croirait-on suppléer par une foule de superfétations sans résultat réel, sans profit durable, et qui, en fatiguant les intelligences, les étiolent et les dégoûtent, et, en les surchargeant, les affaiblissent ? A quels éléments scientifiques n'a-t-on pas ouvert la porte de nos

maisons d'écoles ? Des enfants de nos campagnes on a voulu faire des savants, au risque de leur faire des aspirations pleines de déceptions et de repentirs ; on les a lancés ainsi en plus grand nombre dans une sphère élevée d'où les chutes sont plus profondes et se multiplient tous les jours. Au lieu de se borner dans l'enseignement primaire à ce qui devait faciliter la conduite et les relations d'une vie simple et utile, on leur a imposé un programme aux vastes proportions où figurent, à côté des indispensables notions de la grammaire, du calcul et du dessin linéaire, le jardinage pratique, l'agriculture en action, double objet qui n'a pu atteindre encore aucun succès, et voici que la gymnastique même vient s'y mêler avec l'histoire plus ou moins fidèle, plus ou moins intelligible des éléments antiques de notre vie sociale, et quelquefois des mœurs très-peu édifiantes de certains règnes, dont les anecdotes scandaleuses remplacent mal ou n'entourent que très-malheureusement le groupe un peu plus important des choses solides. Il y a même aujourd'hui, m'assure-t-on, des *écoles de bergers* où les jeunes campagnards *étudient* l'art difficile de diriger les troupeaux en de gras pâturages, de veiller aux vicissitudes de leur santé et aux chances de leur parturition. Ce sont là, je l'avoue, des merveilles qu'aucun siècle encore n'avait eu le bonheur de voir. Il fallait être du nôtre pour comprendre tout-à-coup les exigences nouvelles que réclame si justement le soin des moutons et des veaux. Je me sens très-disposé à entrer dans tout cet aménagement ; et quoique jusqu'à présent il m'eût semblé que ces pauvres bêtes avaient reçu la vie et l'entretien aussi convenablement que possible, quoiqu'on se fût passé à leur égard, pour les engraisser et les manger, de toutes les tendresses qu'on leur prodigue, je suis de ceux qui aspirent à tous les genres d'amélioration, et je veux espérer que, plus que jamais, avec de si infaillibles moyens, de beaux

succès signaleront cette innovation ingénieuse, et que, chacun faisant son métier, nos vaches n'en seront que mieux gardées.

« Quand nous voyons nos enfants susceptibles de tant et de si profitables études, ne serait-il pas possible de glisser parmi ces multiples objets de leur attention quelques petits chapitres d'une science encore inapprise qui leur dirait, par exemple, avec l'histoire de leur clocher, celles du château plus ou moins entier qui l'avoisine, de ces vieilles maisons qu'ils ombragent, de la rivière ou du modeste ruisseau qui serpente le long des jardins, arrose les prairies et a sans doute quelque part sa source et son embouchure? Que savent-ils, en effet, de tout cela? Rien, ou si peu de choses qu'ils ne répondraient précisément à aucune des questions qui s'y rattachent..... Et, cependant, quel plan intéressant et quel facile sujet d'étude! Sans doute, je voudrais bien que des livres spéciaux fussent consacrés à ce genre de géographie descriptive, à ces narrations d'intérêt local que les enfants lisent toujours avec attention, et qui leur laissent des souvenirs d'autant plus constants qu'en regard de ces pays qui les occupent, ils voient avec leurs ombres leurs perspectives et leurs contours, soit les plaines illustrées par des actions guerrières, soit les murs écroulés jadis défendus par leurs ancêtres, ou les tours crénelées encore debout avec le souvenir de leurs siéges et de leur héroïque résistance, soit enfin les verrières coloriées de l'antique sanctuaire toutes resplendissantes des scènes bibliques ou des légendes des saints patrons du pays. Il n'est que trop vrai, ces livres n'existent pas, et à leur défaut l'étranger qui visite et scrute ne peut se faire de ces restes des âges écoulés qu'une idée incomplète, dépourvue du moindre attrait des souvenirs. Ces livres ne seraient peut-être pas d'une grande difficulté de composition. On a partout des archives, des études de notaire, des histoires générales, des

mémoires locaux, des recueils légendaires, où se trouvent épars les matériaux qu'il s'agit uniquement de discerner, de choisir et d'élaborer. Mais, en attendant que s'élève le modeste édifice que nous désirons et dont les proportions naturellement restreintes n'exigent qu'une médiocre expérience, ne pourrions-nous pas demander aux instituteurs de nos campagnes l'étude préalable et l'enseignement hebdomadaire de ces importantes leçons. Les sources ne leur manquent pas pour se faire très-vite et assez complet un ensemble de faits et d'observations aussi attachants que sérieux. Devenus presque partout secrétaires des mairies, mis en rapport par cela même et annuellement avec les archivistes départementaux chargés d'inspecter les archives communales; appelés des premiers quand une découverte archéologique vient éveiller l'attention publique dans leur ressort; enfin, toujours et naturellement associés aux antiquaires de leur canton, ils peuvent tout consulter, interroger les esprits compétents, fouiller le sol au besoin, inspecter les ruines, se faire même un musée à eux, et unissant le résultat de ces investigations à l'étude des traditions locales, recueillir des notes nombreuses, affirmant des faits inconnus, effaçant quelques doutes et restituant à la contrée des vérités ignorées ou contestées jusque-là. De ces notes à un livre, il n'y a pas loin, et si chacun se donnait ainsi la peine et l'honneur de faire le sien, en se renfermant dans le cercle étroit de ses limites administratives, pense-t-on qu'il fût bien difficile de trouver dans cette réunion d'utiles brochures les remarquables éléments d'une histoire générale ? Quand on pense aux déplorables bévues qui chargent si souvent les cartes géographiques et les livres descriptifs de toutes nos contrées ; quand on sait combien d'erreurs chronologiques remplacent çà et là tant de dates certaines qu'on énoncerait avec soin, s'il était possible d'inspirer des recherches plus scrupuleuses à des écrivains

trop hâtés ou trop peu instruits, on se prend à regretter que ces travaux de communes, de petites villes ou de simples hameaux ne soient pas traités par d'autres dont le *localisme* (permettez-moi ce mot que j'invente pour servir ma pensée) serait l'une des plus importantes qualités. Presque toujours, il est donné à ceux-là exclusivement d'opérer de justes rapprochements entre les hommes, les monuments et les faits d'une localité devenue tout à coup historique, parce que ces souvenirs ont brillé aux regards investigateurs d'une intelligence qu'ils attendaient en vain depuis longtemps. Ainsi pourraient naître une foule de ces cahiers sans prétentions, mais précis, clairs, pleins d'une érudition véritable et d'autant plus acceptables au bon goût et à la science qu'on y trouverait une foule de points qu'on n'aurait pas encore observés ailleurs.

« Mais, et je l'ai déjà supposé, ces études ne sont point faites au point de vue d'une jouissance égoïste. L'instituteur qui les aura entreprises, poursuivies et parachevées dans la mesure de ses forces aura eu pour but de les communiquer à ses élèves, de les leur faire goûter et d'ajouter ainsi aux objets de son enseignement un objet nouveau qu'on ne peut soupçonner d'être inutile ou frivole, et dont le fruit, au contraire, serait certainement d'enrichir l'intelligence, de meubler la mémoire et de recréer l'esprit. Le cœur même y gagnerait, lui qu'il ne faut jamais négliger ; car, à côté de ses démonstrations pittoresques, l'histoire ne peut oublier de tracer les caractères des hommes et d'en faire ressortir le bien et le mal. Supposons donc un instituteur qui veut commencer par ce qui l'entoure de plus près, le professorat de l'histoire générale, dont les éléments sont encore au-dessus de la portée de son jeune auditoire. Les loisirs du jeudi, les belles soirées du dimanche peuvent s'employer convenablement à cette fin. Sans trop insister sur ce qu'il y aura d'étude véritable dans

ces courses, dont on aura tout d'abord fait ressortir le charme bien plus encore que l'avantage, on ne dissimulera pas néanmoins qu'il y faudra une certaine attention, soit pour mieux retenir des termes élémentaires, dont la définition exacte et précise se fera sur place, soit pour saisir des idées d'ensemble relatives aux monuments qu'on doit visiter. On partira joyeux, comme pour toutes les promenades du monde. Quelques-uns des voyageurs seront chargés de certains instruments de précision propres à mesurer les distances ou les hauteurs, de lorgnettes à rapprocher les inscriptions et les sculptures. On prend pour but de voyage, soit un pont de César ainsi désigné depuis longtemps dans la contrée et dont le maître doit savoir d'avance l'origine, sujet de grosses erreurs du vulgaire ; soit un de ces camps toujours attribués aux Romains, mais où l'étude sérieuse ne voit souvent qu'un retranchement du moyen-âge. Là, un *dolmen* appelle des explications, un *tumulus* revendique des fouilles ; ici un gué célèbre par le passage d'une armée, une tour démantelée dont le lierre cache les murs sans effacer les traditions féeriques ou chevaleresque. Un autre jour, voici la vieille église romane, peut-être mêlée de fenêtres ogivales, où de nombreuses reprises témoignent de la foi des siècles qui se la sont transmise, et des variantes de l'architecture dont on suit avec elle la décadence ou les progrès. Et ce manoir, et ce prieuré, et ce grand monastère que tant de mains ont dévastés et que la faulx du temps achève ; et ces grottes, refuges dans la vaste forêt ; et ce colombier, haut et fier, avec les mille nids de ses colombes féodales ; et ces justices où les potences vengeresses ne sont plus, mais ne restent que plus hautes pour nos imaginations rêveuses ; et ces immenses ormeaux plantés par Sully ; et cette chapelle près de la fontaine du saint, et cet étonnant cimetière où tous les cercueils sont en pierre et où venaient se faire ensevelir de très-loin toute une population

de morts autour d'un phare dont on n'ignore plus l'usage... Ne sont-ce pas là des sujets d'entretiens auxquels la plupart des hommes s'intéressent évidemment, et qui trouveraient des admirateurs avides parmi les jeunes suivants d'un maître qui saura piquer leur fraîche et naïve curiosité ?

« Cette esquisse, je l'avoue, est très-rapide ; mais je la trace à grands traits pour éviter d'être long. On comprend, du reste, de quels détails je pourrais l'embellir, et comment les récits de nos historiens viendraient s'unir aux anecdotes du lieu, à l'inspection des points restés illustres dans chaque contrée, pour compléter les idées et éveiller dans les enfants l'esprit d'investigation et l'amour éclairé du pays qu'ils préfèrent, parce qu'ils y vivent tous les jours. Sans omettre donc les épisodes saillants de nos grandes annales, mais aussi sans leur accorder, pour ces enfants rarement appelés à une analyse approfondie des causes et des effets, de plus longs développements que ne le comporte un cadre restreint à de raisonnables limites, ne voit-on pas qu'ils trouveront plus d'intérêt en Touraine et en Poitou à la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins, et à celle des Anglais à Montperthuis, qu'à tout ce qu'à pu avoir de glorieux pour Philippe-Auguste la bataille de Bouvines, et l'entrevue du camp du Drap-d'Or pour François Ier et Charles-Quint. Mais cet intérêt s'éteindra bientôt s'il n'est puisé que dans un livre dont la froideur et la sécheresse sont les qualités indispensables à tout abrégé historique ; au contraire, il vivra autant que la mémoire de nos petits hommes s'ils ont appris, vu et compris sur les lieux, avec tous leurs entourages coloriés pour ainsi dire encore, tous les faits dont les champs, les bois, les vallées fréquentées par eux sont le livre ouvert et le commentaire éloquent.

« Et maintenant ne voyons-nous pas, Messieurs, quels services peuvent rendre à l'archéologie les instituteurs de nos

campagnes? Ce qui précède, tout en s'appliquant à l'enseignement de l'histoire locale, se rapporte par cela même et nécessairement à des démonstrations d'archéologie : tant il est vrai, une fois de plus, que cette double branche de la science humaine part du même tronc et y tient aussi étroitement que l'existence des monuments à celle des hommes! En effet, vous ne pouvez faire un pas en quelque pays que ce soit, même sur le sol le plus muet en apparence, sans rencontrer une conquête à faire ou à constater pour nos études monumentales. Çà et là, tous les âges sont représentés et échelonnent à nos regards leurs intervalles étendus, mais aujourd'hui plus lumineux que jamais, entre les pierres celtiques et notre gothique fleuri. Si donc vos instituteurs se livrent aux études historiques dont nous parlions tout-à-l'heure, par cela même ils ouvrent à eux et à leurs enfants l'étude plus attrayante encore des choses anciennes qui sont la couronne de fleurs dont se pare le front de la muse de l'histoire. On ne veut pas seulement connaître des faits et leurs dates, mais on aspire à lire aussi sur les pierres noircies de nos tours monumentales, sur les corniches comme sur l'appareil de nos églises, le cachet de leur siècle et la différence de leur destination. Il y a sur ces vénérables murailles des sanctuaires des énigmes trop peu comprises, qu'on ne cherche pas assez à interpréter et dont l'examen et la solution, toujours possibles, demeurent inséparablement liés à l'étude du monument et à la philosophie de son époque. Or ces difficultés, tout d'abord inextricables, ne manquent pas de s'éclaircir quand de mûres réflexions et des comparaisons fréquentes viennent seconder, pour une imagination sérieuse, quelques recherches préliminaires dans les plus usuels de nos livres sacrés. N'y a-t-il pas quelque charme pour un homme intelligent à communiquer ces découvertes, à les faire aimer de ces jeunes esprits qui en partagent le bénéfice? J'ose le

dire, un tel professorat est d'autant plus fructueux qu'il se fera presque sans livre, par la seule parole du maître, car l'enfance a une répugnance instinctive pour les livres qui la menacent d'un travail, qui gênent ses libres allures, et qu'il faut lui épargner autant que possible. Quand le livre, celui de M. de Caumont surtout (1), a dû forcément guider le pédagogue et lui ouvrir les abords de la science, il faut que tous ses soins tendent à en épargner l'usage immédiat à ses élèves, sinon pour les nombreuses images qu'il renferme. Ses notions claires et bien définies, ses interrogations fréquentes, le soin qu'il se donnera de ne jamais abandonner une question sans être sûr qu'elle est bien comprise, le zèle qu'il mettra à la reproduire pour s'en assurer, en maintes leçons subséquentes, suppléeront par la méthode orale à l'emploi des livres ; et si ces dépositaires plus complets sont bons aux mains des écoliers pour leur mieux faire garder l'ensemble de la science et la suite d'un plan, il ne faut pas oublier qu'on n'y trouverait, en les imposant à l'esprit de l'enfance, qu'un infaillible moyen de l'ennuyer et d'obstruer son jugement. Surtout, qu'on intéresse à cette sorte d'étude non moins la mémoire des choses que celle des mots. Ce précepte trouvera son accomplissement facile dans l'accord du regard et du raisonnement. Les yeux seconderont la pensée, et le souvenir s'effacera bien moins des choses qu'on aura vues et entendues en même temps.

« Peu de mois suffiront au succès de cette méthode aussi simple que sûre, et dont celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment, Messieurs, a pu expérimenter l'efficacité il y a déjà de longues années, quoique sur un objet différent. Le résultat sera d'avoir formé bientôt pour toute

(1) *Archéologie des Écoles primaires*, 1 vol. in-18. Caen, chez Le Blanc-Hardel, libraire.

une commune, sinon de nombreux archéologues, au moins des esprits qui respecteront à l'avenir et la science archéologique et les choses dont elle proclame l'utilité. Ces petites gens qui grandiront avec des notions justes sur ces choses et d'entre lesquels pourra surgir, comme on l'a vu, au moins un homme distingué et un archéologue éminent, ne seront pas de ceux qui briseront sans pitié les sculptures d'un tympan ou les verrières coloriées d'une fenêtre. Plus tard ils combattront, si l'on y pense encore, aux conseils de la mairie ou de la fabrique, les destructions inintelligentes, les distractions illégales, les restaurations sans goût, les démolitions maladroites qu'on s'y permet si souvent, parce que l'ignorance la plus absolue y remplace les règles qu'il faudrait savoir ou observer. Ainsi notre instituteur, tel que l'aura fait son zèle à seconder nos efforts et nos vœux, sera devenu le défenseur et le propagateur des saines doctrines ; il aura véritablement rendu à l'archéologie des services qui, pour n'avoir pas de vastes retentissements, n'en seront pas moins une portion notable de ce mérite modeste, mais incontestable, que lui imprime aux yeux de tous la sainte dignité de ses fonctions dignement remplies.

« Et, cependant, une plus grande part, une influence plus active et plus directe lui est réservée, s'il y consent, dans sa vie extérieure, dans ses relations de concitoyen avec les personnes et les choses de l'administration civile. Outre que ce titre de secrétaire municipal, qui lui va si bien en présence de tant de maires incapables, ouvre à l'instituteur les cartons et les liasses victimes d'un oubli chronique et de la poussière qui les efface ; outre ces renseignements perdus ou déjà oblitérés qu'il peut rendre à la lumière par des extraits intelligents, et qui constitueront par ses soins autant de documents inédits qu'il versera bientôt dans les bulletins des sociétés savantes répandues de toutes parts autour de lui,

quelle initiative ne peut-il pas justement s'arroger là où presque toujours il n'a affaire qu'à des esprits inférieurs, disposés à l'écouter, à seconder ses vues, à lui porter leurs trouvailles de tous les jours. Pour peu qu'il sache témoigner de l'intérêt aux persuasions populaires toujours prêtes à grossir le mérite du moindre jeton rencontré par la pioche d'un journalier ; s'il ne se refuse pas surtout à quelques-uns de ces légers sacrifices qui le rendront acquéreur d'objets qui ne sont pas toujours sans prix, on accourra chez lui pour la plus petite *antiquité* dérobée à la terre ; on lui signalera çà et là des meubles, des instruments, des armes, des débris d'inscriptions, des restes quelconques dont tôt ou tard il formera une sorte de petit musée local très-propre à opérer, au profit de sa réputation personnelle, un prestige véritable sur ces braves laboureurs : tous se feront une gloire d'augmenter sa collection. Que ne sera-ce point s'il peut, en maintes rencontres, approprier aux parents ce qu'il dit à leurs fils sur la valeur des monuments qui les entourent, qu'ils voient sans les apprécier, et que, trop souvent, ils détruisent par ignorance ou par quelque bas motif de cupidité grossière ! Ces entretiens, en lui attirant la confiance de la population qu'il doit dominer d'une véritable valeur morale, ne le rendront-ils pas plus apte à conseiller, plus digne d'être écouté, quand surviendront une foule de circonstances où sa parole aura son prix, où son opinion fera loi ? S'il s'agit de vendre, souvent à vil prix, les dernières murailles d'une forteresse qui raconte encore à l'étranger les gloires déchues du village et y représente toute une ancienne civilisation, il prendra quelques-uns des nombreux moyens autorisés aujourd'hui pour conserver : la mairie, la préfecture, la société voisine d'Archéologie seront averties ; les propriétaires influents seront mis en œuvre, et il évitera à la commune un acte de vandalisme de plus ! S'il est question de rebâtir ou de

restaurer l'église paroissiale, son zèle, ses connaissances acquises viendront en aide au curé qu'il secondera dans les préliminaires, qu'il aidera dans sa surveillance naturelle. Il fera ressortir le mérite des formes laissées jusque-là aux vieilles maisons de la paroisse, que le goût moderne aime mieux détruire que réparer ; il protégera les dolmens contre les prétendus intérêts de l'agriculture, qui les renverse sous prétexte d'en tirer un peu de moellon à vendre, et deux ou trois sillons de plus à cultiver ! Ces choses deviendront pour lui autant de faits à étudier ; et, ce qu'il aura su, il le communiquera comme un germe de science, comme un élément de conservation.

« Quand une tendance funeste attire du sein des campagnes vers les villes une jeunesse bien plus séduite par les jouissances de la matière que par les nobles amorces de la raison et de l'esprit, puisse, Messieurs, ce rôle que nous voudrions voir accepter par toute la classe des instituteurs, seconder efficacement leur zèle par l'avancement des petits hommes qui leur sont confiés ! Ces études sont pleines d'idées morales comme toute science bien entendue ; elles ne laissent point de vide comme tant d'autres inutilités qui se parent de ce beau nom ; dans les têtes qui s'y appliquent, elles attachent, en le faisant estimer, au sol natal qu'on laboure sans déshonneur et qu'on n'abandonne pas sans périls..... Ces études, que faut-il de plus pour en constater l'avantage et les faire accepter par ceux qui en recueilleront à la fois pour eux-mêmes un noble profit et une juste considération ? »

Cette lecture est chaleureusement applaudie par toute l'assistance.

Après avoir félicité M. l'abbé Auber de la manière à la fois élégante et pratique avec laquelle il a traité la 31e et la 32e question du programme, et l'en avoir remercié au nom

du Congrès, M. de Cougny rend compte d'une excursion faite par lui à Chambourg en compagnie de M. Jean Delaporte.

Il a visité l'église de Chambourg, que l'on restaure en ce moment. Ces restaurations ne sont pas heureuses; elles trahissent l'ignorance complète de tout principe archéologique. On a placé notamment deux fenêtres en ogive à côté d'une porte qui semble romane. Le clocher a été démoli; quatre chapiteaux, paraissant appartenir à la seconde moitié du XIᵉ siècle et présentant quelques rapports avec ceux de Beaulieu, ont été cependant conservés; ils doivent figurer dans le clocher que l'on reconstruit. Quel style adoptera-t-on pour ce clocher? et comment pourra-t-on approprier les anciens chapiteaux au nouveau travail? C'est ce qu'il est difficile de prévoir. Si l'on adopte le style ogival, les chapiteaux romans seront un ridicule hors-d'œuvre; si l'on emploie le style roman, les deux fenêtres en tiers-point, qui figurent à la base du clocher, seront un anachronisme non moins ridicule. M. de Cougny résume son opinion en déclarant que, suivant lui, la reconstruction de l'église de Chambourg est faite d'une manière déplorable : il blâme énergiquement la démolition du clocher et sa reconstruction au-dessus de la porte de l'ouest; s'en référant, du reste, à ce qu'il a dit à ce sujet dans le *Bulletin monumental*.

Un peu au-dessous de l'église, dans la maison d'un tonnelier, M. de Cougny a reconnu une aire en beton, qui lui a paru de construction gallo-romaine, et, tout auprès, un souterrain de refuge où l'on a trouvé deux monnaies romaines, l'une à l'effigie de Néron, l'autre à l'effigie de Sévère.

Plus bas se voit encore la chaussée de l'ancienne voie romaine. Le mur qui lui sert de soutènement est construit en moellon brut, et, pour imiter le petit appareil, on a tracé des rainures sur l'enduit qui le recouvre en partie,

disposition qui se retrouve au parement intérieur des murs de l'amphithéâtre de Tours, suivant l'observation de M. de Galembert.

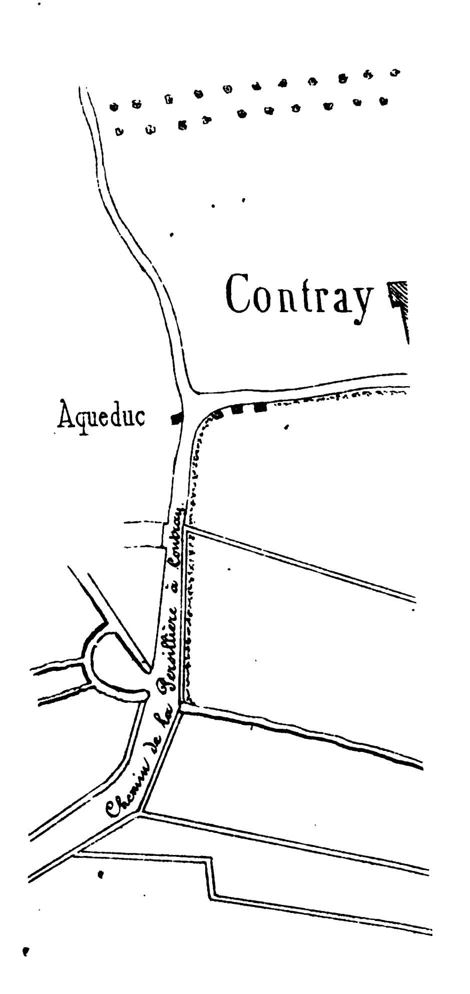
M. de Cougny, après avoir visité Chambourg et ses antiquités, s'est ensuite dirigé sur Contré. Il annonce à l'assemblée qu'il espère pouvoir acquérir ce précieux reste pour la Société française d'Archéologie (1).

Dans un champ voisin de cet aqueduc, il a existé un vaste établissement gallo-romain dont M. de Cougny a reconnu les traces nombreuses et parfaitement caractérisées. Il serait utile d'y pratiquer des fouilles. L'aqueduc de Contré semble avoir été destiné à alimenter cet établissement. L'existence d'une fontaine dans le fond du vallon semble contredire cette hypothèse ; peut-être cette source n'a-t-elle été découverte que postérieurement, ou bien peut-être son eau n'était-elle pas potable. Ne trouve-t-on point à Chartres un aqueduc amenant les eaux d'une fontaine, distante de près de trois lieues, dans un réservoir établi sur le bord même de l'Eure. Suivant la tradition locale, une *ville* aurait existé en cet endroit ; il faut sans doute entendre par là une *villa*, c'est-à-dire le centre d'un grand domaine gallo-romain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(1) Cet espoir s'est réalisé ; l'aqueduc de Contré est aujourd'hui la propriété de la Société dirigée par M. de Caumont, et sa conservation est désormais assurée.

Relevé du Cadastre.



SÉANCE DE CLOTURE.

Présidence de M. Paillart, sous-préfet de Loches.

Le dimanche 13 juin, à 4 heures du soir, a eu lieu la clôture du Congrès archéologique.

Siégent au bureau : MM. *Archambault*, président du comice agricole; *Chibret*, inspecteur de l'enseignement primaire; l'abbé *Auber*, *Deplais*, vice-président du comice agricole; *de Caumont*, *de Cougny*, *d'Espinay*, *Gaugain*, etc.

M. *Gautier* remplit les fonctions de secrétaire.

M. Chaisemartin résume les travaux du Congrès et conclut ainsi :

« Répétons-le en terminant : ce qui fait l'attrait, le charme puissant de l'archéologie, c'est qu'elle met notre imagination et notre cœur, pour ainsi dire, en contact matériel avec certaines choses du passé ; c'est aussi et surtout qu'elle offre une des sources les plus précieuses de l'histoire.

« Ces restes des anciens âges, lorsque nous venons à les contempler, nous attirent d'abord par l'invincible magie des sentiments qu'ils éveillent. Pour ne parler que de notre ville et de ce qui appartient à son voisinage immédiat, voyez ce donjon colossal, le premier, par ses dimensions, de ceux que possède la France. Entrez ; il n'a plus pour habitants que les corbeaux qui ont établi leur demeure sur la crête de ses murs ; mais au XIe ou au XIIe siècle les quatre étages de cette construction immense résonnaient sous les pas des hommes de guerre ; on y entendait les chants des soldats, les appels, les commandements des chefs, le bruit des armes, les fanfares retentissantes, et, dans le silence de la nuit, de temps à

autre, le cri des sentinelles. Sous la nef de cette église de Beaulieu à moitié détruite l'abbé et ses moines vinrent plus d'une fois recevoir les redoutables comtes d'Anjou escortés de leur suite mondaine, entourés de leurs chevaliers, de leurs compagnons au teint noirci par le soleil des batailles. Les salles de ce palais où nous sommes réunis ont vu les fêtes données par l'insouciant Charles VII, et voilà la tour, voilà la croisée où bien souvent la belle Agnès, le regard errant sur l'horizon formé par la forêt, attendit l'arrivée de son royal amant. Aujourd'hui, princes, rois, chevaliers, prêtres, soldats, maîtresses adorées, qu'en reste-t-il ? Et l'architecte qui, voilà sept ou huit siècles, a lancé dans les airs cette pyramide audacieuse, et l'artiste inconnu qui a taillé ce chapiteau, et le maçon qui a placé cette simple pierre rongée par le salpêtre et des centaines d'années, à quelle poussière faut-il redemander leurs ossements ?.... Notre vie n'est qu'un instant dans la succession des choses. Le dernier souffle éteint, que font l'éclat ou l'obscurité, les misères ou les satisfactions de ce rapide passage ? Heureux avant tous, heureux celui-là seul, tant ignoré soit-il, qui sur la terre a rempli son devoir et pratiqué le bien !

« Mais pendant son séjour ici-bas il a été donné à l'homme d'imprimer à ses œuvres quelque chose de sa nature immortelle. Alors même qu'il a quitté la scène du monde pour retourner à Dieu, ses travaux lui survivent. La matière, transfigurée sous ses mains, conserve le cachet divin de l'intelligence. A cette empreinte, à l'exercice de ce magnifique privilége, à l'emploi de ces procédés que, d'un nom général, nous appelons les arts, le roi de la création, fût-ce dans l'obscur lointain des siècles, reconnaît et salue son semblable. Ces vestiges de la grande famille à laquelle nous appartenons tous nous en disent les plus anciennes comme les plus récentes destinées ; et, pour ne pas m'écarter du sujet actuel

de nos communes études, pour ne parler, entre les travaux multiples de l'homme, que des habitations qu'il se construit, des temples, des édifices par lesquels il affirme ses croyances, il est certain que les monuments de toute sorte laissés par nos devanciers nous racontent en partie leur histoire, nous indiquent leurs stations, leurs penchants, leurs habitudes. Comme tous les autres arts, dont au surplus elle appelle fréquemment plusieurs à son aide, l'architecture est un véritable et parfois même un très-expressif langage.

« Ce dolmen que nous trouvons en plein champ, au centre d'un paysage solitaire, il atteste la prise de possession de notre territoire, il y a trois mille ans peut-être, par les Celtes, nos aïeux. Quelques piles d'aqueduc dont les pierres sont liées par un mortier presque indestructible nous montrent la civilisation romaine établie un jour dans notre pays, ainsi que le caractère d'utilité et de force imprimé à ses œuvres par un peuple devenu le dominateur de l'univers. Du IXe au XIIe siècle, le moyen-âge n'éleva que des forteresses féodales ou des édifices religieux : c'est qu'à ce moment, il n'y avait plus dans le monde que deux puissances, la féodalité et l'Église. Mais alliée avec l'Église et avec le peuple, la monarchie pénétra peu à peu dans ces forteresses. Loches vit bientôt se construire une habitation royale ; en effet, Philippe Auguste avait pris au Plantagenet Jean Sans Terre sa plus forte place de Touraine, et l'ancien nid de vautours des comtes angevins ne pouvait plus suffire à la grandeur du roi de France victorieux. Laissons passer trois cents ans. Remarquez alors toutes ces constructions élégantes et gracieuses, manifestement contemporaines les unes des autres, petits castels, manoirs, simples logis, autant de demeures privées. Admirez aussi notre maison de ville, notre *parlouer aux bourgeois*. Tout cela porte une même date, le XVIe siècle. On comprend immédiatement que dès cette époque s'est produit un changement

considérable dans les existences individuelles et dans la situation générale des classes moyennes. Assailli de tous côtés, le système féodal a faibli et la bourgeoisie a pu prendre sa part de la victoire. Je ne pousserai pas plus loin cette démonstration pour laquelle il me serait facile de trouver des éléments jusqu'à notre époque.

« Voilà ce qu'est l'Archéologie. Eh bien ! il y a cinquante ans cette science n'existait pas. Ce côté si rempli de poésie et à la fois si instructif des études historiques n'était pas encore apprécié. Beaucoup de nos plus précieux monuments, de nos plus nobles édifices restaient l'objet de l'indifférence. Une cause récente avait même porté ce sentiment jusqu'à une sorte de mépris. On venait de voir la vieille monarchie française s'écrouler sous le flot des idées nouvelles : la société issue de cette crise, poussant ses principes à l'extrême, en était arrivée à comprendre toutes les œuvres du passé dans le même discrédit, le poème de pierre, le symbole de charité et de paix élevé par la foi du moyen-âge, non moins que telle coutume féodale objet d'une longue rancune, parfois trop justifiée. Aussi combien de ces témoins des vieux âges avaient disparu, et combien d'autres allaient tomber encore, sous le marteau des démolisseurs !.... Heureusement cet état de choses frappa un esprit éminent entre tous, une intelligence élevée ayant l'intuition du beau, pleine d'énergie et d'initiative, qui entreprit de faire connaître à son pays les richesses que l'on allait ainsi dispersant et détruisant chaque jour. A l'illustre fondateur de la Société française d'Archéologie revient l'honneur d'avoir depuis lors provoqué sans relâche une agitation puissante, une croisade continue et victorieuse en faveur de ces nobles survivants de notre passé ; à lui l'Europe entière reconnaît la gloire d'avoir créé une science nouvelle et féconde. On commença par ne plus détruire ; puis on en vint à conserver, à restaurer. Aujourd'hui

l'admiration, le culte ont fini par remplacer la froideur ou le dédain. D'ailleurs, il faut le dire, pour atteindre le but recherché, voyages, publications innombrables, réunions de congrès sur tous les points historiques de France, rien n'a coûté à cette ardente et inébranlable conviction.

« Vous avez bien voulu, Monsieur le Directeur, choisir cette fois notre ville pour y donner rendez-vous à la Société française d'Archéologie. Entouré d'hommes distingués par la science, par le talent, par le rang social, vous êtes venu nous aider à reconnaître les caractères, à retrouver les titres de ces monuments que nous ont légués tant de régimes divers, entreprise difficile autant qu'attrayante, déjà précédemment commencée, non sans succès, par plusieurs de nos concitoyens, maintenant en voie de définitivement s'accomplir. Nous garderons, croyez-le, nous garderons précieusement dans nos cœurs le souvenir de votre présence ; nous conserverons avec un soin jaloux les enseignements recueillis pendant cette semaine trop tôt écoulée. Pour vous, Monsieur le Directeur, infatigable toujours, d'autres contrées vous sollicitent, d'autres labeurs vous appellent ; nous n'avons donc pas le droit de vous retenir davantage ; mais il nous sera permis au moins de vous dire qu'en quittant ce pays vous serez accompagné de notre vive reconnaissance. »

M. Delphis de La Cour lit la pièce de vers suivante :

A Messieurs les Membres du Congrès archéologique.

DERNIERS ADIEUX.

Je vous l'ai dit, Messieurs : la science historique,
Comme on la comprenait au temps des Mabillon,
N'était qu'un bruit de mots fait par la rhétorique ;
C'est de l'or qu'il nous faut et non plus du billon.

Les chartes aujourd'hui deviennent familières.
Nos enfants les liront, grâce à vous, mieux demain,
Car vous posez pour eux les bornes miliaires
Que la science emploie à marquer son chemin.

Dans cette vaste salle où mon œil vous contemple,
Je le répète encore à l'heure des adieux :
Comme la vérité si l'erreur eut son temple,
Vous renversez l'autel et brisez les faux dieux.

L'histoire, grâce à vous, n'a plus de faux oracle ;
Des yeux de l'ignorant tombe l'épais bandeau ;
Le sanctuaire ancien s'ouvre par un miracle,
C'est vous qui déchirez les plis de son rideau.

Quand le Congrès devant son tribunal auguste
Fait citer les arrêts des vieux siècles passés,
Vous confirmez celui qui vous a semblé juste ;
Les iniques arrêts, Messieurs, vous les cassez.

Ce banc est devenu la tribune aux harangues,
L'éloquence y trouva des mouvements vainqueurs ;
Vous faites aujourd'hui la fusion des langues
Et celle des esprits... J'allais dire des cœurs.

Des préjugés anciens faisant le sacrifice,
A toutes les Babel du jour disant adieu,
Vous ne voulez pas voir s'élever l'édifice
Seulement jusqu'au ciel, mais plus haut, jusqu'à Dieu.

Montés dans ces clochers qu'à bon droit on renomme,
Pour mieux voir la nature admirable en ses dons,
La puissance de Dieu, les ruines de l'homme,
C'est du haut de la croix que nous les regardons.

Si dans l'homme le corps est faible par essence,
Des forces de l'esprit on ne saurait douter
Et l'on n'a pas besoin de prouver sa puissance
A ceux qui sont venus, Messieurs, vous écouter.

Tout s'élève avec vous et jamais rien ne rampe.
Sous votre drapeau fier on est fier de marcher ;
C'est en tenant bien haut et bien ferme sa hampe
Que vous le promenez de clocher en clocher.

« Montjoie et Saint-Denis ! » criaient les preux naguère.
Lorsqu'en notre cité, du passé vieux bijou,
Vous combattez : « Rallie ! » est votre cri de guerre,
Ce noble cri jeté par nos comtes d'Anjou.

C'est comme un des combats que le passé raconte,
Avec ses chevaliers si fiers sous le harnois,
Son champ-clos glorieux, son estrade où le comte
Est à la fois vainqueur et juge des tournois.

En frappant tour à tour et d'estoc et de taille,
Fiers d'avoir un *Haubert,* et sans jamais plier,
Tous, jusqu'au simple abbé, marchent à la bataille ;
Chacun d'eux a l'espoir d'être un jour *Chevalier* (1).

Entre nous aujourd'hui quelque amitié peut naître.
Il arrive — chez lui je l'ai dit à Jasmin —
Que se reconnaissant avant de se connaître,
On se touche à la fois du cœur et de la main.

L'oubli pour l'âme noble est une chose vile.
Ce jour aura pour nous quelque beau lendemain
Où vous nous prouverez, Messieurs, que de la ville,
Comme de notre esprit, vous savez le chemin.

Ces vers remarquables sont vivement applaudis par l'Assemblée.

(1) Le poète regrette de n'avoir pas trouvé assez de ressources dans son esprit pour désigner d'une manière plus délicate ces deux bénédictins par la science, MM. les abbés Chevalier et Auber, membres du Congrès.

(*Note de M. Delphis de La Cour.*)

M. le sous-préfet prend ensuite la parole :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« A votre arrivée ici, je vous ai souhaité la bienvenue. Dans cette salle, dans ce château, vous êtes chez vous ; ces murs vous parlent un langage que vous comprenez mieux que moi.

« Vous n'avez pas voulu que les travaux de cette réunion se bornassent au passé. Vous avez désiré que le présent, instruction primaire ou agriculture, profitât aussi de votre présence et de vos études (1).

« Vous êtes, Monsieur le Directeur, un des promoteurs les plus fervents de la décentralisation. Vous voulez que la lumière se fasse partout, sur tous les points du territoire : vous voulez que l'étude et la science se retrouvent dans nos petites villes de province, de même que dans chaque fragment d'un miroir brisé se retrouve l'image tout entière.

« Vous avez raison. Il est bon que, pour savoir quelque chose, pour valoir quelque chose, pour être quelque chose, on ne soit pas obligé d'aller à Paris. C'est à l'initiative individuelle que vous faites appel, et les gens tels que vous ont donné de la popularité à ce mot de décentralisation.

« Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de toucher à notre centralisation politique. La centralisation, c'est la vraie tradition française, c'est l'œuvre des siècles, et tous nos grands rois y ont travaillé. Ce château vous redirait leurs labeurs, et les longues veilles, et les anxiétés, et les sévérités impitoyables et les cages de fer.

C'est ici, Messieurs, que s'est réprimé l'un des derniers

(1) M. le sous-préfet fait ici allusion à une séance d'assises scientifiques tenue le jour même, sous les auspices de l'Institut des provinces.

efforts de la féodalité. Un jour de l'automne 1523, pendant qu'on criait à Paris, menacé par les Anglais, et dans toutes les villes épouvantées, le connétable de Bourbon, traître au roi et à la France, un capitaine de la garde amenait, sous une nombreuse escorte, à la tour de Loches, redoutée des conspirateurs, les complices du connétable, parmi eux l'évêque d'Autun, l'évêque du Puy, frère d'un maréchal de France, et un grand seigneur, Jean de Saint-Vallier, gouverneur du Dauphiné et chevalier des ordres du roi. C'est ici que le premier président du Parlement de Paris vint les interroger. Saint-Vallier fut jugé à Paris, condamné à mort, vous le savez, grâcié et ramené à la tour de Loches, d'où, plus heureux que bien de ses devanciers, il sortit au traité de Madrid. François Iᵉʳ avait été vaincu à Pavie, mais ce fut une de ces défaites « triomphantes à l'envy des victoires. » La France s'était ralliée toute entière autour de son roi; la féodalité était écrasée, l'unité de la France, ce grand travail de la royauté, eut alors une de ses premières et de ses plus belles manifestations.

« Une autre des gloires de la monarchie française, c'est, en même temps que d'avoir fortifié le pouvoir royal, en même temps que d'en avoir fait le centre et le foyer de toute action, d'avoir protégé, il faut le proclamer bien haut, la liberté de conscience. Ce sont les rois de France qui ont, les premiers dans le monde, porté le drapeau de la tolérance religieuse, et en ont assuré le triomphe.

« François Iᵉʳ, un grand centralisateur, augmenta son pouvoir au détriment des parlements, au détriment de l'université, mais au grand bénéfice de la tolérance religieuse. Vous savez les guerres qui ont suivi son règne, et nos monuments, ces témoins incorruptibles du passé, comme vous l'a dit en si beaux vers M. Delphis de La Cour, en gardent les traces et le souvenir. En contemplant ce clocher de

Beaulieu, je n'en admire pas seulement l'antiquité ou l'architecture, je me rappelle qu'à l'ombre de ce clocher s'est signée une de ces paix de religion, une de ces trèves plutôt, qui suspendaient pendant bien peu de mois la guerre acharnée, engagée entre catholiques et protestants, et qui devaient aboutir enfin à la glorieuse paix de l'Édit de Nantes. Le traité de Beaulieu est un des plus beaux souvenirs de notre histoire locale.

« Un grand ministre, un prêtre, le cardinal de Richelieu, continua l'œuvre du grand roi Henri IV, et celui-là, vous le savez, Messieurs, si ce fut un centralisateur. Ce que Henri IV avait fait en France, il le fit en Europe. Il y proclama la tolérance religieuse, et cinquante ans après l'édit de Nantes, le traité de Westphalie, qu'il avait préparé et dont le talent de son successeur, Mazarin, dont les victoires de Turenne et de Condé assurèrent la conclusion, devint la loi de l'Europe, loi imposée par la France et que l'Europe a respectée pendant cent cinquante ans.

« La tolérance, Monsieur le Directeur, la liberté de conscience, la paix, sur ce terrain je vous retrouve et nous vous devons des remercîments. Chaque siècle a ses querelles, et le nôtre, comme ceux qui l'ont précédé ; mais, dans tous les siècles, le travail et la science sont des instruments de paix. Vous avez réuni depuis longues années, vous avez associé dans une pensée commune, vous avez guidé, par de bienveillantes discussions, à un même et noble but, des hommes que la religion ne sépare plus, mais que la politique divise. Vous avez, en agissant ainsi, montré que la tolérance politique pouvait exister tout comme la tolérance religieuse. L'histoire parlera un jour de notre siècle avec la même franchise, la même impartialité, la même justice que nous parlons des siècles passés. Elle parlera de nos empereurs, elle parlera de notre quatrième dynastie, comme nous parlons de nos dynasties disparues et de nos anciens rois. Pour

moi, je le dis, avec respect pour le passé, empruntant le mot d'un éloquent orateur, j'aime mon siècle comme j'aime mon pays, car mon siècle est ma patrie dans le temps comme la France est ma patrie dans l'espace.

« Vous-même, Monsieur le Directeur, vous aimez ce pays et ce temps, et ils vous sont reconnaissants : on se souviendra des services que vous avez rendus à la science ; on se souviendra aussi des services que, par vous, la science a rendus aux esprits : elle leur a apporté, grâce à vous et à vos efforts, la liberté et la tolérance, l'élévation et la paix. »

M. de Caumont répond à M. le sous-préfet et à M. Chaisemartin quelques paroles profondément sympathiques. Il remercie les habitants de Loches de leur gracieux accueil, et spécialement les dames qui ont suivi nos séances avec tant d'assiduité ; puis enfin l'Administration qui a prêté au Congrès archéologique un concours si empressé et si bienveillant.

D'unanimes applaudissements ont accueilli les paroles de M. le Directeur, comme celles de M. le sous-préfet et de M. Chaisemartin.

M. de Caumont prononce ensuite la clôture du XXXVI[e] Congrès tenu par la Société française d'Archéologie.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

GAUTIER.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

FAITE

LE JEUDI 10 JUIN, A 8 HEURES DU SOIR,

PAR M. D'ESPINAY,

Secrétaire général du Congrès (1).

L'ABBESSE HERRAD DE LANDSBERG

ET LA VIE PRIVÉE AU XII[e] SIÈCLE.

« MESDAMES,

« Permettez-moi, au début de cette conférence ou plutôt de cette conversation, de vous remercier du zèle avec lequel vous avez bien voulu suivre nos séances archéologiques ; permettez-moi aussi de vous en féliciter. Vous avez montré que les idées sérieuses ne vous sont point étrangères et que vous savez prendre intérêt aux travaux historiques. Les vieux monuments vous charment par leur aspect pittoresque et par les souvenirs qu'ils rappellent ; mais vous avez compris qu'il ne fallait pas se borner à les admirer, et que, s'ils

(1) On sait que des conférences publiques ou des promenades se font chaque soir pendant la session du Congrès archéologique. Nous publions avec empressement l'intéressante conférence faite le 10 juin par M. d'Espinay.

(Note de M. de Caumont.)

offrent à l'imagination un vif attrait, ils présentent à l'intelligence un beau sujet d'étude. Vous avez voulu interroger avec nous ces immortels et véridiques témoins du passé de votre pays; car vous savez aussi que l'histoire des siècles est tout entière écrite sur leurs fronts vénérables.

« Mais, ce soir, nous nous occuperons ensemble d'objets moins sérieux, moins abstraits et qui vous intéresseront plus directement. Parlons donc, si vous le voulez bien, toilette et ménage; cherchons à pénétrer dans les mystères de la vie privée de nos pères. La vie privée doit être murée; c'est une maxime consacrée par nos législateurs; mais les lois, même les meilleures, n'ont point d'effet rétroactif, et, sans craindre d'être poursuivis en justice par ceux qui ne sont plus, voyons comment ils vivaient dans leur intérieur. Faisons comme ce personnage fantastique d'un roman du dernier siècle, regardons par les fenêtres et soulevons les toits; peut-être cette indiscrétion rétrospective nous procurera-t-elle de curieuses découvertes. Du reste, nous ne dirons de mal de personne.

« L'étude de la vie privée est assez difficile à faire; il faut chercher dans une foule de textes différents, chroniques, chartes, romans, fabliaux, des traits épars çà et là. Il n'entre point dans ma pensée d'aborder ce soir un travail de ce genre, ni de vous fatiguer, Mesdames, par de nombreuses citations. Je me bornerai à vous parler d'un seul ouvrage où se trouvent réunis de nombreux détails qui font assez bien connaître les habitudes privées du XIIe siècle; j'y joindrai seulement quelques comparaisons avec d'autres périodes du moyen-âge. L'ouvrage dont je veux parler est un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg, composé vers 1170 par Herrad de Landsberg, abbesse de Ste-Odile, à Hohenburg, dans les Vosges. Cette religieuse était une femme instruite pour son siècle, j'oserai même dire pour le nôtre.

Elle possédait des connaissances dans les langues, l'histoire et la philosophie. Elle composa, pour l'instruction des jeunes religieuses de son couvent qui ne pouvaient entendre les cours savants des universités, que du reste les femmes ne suivaient point à cette époque, un livre où elle réunit tout ce qu'elle voulait enseigner à ses élèves. C'est une sorte d'abrégé des sciences du temps. L'ouvrage se nomme en latin *Hortus deliciarum*, *le Jardin des délices*. Quel titre heureusement choisi pour attirer l'attention et capter la jeune fille, en lui faisant savourer d'avance tout le plaisir que la lecture doit lui procurer! Ceci rappelle la jolie comparaison du Tasse sur la coupe aux bords garnis de miel qu'on donne à l'enfant malade.... ; mais au fond de la coupe se trouve une médecine amère. Ne vous effrayez pas toutefois, Mesdames, le livre d'Herrad ne sera point pour vous, je l'espère, la médecine amère du poète.

« Pour captiver l'esprit par le moyen des yeux, la bonne abbesse a *illustré son œuvre* (pardonnez-moi cette expression moderne). Elle a représenté les scènes historiques ou allégoriques dont elle parle par des images, dessinées et peintes suivant le goût de l'époque. Je ne dirai rien du caractère artistique de ces dessins qui, à ce point de vue, laissent beaucoup à désirer, mais dont la naïveté ne manque pas d'un certain charme.

« Je dois l'avouer, Herrad n'était point versée dans l'archéologie ; il ne faut pas lui en faire un reproche, car de son temps cette science était encore inconnue ; aussi ne manque-t-elle jamais de représenter les personnages de l'ancien ou du nouveau Testament, et ceux de l'histoire ancienne, avec le costume qu'elle-même avait tous les jours sous les yeux, celui du XIIe siècle. Il en est de même pour tout : veut-elle dessiner soit une maison, soit un meuble, elle lui donne la forme des maisons ou des meubles de son temps. Ces ana-

chronismes sont fréquents dans les anciens auteurs, ils ont duré presque jusqu'à nos jours. Au temps de Racine, *Phèdre*, sur le théâtre, portait le vertugadin et la coiffure des dames de la cour; *Hippolyte* avait des culottes bouffantes, des rubans et l'indispensable perruque de Louis XIV.

« Félicitons-nous, du reste, de ces erreurs des vieux imagiers; nous connaissons le costume de l'antiquité par ses statues; nous ne connaîtrions pas celui du moyen-âge sans ces heureux anachronismes. Herrad ne les épargne pas et nous révèle ainsi, sans le savoir, tous les usages, toute la vie privée du XIIe siècle. Les gravures qui ornent nos livres d'histoire ne nous donnent généralement que des idées fausses sur les costumes et les meubles du moyen-âge; on peint souvent les chevaliers ou les femmes du XIIe et du XIIIe siècle avec les costumes du XVe et même du XVIe siècle. Le manuscrit de l'abbesse de Ste-Odile nous fera connaître, au contraire, la vérité sur ces détails intéressants. Il est encore inédit, mais des fac-simile des images ont été dessinés par un professeur alsacien, M. More Engelhardt, auteur d'un livre écrit en allemand sur ce sujet. Ces fac-simile que j'ai sous les yeux nous permettront d'étudier un peu l'œuvre d'Herrad et de profiter de ce qu'elle peut nous enseigner.

« La première image est une représentation allégorique du *trivium* et du *quatrivium*, c'est-à-dire des sept sciences alors enseignées dans les écoles : elles sont peintes sous la figure de femmes avec divers attributs symboliques. La grammaire tient dans ses mains un livre et une verge; ce qui nous rappelle que jadis l'éducation était plus énergique qu'aujourd'hui, et nous montre par quel procédé frappant on faisait entrer la science du langage dans l'esprit des enfants.

« La rhétorique est armée de tablettes et d'un stylet dans le genre ancien; elle est prise ici pour l'art d'écrire plutôt

encore que pour celui de bien dire. Le rôle du discoureur est réservé à la dialectique, représentée avec une tête de chien à la main. Pourquoi, dira-t-on, une tête de chien qui, la gueule ouverte et montrant les dents, semble aboyer et menacer de mordre ? Hélas ! parce que les philosophes de ce temps ne s'entendaient pas plus entre eux que ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils discutaient et se disputaient violemment à grand renfort d'épithètes malsonnantes ; l'allusion est peu polie, mais elle est dans le livre : ce n'est pas moi qui l'invente ; aboyer et mordre ! quel rôle pour des philosophes ! Herrad se montre sévère à leur égard ; comment aurait-elle représenté nos assemblées politiques et celles de nos voisins d'outre-mer !....

« Les autres sciences ont des attributs moins pittoresques : la géométrie porte un compas d'arpenteur et une règle ; l'arithmétique, des nœuds semblables aux petites boules encore employées dans nos salles d'asile, pour faire calculer les très-jeunes enfants ; la musique, divers instruments, et l'astronomie enfin, un seau d'eau où les étoiles viennent se peindre, procédé très-primitif alors employé pour protéger les yeux de l'observateur. Elle marche cependant le nez en l'air comme ce personnage d'une fable de La Fontaine qui se laissa choir dans un puits.

« Au centre du tableau trône la philosophie avec ses trois têtes : la morale, la logique et la physique ; un fleuve de science s'échappe de sa poitrine ; à ses pieds, Socrate et Platon. Plus bas, les poètes païens, auxquels des démons, sous forme d'oiseaux noirs, soufflent à l'oreille d'immorales fictions, composent leurs écrits. L'abbesse de Ste-Odile n'eût pas été pour les poètes mythographes dans la querelle des classiques. Tel est le tableau allégorique des sciences enseignées au temps dont nous parlons.

« Herrad, ce qui peut paraître étonnant pour son époque,

avait l'esprit satirique, et n'épargnait ni les prêtres, ni les moines. Elle ne se gêne pas de peindre en enfer : papes, évêques, prêtres, moines et religieuses.

« Une de ses images représente l'échelle mystique ; il faut en franchir tous les degrés et arriver au sommet, au milieu des tentations figurées par des démons qui cherchent à percer de leurs flèches ceux qui s'efforcent de la gravir. Au bas, un jeune chevalier et une jeune femme sont occupés, le premier, de ses chevaux et de ses armes, la seconde de ses parures ; ils restent sur le degré inférieur ; une religieuse avait franchi le second degré, mais elle cède à des sollicitations, s'arrête et retourne dans le monde ; un prêtre succombe parce qu'il aimait trop la table ; un religieux, parce qu'il avait le goût de l'argent ; un reclus, plus élevé encore dans la vie de la perfection, se laisse aller à la paresse ; enfin, un hermite, arrivé presque au haut de l'échelle, tombe pour avoir préféré le soin de son jardin à la contemplation. Mais la Charité, sous la figure d'une jeune fille, est préservée par les anges qui la couvrent de leurs boucliers et dont l'épée écarte les flèches des démons. Elle arrive enfin au sommet de l'échelle mystique et reçoit la couronne de la main même de Dieu.

« L'abbesse ne pouvait donner à ses jeunes élèves une plus ingénieuse leçon de morale chrétienne : la charité, c'est l'âme de la religion. L'idée est à la fois sévère et gracieuse, grave et poétique.

« Le couvent de Hohenburg avait été fondé par Attich, duc d'Alsace, père de sainte Odile, première abbesse, vers la fin du X[e] siècle (1). Une des images d'Herrad nous repré-

(1) Il devait posséder de vastes jardins ; car, dans plusieurs images, on représente le mont Hohenburg couvert d'une luxuriante végétation dont il m'a été impossible de reconnaître la nature. Je laisse aux botanistes à deviner le nom des plantes, Herrad ayant oublié de l'écrire à côté, ce qui eût cependant été nécessaire.

sente le duc investissant Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Sainte-Vierge, saint Jean et saint Pierre, de la propriété d'Hohenburg, dont il était seigneur. L'investiture est donnée par la baguette, signe symbolique de la transmission du droit de propriété, de la saisine, suivant le langage des chartes et des coutumes. Sainte Odile, suivie de ses religieuses, est mise en possession par son père au moyen de la clef, autre signe symbolique que les mœurs ont conservé jusqu'à nos jours. L'auteur n'a pas manqué de donner à l'abbesse Odile une taille plus élevée que celle de ses religieuses, et celles-ci sont elles-mêmes plus grandes que les novices ; la taille est en raison de la dignité ; les fabricants de jouets d'enfants font encore aujourd'hui les généraux plus grands que les capitaines, et ceux-ci plus grands que leurs soldats.

« Mais pénétrons dans l'intérieur des habitations du XIIe siècle. Quelques mots d'abord sur les meubles. Parmi les siéges représentés dans le manuscrit, les uns sont de forme massive et carrée avec de fortes colonnes, sculptées dans le style roman ; les autres ressemblent à une espèce de pliant et rappellent le fauteuil, dit du roi Dagobert, qui se voit au musée des Souverains. On mettait des coussins sur ces siéges fort durs par eux-mêmes. Les lits sont luxueux ; je prendrai, par exemple, celui du roi Salomon ; il est porté sur des colonnes massives sculptées dans le style roman, et recouvert d'un tapis précieux. Il est muni d'un dossier très-élevé, de sorte que la personne est plutôt assise que couchée. Pour descente de lit, il y a un tabouret ou escabeau. Il est évident que ces lits si riches étaient ceux de la classe élevée.

« Les tables à manger sont de formes diverses, rectangulaires ou arrondies ; des draperies tombent le long de la table et en cachent les pieds.

« Le service est simple : pas d'assiettes ; les convives ont des couteaux, des espèces de fourchettes à deux branches seu-

lement, et une sorte de crochet pour attirer les mets ou les morceaux de pain placés sur la table. Les verres sont à long pied. Une grande coupe, ressemblant à un ciboire, renferme le vin. Une des images représente le souper donné par Esther au roi Assuérus ; le nom des convives est écrit au-dessus de chacun d'eux ; il n'y a point à s'y tromper : Esther, le roi, Mardochée, Aman. Il paraît que ce repas eut lieu un jour maigre, car il y a trois plats sur la table, et chacun d'eux contient invariablement un poisson. Un autre repas est servi plus solidement : le mets principal consiste en une hure de sanglier, nourriture très-commune alors aux nobles, aux hommes de guerre qui passaient à la chasse le temps qu'ils ne consacraient pas à guerroyer. La chasse du sanglier, alors que les forêts primitives couvraient encore le sol, devait être très-productive pour ceux qui avaient le droit et le loisir de chasser. Des fouilles faites au pied du donjon de Loudun ont amené au jour un nombre considérable de défenses et d'os de sanglier. Avant de se mettre à table, les convives se lavaient les mains ; une image nous représente un page présentant une cuvette terminée en manche de violon, et une aiguière, ou plutôt un grand pot à haute forme qui contient l'eau.

« Les instruments de musique sont aussi représentés dans ce manuscrit. On y voit le psaltérion du roi David, sorte de harpe à dix cordes ; les trompettes des prêtres hébreux franchissant le Jourdain, qui ressemblent au *cornet à bouquin* des chasseurs ; les timballes des femmes juives entonnant le cantique de Marie après le passage de la mer Rouge, dont la forme rappelle celle du tambour de basque ; on frappait dessus avec une baguette recourbée. La femme qui symbolise la musique joue de la harpe ; près d'elle sont une lyre, sorte de viole à une corde, et un orgue, instrument ressemblant à une guitare à trois cordes avec une manivelle rappelant

celle de la vielle. Un instrument assez curieux est la flûte dont joue une sirène, tandis qu'une autre touche du psaltérion. Ce qui est plus curieux encore, c'est la représentation même des sirènes sous la figure de femmes entièrement vêtues de longues robes qui laissent passer des pieds d'oiseaux de proie. La bonne abbesse a dû confondre les sirènes et les harpies, car la sirène se termine en poisson (1) ; tandis que, d'après la fable, les harpies étaient des oiseaux au visage de femme.

« Je doute toutefois que les instruments du XII[e] siècle produisissent des accords très-harmonieux, et je crois que, sans sortir d'ici, nos oreilles, habituées aux talents musicaux que Loches possède, ne regretteraient pas les concerts dont les jeunes religieuses d'Hohenburg devaient charmer leur abbesse, les jours de bonne fête.

« La musique n'était pas la seule distraction du XII[e] siècle ; on jouait beaucoup à cette époque. On aimait même les marionnettes, car une des images d'Herrad nous représente deux chevaliers de bois, armés de toutes pièces, mus par des ficelles, et qui se livrent un combat acharné. Autre temps, autres mœurs ! Aujourd'hui, les marionnettes préfèrent la danse aux combats singuliers.

« Les équipages du XII[e] siècle doivent aussi attirer notre attention ; ils n'étaient pas très-luxueux. Le char du roi Pharaon est une sorte de tombereau composé de planches clouées, traîné par deux chevaux de charrette. Toutefois il est orné de peintures à la partie supérieure. Le conducteur, armé d'un fouet ou martinet à trois queues, est monté sur un des chevaux et conduit en postillon ; le trait consiste en une grosse corde attachée au collier du cheval ; il n'y a ni sellette, ni croupière. Le mors et la bride sont plus élégants.

(1) Mulier formosa superne turpiter atrum desinit in piscem.

Le char du soleil lui-même n'est pas plus brillant que le chariot du roi d'Égypte ; quatre lourds chevaux de trait, attelés comme les précédents, le traînent d'un pas lent et pénible. Il est évident qu'à cette époque le pur-sang n'était pas connu ; la race chevaline n'avait pas reçu les perfectionnements que le luxe et le progrès lui ont imposés de nos jours. Il fallait de forts chevaux pour porter les lourdes armures des chevaliers et traîner les chariots de transport dans des routes qui n'étaient point entretenues. Le mouvement des chevaux d'Herrad, assez bien indiqué du reste, nous montre les bêtes habituées à tirer dans des chemins difficiles et boueux. Le cheval même qui porte le personnage allégorique de l'Orgueil, quoique bien lancé au galop, a les formes massives de nos chevaux de trait.

« Le char des vices est traîné lourdement comme les autres, mais il est constellé de pierreries ; il porte une nombreuse troupe de chevaliers cuirassés et armés ; chacun d'eux représente un vice particulier ; le dieu malin est lui-même transformé en chevalier cuirassé, mais il a conservé son arc, ses flèches et son carquois à la mode du XII[e] siècle. Sa mère est devant lui, habillée aussi en grande dame du temps ; elle guide le char. Herrad est impartiale, nous devons le reconnaître ; car, si pour elle tous les vices portent de la barbe, c'est cependant une femme qui les mène. Elle ne pouvait mieux faire, et avec moins d'esprit de corps, la part des deux moitiés du genre humain.

« Nous avons parlé des chevaliers ; ceci nous amène au costume des hommes et à leurs armures. L'armure du XII[e] siècle diffère beaucoup de celle du XV[e], qui est bien plus connue. La première consiste dans la cotte de mailles, sorte de tunique courte, faite de mailles de fer, qui enveloppait le chevalier depuis la tête jusqu'au dessous du genou ; elle était munie d'un capuchon d'un tissu métallique, qui se

rabattait sur la tête ; les jambes étaient préservées par des chausses ou culottes semblables à la tunique, et les mains par des gants de même travail. Un casque pointu, dépourvu de panache et de tout ornement, couvrait la tête ; une plaque adaptée au bas du casque préservait le nez. Une image nous représente deux guerriers dont l'un aide l'autre à quitter son casque. Ce costume est invariablement celui qu'Herrad donne à tous les guerriers de l'Ancien Testament : Juifs et Amalicites le portent également. L'épée est droite et large, faite pour frapper d'estoc et de taille ; elle est retenue par un ceinturon sans agrafe ni ornements. La lance est longue et souvent munie de banderolles. On voit quelquefois des arcs et des flèches ; le carquois ressemble à une botte de mousquetaire, dite *botte à chaudron*. Le bouclier est long, large et pointu du bas. Goliath, cependant, porte un bouclier rond, et l'on admire la naïveté du dessinateur qui lui a planté dans le front la pierre lancée par la fronde de David. Un des brigands qui dépouillent le voyageur, d'après la parabole du Samaritain, est armé d'une massue. Un assassin, dans une autre gravure, porte une lance plus courte que celle des chevaliers.

« L'une des images les plus curieuses est celle qui représente le siége de Dan par les Hébreux. Les assiégeants frappent la porte à coups de hache et cherchent à l'enfoncer ; avec des torches, ils s'efforcent de brûler la ville. Les assiégés leur jettent des pierres du haut des murailles. Cette scène rappelle tout-à-fait celles de la tapisserie de Bayeux. On peut remarquer que la ville est couverte en tuiles de forme circulaire ou figurant des squames, système de couverture qui s'est conservé en Auvergne jusqu'à nos jours et qui rappelle certaines sculptures du XIIe siècle.

« Les chevaux ont des brides assez semblables à celles d'aujourd'hui ; les selles sont basses et posées sur une cou-

verture, sanglées en dessous et consolidées par une courroie qui passe sur le poitrail; mais l'animal n'a ni housse, ni armure de fer. Cet usage est plus récent que le XIIe siècle.

« Les hommes n'étaient pas toujours revêtus de leurs armures; ils avaient aussi un costume civil. Ce costume consiste dans une tunique longue tombant jusqu'au bas des jambes, et dans un manteau. Le bas de la robe, le bout des manches et le col sont ordinairement couverts de broderies. Quelquefois la tunique est ouverte dans le bas comme une robe de chambre. Les robes sont généralement en laine; quelques-unes paraissent être, au contraire, de soie ou de velours. Le manteau est retenu sur l'épaule avec une agrafe. Les jeunes gens, tels que les écuyers et les servants, et les gens de condition inférieure, n'ont pas le manteau. La robe de ces derniers est sans broderies, mais les robes des écuyers portent cet ornement. Le manteau des princes ou des personnages considérables est souvent en fourrure, en *menu vair* notamment. Ceci nous montre que le costume de l'antiquité a persisté plus longtemps qu'on ne le croit. Ce fut plus tard seulement que la toge se transforma en pourpoint pour devenir ensuite la veste du XVIIIe siècle, et se réduire enfin aux proportions du gilet moderne. La clamyde a subi aussi diverses modifications avant de se perdre dans le petit manteau du XVIe siècle. Pour aller en voyage, on portait la tunique courte; les rois mages sont représentés ainsi. Sous la tunique, il y avait de grands bas très-longs, ressemblant à des pantalons à pied; ces bas s'attachaient avec une courroie à une sorte de haut-de-chausses collant, qui ne paraît que très-rarement parce qu'il était caché par la tunique; il était attaché autour du corps par une ceinture. Plus tard, le haut-de-chausses devait devenir bouffant, puis s'allonger, se transformer en culotte collante et devenir le pantalon moderne. Les bas de l'un des rois mages sont couverts de

dessins historiés. Ces personnages ont le bas des jambes entouré d'une sorte de guêtres de voyage, composées de bandes de toiles entrelacées, assez semblables à celles dont se servaient les Francs de l'époque mérovingienne et carlovingienne, avec cette différence qu'au temps d'Herrad ces bandes ne montent qu'au genou.

« Les gens de condition inférieure portent aussi les chausses collantes, mais sans ornements; leurs jambes paraissent, parce que leur tunique est plus courte que celle des grands; la longueur de la tunique paraît être en raison de la position sociale; on la relevait au moyen de courroies, afin de faciliter la marche et le travail. Les trappistes aujourd'hui relèvent encore, pour travailler, leur robe avec des courroies. Un possédé est représenté, toutefois, avec un vrai pantalon large et ouvert sur le cou-de-pied comme ceux d'aujourd'hui.

« Les pieds sont chaussés de souliers ou bottines dont la pointe est droite et non recourbée; le soulier à la poulaine n'existait point encore. Quelquefois le soulier est orné d'une bordure de couleur. On ne portait pas alors de grandes bottes.

« La tête des hommes est généralement nue; les cheveux sont longs, partagés sur le milieu du front, et tombent sur les épaules. Les rois et les princes ont une couronne. Un bandit porte une sorte de chapeau rond à bords étroits; peut-être est-ce un petit casque. Un homme déjà mûr, c'est un père qui marie sa fille, est représenté avec un gros bonnet de forme assez élevée. Les Juifs sont coiffés d'une sorte de chapeau pointu dans le genre du chapeau napolitain. Herrad donne rarement cette coiffure aux personnages de l'ancien Testament, si ce n'est à Mardochée. C'était un des signes distinctifs que les Juifs portaient à l'époque de notre auteur.

« Signalons un détail assez curieux : le mouchoir de poche consistait en une étroite bande de linge qu'on passait à la ceinture; dans les campagnes nos paysannes, naguère

encore, attachaient de cette façon les mouchoirs de leurs jeunes enfants.

« Il y a peu à dire sur le costume ecclésiastique ; il est généralement plus connu que le costume civil, et les gravures d'Herrad ne nous apprennent rien de nouveau. Les prêtres sont vêtus d'une tunique longue, mais sans manteau. Les moines ont de longues robes à capuchon ; le pape et les évêques portent l'aube, l'étole, la chasuble, la dalmatique et le *pallium ;* la mitre est très-basse et la crosse très-simple. La tiare des papes est pointue, elle est faite de soie blanche avec un seul cercle d'or au bas.

« Parlons maintenant du costume des femmes ; ce sujet ne sera pas sans intérêt pour l'auditoire qui a bien voulu m'écouter jusqu'ici. La robe est longue et traînante, elle s'ouvre en rond autour du cou. C'est à une époque très-postérieure qu'on ouvrit les robes, soit carrément, soit en pointe. Les manches sont larges et tombantes. Cette robe laisse apercevoir une tunique qui la dépasse au cou, sur les pieds et aux manches. Les manches de la robe de dessous sont collantes et viennent jusqu'au poignet ; elles sont ornées de broderies, ainsi que le col et le bas du vêtement. La taille est serrée autour de la partie supérieure du corps et même sur les hanches, mais la jupe de la robe de dessus s'élargit dans le bas. On ne voit point encore paraître ces espèces de carapaces de tricot qui, un peu plus tard, couvraient la taille des femmes jusqu'aux hanches. A l'époque de Herrad, cette mode n'avait pas pénétré en Alsace. Le corset à baleines n'était point encore connu ; les navigateurs européens n'allaient point attaquer au delà des mers le puissant cétacé ; mais les femmes portaient une espèce de ceinture. On y est revenu : rien de nouveau sous le soleil. Du reste, absence complète de crinoline, de paniers ou de vertugadin ; pas même la classique *tournure* de nos vieilles paysannes.

« Les femmes ont quelquefois un manteau avec une cape ou capuchon ; une mariée porte un long manteau jeté sur l'épaule et traînant jusqu'à terre. La reine Esther porte aussi un manteau ; les femmes de haute condition ont le manteau de vair. Les femmes de condition inférieure sont représentées avec la tunique de dessous seulement ; la servante qui fit renoncer saint Pierre porte une tunique étroite de la jupe, descendant sur les pieds, mais ne traînant pas comme la robe des dames ; cette tunique est aussi ornée de broderies aux manches et sur le devant ; un fichu cache le cou et les épaules ; la tunique eût été, sans ce vêtement accessoire, assez décolletée. Cette différence de costume se comprend aisément : une robe longue et traînante serait embarrassante pour travailler.

« La chaussure des femmes était assez semblable à celle des hommes ; elle consistait en un brodequin montant à la cheville. Dans une image du manuscrit, on voit des gants de peau à leur usage ; mais généralement les mains sont nues.

« Les jeunes filles ont la tête nue et les cheveux flottants ; quelques-unes laissent tomber par derrière deux tresses enlacées dans une étoffe légère ; l'usage des tresses tombantes s'est conservé jusqu'à nos jours en Suisse et sur les bords du Rhin (1). Les femmes mariées cachent au contraire leurs cheveux. Leur tête est entourée d'une pièce d'étoffe roulée, qui ressemble à un turban, et dont les extrémités retombent derrière les oreilles. Cette coiffure se nommait *guimpe ;* c'était la coiffure laïque : saint Bernard l'oppose

(1) L'usage pour les jeunes filles de porter les cheveux libres remonte très-haut, car il est mentionné dans les lois des Lombards ; celui des tresses est relaté dans la loi des Souabes : la veuve prêtait serment sur la valeur de son douaire, en tenant de la main gauche sa tresse sur son cœur « si elle l'a encore », dit la loi qui prévoit sagement le cas où elle serait devenue chauve.

au voile des nonnes; et, reprochant à une religieuse son amour pour la toilette, il lui rappelle que les parures mondaines sont faites pour celles qui portent la guimpe, et non pour celles qui portent le voile (1). Quelquefois les extrémités de la guimpe, au lieu de rester tombantes, sont relevées et rattachées à la partie supérieure, ou bien encore l'étoffe s'enroule plusieurs fois sur elle-même et s'élève à une certaine hauteur, ce qui lui donne l'aspect d'une tiare; une femme qui symbolise l'orgueil est coiffée de cette façon. La servante du renoncement de saint Pierre, au contraire, porte pour coiffure une petite calotte assez semblable à un béret. La guimpe n'était autre chose qu'une transformation du voile ou *peplum* antique, et devait, dans les siècles suivants, subir de nouvelles et bien étranges métamorphoses.

« Quant au costume des religieuses, il ressemble à celui des femmes laïques; la robe est longue et traînante ainsi que les manches, mais il n'y a pas de broderies; le corsage est moins serré et ne dessine pas la taille comme celui des laïques; un grand voile tombe sur les épaules; sous le voile on aperçoit une pièce d'étoffe ou bandeau qui couvre les cheveux; quelquefois les religieuses sont représentées avec un manteau qui les protégeait contre la pluie. L'une des images montre les religieuses qui occupaient le couvent de Ste-Odile au temps d'Herrad, vêtues et coiffées comme on vient de le dire; ce sont de soi-disant portraits, mais toutes les figures se ressemblent; le nom de chacune d'elles est écrit au-dessus de sa tête, précaution nécessaire et sans laquelle il eût été probablement fort difficile de les reconnaître. Cette liste de noms, du reste, peut être intéressante à consulter pour les anciennes familles du pays. L'abbesse s'est placée à la suite de ses religieuses; il n'y a aucune différence entre

(1) Saint Bernard, *epist.* 115.

son costume et celui des autres ; les sœurs converses portent aussi le même costume.

« Les bijoux sont l'accessoire indispensable de la toilette des femmes ; elles en ont porté de tout temps ; la Bible fait de fréquentes allusions aux parures des femmes juives (1) ; Homère parle de celles de Pénélope, de Junon, et habille celle-ci comme une princesse grecque. Le luxe des bijoux était très-grand à Rome et en Gaule sous la domination romaine. Après l'invasion des Barbares, on fabriqua des bijoux moins élégants et moins riches, mais on en porta toujours ; les chroniques, les lois et les chartes mêmes en parlent souvent. On trouve bien des détails fort curieux sur ce sujet quand on lit ces divers documents. Dans le manuscrit d'Herrad, on remarque, toutefois, la rareté des bijoux.

« Le manteau des hommes est toujours attaché à l'aide d'une agrafe de forme ronde ; celle des princes est ornée de dessins, probablement parce qu'elle était en or émaillé ; pour les autres, elle ressemble à un simple bouton de métal. La servante dont nous avons déjà parlé porte de grandes boucles d'oreilles composées d'une boule ou chaton, duquel pendent deux ou trois chaînettes ou branches, auxquelles sont suspendues d'autres boules. On attachait ce bijou au moyen d'une corde de violon qui passait dans le lobule de l'oreille. Cette même parure est reproduite dans une autre image du manuscrit où l'auteur a représenté aussi des anneaux, des boules et des pendeloques.

Il est curieux de rapprocher ces ornements de ceux que l'on trouve dans les tombes mérovingiennes. A cette époque, on enterrait les morts avec tout ce qui leur avait appartenu, les hommes avec leurs armes, les femmes avec leurs bijoux.

(1) Genèse, ch. XXIV, v. 22, 17. — Exode, ch. XXXII, v. 2 et 3. — Isaïe, ch. III, v. 18 et suiv. — Judith, ch. X, v. 3, etc.

Les fibules ou agrafes mérovingiennes étaient quelquefois rondes, quelquefois en forme de demi-cercle avec une patte qui portait l'ardillon ; le demi-cercle était orné de grenats qui s'étalaient comme une main. Les épingles à cheveux se terminaient souvent en tête d'oiseau ; l'œil était marqué par un grenat. Le grenat était, du reste, la pierre précieuse la plus usitée à cette époque où l'on ne taillait pas le diamant, et lorsqu'après la chute de l'Empire romain il devint difficile de se procurer des perles fines. Les femmes mérovingiennes portaient aussi des bagues, des colliers, des bracelets formés de perles d'émail enfilées ensemble. Elles mettaient à leurs oreilles de grands anneaux d'or, d'argent ou de bronze, assez semblables à ceux qui se portent encore aujourd'hui en Orient. Un chaton, orné de grenats ou d'or émaillé, en faisait tout l'ornement. Ces bijoux se retrouvent aujourd'hui dans toutes les provinces de France. Il y en avait plusieurs fort remarquables à l'exposition universelle de 1867. La Normandie en a surtout fourni un grand nombre, grâce aux savantes recherches de M. l'abbé Cochet (1). On a découvert récemment à Angers deux tombes mérovingiennes, dans lesquelles se trouvaient des parures de femmes de ce genre. Bagues, épingles, agrafes, perles de collier et de bracelet, boucles d'oreilles, tous les bijoux du temps s'y sont retrouvés. Les chatons des boucles d'oreilles sont à pans coupés avec des grenats formant la croix sur chaque face et d'autres sur les angles abattus ; au milieu de la croix, une turquoise relève l'effet général qui est assez gracieux.

« Les anciens auteurs ecclésiastiques nous font connaître, sans le vouloir, toutes les parures de leur temps ; ils leur ont donné un sens symbolique. Un écrivain du XIIIe siècle,

(1) Voir la *Normandie souterraine*, ouvrage de cet archéologue si savant et si dévoué aux progrès de la science.

commentant un passage du prophète Isaïe, où celui-ci reproche aux filles de Sion leur amour du luxe, voit le symbole d'une vertu dans chacune des parures que le prophète condamne : ainsi, l'agrafe du cou devient le symbole de la modestie, le bracelet celui de l'activité, les boucles d'oreilles celui de l'obéissance conjugale !..... (On ne songeait point alors à l'émancipation de la femme.)

« Sans doute l'auteur a voulu dire que les plus belles parures de la femme sont les vertus, et qu'elle doit s'orner de toutes celles qu'il énumère (1).

« Mais lorsqu'il trouve un bijou inusité de son temps et dont l'usage lui est inconnu, il torture le texte afin de lui donner un sens intelligible pour ses lecteurs et d'y trouver une allusion applicable à son époque. C'est ainsi qu'il transforme en ceintures ou corsets les *perichelides*, anneaux de jambes que portaient les femmes orientales, et qui étaient complètement inusités au moyen-âge, parce que depuis longtemps on avait allongé les robes (2). Le luxe du moyen-âge remplaça les anneaux de jambes par des jarretières richement ornées.

« Dès le XII[e] siècle, il y avait donc un certain luxe de parures et de toilettes. Saint Bernard nous en fournit la preuve en plusieurs endroits : il parle de robes de soie, d'ornements d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses,

(1) « Albertus magnus. De muliere forti... Inaures quæ sunt communia ornamenta aurium et significant obedientiam, etc. » Chez les Hébreux, on perçait l'oreille de l'esclave en signe de servitude (Exode, ch. XXI, v. 6).

(2) Au baptême d'Harold, chef scandinave, et de sa femme, celle-ci portait des anneaux d'or autour des jambes ; cette mode ne peut exister que chez des peuples barbares et court vêtus (*Ermold le Noir*, chant IV).

de colliers et de boucles d'oreilles (1). Mais si nous descendons la suite des âges, nous verrons que l'amour de la toilette n'a fait que s'accroître. Au XVe siècle, il était aussi extrême qu'aujourd'hui, notamment en Italie. Un prédicateur célèbre, saint Bernardin de Sienne, nous a laissé sur ce sujet des sermons très-curieux, où la leçon morale se cache sous des traits spirituels et malins qu'on croirait échappés à la plume d'un homme du monde plutôt qu'à celle d'un religieux : il attaque notamment l'usage du fard, celui des faux cheveux, les robes à queue, les manches pendantes, les hauts bonnets, les bijoux, etc. Permettez-moi de citer quelques passages de cet orateur avant de terminer :

« La nature a fait votre visage noir, décoloré, rugueux, et « vous le rendez blanc, rosé, poli. Un homme voyant dans « la rue une femme bien parée, la prend pour une jolie « jeune fille ; il s'approche d'elle ; ô surprise ! il reconnaît « sa vieille épouse : Quoi ! s'écrie-t-il, es-tu donc ma petite « vieille rechignée !.....

« La queue de vos robes, dit-il, n'est bonne qu'à ramasser « la boue en hiver, et à soulever la poussière en été pour « l'envoyer au nez de vos voisins..... Comme le paon qui « étale sa queue, elle ne montre que sa vanité.... ; elle res- « semble au serpent qui traîne sa queue ; elle le surpasse « même, car le serpent n'a qu'une queue, et les robes des « femmes en ont trois ou quatre et même jusqu'à douze (2).

« Si, par hasard, le mari, soit par pauvreté, soit par ava- « rice, soit par scrupule de conscience, ne veut pas satis- « faire à toutes les vanités de sa femme, il a fort à souffrir.

(1) Saint Bernard, « Solet ornari collum monilibus » (Cant. cant., ch. XLI). — Voir aussi epist. 113 et 115.

(2) Allusion à l'usage de découper la queue de la robe en plusieurs bandes d'étoffe.

« C'est une guerre intolérable, un combat de jour et de « nuit, des larmes, une tristesse continuelle : « Malheureuse « que je suis! maudite soit l'heure où je me suis mariée ! « Ma voisine est mieux mise que moi, et je n'ose me pro- « duire en public ! » Et il faut que le mari emprunte et se livre aux usuriers pour obtenir la paix.....

« Dans un autre passage, l'orateur met ironiquement cette prière dans la bouche d'une femme : « Seigneur, vous « m'avez faite noire, et je me fais blanche ; vous m'avez « donné la peau rude, et je la rends douce ; jaune, et je la « fais rose ; vous m'avez donné un petit front, je l'agrandis ; « une petite tête, je l'élargis ; peu de cheveux, j'en ajoute « une masse ; vous me les avez donnés noirs, je les fais « blonds ; ils étaient courts, je les allonge ; vous m'avez faite « petite, je me rends grande ; maigre, je me bourre de « coton ; sans ailes ni queue, je me donne des ailes et une « queue..... »

« En quittant vos vêtements, dit-il ailleurs, vous dé- « posez sur votre escabeau la meilleure partie de vous- « même... »

« Il lui faut mettre sur sa tête la dépouille de plusieurs « mortes, dorer ses cheveux avec art, y placer des cou- « ronnes d'or artistement travaillées, des mitres de soie « peinte, des peignes, des joyaux précieux, des pierreries sur « le front, des rosettes sur les tempes, des pendants d'oreilles « précieux. Si le front est trop petit, on l'élargit en s'épilant ; « on s'épile aussi pour séparer les sourcils trop rapprochés ; « on les teint en forme d'arc pour qu'ils restent toujours « noirs. On remplace par de l'ivoire les dents qu'on a per- « dues ; on met du rouge et du blanc pour rendre la fraî- « cheur à un visage pâle, à des lèvres décolorées. Que dirai-je « du cou et de la poitrine, que l'on couvre de colliers et de « chaînes, des bras que l'on charge de bracelets ?...

« ..... On passe la nuit à tordre ses cheveux avec un « fuseau pour les faire friser (1). »

« Un autre écrivain, à peu près contemporain, prétend que les femmes ressemblent au diable avec leurs grands bonnets à cornes et leurs robes à queue. Il leur reproche de teindre leurs cheveux, et, pour leur donner une nuance dorée, de les faire sécher au grand soleil en bravant les maux de tête (2).

« Je m'arrête ; il faudrait trop citer. Notons seulement que si, du temps de Charles VII, les Italiennes étalaient un grand luxe et portaient de faux cheveux, les Françaises ne le leur cédaient en rien. Les comptes de la cour des ducs de Bourgogne et ceux de l'argenterie des rois de France, mentionnent les nombreux et somptueux bijoux que les rois et les seigneurs achetaient, soit pour les porter, soit pour les donner aux dames de la cour. La belle Agnès, elle-même, quoiqu'elle eût une fort belle chevelure blonde, portait des crépés, car il en a été trouvé un dans son tombeau : le fait est constaté par le procès-verbal authentique d'ouverture. Son amour du luxe et de la parure a été remarqué par les écrivains de son temps.

« A cette époque où la cour résidait presque toujours en Touraine, c'était évidemment notre province qui devait donner le ton au reste de la France. De tout temps elle a été renommée, non-seulement pour la beauté de son site et la fertilité de son sol, mais aussi pour le luxe de ses habitants. Un écrivain tourangeau des premières années du XIII[e] siècle, presque contemporain, par conséquent, de

(1) Saint Bernardin de Sienne, *passim*.

(2) Saint Antonin de Florence, *Summa*, pars II, t. IV, ch. v, § 2. On peut voir, dans les gravures du livre des costumes de Vecellio, une dame vénitienne en peignoir, un grand chapeau de paille sur la tête, assise sur sa terrasse et faisant sécher ses cheveux au soleil.

l'abbesse Herrad de Landsberg, célébrait la richesse des moissons et la délicatesse des vins de sa province natale (1). Il vantait aussi la beauté et l'élégance des femmes de son pays : « Elles sont si belles, dit-il, le nombre des belles « femmes est si considérable, leur beauté est tellement éton- « nante qu'on ne saurait le croire. Le visage des autres « femmes, comparé au leur, semble laid, et la distinction de « leurs riches toilettes relève encore leur beauté naturelle ; « elles charment tous les regards. Mais, — dit-il encore, — « chez elles, la vertu s'ajoute à la beauté, comme l'éclat du « lis à celui de la rose (2). »

On ne pouvait mieux dire que ce vieux et poétique chroniqueur, si galant pour les femmes de son temps. Il eût pu, comme un écrivain moderne, Alexis Monteil, dans ses excursions en Touraine, vanter le charme et la grâce des femmes de Loches, et la douceur de leur son de voix. S'il revenait au monde, il ne rétracterait pas son jugement, qui date de près de huit siècles, et les membres du Congrès ne voudront certainement pas en interjeter appel.

(1) « Colles vinearum generosà prole fecundi vino abundant et præcipuum reddunt... Exornant eam picta rura, campi late patentes, luxuriantium segetum grata fertilitas... » — *De Commandatione Turonicæ provinciæ*, publié par M. Salmon.

(2) « Feminarum vero, ut vera profitear, tanta est pulchritudo, tanta pulchrarum numerositas, tanta earum pulchritudinis immensitas, ut veritas rei fidem excedere videatur. Feminarum siquidem omnium illis comparatæ facies, ut fœdæ censebuntur. Pretiosæ enim vestis cultus eximius ipsam exornat pulchritudinem, et quædam, ut ita dixerim, incrementa ministrat. In earum namque consideratione fere videntium omnium capiuntur oculi..... Pulchritudinis insitum munus, velut rosam lilio super inducens, castitatis insito amore insignivit (*Idem*).

NOTE SUR LA DATE

DE LA

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE PREUILLY

ET SUR

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ÉGLISES DU COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOCHES (INDRE-ET-LOIRE),

PAR M. L. ARCHAMBAULT.

ÉGLISE DE PREUILLY.

I.

Naguère encore l'église de St-Pierre de Preuilly passait, sans conteste, pour un édifice du commencement du XIe siècle. Lors d'une réparation partielle, qui ne doit pas remonter à une époque très-éloignée, l'architecte du moment, ou le curé en titre, avait fait graver au-dessus de son portail principal la date de 1009, époque de sa fondation par Effroy (d'autres disent Geoffroy), baron de Preuilly ; et comme la science de l'archéologie était encore à naître, car ceci se passait avant les travaux de M. de Caumont, personne ne s'était inscrit en faux contre cette date assignée à la construction d'un des plus beaux édifices romans de notre Touraine. Bien plus, tout récemment encore, des hommes très-remarquables par leur science, mais peut-être trop disposés à ne prendre en considération que les renseigne-

ments historiques, avaient appuyé la date de 1009 de tout le poids de leur érudition. Cependant, un des représentants les plus distingués de la Société française d'Archéologie, qui n'a pas craint, le téméraire, de faire un voyage de découvertes dans son propre pays, se trouva un certain jour devant l'église de Preuilly, et, mettant à contribution la vaste science archéologique qu'il possède, il vint déclarer que la date de 1009 assignée à l'édifice était fausse, attendu que si elle était écrite en chiffres arabes sur le fronton de pierre, elle n'était inscrite ni dans l'ensemble, ni dans aucun des détails du monument, qui tous proclamaient une époque plus récente de construction (1).

On comprendra dès-lors combien déterminer la date de la construction de l'église de Preuilly est une entreprise périlleuse, car on est appelé à se prononcer entre deux opinions soutenues par des hommes également distingués, les uns s'appuyant sur une date dont l'authenticité n'avait pas été contestée, les autres puisant leurs arguments dans la contradiction qui existe entre cette date et les caractères architectoniques de l'édifice.

Pour remplir le moins mal possible cette lourde tâche, il importait de faire une étude spéciale des monuments du commencement du XIe siècle dans l'arrondissement de Loches, et de trouver, dans des édifices contemporains, des points de comparaison qui, soutenant les théories, vinssent démontrer d'une manière certaine (*de visu*) la vérité ou la vraisemblance des faits avancés. Ces points de comparaison ne pouvaient manquer, car notre contrée possède un grand nombre d'édifices de l'époque romane. Il ne fallait pas cher-

(1) Voir dans le *Bulletin monumental* un savant article de M. de Cougny sur ce sujet (4e série, t. V, XXXVe vol. de la collection, n° 2).

cher, mais choisir. C'est ce que nous avons fait dans différentes excursions entreprises avec MM. d'Espinay et Chaisemartin, de Loches, et, après un examen réfléchi, il nous semble que la question peut être résolue en prenant pour points de comparaison :

L'église de Louans, construite vers 997 ;

L'église de Notre-Dame de Loches, fondée par Geoffroy Grisegonnelle en 965 ;

L'église de Beaulieu, élevée par Foulques Nerra et consacrée en 1012 ;

Et en groupant autour de ces monuments les églises de Mouzay, Von et Bossay.

Si, parmi les édifices que nous venons de citer, il s'en trouve un dont les caractères architectoniques, les sculptures, la maçonnerie, les joints soient concordants avec la date assignée à sa fondation, nous le prendrons pour type de l'architecture de notre pays au commencement du XIe siècle; et, passant en revue les autres églises, nous examinerons si elles présentent les mêmes caractères : si nous constatons une analogie évidente, nous ne craindrons pas de leur assigner la même date, malgré des différences de détail; mais si nous remarquons, dans les proportions du bâtiment, une élégance hâtive; si la sculpture revenue à l'art grec et romain, dont les traditions ont été perdues dans les siècles précédents, a retrouvé le relief et le fini de l'ensemble et des détails; si l'appareil, les joints, les ciments, les stries des pierres diffèrent sensiblement du type choisi, nous dirons que la construction est plus récente, ou, s'il existe une charte de fondation, qu'il y a eu reconstruction ; car une charte de fondation indique avec certitude qu'une église a été bâtie à telle époque et à tel endroit, mais elle ne certifie pas que l'édifice actuel soit le même que celui qui a été construit à l'époque indiquée; et, d'un autre côté, si l'habileté d'un ar-

chitecte ou d'un sculpteur peut faire faire un progrès à l'art, changer quelques portions d'un monument, trouver même quelques nouvelles combinaisons, il reste toujours des caractères généraux, que le temps seul peut faire varier de manière à détruire l'aspect entier de la construction. Le genre humain peut créer une œuvre; mais cette création se ressent toujours et nécessairement du milieu et du temps dans lequel elle fait son apparition : il faut des années pour créer un nouvel ordre de choses.

En ce qui nous concerne, nous voulons aborder la question, surtout au point de vue de l'art, c'est-à-dire étudier les proportions et les sculptures des églises soumises à notre examen. A nos yeux, c'est un des moyens les plus complets qui existent pour connaître à peu près l'âge d'un monument. L'architecture, en effet, donne de grandes divisions, certaines, mais peu nombreuses. De même la maçonnerie indique certains siècles par les joints et les ciments. Mais ces ressources sont limitées. Ce qui n'a pas de bornes, ce sont les lumières que l'on peut faire jaillir de l'examen des proportions et des sculptures d'un édifice. Un temps viendra peut-être où les archéologues auront réuni un tel faisceau d'exemples tirés des monuments, qu'il sera possible de subdiviser chaque siècle, en établissant en quelque sorte, par genre et par famille, les édifices qui présenteront un caractère d'analogie tel, que le raisonnement sera nécessairement amené à en faire des groupes distincts. Ces lumières, nous ne les avons pas, et cependant, tout en ne possédant que l'amour de l'art, nous avons cru pouvoir présenter quelques réflexions propres à éclairer la question qui nous occupe.

II.

L'église de Louans est importante pour un édifice de cam-

pagne : construite en petit appareil assez mauvais, elle a dû subir un remaniement, car le clocher et une partie de l'abside sont en grand appareil. Elle se compose de : une abside principale, deux absidioles formant chapelle de chaque côté, un transept, un chœur comprenant seulement l'intertransept et l'épaisseur des piliers soutenant le clocher, et d'une nef voûtée en bois, ainsi que les deux bras du transept. Les absides sont voûtées en fornix, et une fausse coupole portée sur quatre trompes couvre l'intertransept. Quatre colonnes avec chapiteaux sculptés se dressent aux quatre angles formés par le transept et le chœur : deux autres colonnes en retour d'équerre soutiennent la voûte près de sa jonction avec la nef. Chaque abside est éclairée par trois fenêtres en plein-cintre retombant sur une corniche soutenue e chaque côté par une colonnette à chapiteau sculpté.

L'aspect général est sévère : c'est bien là le roman primitif qui ne vise point à la légèreté et qui arrive au beau par la force. L'impression existe, malgré le badigeonnage et les faux joints et en dépit d'un grand luxe de papiers peints et découpés qui, scellés sur la muraille à grand renfort de colle, prétendent simuler les peintures à fresque de l'ancien temps; n'étaient certains angles de ces ornements qui, désertant la pierre, baillent piteusement.

Le dessin peut rendre difficilement tout ce que les sculptures ont de fruste et d'imparfait : le tailloir des chapiteaux sans exception se compose d'une plate-bande légèrement en relief, et se rattachant à la sculpture par une autre plate-bande en plan incliné. L'ornementation consiste, presque partout, en têtes ou masques humains au centre, en volutes à droite et à gauche, qui viennent se perdre dans une ou deux collerettes de feuilles ou palmettes posées circulairement, sortant elles-mêmes d'un simple boudin soudé à la colonne. Les masques humains plats, aux traits à peine in-

diqués, conservent cependant le caractère carlovingien dans la forme du crâne aplati au sommet, large aux tempes et finissant en pointe au menton. Malgré l'imperfection du ciseau, on est frappé de la tristesse farouche dont ces têtes sont empreintes. Les volutes sont à peine saillantes à leur sommet; elles se confondent brusquement dans le chapiteau, et pour suppléer à l'imperfection de son œuvre, l'artiste a naïvement gravé avec la pointe du ciseau, des dessins primitifs, sur les portions restées frustes : tantôt il fait une suite de lignes parallèles à la portion en relief, tantôt il grave des fleurs inconnues, composées de petites circonférences se reliant toutes à un centre commun (Voir dessins nos 1 à 6).

Tel est l'aspect des chapiteaux de Louans. Deux seulement, accolés aux piliers du chœur, présentent un autre système d'ornementation. Ceux-ci se composent d'une tête humaine placée au sommet du chapiteau : deux animaux, probablement symboliques, assis sur leur train de derrière, mettent leurs pattes de devant dans la bouche du masque humain, et détournant la tête de chaque côté, saisissent avec les dents leurs queues redressées qui forment les angles du chapiteau. Ici la forme est un peu moins mauvaise, parce qu'il s'agissait de suivre un relief unique, et que l'artiste ne s'est pas égaré dans les méandres divers de l'ornementation.

Dans les lignes de l'édifice, comme dans le travail de la sculpture, nous trouvons une concordance complète avec la date de 997 qui est celle de la fondation (1) : les moulures

(1) D'après le *Gallia christiana*, l'archevêque de Tours, Archambault de Sully, autorise, par une charte de 997, les moines de Cormery à bâtir une église à Louans. Cette nouvelle paroisse fut formée d'un démembrement de celle de Tauxigny. La construction de l'église de Louans a dû suivre de peu cette autorisation.

fines et serrées du beau temps de l'époque carlovingienne ont disparu ; elles ont fait place à une espèce de travail de gravure. On rencontre des palmettes grossières, des volutes simulées ; les bases des colonnes sont entourées de baguettes à tous leurs angles. On retrouve enfin tout ce qui, d'après M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie*, forme les caractères de la construction du commencement du XIe siècle.

Sans nous arrêter à la date de la construction du clocher, composé d'une base carrée, ornée à chaque face de croisées géminées en plein-cintre, et qui pourrait, ainsi que la voûte du clocher, avoir été édifiée un peu plus tard, nous dirons que nous avons là un monument dont les lignes architecturales et la sculpture sont d'accord avec la date de la fondation, et qui peut nous servir de type dans l'examen que nous avons à faire des édifices prétendus contemporains.

III.

En ce qui concerne l'église de Beaulieu, nous pensons qu'elle a été réparée seulement après la chute, arrivée en 1012, de sa toiture, de ses plafonds et d'une partie de son pignon septentrional, et que les travaux de remaniement et d'ornementation de l'édifice, tels qu'on peut les concevoir en examinant les ruines actuelles, n'ont été entrepris que postérieurement.

Ce monument, élevé par le grand batailleur que nous connaissons, portait bien empreint sur toutes ses parties le cachet de son fondateur : il était fils, par sa simplicité austère, mais pleine de grandeur, de ces architectes qui bâtissaient les donjons du duc d'Anjou : murs robustes aux joints épais, aux ciments aussi durs que les cailloux roulés dont ils étaient garnis, vastes baies en plein-cintre, sans aucune

décoration,... voilà l'édifice à l'extérieur. Le seul ornement intérieur consistait, outre certains piliers épais et trapus, en des peintures dont la présence est attestée par des entailles dans la pierre, destinées à retenir les revêtements sur lesquels elles avaient été étendues. A ce monument, élevé pour expier les abus de la force, le fondateur n'avait su donner que le caractère de la force, même en le dédiant au Dieu clément.

Et l'on voudrait que, le lendemain de l'ouragan qui avait laissé la maçonnerie intacte, Foulques, ayant changé d'architecte, ait entrepris dans son église des travaux de remaniement tels qu'ils équivalaient presque à une nouvelle construction ? Mais d'abord, ce travail était long, car il fallait ajouter toutes les colonnes, toutes les sculptures, toutes les voûtes qui n'existaient pas auparavant. Or, le comte d'Anjou, qui n'était pas sans savoir que l'accident arrivé à son église était considéré comme un châtiment céleste par ses nombreux ennemis, avait hâte de faire disparaître les traces de l'orage et de rendre l'édifice au culte ; car avoir même l'air de céder n'était pas dans son caractère, et tout le temps passé à la réparation de l'église devait peser singulièrement à son orgueil froissé.

Ensuite, pour comprendre ce remaniement, il faut admettre que le lendemain de la tempête le duc d'Anjou ne trouvait pas assez élégante une église dont l'élégance lui paraissait très-suffisante la veille ; qui le forçait, en effet, à toucher à la maçonnerie, puisqu'elle était intacte ? Or cette impression du fondateur n'est constatée par aucun historien, et ce changement d'idées était assez extraordinaire, tant à cause des circonstances qu'à cause du caractère du duc d'Anjou, pour être noté dans les relations, du reste assez détaillées, de l'événement qui l'aurait produit. Pour nous, en l'absence de tout texte, nous comprenons des travaux

de consolidation ; mais un changement d'architecte pour faire plus léger et plus décoré, nous ne pouvons le comprendre (1).

Si maintenant nous examinons les débris de la nouvelle construction, nous serons singulièrement confirmé dans notre opinion : trouvons-nous les caractères architectoniques du commencement du XI[e] siècle dans ces demi-colonnes, plaquées le long des anciens murs et surmontées de chapiteaux dont les profils ne manquent pas d'élégance, ou bien dans ces nouvelles fenêtres percées au-dessous des premières, ornées de colonnettes fluettes qui soutiennent les pleins-cintres ? Mais la forme, l'apparence, la sculpture, nous ramènent au XI[e] siècle. Au sortir de l'an 1000, on eût fait plus robustes et plus épais ces fûts de colonnes monocylindriques destinés à soutenir les voûtes; les chapiteaux auraient eu moins de saillie, et leur profil ne se serait pas détaché aussi nettement. Sur un de ces chapiteaux a été sculptée une tête qui, comme à Louans, forme le point central. En comparant le relief entier de ce masque et les contours arrondis de la figure avec les faces plates, aux angles aigus, de Louans, on ne peut penser que l'habileté plus ou moins grande du sculpteur ait suffi pour combler la distance qui sépare les deux sculptures. Que l'on examine également une main de femme qui occupe le point central d'un autre chapiteau, et l'on sera étonné de la délicatesse du modelé et de la souplesse du mouvement. Il en est de même de tous les détails pris séparément, et nous ne reconnaissons pas là les naïves sculptures qui caractérisent le commencement du XI[e] siècle (V. dessins n[os] 7 et 8).

Disons ici en passant que, s'il nous paraît très-probable

(1) Voir au surplus, à ce sujet, la note de M. le secrétaire du Congrès, ci-dessus, p. 97 et suiv.

que les terreurs de l'an 1000 ont été exagérées, il ne nous paraît pas moins certain que ces terreurs ont existé dans de certaines limites, car elles sont affirmées dans des écrits trop nombreux et possèdent une notoriété trop considérable pour que le fait ne se soit pas produit. Mais ces craintes n'ont pas été de nature à empêcher la construction des églises, au contraire, puisque leur effet naturel devait être de rapprocher l'homme de Dieu.

Il en était autrement en ce qui concerne les beaux arts : en effet, tout en consacrant ses productions au Seigneur, l'artiste a un autre but, terrestre mais légitime, c'est-à-dire la transmission aux générations futures du beau qu'il a créé et qui doit perpétuer son nom. Or, ce but manquait aux approches de l'an 1000. On comprendrait par là l'abandon dans lequel aurait été laissée la sculpture pendant le siècle précédent, abandon qui augmenta encore la décadence qui s'était manifestée depuis longtemps déjà dans les arts ; en sorte que, quand la terrible année se fut écoulée, il ne s'est plus trouvé de maître, mais seulement des écoliers qui ont fait leur apprentissage sur tous les piliers élevés à cette époque. De là, cette façon naïve de procéder, qui rappelle souvent, par son audacieuse ignorance, les dessins primitifs de notre enfance. Il ne fallut que le siècle pour reconquérir le savoir perdu, et par suite, il ne nous paraît pas très-difficile de reconnaître les sculptures de cette époque, puisqu'elles ont un aspect que l'on ne retrouve plus quelques années plus tard.

Cet aspect, nous l'avons trouvé à Louans; mais nous ne le trouvons pas à Beaulieu, même dans les sculptures de la nef. Si nous portons notre attention sur certaines portions du chevet de l'édifice, nous serons tenté d'attribuer au commencement du XIIe siècle plusieurs chapiteaux qui s'y rencontrent, parce que nous trouvons plus de complications

dans le dessin, plus de souplesse dans le ciseau, plus de relief dans la forme et plus d'abondance dans l'imagination.

Pour nous, voici la vérité : Foulques construisit son église dans le style du mur septentrional qui subsiste encore : c'était une forteresse appropriée au culte. Mais les religieux voulurent peu à peu et à différentes fois tempérer l'austérité, trop grande à leurs yeux, déployée par le fondateur : de là des travaux qui se portèrent à l'intérieur et même à l'extérieur dans certaines parties et qui produisirent cette espèce de placage que l'on remarque sur l'ancien édifice de Foulques Nerra.

Ces travaux durèrent plus d'un siècle, et que l'on ne s'étonne pas de ce laps de temps ; nous pouvons de suite donner une preuve de la patience persévérante que les religieux déployaient lorsqu'il s'agissait d'augmenter ou d'orner leur église : cette preuve, l'église de Beaulieu elle-même nous la fournira. Cet édifice fut en partie détruit par les Anglais qui, à l'époque de leurs attaques contre le château de Loches, placèrent leur camp dans le monastère même. Au XV[e] siècle, les religieux voulurent réparer leur église et employèrent un siècle à cette réparation (1). Faut-il donc s'étonner si, dans les anciens édifices, on rencontre des portions plus anciennes que les autres, sans que pour cela

(1) Voici les dates certaines de cette reconstruction d'après Dom Galland, qui les a puisées dans le chartrier de Beaulieu : Le 11 juin 1444, Guillaume Moreau, prieur, fait faire à neuf le mur de la nef du côté du midi et réparer l'église qu'il fait couvrir et lambrisser seulement. — En 1452, Jean de Cignoy, prêtre de St-André de Beaulieu, fait construire la lanterne de l'église. — En 1489, Hugues-Ardoin Fumée, prieur, fait faire la voûte des deux croisées, la voûte du chœur et les piliers qui la portent. — En 1534, Jean de Bourdeilles, prieur, fait voûter le collatéral du côté de l'épître, et quelques années plus tard il fait voûter le collatéral du côté de l'évangile.

il y ait eu reconstruction? Et, dans le cas spécial qui nous occupe, n'est-il pas naturel de penser que les religieux firent au XI[e] siècle ce qu'ils entreprirent encore quatre cents ans plus tard (1)?

IV.

Nous ne parlerons pas longuement de l'église de Notre-Dame de Loches. La parfaite harmonie des proportions, l'élégance des voûtes, la diversité des ornements, le fini du faire, l'entente complète des lignes, des reliefs et des creux, nous amènent forcément au milieu du XII[e] siècle. Certaines portions de l'édifice ont pu précéder les *dubes* de Thomas Pactius, élevées en 1160, mais elles les ont précédées de bien peu.

Cependant quelques traces de la construction de Grisegonnelle pourraient rester encore : nous voulons parler des colonnes qui se trouvent sous l'arceau qui soutient la tribune des orgues, et surtout de celles que l'on voit dans la tribune même. Ici nous retrouvons l'aspect des colonnes de Louans, avec une forme encore plus trapue, et le même genre de décoration, c'est-à-dire la tête carlovingienne, les volutes ou palmettes de chaque côté et la cravate de feuilles. Peut-être le ciseau avait-il un peu plus d'expérience et les lignes de l'ornementation se suivent-elles mieux ; mais les formes générales sont les mêmes. Il faut remarquer que les côtés des chapiteaux ont été diminués, abattus même complètement dans certains endroits. Il semblerait qu'après la reconstruction on eût été frappé du désaccord qui existait entre les colonnes nouvellement élevées et les lourds cha-

(1) Voir le remarquable travail de M. Bouet sur les églises de Germigny et de Beaulieu-lez-Loches.

piteaux de l'ancienne église qu'on avait voulu conserver, et qu'on eût diminué ces derniers en largeur pour atténuer l'impression désagréable occasionnée par ce désaccord.

Dans les colonnes du bas, on semble avoir fait plus encore : plusieurs chapiteaux sont formés de débris juxtaposés; le haut a le caractère du XI[e] siècle, mais les parties inférieures sont composées de fragments qui n'ont aucun rapport entre eux ni comme ligne, ni comme dessin; on serait tenté de croire qu'en mémoire du passé, on a mis au-dessous d'un débris de l'église de Grisegonnelle des fragments d'un édifice plus ancien, peut-être de la chapelle du V[e] siècle qui occupait la place de l'édifice élevé par le père de Foulques Nerra (V. dessins n[os] 9 à 12).

Sans nous arrêter à cette idée qui n'est qu'une simple hypothèse, nous sommes tenté de croire que les colonnes dont nous venons de parler faisaient partie de la construction de 965.

Il faut remarquer que le clocher auquel ces colonnes appartiennent a dû être la dernière partie construite de l'église de Geoffroy Grisegonnelle; on a dû commencer par le fond de l'église, élever un premier clocher sur l'inter-transept, suivant l'usage du temps, et peut-être le clocher n'aurait-il été élevé que quelques années plus tard.

Ajoutons qu'un débris de mur en grand appareil fort ancien se trouve dans la partie nord du transept et doit appartenir à la construction de 965, ce qui démontre que l'église actuelle est construite sur le plan de l'ancienne.

V.

Nous arrivons enfin à l'église de Preuilly dont la fondation, d'après la tradition, remonte à l'an 1009 (1).

(1) Voir la description de cette église dans le procès-verbal de l'excursion à Preuilly.

En examinant d'abord l'extérieur du monument, il ne nous en coûtera pas de reconnaître qu'il offre une grande sévérité de lignes, surtout dans la façade; mais nous remarquerons que cette sévérité de lignes se montre à toutes les époques dans les édifices romans. Nous n'en donnerons pour exemple que les portails du narthex de Notre-Dame de Loches, appartenant à la seconde moitié du XIIe siècle, dont tous les ornements extérieurs sont traités avec la plus grande sobriété.

Nous noterons également que les fenêtres qui éclairent la nef de Preuilly sont larges et développées, ce qui n'existe pas dans les édifices du XIe siècle. Par exception, il est vrai, les fenêtres du mur septentrional de l'église de Beaulieu sont d'un développement inusité à l'époque de la construction; mais l'architecte semble avoir voulu prendre pour modèle les anciennes constructions romaines; et dans les baies de son édifice, qui rappellent celles des arènes du midi de la France, il s'est montré moins avare de la lumière que les autres constructeurs de l'époque. Il faut remarquer encore que les fenêtres de l'église de Preuilly sont semblables à celles qui éclairent Notre-Dame de Loches, et notamment la partie située au-dessous des *dubes* de Thomas Pactius : même coupes et mêmes ornements, c'est-à-dire une série de moulures en plein-cintre, venant retomber de chaque côté sur un cordon composé des mêmes moulures qui court le long de l'édifice.

Le surplus de l'ornementation extérieure consiste en arcatures souvent employées dans les édifices romans; et si, pour arriver à une date approximative, nous examinons les sculptures, il faut reconnaître qu'on ne retrouve plus le caractère naïf et le faire grossier des chapiteaux de Louans et de la tribune de Notre-Dame de Loches; cependant ces arcatures existent principalement du côté des absides et du

transept, là où l'aspect général semble indiquer une construction un peu plus reculée : il nous a paru en effet que l'abside centrale, notamment, pouvait être antérieure de quelques années à la nef; nous ne pensons pas pour cela qu'il y ait eu deux constructions distinctes, mais il se pourrait que l'église ait été élevée lentement et qu'une certaine période de temps se soit écoulée jusqu'à son entier achèvement.

Tel est l'aspect de l'extérieur; mais si, dépassant le portail d'entrée, on pénètre dans l'intérieur du monument, une singulière impression vous saisit tout d'abord : en contemplant ces voûtes élevées qui, par leur élévation même, font paraître plus légers les piliers qui les soutiennent, on se demande si l'on entre dans un édifice roman, et on se dit que des voûtes ogivales ne changeraient presque pas l'aspect général. L'ogive apparaît, du reste, et l'on constate sa présence dans quelques parties de cette église que l'on veut faire remonter à l'an 1009.

Signalons de suite l'existence d'un déambulatoire entouré d'absidioles et de chapelles latérales, et constatons que si cette disposition a peut-être été employée dans certains grands édifices du commencement du XIe siècle construits dans d'autres contrées, nous ne l'avons pas trouvée dans les édifices de notre arrondissement, dès cette époque. Dans tous les cas, ce que les architectes n'avaient pas encore trouvé, c'est l'harmonie élégante qui se dégage du monument tout entier, et cette science si difficile qui consiste à faire concourir chaque détail à l'effet de l'ensemble : ces qualités se rencontrent à un haut degré dans l'église de Preuilly.

Et si maintenant nous passons à la sculpture, nous serons étonnés tout d'abord de la variété et de l'abondance des sujets : végétaux, monstres, figures humaines, groupes, tout a été mis à contribution. Les chapiteaux des colonnes qui soutiennent le chœur sont formés de trois ou quatre

personnages représentant une idée, et sculptés en relief avec une entente des groupes qui nous ramène au XIIe siècle. Dans les bas-côtés mêmes, l'abondance des détails est extrême, et il a fallu une grande science à l'artiste pour ne pas se perdre dans toutes les lignes croisées du dessin, présentant une grande quantité de plans qui doivent parfaitement concorder entre eux pour tourner autour de la colonne et qui, en fait, concordent parfaitement.

Nous ne citerons pour exemple que le chapiteau de la colonne qui est en face la sacristie : nous expliquerons ce choix plus tard.

Au-dessous de l'entablement composé de fines baguettes, séparant différentes plates-bandes en retrait les unes des autres, un large ruban, à lignes brisées mais régulières, court tout autour du chapiteau, formant un dessin plein de relief. Ce ruban encadre deux têtes placées aux angles : l'une est un profil charmant de femme casquée dans un museau de bête féroce ; l'autre est une tête de monstre, à la bouche énorme de laquelle sort une main de femme avec le commencement du bras. Rien de plus délicat et de plus fin de lignes n'a été sculpté dans le XIIe siècle. Au-dessous, de larges feuilles de vignes, souples et élégantes, sont rattachées en gerbes et courent tout autour du chapiteau.

Cette exubérance d'imagination se rencontre dans une grande partie de l'édifice ; peut-être trouverons-nous un peu moins de diversité dans les chapiteaux des absides qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ont un caractère plus ancien que le chœur et la nef ; cependant un demi-siècle au moins sépare ces sculptures de celles de Louans.

Nous dirons ici, du reste, que l'examen des sculptures des absides nous a amené à constater des anomalies singulières : à côté de chapiteaux, dont le faire et la science attestaient pour nous le dernier tiers du XIe siècle, nous en

avons rencontré d'autres beaucoup plus frustes présentant à peu près les caractères du commencement de ce siècle, tels que nous les avons décrits plus haut; d'autres n'ont même pas été sculptés et le bloc de pierre, vierge du ciseau, attend encore l'artiste qui doit le dégrossir. Ces derniers indiquent une réparation inachevée, et il est du reste facile de constater, dans tout le chevet de l'édifice, des reprises nombreuses. Mais comment expliquer la réunion des deux genres de sculpture dont nous venons de parler? En étudiant attentivement chaque colonne, nous avons reconnu que les chapiteaux les plus frustes sont trop larges pour les fûts qu'ils couronnent, en sorte qu'ils font une saillie assez considérable sur la colonne elle-même, ce qui ferait supposer qu'ils ont été empruntés à l'église d'Effray, car on ne peut expliquer autrement ce défaut de lignes, qui ne se rencontre pas dans le surplus de l'édifice.

En résumé, nous pensons que l'église actuelle de Preuilly, commencée dans la seconde moitié du XI[e] siècle, n'a été terminée qu'au siècle suivant.

Qu'y aurait-il d'étonnant à ce long enfantement de ce grand édifice? On conçoit qu'il eut fallu un temps moins long aux puissants ducs d'Anjou, maîtres suzerains de territoires presque aussi étendus que ceux des rois de France, et disposant par conséquent de bras nombreux et de trésors considérables. Mais il ne faut pas oublier que les seigneurs de Preuilly étaient de simples barons qui ne possédaient pas, à beaucoup près, les grandes ressources des ducs d'Anjou, témoin le fondateur Effray, reculant avec crainte devant l'exécution de son vœu en sondant les abîmes de son escarcelle; et que, si les religieux de Preuilly sont devenus riches, cela ne peut être que d'une façon relative et progressivement, car ce n'est pas le fondateur qui a pu leur donner les biens dont ils ont joui plus tard. C'est le cas de

rappeler ici l'exemple que nous avons cité plus haut de la réparation au XV[e] siècle de l'église de Beaulieu, et de remarquer que, pour ces hommes séparés du monde et ensevelis dans l'oubli du cloître, l'église était la demeure habituelle et par conséquent l'objet continuel de leurs pensées et de leurs soins : de là ces constructions superbes élevées avec des ressources restreintes, mais poursuivies jusqu'à leur achèvement avec une patience obstinée, qui comptait les années pour rien et mettait au-dessus de tout la gloire de Dieu... et quelquefois celle de leur ordre.

Spécialement en ce qui concerne Preuilly, les chroniques nous apprennent que la petite communauté fondée par Effray vécut des donations de plusieurs personnes pieuses, et vers le milieu du XI[e] siècle, elle possédait déjà des biens ruraux assez considérables. A cette époque, elle fut mise en possession des revenus attachés aux églises de St-Mélaine et de Notre-Dame-de-Preuilly. Quelques années plus tard, les trente-trois moines qui habitaient l'abbaye profitèrent du privilége qui leur fut accordé pour élire l'un d'eux, nommé Othon, en qualité d'abbé. C'est probablement pendant cette période de prospérité que la belle église de Preuilly fut commencée et continuée sans interruption jusqu'à son complet achèvement (1).

(1) Pour compléter ce que nous venons de dire, nous extrayons ici quelques passages d'un travail historique sur l'abbaye de Preuilly, fait par M. Carré de Busserolles et publié par la Société archéologique de Touraine, t. VI, 3[e] trimestre de 1854 :

La fondation de l'abbaye de Preuilly est généralement attribuée à Effray, qui en commence la construction en 1001. En 1007, Gauzbert, abbé de St-Martin, l'achète avant son achèvement et en fait cadeau à Joseph II, abbé de St-Julien de Tours.

L'abbaye, terminée en 1008, fut consacrée par Archambault de Sully, archevêque de Tours, en présence du fondateur et de différents

Est-ce à dire pour cela qu'il ne reste rien de l'église fondée en 1009 ? En examinant avec attention toutes les parties de l'édifice, nous avons été frappés de l'aspect de cinq ou six colonnes soutenant la voûte de la sacristie actuelle et d'une partie du bas-côté à la suite. Grande est la différence entre ces colonnes et celles du surplus du monument. Ici nous sommes bien au commencement du XI[e] siècle : lourdeur du fût, simplicité du chapiteau, lignes discordantes, ciselure superficielle et grossière, système d'ornementation uniforme, tout se rencontre pour faire penser que l'on a devant soi les débris de la construction d'Effray.

membres de sa famille, Gosbertus, Goffredus, Garcelinus, Vivianus, Lunulus, et à cette occasion Béatrix d'Issoudun, épouse d'Effray, donne la terre de Montferdier en Berry.

Jusqu'en 1025, l'abbaye fait partie des bénéfices de St-Julien de Tours, et à cette époque seulement Arnould II l'en sépare et lui donne une administration séparée. — C'est postérieurement à cette séparation que des donations importantes lui furent faites. Une des principales est celle de Girard de Palluau qui, en 1066 *seulement*, céda à l'abbaye les prieurés de St-Martin-d'Ouche, de St-Nazaire, de St-Bonnet et de la chapelle de Château-Cornu.

En 1090, Gosbert de Preuilly donne en toute propriété, à l'abbaye, le bourg de Bossay, et dans le même temps, un seigneur, nommé Girard lui céda ses droits sur l'église de Ste-Julitte.

C'est en 1095 que le premier abbé de Preuilly fut nommé par voie d'élection.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, que Preuilly ne fut pas comme Beaulieu un monastère fondé par un seigneur puissant et gratifié immédiatement de biens considérables. Bien loin de là, le créateur de l'abbaye cède son œuvre inachevée et non dotée, laquelle reste pendant un certain temps un simple bénéfice de l'abbaye de St-Julien de Tours. Comment supposer qu'au milieu de commencements si difficiles on ait construit une église qui rivalisait avec les plus beaux monuments de l'époque et les dépassait même par son importance et surtout par la richesse de ses sculptures !

Nous ne voudrions pas nous répéter, et cependant il est nécessaire de comparer ces colonnes avec celles de Louans et de Notre-Dame de Loches (tribune des orgues). Disons tout d'abord que nous ne trouvons pas aussi caractérisés les joints aux ciments de cailloux roulés que nous avons constatés ailleurs ; mais cette différence s'explique par l'absence du sable dans le pays, absence qui nous a été certifiée par le maître maçon chargé des réparations actuelles. Ce serait le cas de tenir compte des ressources locales offertes à la construction. Un sable de mine, très-fin, se prête plus difficilement qu'un autre aux joints épais du temps que les cailloux soutenaient; mais si nous laissons de côté cette différence, la description de quelques-unes de ces colonnes nous ramènera par la pensée à la date de la construction des édifices ou portions d'édifices dont nous venons de parler. L'un des chapiteaux se compose uniquement de deux oiseaux fantastiques, dont les pattes sont appuyées sur le boudin soudé à la colonne et qui, se touchant de la poitrine, tendent leurs longs cous de chaque côté, de manière à ce que leurs becs allongés viennent effleurer les deux angles et continuer tant bien que mal la ligne générale du chapiteau. Si ces animaux sont symboliques, il faut avouer que le symbole qu'ils représentent est singulièrement obscurci par le faire naïf et rudimentaire du sculpteur. Ailleurs, le masque humain se voit au centre. Le relief a été obtenu en creusant la pierre qui, par un plan incliné, va rejoindre aux deux angles les lignes des plates-bandes qui surmontent la sculpture. Au-dessous de cette tête, les deux volutes traditionnelles, représentées par des lignes inégales qui vont se perdre dans une double collerette de feuilles. Un autre chapiteau, surmontant un pilastre, se compose de plusieurs figures humaines superposées. Si nous ne retrouvons pas ici le caractère carlovingien constaté à Louans et à Loches, l'habileté du sculpteur n'est pas plus

grande. Détaillez les traits et vous ne trouverez aucunes lignes d'accord entre elles, aucuns points à leur place, et vous avez l'apparence d'une figure sans en avoir le galbe. Un quatrième chapiteau, plus écrasé encore que les précédents et plus fruste, s'il est possible, nous présente comme toujours la tête centrale, les deux volutes et la collerette identiques à ceux de Louans (V. dessins n°s 12 à 21).

Chose singulière : devant le chapiteau si ornementé que nous avons décrit plus haut se trouve le dernier que nous venons de citer. Placé entre ces deux morceaux de sculpture qui se touchent presque, le visiteur est amené malgré lui à reconnaître deux constructions distinctes, tant est grande la distance qui les sépare. Nous pensons donc que ces colonnes, qui sont toutes réunies, formaient l'un des côtés de l'église d'Effray, enchâssé dans la seconde construction ; car si, d'une part, ces restes ne peuvent se rattacher à l'édifice actuel, il est évident, d'une autre part, qu'entre le commencement et la fin du XIe siècle, il n'y a pas le temps nécessaire pour comprendre une construction intermédiaire.

Il faut du reste noter que, lors de notre excursion, on nous a parlé d'anciens murs et de fûts de colonnes trouvés extérieurement près de la sacristie, en sorte que l'on pourrait penser, à titre d'hypothèse, que l'église de 1009 était située à côté du monument actuel et que, lors de la reconstruction par les religieux, deux ou trois travées de l'ancien temple ont été comprises dans le plan général de réédification.

De plus, une portion des murs de ce côté offre un caractère plus ancien que le surplus, ainsi du reste que l'a constaté M. de Cougny dans son remarquable travail, et ces fragments de construction rentreraient bien dans le faire des murs de l'église de Beaulieu, en tenant compte des

différences des matières employées pour la confection des ciments.

Des motifs d'un autre ordre militent encore en faveur de l'opinion que nous venons d'émettre.

La portion de l'église où se trouvent les colonnes dont nous parlons et qui comprend la sacristie et une portion de la chapelle de la Vierge, diffère des constructions qui lui font face par le système d'architecture, et n'a pas le même niveau que le surplus de l'édifice, car il faut descendre deux marches pour y accéder.

D'un autre côté, nous avons constaté que la portion du mur touchant la sacristie est soutenue par une vaste arcade en plein-cintre, s'appuyant directement sur deux des piliers anciens que nous avons signalés. Or, de l'autre côté, au contraire, le même espace est divisé en deux par un pilier qui soutient deux arcades moitié moins larges par conséquent et, en outre, plus élevées de 2 ou 3 mètres que l'arcade unique de la sacristie qui est en face. Plus haut, le système d'ornementation est semblable des deux côtés; mais comme l'égalité n'existe pas en bas, cette différence continue; en sorte que les filets et les arcatures qui sont du côté de la sacristie, quoique semblables de dessins et de formes, sont tous plus bas que ceux du côté opposé.

Ce fait n'est-il pas anormal, surtout lorsqu'il se rencontre dans une de ces églises romanes qui brillent par la régularité et la symétrie de leurs lignes? Est-ce qu'il n'a pas fallu un motif spécial, une raison péremptoire, pour décider l'architecte à faire une pareille infraction aux règles adoptées? La seule explication possible est le parti pris par les moines d'encastrer dans leur église une portion de la chapelle d'Effray; car ceci adopté, une conséquence naturelle se présente : c'est que, comme les colonnes de la primitive église étaient plus courtes et plus trapues que ne le comportaient les

lignes de l'architecture nouvelle, il a fallu abaisser de ce côté tous les sujets d'ornementation. La pente naturelle du terrain ne suffirait pas pour expliquer cette différence, car elle est bien moins considérable que la différence de niveau que nous venons de constater.

Ne serait-ce pas le cas également de faire remarquer ici la différence de largeur des deux bas-côtés et le défaut d'alignement de l'édifice, bizarrerie qu'expliquerait peut-être la nécessité où se trouvait l'architecte d'unir à sa construction nouvelle une partie de l'ancienne église?

Ajoutons que nous avons visité l'église de Bossay, bâtie par Godefroy, fils d'Effray, fondateur de l'église de Preuilly; que ce monument, où l'on voit encore certaines portions en petit appareil, frappe par un aspect et des caractères plus anciens que ceux de Preuilly, et que, si l'opinion qui fait remonter cet édifice à 1009 prévalait, nous aurions une fille certainement plus ancienne que sa mère. (Voir dessin nº 22) (1).

Disons encore que nous avons également l'église de Fontgombaud (Indre), qui possède une date certaine de construction (1142). Nous ne voulons pas décrire cet édifice dont les absides, le chœur et le transept ont seuls été rendus au culte, tandis que toute la nef est en ruines, et que le mur d'entrée dans lequel s'épanouissait un portail admirable reste debout, isolé, au milieu des pierres amoncelées. Mais nous avons constaté que le plan, l'aspect et les dimensions rappellent complètement l'église de Preuilly avec un degré de perfection en plus. L'ogive, qui apparaît timidement dans ce dernier monument, commence à s'élancer à Fontgombaud; la sculpture, moins variée, a une netteté et une finesse plus

(1) L'église de Bossay fut fondée en 1080 (Dufour) et concédée au monastère de Preuilly en 1093 ou 1096, d'après Du Cange.

grandes encore. Évidemment pour nous, l'église de Preuilly, distante de 20 kilomètres seulement, a servi de modèle à l'architecte chargé par les enfants de saint Benoît de la construction de leur abbaye. Il nous a paru qu'un demi-siècle tout au plus pouvait séparer l'édification des deux monuments. On ne peut admettre, par tout ce que nous connaissons jusqu'à ce jour, que l'art de l'architecture soit resté aussi longtemps stationnaire; et, connaissant la date de la construction de Fontgombaud (1142), il nous semble impossible de conserver celle de 1009 à l'église de Preuilly.

VI.

Avant de tirer de ce travail les conclusions qu'il comporte, nous nous sommes demandé si l'on ne nous reprochera pas d'avoir pris une église de campagne comme type des constructions religieuses du commencement du XIe siècle. Peut-être nous dira-t-on que dans les édifices placés au milieu de villes plus importantes on employait des ouvriers plus habiles comme architectes et comme sculpteurs. Nous répondrons à cette objection que, dans l'église de Loches, comme dans celle de Preuilly, nous avons reconnu des portions complètement assimilables, comme faire et comme genre, à l'église de Louans, et qu'à côté de ces parties barbares de formes, nous avons rencontré l'habileté du siècle suivant; en sorte qu'il faudrait admettre qu'on a employé en même temps et dans le même édifice deux catégories d'ouvriers, les uns d'une science consommée, les autres d'une ignorance complète, ce qui est tout-à-fait inadmissible. Ce qu'il faut au contraire conclure de ce fait, c'est que les ouvriers qui ont construit et sculpté l'église de Grisegonnelle et la chapelle d'Effray étaient au même niveau de l'art que ceux de Louans, et que le tout forme les carac-

tères, facilement reconnaissables, de l'époque qui nous occupe.

Du reste, quelle que soit l'importance d'un édifice, le cachet existe toujours; et raisonnant dans un autre sens, il nous sera possible de montrer que nos plus petites églises de campagne du XIIe siècle diffèrent complètement de celles du XIe et présentent, dans leurs moindres détails, les caractères d'élégance et d'habileté des édifices plus considérables de la même époque. Nous pouvons à ce sujet citer un assez curieux exemple, puisqu'il s'agit de deux églises de campagne situées aux environs de Loches et distantes entre elles de 2 kilomètres à peine : nous voulons parler des églises de Mouzay et de Vou.

La première se compose d'une abside très-petite voûtée en fornix, d'un chœur étroit couvert d'une voûte en berceau retombant sur six colonnes, deux au centre et quatre aux angles, et d'une nef beaucoup plus développée voûtée en bois. On reconnaît quelques débris de petit appareil à l'extérieur. Le chevet de l'édifice est garni à son sommet de modillons aux reliefs grossiers. A l'intérieur, les sculptures des chapiteaux sont extrêmement frustes. Les deux colonnes du milieu n'ont pour tout ornement que des espèces de cartouches composés de saillies et de retraits. Sur les quatre colonnes des coins se voit la volute renversée répétée deux fois en sens inverse.

Comme saillie, comme profil, comme caractère, nous retrouvons les colonnes de Louans.

Ces indices ne nous ont pas trompé, pensons-nous; car si nous n'avons pas la date de la fondation, nous savons que dès l'année 1108 cette église, après un long procès, fut attribuée aux religieux de Beaulieu par Ranulphe II, archevêque de Tours.

Tout autre est le caractère de l'édifice de Vou. En ne

considérant que les portions anciennes, car les voûtes de la nef ont été refaites tout récemment, nous reconnaissons de suite une élégance de formes par laquelle on peut mesurer tous les progrès de l'art pendant un siècle. L'abside est éclairée par trois fenêtres dont les pleins-cintres sont adoucis par des moulures multipliées et retombent sur trois colonnes posées inégalement, une en avant et deux en retrait. Ces colonnes, légèrement trapues, rappellent celles de Preuilly; mais le retrait des colonnettes donne naissance à une foule de plans qui corrigent la lourdeur du fût et donnent beaucoup d'élégance à l'ensemble de l'abside.

Au-dessus du chœur est une fausse coupole à huit pans, soutenue par des trompes, comme à Notre-Dame de Loches, et au-dessous se dressent six colonnes aux chapiteaux parfaitement sculptés. Nous avons même été étonné du bon goût des tailloirs. Le tailloir des chapiteaux notamment est orné de guirlandes extrêmement délicates.

La façade est soutenue par quatre contre-forts, et les plans formés par les deux qui sont les plus rapprochés du centre ont été employés par l'architecte pour orner le portail et l'oculus situé au-dessus, qu'ils étreignent dans leur massif de maçonnerie.

Le clocher, placé, selon la coutume, au-dessus du chœur, est orné de chaque côté de deux grandes fenêtres entourées de filets élégants qui descendent le long de l'édifice après avoir couru autour des baies. Ce clocher comprend tout le dessus du chœur, et, pour arriver à la même largeur, il descend par assises à partir de la naissance du toit. Deux contre-forts plats, situés de chaque côté de l'abside, montent presque jusqu'au sommet du pignon de l'édifice.

Il est assez curieux de voir réunies presque côte à côte deux églises d'égale importance comme destination, et qui, comme ensemble, comme détails et surtout comme sculp-

tures, présentent d'une part l'enfance de l'art nouveau, c'est-à-dire le commencement du XIe siècle, et de l'autre le même art à l'âge viril, c'est-à-dire les premières années du siècle suivant (V. dessins n°s 23 à 26).

VII.

Les conclusions de tout ce qui précède seront celles-ci :

1° L'église de Louans, sauf peut-être le clocher et la voûte du chœur, est de 997, ou d'une date très-rapprochée, parce qu'il y a concordance parfaite entre sa charte fondamentale et les caractères de son architecture.

2° De l'église de Loches, fondée en 965, il ne reste tout au plus que les colonnes d'entrée au-dessus et au-dessous de la tribune des orgues. Le surplus de l'édifice est presque entièrement du XIIe siècle.

3° Si l'église de Beaulieu présente des restes importants de son ancienne construction en 1012, elle montre également des signes certains de reconstruction et augmentation à la fin du XIe siècle, avec quelques portions du commencement du XIIe.

4° De la première église de Preuilly (1009) il ne reste tout au plus que les colonnes du côté de la sacristie actuelle; mais l'édifice reconstruit en entier par les religieux, dans le dernier tiers du XIe siècle, n'a été terminé que le siècle suivant.

VIII.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ÉGLISES DU COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOCHES.

Il peut résulter, comme conséquence des notes qui précèdent, des indications qui auront un intérêt plus consi-

dérable. Nous voulons parler de l'analyse des caractères généraux des édifices religieux dans notre pays au commencement du XIe siècle.

Nous donnerons ici, en toute humilité, le résultat de nos recherches :

1° Le petit appareil était encore souvent employé pour la construction des édifices; mais, comme pour toutes les reprises et les reconstructions, on s'est servi du moyen ou du grand appareil, et comme ces annexes ou raccords ont été nécessairement nombreux pendant une période de temps si longue et si tourmentée, la maçonnerie primitive ne peut être constatée que par endroits et par fragments. Nous pensons encore que, pour certaines églises, dans les endroits où les matériaux étaient nombreux et d'un emploi facile, le moyen et le grand appareil ont été choisis et employés dès le principe.

2° Les joints sont épais, égaux, légèrement saillants, avec traces du fer qui les a égalisés, aplatis et raccordés à la pierre par des retraits minces aux lignes parallèles. Les ciments qui les composent sont formés de gros sable de rivière, mêlé de cailloux roulés. Dans les endroits secs et exposés à l'air extérieur, les silex ont pris une teinte brune qui émerge du blanc laiteux de la chaux, piquetée souvent par endroits par la couleur noire du charbon qui a été mêlé aux mortiers. Cette règle, ainsi que nous l'avons dit, peut recevoir une exception dans les pays où l'on ne trouve que le sable de mine, dont la finesse s'oppose à l'épaisseur des joints.

3° Nous avons constaté, dans maints endroits, l'existence des stries des pierres de l'édifice, conformément aux observations faites par M. Bouet, mais nous n'avons pu reconnaître la période de temps pendant laquelle cette habitude s'est perpétuée. Cette manière de procéder à l'égalisation de la pierre était une tradition d'atelier qui a pu se conserver plus ou

moins longtemps suivant la direction donnée à chaque chantier par l'ouvrier principal, et elle nous paraît être une indication et non une règle.

4° Les murs, surtout ceux des absides, sont couronnés par des modillons longs et étroits, ornés de sculptures frustes représentant souvent des monstres grimaçants. Ce genre de décoration est également employé dans le siècle suivant; mais outre la forme, qui est généralement moins allongée, le style des sculptures indique alors à quel siècle doit être attribué l'édifice soumis à l'examen.

5° Les édifices de l'an 1000 se composent généralement d'une abside avec deux absidioles, dont la largeur formait transept avec chœur compris dans l'intertransept, le tout peu développé, et d'une nef unique beaucoup plus grande lambrissée ou voûtée en bois. Le clocher était toujours à l'intertransept. Plusieurs églises ne se composaient que d'une abside ou chevet circulaire, d'un chœur étroit avec colonnes et d'une nef plus développée.

6° Les voûtes, en fornix ou en berceau, semblent avoir été employées dès cette époque pour les absides et le chœur.

7° Nous n'avons pu constater l'existence de bas-côtés ou de déambulatoires, encore moins de chapelles latérales, dans nos édifices de l'arrondissement remontant au commencement du XIe siècle, ou du moins ceux que nous avons vus ne nous paraissent pas dépendre de la première construction. Les monuments de cette époque sont petits et peu compliqués de lignes. On voulait surtout fonder, et l'on confiait à l'avenir le soin de faire prospérer la fondation.

8° Les jours de ces édifices étaient peu nombreux. Les fenêtres étroites, fort peu ébrasées à l'intérieur, terminées par un plein-cintre généralement dépourvu d'ornementation et placées au haut des murs, conservaient un peu les caractères de la fenêtre des donjons de l'époque. Celles qui ou-

vraient sur les absides, quelquefois uniques, souvent au nombre de trois, sans être plus grandes, étaient plus ornées, et alors la date de leur construction peut être reconnue par l'examen des colonnettes et des sculptures qui les décorent.

9° Du reste, l'examen de l'ornementation en général est un des moyens les plus sûrs de reconnaître l'édifice de l'an 1000.

On ne peut, en effet, beaucoup s'égarer, puisqu'on est circonscrit par deux limites parfaitement distinctes. Au commencement du XI[e] siècle, nous assistons à la naissance de l'art moderne, puisque l'art antique, qui a traîné son agonie dans les premiers siècles du christianisme, s'est éteint complètement dans les temps qui ont suivi. D'un autre côté, à la fin de ce siècle commence la belle période romane, qui a produit des chefs-d'œuvre d'ornementation. Il s'agit donc de reconnaître les débuts de ce nouvel art et de suivre les progrès qu'il a faits pendant cent ans. La constatation de ces progrès nous donnera la date du monument.

De quels éléments a dû se composer ce nouvel art ?

Tout naturellement l'artiste s'est souvenu de la sculpture ancienne, dont il avait encore des échantillons sous les yeux. Il ne faut donc pas s'étonner si les chapiteaux représentent les palmes, les volutes et les acanthes fréquemment reproduites dans les monuments antiques; mais si la pensée d'imitation existe, la science fait défaut. Aussi la volute est renversée, la palme ne suit pas la ligne du fût de la colonne et l'acanthe ainsi que la volute, au lieu d'être sculptées, sont gravées et dénaturées (1).

(1) Du reste, les caractères que nous venons de signaler sont les mêmes que ceux des sculptures de la crypte de St-Aignan d'Orléans, attribuées à l'époque carlovingienne par MM. de Caumont et Ramée. Toutefois, les cartouches saillants qui ornent les tailloirs des chapiteaux

Les sculpteurs cependant, s'ils étaient des artistes inhabiles, étaient à cette époque des chrétiens fervents. Aussi leur foi les a-t-elle poussés naturellement à reproduire d'une manière symbolique les mystères de la religion. C'est pourquoi nous trouvons partout, à côté des chapiteaux composés avec des souvenirs profanes, quelques sculptures produites par l'élan religieux de l'époque et représentant, sous le voile du symbole, des pensées de crainte, des avertissements salutaires ou des règles liturgiques.

Enfin, les artistes du commencement du XI[e] siècle ont fréquemment reproduit le masque humain sur les chapiteaux des églises. Ils représentaient ainsi la pensée de la créature s'élevant vers le Créateur.

Si donc nous rencontrons dans une église ces trois genres de sculptures: souvenir de la tradition antique par les palmes et les volutes, expression de la religion nouvelle par un symbolisme grossier, et représentation de l'humanité par l'adjonction du masque de l'homme, le tout exécuté de la façon la plus naïve, avec absence complète de la science du dessin, nous reconnaîtrons là les caractères de la sculpture dans les édifices du commencement du XI[e] siècle.

Mais il faudra en outre que l'ensemble du chapiteau présente un aspect insolite: vu de face ou de profil, il n'aura aucun plan accusé, en sorte qu'il sera facile de reconstruire par la pensée le bloc de pierre que l'artiste a été chargé d'orner. Si la colonne est ronde, si la ceinture de feuilles qui domine généralement le fût suit assez bien le mouvement, le chapiteau lui-même déserte la courbe et présente aux deux côtés des angles seulement adoucis.

de St-Aignan ont disparu dans nos églises du commencement du XI[e] siècle (Voir M. de Caumont, *Abécédaire*, architecture religieuse, époque carlovingienne).

Il faudra également que la colonne elle-même soit lourde et trapue, surmontant un piédestal peu élevé, souvent orné à ses angles de baguettes en relief; que le profil du chapiteau soit très-peu prononcé; que les plates-bandes ne présentent aucune moulure, aucun dessin, à peine quelques dents de scie ou quelques damiers légèrement gravés sur la pierre; que cette plate-bande se relie directement à la sculpture par un plan déclive tout aussi simple et n'ayant souvent pour saillie que le creux formé par l'artiste pour obtenir les reliefs dont il a besoin.

Telles sont les indications qu'il faut suivre, à notre avis, pour reconnaître, dans l'arrrondissement de Loches, les monuments du commencement du XIe siècle. Nous n'avons écrit qu'en tremblant ce résumé de nos réflexions. Ce ne sont pas des règles que nous avons voulu établir. Mais il nous semble qu'en archéologie, comme en toutes choses, il faut faire acte d'abnégation, et, quelque insuffisante que soit l'érudition, dire franchement sa pensée. En effet, les appréciations fausses ou exagérées seront redressées par d'autres écrivains plus savants; celles qui sont justes seront approuvées, et de l'ensemble de ces luttes pacifiques, il surgira un faisceau de règles qui conduira nécessairement à la vérité.

EXCURSION

A

LA CHARTREUSE DU LIGET.

Le lundi 14 juin, MM. le docteur Cattois, de Laurière et Charles Lair, membres du Congrès, se sont rendus à la chartreuse du Liget (commune de Chemillé-sur-Indrois), pour la visiter.

La chartreuse est presque entièrement démolie. Le mur d'enceinte subsiste cependant tout entier ; aux quatre angles de cette enceinte on voit encore des échauguettes restaurées par le propriétaire actuel, M. le vicomte de Marsay. La porte extérieure, sur laquelle se remarque un écusson semé de fleurs de lis, présente l'aspect monumental des constructions du commencement du XVIIIe siècle. Sur chacune de ses faces existent des bas-reliefs : d'un côté saint Bruno, et de l'autre saint Jean-Baptiste. Le couronnement est orné de trois vases d'un style un peu lourd, mais qui produisent cependant un très-bon effet. Vingt mètres plus loin, on arrive à une seconde porte dont les piliers sont surmontés de deux vases du style rocaille le plus pur.

On passe ensuite dans une autre cour et l'on se trouve en présence des ruines de l'église et du couvent. Les restes de l'église présentent les caractères du XIIIe siècle ; on trouve encore dans les décombres quelques fragments de briques émaillées qui appartiennent à la même époque.

Les murs extérieurs du cloître subsistent encore et forment un vaste parallélogramme ; à l'extérieur, il ne reste plus que quelques arcades dans le style du XVIIIe siècle. Les cellules sont entièrement détruites.

Les visiteurs se sont ensuite rendus à la chapelle du Liget. Cette chapelle, bâtie par Henri II Plantagenet, est de forme cylindrique et mesure sept mètres de diamètre. Elle est recouverte d'une coupole hémisphérique, récemment construite, et percée de six fenêtres. Les embrasures des fenêtres, ainsi que les panneaux qui les séparent sont couverts de peintures murales fort remarquables et qui remontent à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe.

Dans chaque embrasure se voient deux personnages, l'un à droite, l'autre à gauche, chacun avec son nom. Les visiteurs ont déchiffré tous les noms ; voici le résultat de leur travail :

Première fenêtre à droite en entrant : Stus Stephanus, Stus Laurentius.

Deuxième fenêtre : Stus Robertus (?), Stus Benedictus.

Troisième fenêtre : Stus Ylarius, Stus Nicolaüs.

Quatrième fenêtre : Stus Petrus, Stus Paulus.

Cinquième fenêtre : Premier personnage, nom effacé, costume d'évêque (peut-être saint Denis ?), Stus Benignus.

Sixième fenêtre : Stus Mauricius, Stus .....ncius (Vincencius ?).

On remarque que les personnages représentés en face l'un de l'autre sont toujours de qualités identiques : deux diacres, deux abbés, deux évêques, deux apôtres, etc. En face de saint Bénigne, évêque de Dijon, il doit y avoir un autre patron de la Gaule, peut-être saint Denis ; en face de saint Maurice, on peut supposer saint Vincent.

Les six fresques qui décorent les panneaux placés entre les fenêtres représentent les sujets suivants, en commençant aussi par la droite :

1° La généalogie de la Sainte Vierge et Jessé au milieu ;

2° La mort de la Vierge, entourée des apôtres, au milieu desquels se tient Jésus-Christ présentant au ciel l'âme de sa mère. Chacun des apôtres porte au-dessus de sa tête les deux initiales de son nom et celle du nom du Christ IHS ;

3° Le sépulcre du Seigneur : SEPULCHRUM DNI. On voit les trois Maries dont les noms sont indiqués ; d'abord Marie-Madeleine : MAGDALENE ; puis Maria Jacobi (il ne reste que les lettres IA), et Maria SALOME. La ville de Jérusalem et le Saint-Sépulcre sont représentés dans le haut du panneau et forment comme un dais au-dessus des personnages ;

4° La descente de Croix, avec Marie, Jean, Nicodème, Joseph d'Arimathie. Le Christ porte un long jupon, caractère des représentations usité au XIIe siècle ;

5° La présentation au Temple : les personnages représentés sont la Vierge et l'enfant Jésus, Joseph, Siméon. Le nom de ce dernier est écrit ainsi :

S
I
M
E
O
N

6° L'accouchement de la Vierge ; saint Joseph se tient au pied du lit.

Une frise, en grande partie effacée, représente des patriarches et des prophètes tenant des banderolles avec légendes ; au-dessus du saint Sépulcre, la légende porte : *Lapis quem reprobaverunt ;* plus loin : *Posuit me quasi signum ;.... Ecce positus es in ruinam.*

Abraham tient un fragment de la banderolle qui devait régner tout autour du monument, et sur laquelle on lit :

In semine tuo benedicta..... egredietur de radice Jesse; cette dernière phrase se trouve au-dessus de Jessé.

Au-dessus de la petite porte à droite, le Sauveur est représenté bénissant à la grecque, c'est-à-dire le pouce plié et les deux doigts levés. Les peintures qui existaient au-dessus de la porte principale sont effacées.

M. le docteur Cattois pense que les fenêtres n'étaient pas closes ; elles ne portent pas de feuillures ; le bon état de conservation des fresques serait dû à l'action continuelle des courants d'air qui traversent la chapelle.

Les membres du Congrès se sont rendus ensuite à Montrésor, dont ils ont visité le château et admiré la belle église renaissance ; ces monuments ayant déjà été décrits, nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Ils ont ensuite visité l'église de Villeloin, dont la nef en petit appareil n'est pas voûtée, tandis que l'abside porte des voûtes. Le clocher est situé au-dessus de l'autel. M. le docteur Cattois fait observer que ces caractères sont conformes à l'art hiératique. D'après le symbolisme religieux primitif, la nef destinée aux laïques devait rester sans voûte, tandis que le chœur réservé au clergé devait être voûté ; la véritable place du clocher était toujours au-dessus de l'autel pour que le diacre pût sonner la cloche sans s'éloigner.

Ch. LAIR,
Rapporteur.

EXCURSION

A PREUILLY ET A BOSSAY.

Le mardi 3 août, MM. d'Espinay, Chaisemartin, L. Archambault, J. Archambault, Delphis de La Cour, Houzé (de Loches), Dupin, conducteur des ponts et chaussées, Jean Delaporte, et Pillault, employé des ponts et chaussées, tous membres du Congrès, se sont rendus à Preuilly dans le but de visiter l'église St-Pierre. Ils ont trouvé M. Baranger, curé de Ligueil, MM. les curés de Preuilly et du Grand-Pressigny, ainsi que M. Houzé, percepteur à Preuilly, et M. Moreau, aussi membre du congrès.

La visite de l'église a duré trois heures.

Avant de faire connaître la discussion qui eut lieu à la suite de la visite sur la date de ce monument, il faut le décrire rapidement.

Lorsqu'on entre dans l'église St-Pierre, on est frappé du caractère grandiose et de la noble simplicité de l'ensemble, de la hardiesse et de l'élévation des voûtes, de l'ampleur des dimensions et de la sévère beauté des détails de l'ornementation. Cet édifice est un vaste vaisseau de 58 mètres de long sur 29 de large au transept, et 16 mètres 50 de hauteur sous voûte. Il y a trois nefs; les deux nefs latérales ont peu de largeur, relativement à celle de la nef principale. La grande nef est voûtée en berceau; les petites nefs en arc boutant, comme à N.-D.-du-Port de Clermont. Les arcs doubleaux reposent sur des colonnes engagées dans de larges piliers. L'arc doubleau le plus rapproché de l'intertransept et quelques-uns de ceux des petites nefs affectent une forme légèrement ogivale; les autres sont en plein cintre, ainsi que

les voûtes. Il y a cinq travées. A l'intertransept, règne une coupole à peu près hémisphérique (l'arc générateur ne décrit pas le demi-cercle complet), formée d'assises concentriques ; elle est portée par huit nervures qui se croisent à leur sommet, dont quatre reposent sur les colonnes et quatre sur les sommets des grands arcs. A la place des bras de la croix sont deux bas côtés qui portaient jadis deux clochers ; celui du sud a été démoli il y a un siècle. La partie inférieure, qui sert aujourd'hui de sacristie, porte une voûte en berceau avec des arêtes qui la pénètrent imparfaitement et très-irrégulièrement, ce qui lui donne un aspect des plus bizarres.

Sur le bas côté nord s'élevait le beau clocher qui vient de s'écrouler.

Autour du chœur règnent des arcades portées par des colonnes cylindriques. Au-dessus de ces arcades ouvertes se voient des arcatures portées par des colonnettes ; puis à l'étage supérieur s'ouvrent de grandes fenêtres en plein cintre. Un déambulatoire recouvert d'une voûte d'arêtes entoure le chœur ; il est terminé par trois absidioles rayonnantes. Deux autres absidioles terminent aussi deux chapelles qui s'appliquent aux deux bas-côtés. Les absidioles secondaires paraissent avoir été bâties après coup ; car, pour ouvrir le cintre qui donne accès dans ces chapelles à l'intérieur, on a coupé les arcatures du déambulatoire.

L'axe de l'église est très-fortement incliné sur la gauche du spectateur (côté de l'évangile).

Partout les chapiteaux, tant des colonnes de la nef que ceux des absidioles et des arcatures qui règnent autour du sanctuaire, sont sculptés et présentent un objet d'étude des plus intéressants.

La façade de l'église est remarquable par sa sévérité. La porte est en plein cintre ; deux colonnettes portent l'archivolte qui est elle-même entourée d'un cordon. Au-dessus de

là porte s'ouvre une fenêtre en plein cintre, sans colonnettes et n'ayant pour tout ornement qu'un cordon orné d'oves. De chaque côté de cette fenêtre, on remarque deux longues arcatures aveugles. Deux autres fenêtres, moins grandes que celles du centre, éclairent les bas-côtés.

Au-dessus de ces fenêtres règnent des arcatures portées sur des colonnettes engagées. Le pignon a subi plusieurs remaniements ; d'abord écrasé, il a été allongé au XV[e] siècle pour porter une charpente plus élevée et moins dangereuse par sa poussée ; le toit bas a été rétabli, il y a quelques années, au grand détriment de la solidité.

Les fenêtres latérales sont larges et élevées ; leur archivolte repose sur des colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de volutes ; au-dessus de chaque fenêtre un cordon en têtes de clous sert de décoration. Une fenêtre est percée dans chaque travée ; les travées sont indiquées à l'extérieur par des contreforts plats ; dans plusieurs endroits, on a dû les renforcer par de gros contreforts en arc-boutant, à cause de l'énorme poussée des voûtes.

L'hémicycle du sanctuaire est éclairé par cinq fenêtres en plein cintre, séparées par des arcatures. Au-dessus des fenêtres se développe un étage d'arcatures, qui en est séparé par un cordon. Ces arcatures sont elles-mêmes surmontées par un mur sans ornements, construit à une époque peu reculée pour élever le chœur à la hauteur de la nef, et qui produit, disons-le, l'effet le plus disgracieux.

L'absidiole centrale est ornée de colonnes engagées, jouant le rôle de contre-forts, et éclairée par trois fenêtres en plein cintre.

Le déambulatoire paraît avoir été remanié en divers endroits ; certaines parties sont en moellons (1).

(1) Voir la savante et complète description de l'église de Preuilly,

Les membres du Congrès présents ont examiné avec soin les caractères de la maçonnerie et ceux des sculptures tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. Nulle part on n'a trouvé de joints ayant la largeur de ceux de l'église de Beaulieu et du donjon de Loches. En plusieurs endroits on peut reconnaître la trace du fer plat. Mais partout le joint est d'une épaisseur moyenne; à l'absidiole centrale, toutefois, l'épaisseur se rapproche davantage de celle des constructions attribuées à Foulques Nerra, sans cependant l'atteindre; le mortier est aussi plus fin. L'appareil de la maçonnerie présente souvent les stries des constructions du XII[e] siècle. Ces observations sont du reste très-difficiles à faire à cause des réparations effectuées dans l'église, qui font disparaître les vieux joints et les vieilles pierres.

La visite terminée, plusieurs des membres présents se sont retirés à la sacristie, et M. L. Archambault a exposé le résumé du travail comparatif qu'il a fait entre les sculptures de Louans, celles du vieux clocher de Loches, celles de Beaulieu d'une part, et celles de Preuilly d'autre part.

Plusieurs opinions se sont produites sur les différentes dates et les remaniements que l'église de Preuilly a dû subir: pour les uns, l'église, commencée vers la fin du XI[e] siècle, n'a été terminée qu'au XII[e]; la construction aurait marché lentement, mais toujours d'après un plan unique; des interruptions dans le travail, qu'on ne devait reprendre qu'autant que les moines trouvaient des ressources nécessaires, suffisent à expliquer les différences observées dans les sculptures des diverses parties de l'église. — Pour d'autres membres, on ne peut expliquer la différence qui se remarque, entre le fond

par M. de Cougny, *Bull. mon.*, 1869, n° 2. — Voir aussi la notice de M. l'abbé Bourassé, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, reproduite dans l'*Histoire de Preuilly*, de M. Audigé.

de l'église et la nef, que par un changement complet de construction. L'église bâtie par Effroy ayant été abandonnée, on en a élevé une seconde, détruite elle-même, mais dont le chœur actuel serait un reste ; puis la nef aurait été ajoutée après coup.

MM. d'Espinay et L. Archambault combattent cette opinion : toute l'église actuelle leur semble bien sur le même plan.

Mais tous les membres sont unanimes à reconnaître qu'il est absolument impossible d'assimiler l'église de Preuilly à celle de Louans, à la partie la plus ancienne de la collégiale de Loches et à celle de l'église de Beaulieu, qui appartient à Foulques Nerra ; tout diffère : système de construction, maçonnerie, joints, appareil, colonnes, fenêtres, voûtes, ornementation, dessin, exécution. Le caractère des sculptures, tant de la nef que de l'abside, est absolument différent de celui des œuvres des premières années du XIe siècle. Tous les membres sont donc d'avis que, quelle qu'ait pu être la marche de la construction de l'église actuelle, cette église n'a rien de commun avec celle attribuée à Effroy de Preuilly, et construite en 1008. De celle-ci que reste-t-il ? Peut-être quelques portions du transept sud, dont les chapiteaux offrent de grands rapports avec ceux de Louans et du vieux clocher de Loches, et dont la voûte en berceau à pénétrations irrégulières présente un caractère de bizarrerie et d'imperfection très-remarquable. Mais tout le reste de l'église est très-postérieur à la date indiquée. Les membres qui connaissent Fontgombault, terminé en 1141, font remarquer que Preuilly ressemble bien plus à cette église qu'à ce qui nous reste de la construction de Foulques Nerra à Beaulieu.

Les conclusions de M. L. Archambault, d'après lequel l'église actuelle de St-Pierre de Preuilly, commencée vers la fin du XIe siècle sur les ruines de celle d'Effroy, n'aurait été

achevée que dans la première moitié du XII[e] siècle, sont adoptées. Il est invité à rédiger une note qui sera annexée au procès-verbal. Les membres du Congrès s'empressent de reconnaître, du reste, que la priorité de cette opinion appartient à M. de Cougny, qui l'avait soutenue dans le *Bulletin monumental* et aux séances du Congrès, contrairement à l'opinion alors adoptée sur la date de l'église St-Pierre.

Les membres du Congrès se sont ensuite rendus à Bossay, commune située à 4 kilomètres de Preuilly.

L'église de Bossay a été construite vers la fin du XI[e] siècle ; le chœur et le transept appartiennent à cette époque ; mais le bas de la nef, en petit appareil, semble être le reste d'un édifice plus ancien.

Le château de Bossay n'est plus aujourd'hui qu'une ferme appartenant à M. le général de Rouvray. C'est un petit manoir fort remarquable qui, d'après le caractère de sa construction et la forme de ses anciennes fenêtres, remonte évidemment au XII[e] siècle. Il a subi un remaniement vers la fin du XV[e] ; mais heureusement le style primitif n'a pas complètement disparu.

D'ESPINAY.

PROCÈS-VERBAL

DES

FOUILLES

FAITES POUR RETROUVER LE TOMBEAU DE FOULQUES NERRA

DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DES BÉNÉDICTINS
DE BEAULIEU

Février 1870.



L'an mil huit cent soixante-dix, le seize février,

En exécution de la décision prise par le Congrès archéologique tenu à Loches au mois de juin dernier, de faire des fouilles dans l'ancienne église des Bénédictins de Beaulieu, aujourd'hui église paroissiale, à l'effet de retrouver le tombeau de Foulques Nerra, comte d'Anjou, fondateur de ladite église et abbaye des Bénédictins de Beaulieu,

Les membres du Congrès archéologique se sont réunis en ladite église à l'heure de midi.

Ils y ont trouvé M. l'abbé Rousseau, curé de Beaulieu, et M. l'abbé Mamours, son vicaire, ainsi que M. Goujon-Laville, maire, et M. Labbé, adjoint, qui avaient bien voulu autoriser les fouilles.

Etaient présents :

M. d'Espinay, ancien président du tribunal de Loches, conseiller à la cour impériale d'Angers, secrétaire général du Congrès, membre de la Société archéologique de Touraine ;

M. Chaisemartin, procureur impérial au tribunal de Loches, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique de Touraine ;

M. Guillon, ingénieur des ponts et chaussées à Loches ;

M. Delphis de La Cour, lauréat de l'Académie française, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand ;

M. Chotard, juge au tribunal de Loches ;

M. Jules Archambault, avocat ;

MM. Léonide Archambault, juge suppléant ; Seheult, substitut du procureur impérial ; Jean Delaporte, avocat, et Edmond Gautier, greffier du tribunal, membres correspondants de la Société archéologique de Touraine ; M. l'abbé Daguenet, aumônier de l'École normale ;

Et un grand nombre d'habitants de Beaulieu, accourus pour assister aux fouilles.

Les membres du Congrès avaient, pour les guider dans leurs recherches, un assez grand nombre de documents ; notamment les indications fournies par un manuscrit de dom Martial Galland, moine bénédictin de Beaulieu (écrit en 1748 et années suivantes), et quelques notes de D. Micolon de Blanval, abbé de Beaulieu, nommé en 1770, et qui était encore en fonctions en 1787.

De ces documents, il résulte que Foulques Nerra, au retour de la Terre-Sainte, mourut à Metz le 21 juin 1040 (d'après Mabillon) ; que ses entrailles furent enterrées à Metz, et que son corps fut rapporté à Beaulieu, dans l'église qu'il avait fondée, où on lui fit un « mausolée, en façon de chapelle « voûtée, proche le mur de la porte du chapitre qui sert « aujourd'hui (1748) de sacristie, sous les orgues. Le tom- « beau est assez simple, fait de pierre de tuffe et portant la « figure de la même pierre. » (D. Galland.)

Les personnes présentes ont reconnu que ces indications se rapportent évidemment à l'angle sud-est du transept mé-

ridional, où l'on voit encore et la porte murée qui conduisait dans l'ancien chapitre, et les trous laissés par les poutres qui soutenaient les orgues ;

Et les fouilles ont été commencées en cet endroit.

On distingue sur la partie inférieure du mur de l'est des traces de construction ancienne qui paraissent être les restes d'un autel.

On enlève le premier carrelage. Au-dessous se trouve une couche mélangée de terre et de sable.

A 0m30 de profondeur, on trouve un second carrelage semblable au premier. Au-dessous est une couche de terre dans laquelle on trouve quelques ossements et des charbons en petite quantité.

A 0m60 de profondeur, on découvre un troisième carrelage en carreaux rouges, semblable aux deux premiers. Sous ce dernier carrelage, on trouve par places une terre plus noire mêlée d'os et de charbons, et quelques morceaux de bois carbonisé ;

Et dans un coin, au point est, une couche de cendre très-noire ou de charbon en poussière, d'une épaisseur de 1 ou 2 millimètres.

A ce niveau, on commence à trouver quelques fragments de sculpture, tels que fûts de colonnettes, débris d'arcatures et de moulures.

Enfin, à 0m75 environ au-dessous du carrelage actuel, on trouve un terrain horizontal et solide que l'on met à nu.

A ce moment, la fouille a la forme d'un rectangle limité par des maçonneries sur trois côtés : à l'est et au sud par les murs du transept, accompagnés d'un socle de 0m15 d'épaisseur irrégulièrement arrasé, et à l'ouest par un massif de maçonnerie que l'on dégage, et qui ne présente plus aujourd'hui que 0m60 environ de hauteur au-dessus du niveau de la fouille.

Sur ces trois côtés, on rencontre une suite de colonnettes, les unes en pierre tendre, les autres en pierre dure, brisées généralement à 10 ou 20 centimètres de hauteur, et ne présentant plus guère que leurs bases ; ces colonnettes sont appliquées contre les parements des murs, et les moulures de leurs bases sont tournées vers les murailles. Plusieurs d'entre elles, notamment celle de l'angle sud-ouest, sont engagées dans un enduit très-épais de mortier qui paraît garnir toute la muraille. On trouve également en place d'autres colonnettes isolées des murs.

A l'extrémité du socle du mur, et après une interruption de ce socle, on trouve une pierre saillante dont le parement porte un dessin en noir, en forme de grecque. En face, une autre pierre porte quelques traces d'un dessin, à peu près pareil.

On trouve également sur le parement du massif de maçonnerie de faux joints tracés à la peinture en noir, et, en quelques autres endroits, des traces d'un enduit portant de faux joints très-minces peints en rouge.

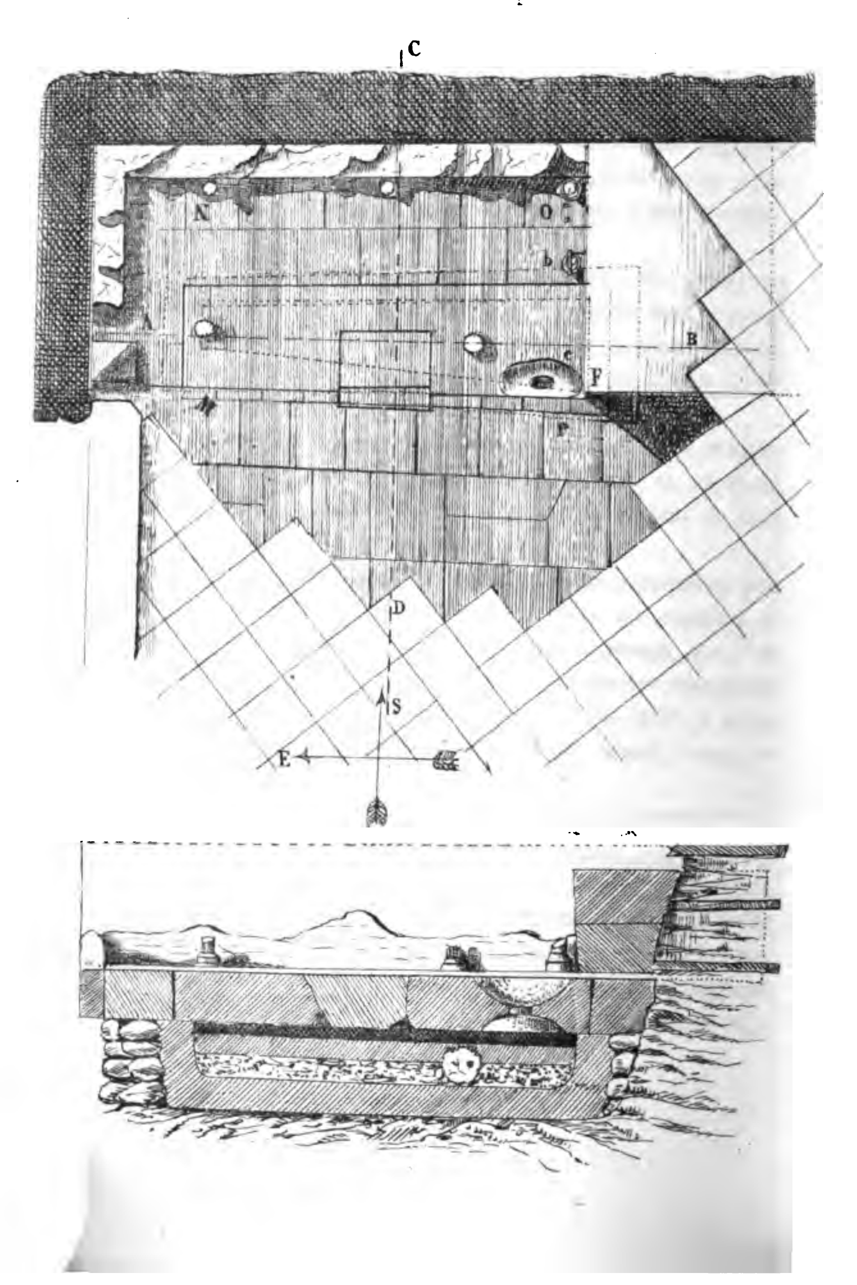
Cet examen terminé, on procède à la reconnaissance du fond de la fouille, et après avoir enlevé un enduit, et avoir fait tout balayer avec soin, on reconnaît que l'on est sur un dallage en tuffeau, composé de pierres maçonnées au mortier ; le parement supérieur n'est pas taillé, il porte toutes les empreintes des outils, comme quand il sort de carrière.

Une étude attentive montre, au milieu de pierres régulières et de dimensions ordinaires, une grande pierre de tuf également de 2^{m},20 de longueur, ayant la forme trapézoïdale des vieilles pierres tombales et exactement orientée, la petite base à l'est. La pierre s'engage à l'ouest de 15 centimètres environ sous le massif de maçonnerie ; elle présente deux ouvertures : la première à la partie supérieure (à l'ouest),

Coupe des Fouilles

0 0.10 0.20 0.40 0.60 0.80 1.00 2.00

Echelle de 0^{m} 05 par mètre.



non bouchée, et creusée en forme d'entonnoir; la seconde vers le milieu de la longueur, a la forme d'un rectangle de 30 centimètres sur 50. Elle est fermée par une pierre de tuf. Cette pierre est soulevée au pied. On reconnaît qu'elle a la forme d'un claveau qui s'appuie à bain de mortier sur la grande dalle. Après avoir constaté sous l'ouverture une cavité presque entièrement remplie de terre, on referme l'ouverture en replaçant le claveau.

On dégage alors la grande dalle en attaquant le dallage en pierres moyennes qui l'entoure jusqu'aux murs, ainsi que les maçonneries de blocage qui se trouvent au-dessous de ce dallage.

Alors les personnes présentes reconnaissent parfaitement un cercueil en pierre dure, en forme d'auge, débordant de tous côtés sous la grande dalle qui le recouvre et qui est posée à bain de mortier.

On délibère pour savoir si l'on procédera immédiatement à l'ouverture du cercueil. Plusieurs personnes font observer que le jour baisse rapidement et qu'il est préférable de remettre au lendemain après midi. Les ouvriers ajoutent qu'il sera nécessaire de dégarnir davantage le cercueil des deux côtés, et d'enlever une pierre du pilier sous lequel le couvercle est engagé. Il faudra également agrandir la fouille qui se trouve maintenant trop étroite. M. Guillon propose d'employer la matinée à ces travaux préparatoires, et de remettre l'ouverture du cercueil au lendemain après midi.

Cette proposition est adoptée.

Et toutes les personnes présentes se retirent à six heures du soir. Les portes de l'église sont fermées et les clefs remises entre les mains de M. le curé de Beaulieu.

(Suivent les signatures pour cette première séance.)

Et, le lendemain, dix-sept février mil huit cent soixante-dix, à neuf heures du matin,

MM. P. Guillon, J. Seheult et E. Gautier, se sont de nouveau transportés en l'église de Beaulieu ; ils ont été rejoints peu de temps après par M. d'Espinay.

Après avoir reconnu que toutes choses étaient dans le même état que la veille, et que rien n'avait été dérangé, ils ont fait agrandir la fouille, dégager le cercueil, enlever au point F deux pierres, et tout préparer pour l'ouverture du cercueil, sans toutefois rien desceller. M. le curé de Beaulieu assistait à toutes ces opérations.

Puis ils ont relevé toutes les mesures et indications nécessaires pour les plans et les procès-verbaux, et ils se sont retirés à onze heures et demie. L'église a de nouveau été fermée et les clefs remises, comme la veille, à M. le curé de Beaulieu.

(*Suivent les signatures pour cette deuxième séance.*)

Et, le même jour, à une heure après-midi,

Les membres du Congrès se sont de nouveau réunis à l'église de Beaulieu.

Étaient présents MM. d'Espinay, secrétaire général du Congrès ; Goujon-Laville, maire de Beaulieu ; Rousseau, curé ; Mamours, vicaire ; Chaisemartin, Guillon, Seheult, Delphis de La Cour, Chotard, Jules Archambault, Léonide Archambault, Jean Delaporte et plusieurs autres.

MM. Maurice, Durand et Gustave Gallicher, tous les trois docteurs en médecine de la Faculté de Paris, avaient bien voulu se joindre aux membres du Congrès pour reconnaître et vérifier le contenu du cercueil.

On a d'abord descellé le couvercle des quatre côtés en sciant les mortiers au moyen d'une scie à main. Puis les ouvriers, le soulevant à l'aide de pinces et de leviers, et l'enlevant ensuite à la main par le côté gauche, l'ont fait tourner sur le côté droit comme charnière.

(*Nota.* — La gauche et la droite s'entendent de la gauche

et de la droite d'un homme couché dans le cercueil, dans la position que devait occuper le corps.)

Au premier examen, les médecins reconnaissent que le tombeau a déjà été fouillé. Il est presque entièrement rempli de terre de même aspect que les terres qui l'environnent.

Après avoir enlevé toute la partie supérieure de cette terre, on commence à trouver quelques fragments de poterie de terre et de verre, une portion de fémur encore en place ; mais la tête n'est point à sa place, elle est rejetée au côté droit du cercueil, la mâchoire en l'air ; à côté se trouve une petite tête de saint ou de moine en pierre de tuf, sculptée et peinte, brisée en partie. La mâchoire inférieure est trouvée près du fémur ; rapprochée de la mâchoire supérieure, elle s'y adapte parfaitement.

Les os sont presque tous enfouis dans un mélange de vidange blanche et de charbon qui occupe le fond du cercueil.

Ils sont emportés avec le plus grand soin à la mairie où ils sont examinés par les médecins et les personnes présentes. On reconnaît :

Deux fémurs brisés ;

Quelques fragments de vertèbres ;

Les deux clavicules ;

L'axis ;

Des phalangettes ;

Les deux temporaux et la tête avec ses deux mâchoires garnies de toutes leurs dents.

La tête est l'objet d'un examen attentif. On remarque que les os du crâne sont complètement soudés ; les dents ont conservé leur émail, mais elles ont, comme le reste de la tête, un aspect jaune foncé, presque brun. Elles sont un peu usées, surtout les incisives. Une des dents s'est perdue dans le trajet de l'église à la mairie.

Le reste des os est excessivement friable et tombe en poussière à la moindre pression.

Pendant ce temps-là, les ouvriers passent au tamis les terres provenant du cercueil. Ils y trouvent encore quelques fragments d'os et de poterie, un anneau et un objet qui paraît, à quelques personnes, être un bout de fourreau d'épée ou de poignard en cuivre ou en bronze.

On décide que la tête sera photographiée, mais le jour, trop avancé, empêche qu'on puisse le faire immédiatement.

Tous les restes sont rapportés dans la sacristie, où M. le curé les prend sous sa garde, et les personnes présentes se retirent vers cinq heures et demie du soir.

(Suivent les signatures pour cette séance).

Le lendemain, dix-huit février, on procède à la photographie de la tête. Cette opération, faite par M. Yvon, photographe à Loches, réussit parfaitement.

Les terres du cercueil, tamisées de nouveau, sous la surveillance de M. le curé, donnent encore quelques fragments de verre, une médaille brisée, des grains de collier ou de chapelet en os, un petit morceau de fer de forme sphérique, et une autre médaille trouvée par le sieur Blanchard, maître maçon à Beaulieu, et sur laquelle M. d'Espinay a cru pouvoir lire :

. VLCOCOII . . .
(*F*VLCO·CO*MES*).

Au revers, on peut lire encore, d'après MM. Guillon et Gautier :

. . . . ECA . . . .
VRBS ANDECAVI (?)

Vers quatre heures du soir, M. le secrétaire général fait prier M. Gautier de se rendre à Beaulieu pour dessiner des

stries en losange et en feuilles de fougère qu'il a cru remarquer sur le cercueil. M. d'Espinay croit reconnaître une certaine analogie entre ces stries en losange et celles qui se remarquent sur les pierres en petit appareil du castrum de Loudun. Ce dessin a été fait, mais l'opinion de M. d'Espinay n'est point partagée par plusieurs personnes qui ont vu le tombeau. Les maçons affirment que ces stries ne sont autre chose que les traces de la taille laissées par un marteau dont on fait encore usage aujourd'hui, et M. Guillon a vu dans la maison qu'il habite, sur des pierres à peines dégrossies, les mêmes traces qu'il montrera aux personnes qui voudront les voir (1).

Enfin, vers six heures du soir, les ossements sont replacés dans une case maçonnée faite à la tête du cercueil. Le reste dudit cercueil est rempli avec les terres qu'on en avait extraites. On dépose auprès de la tête une bouteille en verre blanc, bouchée et scellée d'un cachet de cire fine rouge dont l'empreinte en creux est celle du sceau de la fabrique de l'église de Beaulieu.

Cette bouteille contient un procès-verbal sommaire de la fouille, écrit sur parchemin et signé de plusieurs personnes. Il sera annexé au présent, ainsi que les plans et la photographie.

Puis, après avoir donné à ces restes mortels une dernière bénédiction, M. le curé fait de nouveau sceller au mortier le petit compartiment où sont déposés les ossements, et par

(1) M. d'Espinay persiste dans son opinion et trouve la plus grande analogie entre les stries du sarcophage de Foulques et celles des sarcophages carlovingiens du musée d'Angers. L'usage des sarcophages en pierre est d'ailleurs abandonné depuis assez de siècles pour qu'on ne puisse attribuer à un ciseau moderne les stries dont il s'agit. (Voir au surplus les tombes décrites par M. de Caumont et par M. l'abbé Cochet.) *(Note de M. d'Espinay.)*

dessus, le couvercle du cercueil qui a été remis dans son primitif état.

(Suivent les signatures pour cette séance).

Et, le vingt du même mois de février,

Sur les observations qui avaient été faites par plusieurs personnes présentes, que le mausolée était fait en forme de chapelle voûtée, d'après les documents consultés, et que le mur qui avoisine le tombeau paraissait porter encore les traces de cette ornementation,

M. Guillon, assisté de M. le curé de Beaulieu, a fait enlever une partie des enduits de mortier et de badigeon qui couvraient le mur du fond du transept, et on a trouvé dessous les traces parfaitement distinctes d'une ogive détruite.

Le plan en a été fait.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été rédigé par M. Edmond Gautier, greffier du tribunal de Loches, et signé par chaque partie par les personnes présentes.

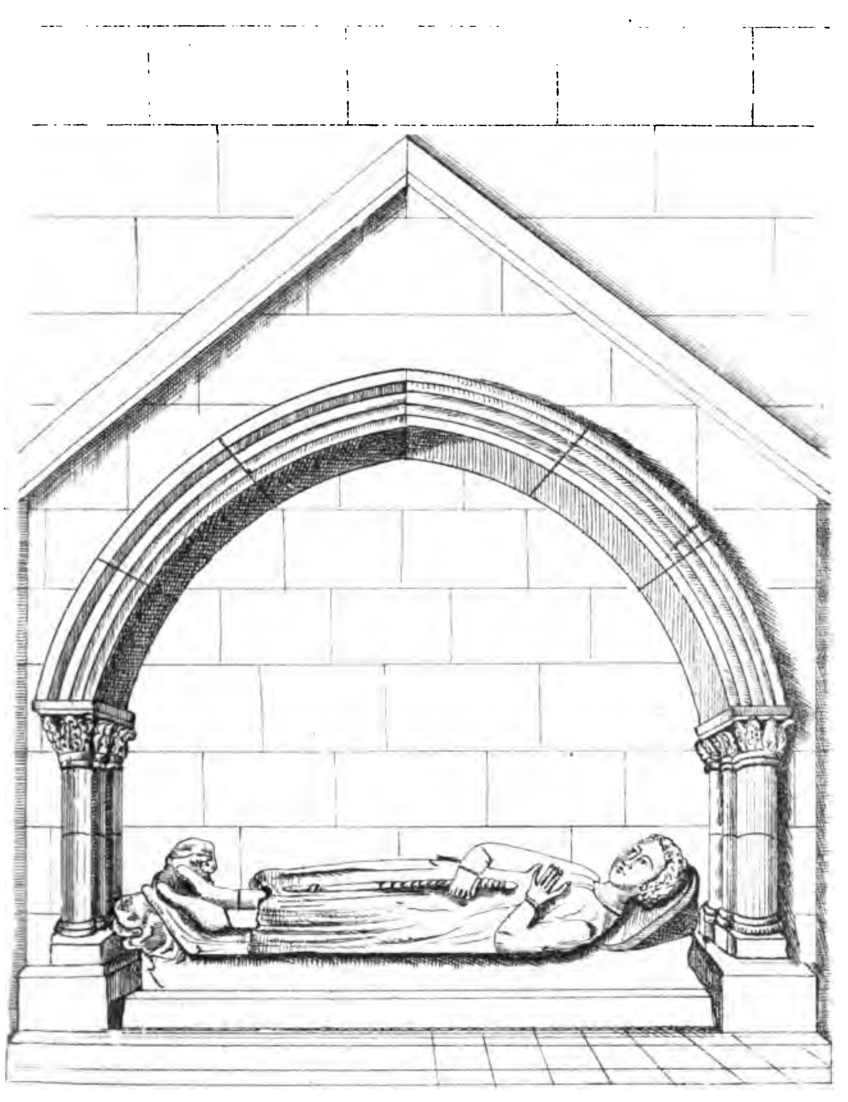
Fait et rédigé à Loches, les dix-neuf et vingt février mil huit cent soixante-dix, en trois originaux, dont le premier sera déposé aux archives de l'église de Beaulieu, le second aux archives municipales de la ville de Beaulieu, et le troisième aux archives municipales de la ville de Loches.

En foi de quoi suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Edm. GAUTIER.

NOTA. — Aux plans est joint le dessin du tombeau de Foulques, faisant autrefois partie de la collection Gaignères, et dont M. Taschereau, directeur de la Bibliothèque Impériale a bien voulu faire faire une copie pour être annexée aux procès-verbaux.



Tombeau tiré de la Collection de Gaignières.

DE LA
RESTAURATION DES MONUMENTS
DU MOYEN-AGE ;

Par M. Ch. de CHERGÉ.

Inspecteur des monuments historiques de la Vienne.

(Mémoire lu à la séance d'ouverture du Congrès.)

« MESSIEURS,

« Il y a vingt-cinq ans, pour obéir aux rigoureux devoirs « de la paternité, j'adressais à la *Société des Antiquaires de* « *l'Ouest,* dont j'avais *l'honneur* d'être le Président, et aux « études archéologiques qui m'avaient valu cet *honneur,* « mon discours d'adieu.

« J'avais pris pour texte un sujet bien délicat en ce « temps-là ; car, en ce temps-là, l'expérience, aujourd'hui à « peu près complètement faite, était encore presque com- « plètement à faire.

« Ce sujet était celui-ci : Doit-on restaurer et comment « doit-on restaurer les monuments du moyen-âge ?

« Le simple énoncé de ce texte a suffi, n'est-il pas vrai, « Messieurs, pour indiquer à ceux d'entre vous qui ont déjà « vécu et qui se souviennent, ce qu'il offrait de délicat, il « y a *vingt-cinq ans,* et les motifs qui me portent à croire « qu'il y aurait une sorte *d'à-propos,* de ma part, à reprendre « aujourd'hui devant vous, après un quart de siècle—*grande*

« *mortalis ævi spatium* — mon sujet, au point où je l'ai « laissé.

« Ce coup-d'œil rétrospectif va me permettre, en effet, « de mesurer exactement le chemin parcouru, depuis lors, « dans cet ordre d'idées, devenu, grâce à Dieu, un ordre de « faits qui seront le véritable honneur de nos chères études, « ces études si raillées jadis, si applaudies aujourd'hui, parce « que, en les prenant au sérieux, quand on se moquait « d'elles, vous les avez faites pratiques et, par là, vérita- « blement utiles.

« Car, Messieurs, ne perdons pas de vue cette grande « vérité, qu'il n'y a de réellement digne de fixer l'esprit « humain, cette sublime émanation de Dieu, que ce qui est « réellement *utile*. Non pas de cette utilité *terre à terre* qui « réduirait tout ici-bas à l'ignoble satisfaction des exigences « brutales de la matière, mais de cette utilité *délicate*—si je « puis ainsi dire—qui touche aux choses de l'âme et aux « appétits intellectuels dont elle est la source, lesquels ont « droit, eux aussi, à la plus nécessaire, à la plus légitime « des satisfactions.

« Et maintenant, Messieurs, quels étaient, il y a vingt- « cinq ans, les systèmes en faveur au sujet de la restauration « des monuments du passé.

« Les uns, dans l'enthousiasme exagéré du culte qu'ils « vouaient au moyen-âge, regardant tout ce qui était vieux « et vermoulu comme un objet sacré sur lequel il n'était pas « permis de porter une main profane, proclamaient en prin- « cipe qu'il fallait empêcher la chute des monuments, mais « non les restaurer. S'il eût pu être question d'excommuni- « cation en matière de foi archéologique, ils eussent certai- « nement proposé de retrancher du sein de l'Église orthodoxe « tout homme atteint et convaincu de crime d'hérésie au « premier chef, pour avoir osé toucher de la truelle ou du

« marteau l'arche sainte qu'ils regrettaient de ne pouvoir, « faute de mieux, protéger que par la menace des foudres « et des anathèmes de leurs journaux intolérants.

« D'autres, moins exclusifs ou plus logiques, mais timides « encore, accordaient bien le droit de remplacer par une « pierre neuve et saine la pierre vermoulue qui tombait en « poussière ou qui menaçait d'entraîner dans sa chute un « édifice entier ; mais là s'arrêtaient leurs concessions à ce « qu'ils appelaient les fâcheuses exigences d'une cruelle né- « cessité.

« Bientôt les scrupules d'une conscience timorée tourmen- « tant leur pieuse dévotion, ils reculaient épouvantés devant « la profanation du ciseau moderne, et ils ne permettaient « au marteau qu'un simple épannelage pour dégrossir la « pierre neuve dans sa masse, sans la façonner à l'image de « sa voisine ou de celle qu'elle aurait, usurpatrice involon- « taire, forcément détrônée. A les entendre, le savoir-faire « des hommes d'il y a vingt-cinq ans, et même des hommes « *à venir,* devait se borner à élever à grands frais dans les « airs de véritables carrières de pierres, non pas pour con- « server au pays les formes primitives d'un monument re- « marquable et populaire, mais pour laisser un objet d'études « à l'aristocratie nouvelle des artistes et des savants.

« D'autres enfin, plus confiants—trop confiants même— « dans les forces de l'intelligence humaine, condamnaient « sans appel la pusillanimité de leurs contradicteurs ; puis, « pour prouver combien les craintes de ces esprits timides « étaient exagérées, hardis navigateurs, ils s'étaient lancés sur « des mers peu explorées avant eux, dès lors peu connues et « semées d'écueils au milieu desquels ne pouvaient les guider « des boussoles que l'expérience n'avait pas suffisamment « réglées, et ce fut à l'ombre de ce pavillon aventureux, « arboré par ces imprudents, que se firent alors les restaura-

« tions soi-disant complètes que blâmèrent énergiquement, et « à bon droit, tous les hommes compétents, et dont la magni- « fique église royale de St-Denis fut une des premières, des « plus grandes et des plus tristes victimes.

« Tels étaient, Messieurs, il y a vingt-cinq ans, les trois « systèmes *exclusifs* entre lesquels il semblait qu'on dût être « obligé de choisir le moins dangereux. J'inclinais alors, je « vous l'avoue très-humblement, pour le dernier, malgré ses « trop réels dangers, mais mitigé largement par les réserves « expresses que j'y mettais et qui en faisaient tout autre « chose que le système des restaurations *radicalement com- « plètes* de ces derniers temps.

« Jusqu'à ce que nous soyons placés dans certaines con- « ditions qui n'existent pas encore, disais-je, il faut bien « reconnaître que l'état *actuel* de la science ne permet pas « d'accepter l'*ultimatum* des partisans de *restaurations com- « plètes.*

« Certes, je ne suis pas de ceux qui poussent le fanatisme « de l'admiration des vieilles choses jusqu'à prétendre, « comme d'aucuns le prétendent, que l'imitation du *faire* « du moyen-âge soit, en tous points, toujours et partout im- « possible ; il faut être doué d'une exagération d'esprit à « forte dose pour oser dire qu'il soit hors du pouvoir d'un « sculpteur moderne de reproduire exactement le modeste « tore d'une colonnette du Xe siècle, le tailloir primitif d'un « chapiteau du XIe ou bien encore le simple profil d'un con- « trefort roman. Cette modestie par trop révérencieuse est « ridicule et rien de plus ; mais il faut bien se garder aussi « de tomber dans l'extrême opposé, car, sous des apparences « fort séduisantes pour l'imagination et l'amour-propre des « artistes, il cache un perfide écueil.

« Non, Messieurs, ajoutais-je, l'art du moyen-âge n'est « pas impossible, mais il est difficile à copier, d'abord, parce

« qu'une bonne copie est toujours chose peu facile à faire, « mais surtout parce que, à l'heure qu'il est, — je disais « ceci il y a vingt-cinq ans, ne l'oubliez pas — le moyen-âge « n'a pas encore été suffisamment étudié.

« On parle beaucoup aujourd'hui du moyen-âge, on semble « même s'en occuper avec d'autant plus d'engouement qu'il « a été plus longtemps méprisé; on en met dans la déco- « ration d'un fauteuil, d'une lampe, d'un porte-cigare, par- « tout enfin, excepté dans les principaux temples bâtis « depuis peu au sein de la capitale du royaume très-chrétien, « là seulement où il serait indispensable. L'enthousiasme si « commun à notre époque, si familier surtout au caractère « français, a bien accueilli avec une sorte de faveur pas- « sionnée la révolution artistique présagée par ces tendances; « mais n'est-il pas à craindre que ce soit là une affaire de « mode et rien de plus? Ne peut-on pas redouter que, super- « ficiel comme la vaporeuse patronne sous l'invocation de « laquelle il se place, cet art ressuscité ne fasse qu'effleurer « légèrement les masses, sans bouleverser bien profon- « dément l'empire longtemps usurpé par un rival étranger? « Et pourtant, quand il s'agit d'art, il ne suffit point de « faire de l'*à peu près;* car il ne résulterait de tant d'efforts « que d'ignobles pastiches indignes du but qu'on se pro- « poserait, indignes des soins qu'ils exigeraient. Or, si la « décoration d'un petit meuble de boudoir ou d'un objet de « fantaisie ne tire pas à conséquence; s'il est permis, jusqu'à « un certain point, dans une œuvre futile et passagère, « d'obéir plutôt aux caprices d'une imagination déréglée « qu'aux lois sévères d'un système complet et raisonné, il « ne saurait en être ainsi quand il s'agit de tailler dans la « pierre ou le marbre d'un monument durable, ou bien de « souder à ses flancs noircis par l'âge, un membre sain à la « place d'un membre gangrené. On s'exposerait, en effet,

« en agissant ainsi, à bâtir à chaux et à ciment des ana-
« chronismes choquants pour le présent, dangereux et
« trompeurs pour l'avenir et dont le moindre tort serait
« d'accuser toujours l'ignorance de leurs coupables auteurs.

« Voilà l'écueil qu'il faut éviter ; mais, pour le tourner,
« il faut des pilotes sûrs, et, avouons-le, ils sont aujour-
« d'hui fort rares. Hélas ! oui, Messieurs, rien n'était plus
« vrai, il y a vingt-cinq ans, et l'on pouvait affirmer, sans
« crainte de calomnier la génération d'architectes éclose à
« l'école du grec et du romain purs, combien était petit le
« nombre des artistes qui s'étaient occupés *sérieusement*
« du soin d'étudier avec conscience et amour les combi-
« naisons de leurs devanciers plus immédiats, d'en appro-
« fondir les causes, d'en mesurer la portée, d'en calculer
« les ressources et de saisir le secret de leurs merveilleuses
« conceptions. Fort peu de ces nouveaux venus daignaient
« reconnaître le besoin de s'initier à la science si longtemps
« bannie et bafouée de ces pauvres *ignorants* auxquels on
« refuse encore quelquefois jusqu'au mérite bien modeste
« d'avoir su tirer une ligne droite ou planter trois jalons,
« et qui, pourtant, enfantèrent par milliers, dans les plus
« humbles bourgades comme dans les plus populeuses cités,
« des monuments magnifiques dont plusieurs sont de véri-
« tables chefs-d'œuvre.

« Il était donc fort raisonnable, il y a vingt-cinq ans,
« Messieurs, il était même d'une prudence toute vulgaire
« d'affirmer que tant que la science du moyen-âge n'aurait
« pas pénétré intimement et jusqu'au fond des entrailles
« la génération des artistes plus ou moins émérites d'alors,
« tant que les traditions de l'école de l'Empire ne se seraient
« pas fondues aux chauds rayons du soleil des saines
« connaissances archéologiques, il faudrait désespérer de
« pouvoir hasarder sur une grande échelle la restauration

« de nos monuments du moyen-âge et surtout de nos mo-
« numents religieux.

« Ceux-là, en effet, exigeaient des conditions de savoir-
« faire toutes spéciales et auxquelles, en vérité, ne pouvaient
« satisfaire les études dirigées jusque-là vers un objectif qui
« avait été tout juste l'*antipode* de ce qu'il aurait fallu se
« proposer. Et je concluais sans hésitation que, pour le
« moment du moins, il fallait être fort sobre d'entreprises
« nombreuses pour ne pas courir à la fois trop d'irréparables
« dangers.

« Mais je me hâtais d'ajouter à cette conclusion un peu
« désespérante cette réserve plus rassurante :

« Selon mes convictions profondes, l'état actuel ne peut
« être que temporaire, et j'ai l'espoir fondé de voir dis-
« paraître plus tard une triste et déplorable nécessité.

« Et j'en disais le pourquoi :

« Le mouvement archéologique dont on ne pouvait nier,
« même alors, l'existence et qui se manifestait çà et là dans
« quelques belles entreprises confiées à des architectes
« connus, était de nature à me confirmer dans ces espé-
« rances. Leur nombre, il est vrai, comparé avec celui
« qu'eussent exigé, partout et toujours, les grandes entre-
« prises rendues nécessaires par de grands ravages, était
« malheureusement dans une proportion beaucoup trop res-
« treinte; il était évident, dès lors, que c'était précisément
« par la base que pècherait, pendant quelque temps encore,
« l'édifice si laborieusement inauguré sous les yeux et par
« les soins empressés des archéologues : c'était donc à con-
« solider cette base essentielle qu'il fallait s'appliquer avant
« tout. Or, notre intervention n'était point à dédaigner, quoi-
« qu'elle pût paraître moins directement applicable. S'il fallait
« à nos restaurateurs de monuments une connaissance appro-
« fondie du moyen-âge, des études sérieuses et réfléchies,

« c'était aux sociétés archéologiques, c'était aux hommes que « la science des *vieilles choses* voyait alors avec orgueil mar- « cher en tête du mouvement, à fournir, partout et sans cesse, « les éléments de ces études, les rudiments de ces connais- « sances. Pour rendre service à la cause sainte que nous « avions embrassée, il n'était pas indispensable d'être artiste, « architecte, sculpteur, peintre ; ces hommes spéciaux qui « avaient la mission de faire passer à l'état d'application « pratique les éléments qu'ils devaient puiser aux sources « pures de l'archéologie, sauraient bien mettre à profit les « observations des profanes ès choses de l'art des maçons, « et en former un corps de doctrine qui nous donnerait « bientôt les vrais restaurateurs avec lesquels nous pourrions « tenter, sûrs de réussir, ce qui nous effrayait si justement « alors.

« Voilà, Messieurs, à peu près ce que je disais, il y a « vingt-cinq ans, avec cette énergie de conviction que rien « au monde n'eût pu faire faiblir, parce que je me sentais « en possession d'une vérité que je ne croyais pas contes- « table. C'est qu'alors, en effet, déjà l'élan était donné à la « France, et j'étais bien sûr que cet élan généreux, loin « de se ralentir, deviendrait bientôt impétueux et irré- « sistible.

« Mais ne serait-il pas éphémère ? Ne subirait-il pas la loi « fatale que notre nature essentiellement mobile impose à « tous nos élans ? N'aurait-il pas sa *furia francese* suivie du « découragement de l'indifférence, du froid qui glace et « qui tue ? Et la croisade si chaleureusement prêchée au « nom de l'art religieux de nos pères n'aurait-elle pas enfin « l'issue si douloureuse des croisades plus saintes qu'inspirait « à nos pères, aux temps de foi, leur ardente piété ? Des « esprits sérieux, des penseurs graves le croyaient ; mais, « grâce à Dieu, ce furent là des craintes qu'effacèrent

« bientôt d'éloquentes réalités, et l'on vit au contraire aug-
« menter avec leur nombre la courageuse *persévérance* des
« nouveaux croisés.

« Et ce fut à eux, à eux seuls, ne craignons pas de le
« proclamer bien haut, que fut due la réhabilitation raisonnée
« de l'art du moyen-âge qui entraîna comme conséquence
« forcée son étude plus consciencieuse, son heureuse popu-
« larité, et enfin le concours obligé des pouvoirs publics sans
« lequel on serait forcément demeuré immobile au milieu
« des vaines aspirations d'une science purement spéculative.
« Et l'on put voir, Messieurs, s'exécuter, aux applaudisse-
« ments des vrais hommes de goût, ces restaurations, *beaucoup*
« *trop rares* encore, je l'avoue, dont la timidité apparente
« ne sera blâmée que par les *ultras* qui, sous prétexte de
« restaurations *radicalement complètes*, semblent vouloir
« toujours et sans nécessité faire table rase du passé, et ne
« nous donner en réalité que du *vieux-neuf* au lieu de
« *vieux-conservé.*

« Ces restaurations, trop rares encore, je le répète, mais
« qui deviendront plus communes si nous ne nous lassons
« pas de protester contre leurs séduisantes et dangereuses
« rivales, n'en seront pas moins l'éternel honneur de ce
« dernier quart de siècle, témoin et victime de tant d'autres
« ruines—irréparables celles-là !!

« Eh bien ! Messieurs, parmi ces vaillants croisés accourus
« à la voix sympathique et convaincue d'un nouveau Pierre
« L'Ermite, et qui ont sauvé des *lieux saints* aussi, j'ai le
« droit et le devoir de citer une phalange glorieuse... la
« vôtre.

« Hélas ! Messieurs, j'ai conquis, par une longue inutilité,
« un privilége dont aucun de vous, pour cette seule cause,
« ne saurait être jaloux, celui de pouvoir vous dire ici—
« sans qu'on m'accuse de vous adresser un compliment

« intéressé dans lequel j'aurais droit de prendre ma part—
« qu'entre toutes les associations archéologiques qui, depuis
« trente-six ans, ont couvert la France de leur réseau bien-
« faisant, la *Société pour la conservation des monuments*
« a toujours su tenir le rang que lui avaient assuré, dès son
« origine, son organisation puissante et la ferme direction
« qui lui était imprimée.

« Non pas à elle *seule* assurément, mais à elle entre toutes
« ses nobles sœurs de province, l'honneur, *l'insigne honneur*,
« d'avoir immensément contribué à la révolution—heureuse
« et féconde celle-là—qui a eu pour résultat non de détruire,
« mais de conserver, non de démolir, mais de réhabiliter les
« chefs-d'œuvre du passé, et de sauver enfin ce patrimoine
« glorieux que le génie de la vieille France avait légué à ses
« enfants, et que ceux-ci ne pouvaient répudier sans man-
« quer lâchement au premier devoir des peuples comme des
« individus... la piété filiale.

« Mais je manquerais moi-même, Messieurs, à l'un de ces
« devoirs essentiels si je ne me faisais pas ici l'interprète de
« nos sentiments de reconnaissance pour celui qui, après
« avoir conçu la pensée féconde de notre association, a su,
« par les développements qu'il lui a donnés, assurer les
« bienfaits dont elle devait être la source.

« Notre vénérable directeur m'appelait ces jours-ci « un
« des plus vieux vétérans de l'archéologie et de la conser-
« vation » ; il m'appartenait peut-être, à ce titre, Messieurs,
« de saluer aujourd'hui devant vous, d'un *salut d'honneur*,
« l'homme éminent qui, il y aura tantôt quarante ans, ensei-
« gnait à la France étonnée la science qu'elle avait perdue
« et qu'elle ne savait plus, qui, bientôt après, en provoquait
« l'application pratique sans laquelle cette science eût été
« stérile, qui, par son activité toujours jeune, sa persévé-
« rance toujours tenace, son énergie toujours virile, a vaincu

« l'indifférence paresseuse, les contradictions intéressées, les
« oppositions ennemies, et, sans souci de ce qu'il eût cer-
« tainement pu gagner personnellement à « *être plus sage* »,
« a promené fièrement par toute la France le brave drapeau
« autour duquel nous nous pressons aujourd'hui et qu'il
« tiendra encore d'une main ferme *ad multos annos.* »

L'assemblée accueille avec une vive sympathie la lecture de ce mémoire, rempli d'appréciations très-justes sur les progrès accomplis par la science de la restauration des anciens monuments, sur ceux faits par l'étude de l'art autrefois si peu connu et si dédaigné du moyen-âge, et qu'il était nécessaire de réhabiliter.

ÉTUDE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE CHATEAU DE LOCHES,

Par M. Edmond GAUTIER.

Dans son ensemble, le château de Loches comprend une vaste enceinte qui commence à la prison actuelle et se termine à la sous-préfecture.

Tout autour régnait un double rang de murs crénelés, dont on voit à peine quelques restes aujourd'hui. Au pied des murs s'étendaient des fossés profonds, comblés maintenant pour la plupart et convertis en rues, en jardins, en promenades publiques.

A l'une des extrémités de cette enceinte s'élève un monument remarquable encore, malgré les remaniements qu'il a subis : c'est la sous-préfecture, ancien séjour de nos rois, habité plus tard par le gouverneur de la ville ;

A quelques pas, l'église collégiale et royale de Notre-Dame, aujourd'hui église paroissiale de St-Ours.

A l'autre extrémité se dresse la vieille citadelle avec sa majestueuse tour carrée, la tour ronde commencée par Louis XI et terminée par son successeur, et tout un ensemble de fortifications, de tours, de souterrains et de cachots.

C'est de la citadelle seule que nous nous occuperons.

LE DONJON.

I.

La citadelle contient trois parties bien distinctes : le donjon, la tour ronde et le bâtiment élevé sous Louis XII et connu sous le nom de *Martelet*.

Le donjon ou tour carrée est un vaste parallélogramme auquel on en a flanqué un autre, dont les dimensions sont exactement le quart du premier.

La première partie, d'après M. de Caumont (1), mesure environ 76 pieds de l'est à l'ouest et 42 du nord au sud. La seconde mesure 38 pieds sur 21.

Les deux parties étaient divisées en quatre étages par trois planchers. Dans le petit donjon, l'étage supérieur a disparu.

Dans l'angle rentrant formé par les deux tours, au point le mieux défendu par conséquent et à 4 mètres environ du sol de la cour, se trouvait l'entrée. C'est une porte en plein-cintre à laquelle on arrivait sans doute par un escalier mobile ou une échelle qu'on retirait à volonté. La porte, maintenue en dedans par d'épaisses traverses en bois fichées dans le mur, était alors inaccessible.

A quelques pas de la porte, au-dedans du petit donjon, un massif en maçonnerie, soutenu par trois arcades inégales, indique l'endroit où se trouvait l'escalier qui communiquait directement dans le grand donjon à la hauteur du premier étage. Tout le long de cet escalier, des meurtrières ouvertes

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, tome V ;—*Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire, 3e édition).

de distance en distance défendaient les abords de la tour et les approches de la porte.

Quant au rez-de-chaussée de la grande tour, on ne pouvait y descendre que par un escalier secret qui partait du premier étage. Il n'y avait point d'ouvertures pour communiquer avec le dehors.

Dans l'angle sud-est devait se trouver un puits ou un escalier circulaire, dont une fouille récente a fait reconnaître des traces parfaitement distinctes.

Quelques auteurs pensent qu'au niveau du troisième étage, le donjon était défendu par un ouvrage en bois, formé de poutres solides et faisant saillie au dehors, de manière que la garnison surplombait les assaillants, et pouvait de cette espèce de balcon lancer sur eux des traits et des projectiles de toute sorte. Cette construction a nécessité tous les trous de forme carrée que l'on aperçoit dans la partie supérieure des murs. Quelques poutres même sont restées en place, ou du moins des fragments.

On arrivait sur ce balcon par deux larges portes, l'une au nord et l'autre au midi.

Le service des différents étages de la tour se faisait par des escaliers cachés dans l'épaisseur des murs. Chacune des salles était chauffée par une vaste cheminée, et éclairée par des fenêtres qui, dans la grande tour, ont été converties en meurtrières à une époque déjà ancienne.

Dans un angle de la salle du premier étage de la grande tour, une ouverture secrète donnait accès dans un couloir qui contournait deux côtés du donjon, à l'ouest et au nord. A ce même endroit un escalier très-étroit, détruit aujourd'hui, conduisait aux caves, magasins ou prisons, placés au rez-de-chaussée et dans lesquels on ne pouvait pénétrer que par cette voie.

Nous n'étendrons pas d'avantage cette description qu'on

ne pourrait comprendre qu'en voyant le monument lui-même ou en ayant sous les yeux des dessins nombreux et exacts (1).

II.

A quelle époque remonte la construction du donjon de Loches?

Quelques auteurs veulent que ce soit une construction romaine et qu'il ait existé là un de ces camps permanents, *stativa castra*, où l'on entretenait des garnisons pendant toute l'année (Voir Dufour, *Dict. hist. de l'arrond. de Loches*, v° LOCHES, p. 7).

Sans vouloir discuter mot à mot cette opinion, nous croyons qu'effectivement il a dû exister en cet endroit un camp, une position militaire d'origine romaine, mais que notre donjon ne présente aucun des caractères de cette époque, et que l'idée d'une origine romaine est contredite par l'histoire et par le monument lui-même.

Il est bien probable, pour ne pas dire certain, que les Romains ont occupé Loches dès les premiers temps de notre histoire.

Grégoire de Tours parle du château de Loches comme existant à l'époque où il vivait. Saint Ours, dit-il, bâtit un monastère dans un repli de la montagne que domine maintenant un château : *In recessu montis cui nunc castrum supereminet.* Mais nous voyons aussi qu'en 742, Pépin et Carloman, marchant contre Hunald, duc de Toulouse et d'Aquitaine qui s'était révolté, s'emparent du château de

(1) Plusieurs dessins du château de Loches ont été publiés par M. de Caumont, il y a près de 40 ans, et par beaucoup d'autres. M. Baillergé a publié une bonne description architectonique du donjon.

Loches et le détruisent de fond en comble : *Luccæ castellum diruunt atque funditus subvertunt*, dit Frédégaire.

On admet généralement que le donjon de Loches n'est pas antérieur au XIe siècle. Et cette opinion est corroborée par l'étude attentive des monuments du pays.

Doit-on maintenant lui assigner pour date le XIe ou le XIIe siècle, c'est-à-dire doit-on attribuer sa construction à Foulques Nerra, à Geoffroy Martel ou à Foulques Réchin ?

La question est fort embarrassante. Il faut cependant essayer de la résoudre.

Les historiens sont complètement muets à cet égard. Dans le fragment de l'*Histoire d'Anjou* de Foulques Réchin, il est dit que Foulques Nerra fit bâtir plusieurs châteaux dans ses domaines : dans la Touraine, Langeais, Chaumont, Montrésor, Ste-Maure; dans le Poitou, Mirebeau, etc. ; enfin il désigne treize châteaux seulement bâtis par Foulques, son grand-père, dans la Touraine, l'Anjou et le Poitou, et il ajoute : *Et multa alia quæ enumerare mora est.*

Il n'est pas question de Loches, et l'on pourrait tirer cette conséquence que Foulques Réchin n'aurait pas oublié ou omis un château de cette importance, quand il donne la liste de ceux construits par son aïeul.

L'objection assurément ne manque pas de gravité. Mais nous ferons remarquer : 1° que Foulques Réchin dit lui-même, en commençant son histoire, que les faits qui se rapportent à ses ancêtres sont déjà loin de lui et qu'il ne peut raconter convenablement *(digne)* que ce qui est plus près de lui, c'est-à-dire ce qui concerne son aïeul Foulques, son bisaïeul Geoffroy Grisegonnelle, et son oncle Geoffroy Martel; mais pour ceux-là même il est facile de voir, à la rapidité et à la brièveté très-sommaire de son récit, qu'il ne raconte pas l'histoire complète de ces personnages et qu'il a dû ignorer beaucoup de faits les concernant; 2° enfin,

qu'après l'énumération des châteaux bâtis par Foulques, énumération évidemment incomplète, il ajoute : *et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter.* Il ne cite même que deux abbayes bâties par Foulques, St-Nicolas d'Angers et Beaulieu près Loches.

Remarquons encore que ni lui ni les autres historiens de l'époque n'attribuent ce château ni à Geoffroy Grisegonnelle, père de Foulques Nerra, ni à Geoffroy Martel, son fils, ni à Foulques Réchin lui-même. Silence complet de tous les auteurs en ce qui concerne Loches.

C'est donc simplement une preuve négative sur laquelle on ne peut asseoir aucune opinion.

Or, si nous consultons les faits et la physionomie générale de l'histoire de notre pays à cette époque, nous voyons Foulques Nerra, de 997 à 1040, en guerre avec tous ses voisins, Conan de Bretagne, Eudes du Mans, Hugues de Chaumont, Gelduin de Saumur, Geoffroy de Saint-Aignan, Archambault du Bridoré. Loches est toujours la base de ses opérations militaires en Touraine. C'est une situation qui lui inspire une grande confiance. Si un château n'existait pas de son temps, aurait-il laissé sans défense une position si importante, et pendant quarante-trois ans de règne, lui qui construisait si facilement et si rapidement des châteaux et des églises, lui le plus grand constructeur du XIe siècle, n'aurait-il pas construit ce château qui lui servit toujours de rempart assuré ?

Enfin, si nous examinons le monument lui-même, nous remarquerons :

1° Que le parement est composé de pierres d'appareil régulier ayant en moyenne 22 centimètres sur 25 ;

2° Que le massif de la construction est en moellon dur noyé dans le mortier ;

3° Que le mortier est composé de gros sable et de cailloux avec de nombreuses parcelles de charbon ;

4° Que les joints de pierres sont épais de plusieurs centimètres, peu saillants et régularisés par un trait de truelle ou d'instrument de fer qui rabat les bords en biseau à l'endroit qui avoisine la pierre; *les joints ne sont pas arrondis ;*

5° Que les fenêtres sont en plein-cintre, sans moulure aucune, et que la partie voûtée de chaque fenêtre dans l'épaisseur du mur est enduite d'une couche de mortier ;

6° Enfin, les murs sont soutenus et ornés par des contreforts composés d'une colonne demi-cylindrique engagée dans un pilastre peu saillant.

Or, à quelques pas de Loches, nous avons un monument à date certaine, bâti par ce même Foulques Nerra, de 1001 à 1009. Nous voulons parler de l'abbaye de Beaulieu, qui a été de la part du Congrès l'objet d'une étude sérieuse, et nous retrouvons là, du moins dans la partie qui est, de l'aveu de tous les antiquaires, de la première construction, tous les caractères du donjon de Loches, excepté pour les contreforts qui sont carrés.

Puisque nous ne pouvons procéder que par des inductions, ne trouvons-nous pas, dans ces faits historiques et dans ces rapprochements, des présomptions *graves, précises et concordantes*, comme on dit en style de procédure, et qui peuvent, à défaut de preuves, former notre conviction?

III.

Malgré les modifications que la suite des siècles a apportées à notre donjon, il est facile de le restituer par la pensée tel qu'il était dans l'origine.

D'abord le donjon composé de ses deux parties rectangulaires et bâti sur une motte factice, car sur ce point seul le terrain est plus élevé que dans tout le reste de l'enceinte.

En avant et appuyé à l'angle nord-ouest de la petite tour A¹, une porte fortifiée B (1) défendait l'entrée. Elle sert aujourd'hui de cellier au gardien de la prison. Elle était peu considérable à l'origine, mais on l'augmenta par la suite. De cette porte partait un mur *aa* d'une épaisseur considérable, qui va se perdre aujourd'hui dans l'intérieur de la tour Louis XI. Je serais assez disposé à croire que ce mur est creux et renferme une galerie cachée.

Un autre mur partant du point *k* de la grande tour allait rejoindre le premier, formant ainsi une cour irrégulière K.

Enfin, à l'angle sud-est de la grande tour, un autre mur *ooo* allait rejoindre par un coude le mur *k* au point o et, faisant corps avec lui, se rattachait au mur *aa* dans l'intérieur de la tour Louis XI. Telle était la première enveloppe du donjon à l'origine, mais les murs ne furent construits que plus tard. Il est facile de saisir du premier coup-d'œil les différences de leur construction et de la nature des pierres avec les maçonneries de la grosse tour. Nous sommes autorisés à croire qu'une enceinte de pieux et de défenses en bois, garnie de forts terrassements et gazonnée au dehors, précéda la construction de ce premier rempart.

L'étude des donjons de cette époque nous a révélé que l'enceinte était ordinairement double; nous retrouvons ici cette double enceinte qui, s'étendant tout autour du plateau du château, vient se rapprocher du donjon qui est comme la boucle de la ceinture. Cette seconde ligne était composée d'une courtine ou mur droit non percé de meurtrières, défendu par de petites tours cylindriques pleines, équidistantes entr'elles (*ss*). La partie du mur *ee* a été ajoutée après coup. La maçonnerie n'est point liée aux points de

(1) Voir le plan.

jonction avec les autres murs. A deux endroits, les grosses tours ont englobé une partie des petites. Un détail assez curieux à noter, c'est que pour arriver à l'étage inférieur d'une de ces tours ajoutées, on a été obligé d'éventrer du côté de la cour une meurtrière de la courtine qui, auparavant, donnait directement sur le fossé.

Il faut dire encore qu'à l'époque de la construction de ces tours, le fossé a été considérablement creusé, et le rocher qui sert de base au rempart a été coupé presque dans l'aplomb du mur. Une de ces tours à bec est bâtie sur un empotement de rocher qui a été conservé tout exprès.

Le terrain de la cour M est plus bas que celui de la cour J et du terrain Z. Il a été cependant surélevé d'une façon considérable, à tel point qu'on aperçoit à peine à fleur de terre les cintres des meurtrières du mur N.

Quant aux portes, elles étaient au nombre de trois (PPP). Une existait sur l'emplacement actuel du portail du château, une autre près du cachot de Ludovic Sforza, au couchant, et une troisième au levant, entre deux cavaliers qu'ont probablement remplacés des tours cylindriques. Une étude un peu trop rapide m'a fait penser que ces portes ne s'ouvraient point au niveau du sol du château, mais qu'elles donnaient accès à des passages souterrains ou bordés de murs de chaque côté, et par conséquent d'une défense plus facile. C'est une supposition qu'il serait bon de vérifier.

Il est évident, d'ailleurs, que ces portes s'ouvraient bien au-dessus du niveau extérieur du fossé, et qu'on ne pouvait y accéder que très-difficilement par des escaliers ou des échelles. Il n'y a pas de traces de pont-levis. Je ne sais pas encore par quel moyen on pouvait introduire dans l'intérieur du château les voitures, les chevaux et les approvisionnements. Je ne parle point, quant à présent, des autres portes qui sont relativement plus modernes.

IV.

Voilà donc à peu près quel était le donjon dans son origine, abstraction faite de la tour Louis XI, du bâtiment de Ludovic Sforza et des *tours à bec*. Tel il était sans doute lorsque Philippe-Auguste, accompagné de Richard Cœur de Lion, vint l'attaquer au printemps de l'année 1189 et s'en empara après une semaine de siége.

Cette place devint alors la propriété de Richard. Philippe s'en empara encore pendant que son rival, au retour de la croisade, était prisonnier en Allemagne. Devenu libre après quatorze mois de captivité, Richard vint de nouveau assiéger le château en 1194 et le prit en trois heures (1).

Ces diverses attaques peuvent nous donner une idée de ce qu'était alors la citadelle. Le donjon seul présentait une résistance sérieuse et il est probable que les approches en étaient assez mal défendues, puisqu'il suffit d'un siége de trois semaines pour s'en rendre maître. Je ne parle pas de la seconde prise qui ne fut seulement qu'un coup de main et une heureuse chance, car déjà la place passait pour imprenable.

Jean sans Terre succéda à Richard dans ses possessions françaises. Cité, comme on le sait, devant la cour des pairs par le roi de France, son suzerain, pour répondre de

(1) Rex vero Ricardus venit castris Lochas, et obsedit custodes regis Francorum qui erant intus, et duarum vel trium horarum spatio, paucis comitatus viris, audacter et viriliter *uno assultu*, Deo juvante, cepit illud, et de militibus et clientibus regis Francorum ducentos vigenti : « *Quod incredibile videtur, quoniam Lochas munitissimum* « *et fortissimum est natura et artificio.* » Breve chron. Andegav. — V. Dufour, *Dict. hist. de l'arrond. de Loches*, t. II, p. 73.

l'assassinat d'Artus de Bretagne, il refuse de comparaître. Il est alors déclaré déchu de son fief; ses terres sont confisquées et Philippe est chargé d'exécuter la sentence.

Le roi de France ne laissa pas échapper cette occasion. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Bretagne et une partie du Poitou cédèrent devant ses armes. En 1204, nous le voyons occupé au siége de Loches, où commandait, pour le roi d'Angleterre, un capitaine du nom de Girard d'Athée. « Cette place, dit Belleforest, fut par le roy assiégée, lequel « y ayant fait une grande et cruelle batterie, l'emporta long- « temps après qu'il l'eust assiégée, y prenant quelques six « vingts soldats et le susdit Girard. »

Mais, à l'époque de ce nouveau siége, c'est-à-dire entre 1194 et 1204, la place avait été singulièrement fortifiée, car le siége dura presque un an. La citadelle, investie en 1204, ne se rendit qu'après Pâques 1205 :

« Lochia Chiuonemque simul rex obsidet, atque
« *Vix anni spatio* longo sibi subdit agone
« Tantæ molis erat tantas subvertere terras ! »

Guill. Le Breton. — Philippide.

Ne serait-ce pas à cette époque (1194-1204) qu'il faudrait placer la construction en pierre des enceintes ?

Dès qu'il fut maître de la place, Philippe-Auguste ordonna d'en relever les murailles qui avaient été fort endommagées par cette « grande et cruelle batterie ». Puis, pour récompenser les services de Dreux IV de Mello, son connétable, qui l'avait suivi à ce siége, il fit don des châteaux et des châtellenies de Loches et de Châtillon-sur-Indre à son fils, Dreux V, par une charte datée de Beaulieu près Loches, du mois d'avril 1205, à la charge de les rendre lorsqu'il plairait au roi ou à ses héritiers : « *Nobis et*

hæredibus nostris redderet ad magnam vim et ad parvam quotiescumque ab eis requisierimus. »

C'est à cette reconstruction partielle qu'il faut, je présume, attribuer l'addition des tours à bec à la courtine du midi, et le creusement des fossés.

Dreux V étant mort sans postérité, ces deux places passèrent entre les mains de Dreux VI, son neveu, qui ne voulut point les rendre à saint Louis lorsqu'elles lui furent réclamées. Pour éviter toutes difficultés, saint Louis les racheta moyennant une rente, en faveur de Dreux, de 600 livres par an. — Ce rachat est daté « du camp d'Égypte, proche le fleuve du Nil, du mois de décembre 1249. »

A partir de ce moment, Loches fit retour à la couronne et le château fut commandé par des capitaines au nom du roi.

De 1205 à 1356, la Touraine et Loches en particulier se reposèrent de ces luttes, et notre château n'a plus d'histoire. Nous voyons cependant quelques visites royales, mais de courte durée : saint Louis, au mois d'octobre 1261 ; Philippe le Bel, en 1301 et en 1307, lorsqu'il concerta avec le pape la perte des Templiers ; Jean II y vint plusieurs fois avant son avènement et notamment en 1345. Il y revint encore et fit ravitailler le château au mois de septembre 1356, quelque temps avant la bataille de Maupertuis.

Vaincu et fait prisonnier à cette bataille, il fut emmené en Angleterre, et ce ne fut qu'en 1359 qu'il signa avec Édouard III le traité honteux par lequel l'Anglais obtenait en France l'Anjou, le Maine, la Bretagne, l'Aquitaine, le Poitou, la Saintonge, la Guyenne, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Agenais et Bigorre, plus la Touraine, la Normandie, Calais, Guines, Boulogne et tout le Ponthieu. Le roi de France devait, en outre, payer 4 millions d'écus d'or pour sa rançon.

A cette nouvelle, le régent, qui fut plus tard Charles V,

assembla les États-Généraux, et le traité fut rejeté d'un accord unanime par les députés, qui répondirent « qu'ils « auraient plus cher à endurer et à porter encore ce grand « méchef et misère où ils étaient, que de voir le noble « royaume de France amoindri et défraudé. » (Froissart.)

Édouard III, furieux de ce refus, repasse la mer à la tête de cent mille hommes et de onze cents vaisseaux, débarque à Calais le 20 octobre de cette même année 1359, livre au pillage la province qu'il traverse, brûlant les châteaux, les monastères et les églises. La Touraine ne fut pas épargnée. Cette lutte devait se prolonger longtemps encore.

A quelle époque le donjon a-t-il été ruiné comme nous le voyons aujourd'hui ? Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun document certain à cet égard. Il est probable cependant que les Anglais, qui assiégèrent la place en 1359, 1412 et 1419, sans pouvoir s'en emparer, la maltraitèrent fort. Ces attaques répétées, jointes aux changements survenus dans l'art de la guerre et aux exigences nouvelles des princes et des gouverneurs, durent faire abandonner le vieux donjon, dont les débris furent peut-être employés dans d'autres constructions. Dans un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, nous voyons qu'en 1635 « la grosse tour quarrée est toute démantelée et mal en ordre. » Elle devait être hors de service bien avant cette époque.

LA TOUR RONDE.

I.

Le mauvais état de la place, après les différents siéges qu'elle avait soutenus et les progrès survenus dans l'art de la guerre, nécessitèrent sans doute d'autres travaux de défense. Exécutés sur un plan nouveau, en conservant tout ce qui

pouvait servir des anciens ouvrages, ces travaux comprennent la tour Ronde, une autre tour qu'on appelait autrefois le Martelet (1), quelques parties des fortifications extérieures et une porte entre les bastions de la courtine de Vignemont.

La tour Ronde est le principal de ces ouvrages : remarquable par son élégance autant que par sa hardiesse, elle s'élève sur le bord même du rocher et paraît ajouter à sa hauteur, déjà si considérable, toute la profondeur du fossé. Elle offre avec le vieux donjon carré un contraste heureux, et l'ensemble de toutes ces parties est d'un grand effet et plein d'harmonie.

Commencée, dit-on, par Louis XI, continuée par Charles VIII et terminée probablement par son successeur, elle a tous les caractères de l'architecture du XVe siècle. C'est à la fois une forteresse, une habitation plus confortable que le donjon et une prison.

Je ne connais point encore la date de la construction de cette tour. Chalmel indique 1469; mais nous voyons qu'à cette année même on y renferme le cardinal La Balue. La construction est donc antérieure.

Elle est bâtie à l'endroit où se joignaient les murs d'enceinte du donjon. On peut distinguer parfaitement dans la base de la tour, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, les constructions qui l'ont précédée et sur lesquelles elle est assise.

Elle comprend, au-dessus du sol, trois étages desservis par un escalier tournant ou *vis de pierre*, qui monte jusqu'à la plate-forme (2). De là on voit à ses pieds la ville entière

(1) Le Martelet n'occupait-il pas la place de quelque ouvrage antérieur, bâti par un des comtes d'Anjou qui porta le nom de Martel? — C'est un simple supposition, mais que l'étymologie justifie jusqu'à un certain point.

(2) Une partie de cette tour s'est écroulée tout à coup il y a environ soixante ans.

dont les maisons s'échelonnent de degré en dégré jusqu'aux bords de l'Indre; les vastes prairies à travers lesquelles la rivière serpente en replis nombreux; plus loin, la petite ville de Beaulieu, rivale de Loches en monuments antiques, avec la flèche découronnée de sa fameuse abbaye et la forêt qui clôt l'horizon. — Il est impossible d'imaginer un coup-d'œil plus étendu et plus splendide.

II.

Beati qui non habitant in domo ista : « Bien heureux ceux qui n'habitent pas cette demeure! » — Tel est le cri de souffrance qui s'est un jour échappé de la bouche d'un prisonnier inconnu et qu'il a gravé au couteau sur le mur de l'escalier.

C'est, en effet, une prison affreuse que la tour de Louis XI, et les souvenirs pénibles s'y rattachent en abondance.

La première salle qui se présente à nous, au rez-de-chaussée, est la chambre de la *torture*. On y voit encore une barre de fer, garnie d'énormes anneaux, dans lesquels on passait les pieds du patient. Comme complément, nous citerons dans la chambre, au-dessus du pont-levis, un collier de fer fixé au mur par une chaîne. Qu'on le soulève et qu'on se figure les souffrances de celui qui était soumis à cette torture! Ce collier est tellement lourd, tellement haut et étroit, qu'il serait permis de se demander s'il a jamais servi à un autre usage qu'à étrangler lentement celui qui le portait.

III.

Sous cette première salle est une vaste chambre souterraine voûtée, où fut, dit-on, enfermé le cardinal La Balue, évêque d'Angers et ministre de Louis XI.

Jalousé par les courtisans, accusé de trahisons de toute

espèce, mais coupable surtout, peut-être, d'avoir conseillé au roi ce fameux voyage de Péronne qui lui coûta si cher, La Balue tomba du faîte des honneurs et de la fortune dans la disgrâce la plus complète. Il fut conduit à Loches en 1469 et *embastillé* dans une cage « *de bois à claire voye*, de « figure quarrée, large en tous sens de 6 pieds 1/2 de roy « par dedans, haute de 5 pieds 1/2, et d'épaisseur de presque « demy pied de roy, et par dehors le bois est muni de « bandes de fer; il y a un trou pour passer la viande de l'un « des côtés. Elle est, au reste, planchéiée par bas et par « haut. »

Ces cages étaient de l'invention de Haraucourt, évêque de Verdun, qui, arrêté en même temps que l'évêque d'Angers, fut aussi *mis en cage* et en fit l'essai le premier.

En 1456, Jean V le Bon, duc d'Alençon, ayant favorisé la révolte du Dauphin, qui fut depuis Louis XI, fut enfermé au château de Loches. Condamné à mort le 10 octobre 1458, il obtint que cette peine fût commuée en une prison perpétuelle. Louis XI le fit mettre en liberté en 1461; mais, en 1472, accusé de nouveau de conspiration contre le roi, il fut arrêté par Tristan L'Ermite, le 8 mai, et renfermé dans la cage dont La Balue était sorti quelque temps auparavant pour être transporté au château de Montbazon. — Il n'y resta que trois mois; conduit au château de Roche-Corbon, et enfin condamné à mort de nouveau, par arrêt du 14 juillet 1474, il obtint sa grâce encore une fois.

Plusieurs seigneurs furent aussi renfermés dans le château de Loches cette même année (1).

Il y avait une autre cage semblable à celle de La Balue; nous croyons qu'elle était située au-dessus du portail d'entrée du donjon. C'était, d'ailleurs, un mode d'emprisonne-

(1) Monstrelet, — Dufour, — de Pierres.

ment assez fréquent du temps du bon roi Louis XI. Nous voyons dans les comptes royaux pour les années 1479 et 1480, divers articles ainsi conçus :

« A Hans Fer d'argent, mareschal, natif du pays d'Alle- « magne, pour partie d'une cage de fer à mettre prison- « niers, xl livres. — A Jehan Daulin, marchand ferron, « demeurant à Tours, pour l'achapt de 3,457 livres 1/2 de « fer que le dit seigneur a fait prendre et achepter de luy, « pour faire partie d'une cage de fer à mettre prison- « niers (1). »

Philippe de Commines, accusé d'intelligence avec le duc d'Orléans, depuis Louis XII, *en tasta huict moys*, sous Charles VIII (1486). Tout en déclarant qu'il ne garde pas rancune au roi, il paraît avoir trouvé la prison assez dure pour ne pas en perdre du moins le souvenir. — C'est à lui que la tradition attribue l'inscription latine qui se trouve dans l'escalier :

DIXISSE ME ALIQUANDO PŒNITUIT
TACUISSE NUNQUAM.

Dans la séance de la Société patriotique et littéraire de Loches du 21 août 1790, M. Jacob-Louis Dupont demanda que la cage de fer fût abattue et mise en pièces, pour en vendre le fer au profit des veuves et des orphelins des vainqueurs de la Bastille, et pour brûler, dans le feu de joie du 14 juillet 1791, le bois qui entrait dans sa construction.

Tel fut le sort de cette prison célèbre, qui serait aujourd'hui un de nos monuments archéologiques les plus précieux.

Un grand nombre d'autres personnages furent renfermés

(1) Bibl. Impér., mss. Gaignière.

au château. Un des plus célèbres fut Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, père de Diane de Poitiers. D'abord condamné à mort comme complice du connétable de Bourbon, il reçut sa grâce sur l'échafaud à la sollicitation de son gendre, Louis de Brezé. — Les lettres de 1524 qui lui faisaient grâce de la vie portaient qu'il serait « mis et enfermé « perpétuellement entre quatre murailles de pierres massonnées dessus et dessoubz, ès quelles il n'y aura qu'une « petite fenestre par laquelle on lui administrera son boire « et son manger. » Le traité de Madrid vint lui rendre la liberté en 1527.

Nous ne dirons rien des autres chambres de la tour, qui ne présentent pas d'intérêt particulier. Elles sont de belles dimensions, et les prisonniers qui les occupent aujourd'hui ne manquent ni d'air ni d'espace. Une de ces chambres contient des sculptures assez curieuses et fort grossières. Tout autour sont des personnages en costume du XVI° siècle; les uns se battent en duel, d'autres sont debout, armés de mousquets et de hallebardes. Tout cela est découpé au couteau et porte quelques traces de peintures. Les costumes présentent d'assez curieux détails. Dans un coin de cette salle une composition plus petite, faite de la même manière et portant le cachet de la même époque, mais non de la même main, représente un sujet pieux, peut-être une procession du temps de la Ligue. Un sujet analogue se voit au dehors, au même étage, dans la partie écroulée.

Près de la porte est une construction en bois, qui nous paraît être le reste d'une portière destinée à empêcher qu'on n'entrât directement de l'escalier dans la chambre.

Cette salle est voûtée et supporte la plate-forme de la tour. Malheureusement elle est en fort mauvais état, et j'appellerai toute l'attention du Congrès sur son peu de solidité. La voûte est lézardée, des pierres s'en détachent tous les

jours. Toute cette partie de la tour est fendue de haut en bas, à l'intérieur et à l'extérieur. La partie écroulée qui lui servait d'arc-boutant ne la soutenant plus, la voûte intérieure pousse au vide, et il est à craindre qu'un jour ou l'autre la partie restée debout ne vienne à tomber à son tour. — Je crois de mon devoir de signaler instamment cet état de choses aux amis de nos vieux monuments.

Quant aux inscriptions dont les murs sont couverts, on en remplirait un volume. Nous transcrirons seulement ici celle qui se trouve au haut de l'escalier :

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	N	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S

Cette inscription est composée de mots qui n'ont aucune liaison logique les uns avec les autres, mais qui peuvent se lire de droite à gauche et de bas en haut. Nous n'y verrons que ce qu'on a appelé au moyen-âge un carré magique, avec les idées mystiques et religieuses qu'on attribuait à cette combinaison bizarre.

LES SOUTERRAINS.

I.

En face de la tour ronde est le bâtiment que nous avons désigné plus haut sous le nom de *Martelet*. C'est là que se trouve l'entrée des cachots et des souterrains.

Un escalier tournant, de seize marches, nous conduit au cachot où fut enfermé le duc de Milan, Ludovic Sforza.

Fait prisonnier à la bataille de Novarre (10 avril 1500), Sforza, d'abord enfermé dans la grosse tour de Bourges, fut amené à Loches l'année suivante.

Cette captivité dura dix longues années pendant lesquelles le duc de Milan subit sa mauvaise fortune courageusement, mais non sans se plaindre. Le cachot a gardé des traces éloquentes de ses souffrances, impatiemment mais fièrement supportées. Nous voyons au-dessus de la cheminée son portrait, plus grand que nature, le casque en tête, et tout autour ces mots à demi effacés aujourd'hui :

« JE PORTE EN PRISON POUR MA DEVISE QUE JE M'ARME
« DE PACIENCE PAR FORCE DE PEINES QUE L'ON ME FAICT
« POURTER. »

Les peintures qui ornent les murs du cachot sont ce qu'il y a de plus intéressant dans cette partie du château. Nous nous empresserons de décrire ce qu'on en voit encore. Le salpêtre en détruit tous les jours une partie. La peinture s'efface, la pierre tombe en poussière avec les curieuses inscriptions qu'elle porte. Il n'en restera bientôt plus que le souvenir.

Un seul côté de ces peintures est resté intact. Mais nous pouvons encore juger par là de ce qu'était l'ensemble.

La voûte est couverte d'un semis d'étoiles rouges. On y aperçoit encore quelques traces de caractères.

La partie verticale des murs était divisée en bandes.

Dans la première bande est le portrait de Ludovic lui-même : figure mâle, énergique, le nez aquilin, la lèvre inférieure légèrement avancée, le menton proéminent. Il s'est représenté la tête couverte de son casque de bataille ; le portrait est accompagné de ces mots en lettres jaunes, hautes de 2 pieds :

CELVI QVI . . . . . .

La place lui manquant, il a terminé la phrase en caractères plus petits : *net pas contan.*

Au-dessous, une énorme cordelière ou quelque autre objet de ce genre sépare cette première partie du reste de la composition.

La seconde bande est semée d'étoiles rouges sur fond blanc. On y lit en lettres bleues :

. . . . A · FORTVNE · IE · NE · PA . . . .

La troisième zone est aussi un semis d'étoiles jaunes sur fond bleu. Les lettres sont blanches et ont été grattées sur le fond. C'est toujours la même pensée souffrante :

. . . PLAINDRE · ME · D . . . . .

Dans la partie inférieure sont quelques mots trop endommagés pour qu'on puisse les lire. Même décoration que dans la seconde zone : fond blanc, lettres bleues, étoiles rouges.

On voit encore sur les autres murs, dans tout le pourtour de la chambre, des traces de cette décoration. — Le portrait se retrouve sur le mur du fond. Il devait exister aussi du quatrième côté, mais l'humidité a tellement endommagé cette partie que l'on peut à peine distinguer une trace de peinture rouge.

Dans plusieurs endroits on voit des lettres dont le sens nous échappe, mais qui devaient cacher quelque pensée favorite, car elles sont répétées à diverses reprises, même dans les souterrains :

SAV SAN

Cette décoration est exécutée dans un style plein de hardiesse et d'énergie. C'est un genre particulier de ces fresques

qui jouent un si grand rôle dans la vie italienne. Ici elles ont cet avantage de nous transmettre à travers les siècles la pensée d'un prince qui fut l'objet d'une captivité rigoureuse et qu'il trouvait bien cruelle à endurer. Elles nous font voir aussi ce que pouvait produire un homme privé de communications avec le dehors, réduit à des moyens d'exécution insuffisants et n'ayant pour le diriger que le sentiment, l'instinct, à défaut de l'éducation artistique.

Dans un réduit attenant au cachot, il y a encore quelques vestiges de peintures, dont les contours sont creusés dans le roc. D'un côté, un objet de forme indécise; de l'autre, un cerf couché ou tombé; entre les cornes sont écrits verticalement les deux mots mystérieux dont nous avons parlé plus haut :

SAV SAN

Le duc de Milan resta dix ans au château de Loches, mais nous ne pensons pas qu'il habita tout le temps la prison qui porte son nom. Louis XII se relâcha de sa sévérité; la captivité devint plus douce et on finit par lui permettre quelques promenades dans la campagne sous une escorte.

Nous croyons même qu'il habita cette partie de la tour ronde écroulée aujourd'hui. Nous retrouvons là des inscriptions évidemment de sa main. Quoique gravées en creux au lieu d'être peintes, elles ont le caractère et toute la hardiesse des peintures du cachot. Nous y voyons aussi la cordelière. La similitude des caractères est remarquable.

Voici une de ces inscriptions; les documents sur la captivité de Sforza sont si rares qu'elle a presque une importance historique. Elle paraît faire une allusion à une entrevue entre Louis XII et son prisonnier :

IE · MEN · REPENS · CELA · NE · VAVLT · RIEN ·
GAR · IAI · VOVLEV · IOINDRE · MON · CVEVR · AV · TIEN ·

POVR · MON · PLAISIR · ET · TV · LVI · FAICTZ · LA · GVERRE ·
SE · NE · TE · DOIS · DÉSORMAIS · PLVS · REQVERRE ·
QVANT · VOVLENTE · ME · FAIRE · AVLCVN · BIEN ·
TROP · DE · PEINE · EVX · A · TROVER · LE · MOYEN ·
PARLER · A · TOI · CHERCHANT · TON · ENTRETIEN ·
QVE · IAI · TROVE · DIFFICILE · A · CONQVERRE.

Ludovic Sforce mourut à Loches le jour même, dit-on, où la liberté lui était rendue. Il fut enterré dans l'église du Château.

II.

Plus on descend, plus le séjour de cette prison devient horrible. Sous le cachot de Sforce en est un autre, qui ne prend sa lumière qu'à travers l'escalier par une fenêtre large à peine comme une meurtrière. Une inscription gravée sur le mur est ainsi conçue :

Ce lundi xviij^e jo^r d jeuillet
Fut ciens estoé Guillemet po^r dire
Vo^s ne le devez pas faire.

III.

En quittant ce cachot, on arrive par un escalier tournant dans les souterrains.

C'est là que la tradition place les fameuses oubliettes dont on gratifie, à tort ou à raison, tous les châteaux de Louis XI. Pour nous, Messieurs, nous pensons qu'il y a dans cette croyance plus d'imagination que de vérité. Nous ne trouvons ici aucune trace d'oubliettes.

Le souterrain est de forme irrégulière, creusé dans le roc. Quelques parties de soutènement sont seules bâties. Le

rocher dans lequel il est creusé supporte toute la masse des constructions de Louis XII.

On se trouve d'abord dans une salle assez vaste qui s'étend à droite et à gauche, et se prolonge en avant dans la direction du sud à peu près par un boyau étroit terminé par un escalier creusé dans le roc. Au-dessus de cet escalier, le passage est bouché par un mur. Voilà l'ensemble.

Tout d'abord, à l'entrée, on remarque à la voûte trois trous cylindriques. L'un est bouché et communique avec le cachot supérieur. Un autre traverse presque toute la hauteur du bâtiment et correspond dans le cachot de Ludovic Sforza. Le troisième ne traverse pas le roc et s'arrête à une certaine hauteur sans avoir été creusé plus avant.

On aurait pu, à la rigueur, croire que les deux premiers étaient des ouvertures d'oubliettes, telles que la légende nous les dépeint, c'est-à-dire un plancher mobile couvrant un trou dans lequel on précipitait un homme. L'homme tombait sur une roue garnie de poignards, etc., et son poids mettant cette roue en mouvement, il arrivait au fond du trou mis en pièces et tombait dans de la chaux vive. — Vous voyez, Messieurs, que tout cela est assez romanesque. En prenant le gros de la chose, il reste ceci : on précipitait un homme par une trappe, avant de l'avoir tué ou après.

Comment cela serait-il possible et à quoi cela aurait-il servi ? N'était-il pas bien plus facile de tuer un homme et de l'enterrer, que de le précipiter par un trou, d'où il tombait dans un endroit non clos, qui certainement a toujours été d'un accès facile et d'un usage fréquent ? — Notez encore que le fond de ces prétendues oubliettes n'est séparé que par une faible épaisseur des fossés de la forteresse, qu'il domine d'ailleurs comme niveau de 5 ou 6 pieds, et avec lesquels on pouvait communiquer par des ouvertures aujourd'hui bouchées, mais qui existaient certainement autrefois.

Ajoutons que les quelques oubliettes que l'on connaît sont bâties sur des plans tout différents, et n'ont aucun rapport avec nos souterrains.

Quant au troisième trou qui n'a point d'issue supérieure, comment aurait-il servi d'oubliette? C'est impossible. Alors à quoi servirait-il?

J'eus un jour la curiosité d'y monter, et arrivé à une certaine hauteur, je trouvai à droite et à gauche deux orifices, larges de 1 mètre environ, donnant accès à un étage supérieur de souterrains.

Cette découverte me mit sur la trace d'un système tout entier de défense souterraine, communiquant dans la campagne et très-probablement dans plusieurs parties du château.

Je n'ai point suffisamment étudié tout cela pour vous en parler aujourd'hui. J'ai pu constater seulement que ce système consiste en longues galeries offrant de grands espaces et d'étroits passages, quelques traces de barricades, des puits, etc.

A quel âge appartient ce système?

Presque partout les souterrains sont interrompus par les constructions qui les surmontent. Ils ont été éventrés quand on a creusé les fossés. Voilà deux points de départ qui pourront leur assigner une date approximative. Mais il me faut faire une étude plus approfondie de l'ensemble. Je n'en parlerai donc ici que pour mémoire, me proposant d'étudier ce sujet d'une manière plus complète.

Nous avons terminé l'étude du château de Loches, étude intéressante, mais difficile; car, pour ce monument comme pour presque tous ceux de notre ville, les documents écrits font défaut, et nous ne pouvons interroger que les murs. Nous avons encore beaucoup de choses ignorées, beaucoup

de découvertes à faire ; toutefois, ce que nous savons déjà est un point de départ sûr et précieux.

Puissions-nous, Messieurs, conserver toujours ces vieux restes qui sont les pages de notre histoire ! C'est un vœu qui, j'en suis sûr, est partagé par vous tous. Cependant il y a bien des causes de ruine : le temps, les réparations maladroites, les appropriations qui défigurent sous prétexte d'utiliser. Notre donjon a échappé à quelques-uns de ces maux, il porte encore la trace des autres ; et s'il faut en croire certains bruits, que j'espère mal fondés, il serait encore menacé de bien des manières. Si quelque danger se présentait, vous, Messieurs, membres de la Société française d'Archéologie, défenseurs des monuments et des souvenirs historiques, vous sauriez conserver ce monument qui nous est cher et qui nous inspire un légitime orgueil. Soyez donc ses protecteurs, nous ne pouvons lui en souhaiter de plus éclairés et de plus zélés que vous !

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE COMMUNIQUÉE AU CONGRÈS

PAR M. D'ESPINAY.

Lors de mon passage à Loches, pendant la tournée de révision, je vous ai trouvé préoccupé du Congrès archéologique, qui doit se tenir, dans les premiers jours de juin, dans votre ville.

J'ai vu, dans les journaux, le programme des questions qui seront soumises au Congrès et, en particulier, la question de l'inscription du tombeau d'Agnès Sorel.

Il y aurait, Monsieur, un beau travail à faire sur les inscriptions, tant anciennes que du moyen-âge et modernes, existant encore ou ayant existé dans le département d'Indre-et-Loire. Il faudrait fouiller bien des livres, je le sais, anciens et nouveaux; mais enfin le travail pourrait se faire avec un certain nombre de personnes habitant les différentes localités du pays.

Un travail analogue à celui que j'ai indiqué pour le département d'Indre-et-Loire a été fait, pour celui des Pyrénées-Orientales, par M. de Bonnefoy, homme très-érudit, habitant Carcassonne une partie de l'année, mais passant généralement l'hiver à Perpignan.

M. de Bonnefoy, qui aurait voulu venir au Congrès de Loches, si les travaux des champs ne l'eussent retenu chez lui, a rangé toutes les inscriptions du département des Pyrénées-Orientales par ordre chronologique et par arron-

dissement, canton et ville, en donnant un numéro à chaque inscription et en faisant précéder son article de l'indication des différents auteurs qui l'avaient déjà donnée.

Mes occupations ne me procurant pas le loisir d'assister aux séances du Congrès de Loches, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous donner un aperçu de ce que l'on pourrait faire dans le département d'Indre-et-Loire. M. l'abbé Chevallier, qui a tant écrit sur la Touraine, pourrait, ce me semble, être très à même d'entreprendre un pareil travail, qui serait, à vrai dire, l'histoire lapidaire du département.

TOURS. — Pour la ville de Tours, la collection serait encore nombreuse. Je vais citer un peu au hasard, n'ayant pas eu le temps de fouiller beaucoup dans les titres anciens ou nouveaux sur la Touraine. Je commencerai cependant par les inscriptions qui se trouvent dans les soubassements du plus moderne bâtiment de l'archevêché.

INSCRIPTIONS ROMAINES.

CIVITAS A
LIBERA NI
VI
RA

SI · NEPOTI
CIVITAS · TV
RONOR · LIB

Inscription en l'honneur de Trajan.

Borne milliaire trouvée en 1658 (Chalmel, p. 295), *détruite en* 1694 (Champoiseau, 5e feuille).

IMP · CAESARI · DIVI · TRA
IANI · PARTHICI · FIL ·
DIVI · NERVAE · NEPOTI
TRAIANO · HADRIAN
AVG · PONTIFICI · MAX
TRIB · POT · C^OS^ III ·

(Anno 119 de J.-C.)

Nous trouvons, dans les *Miscellanées* de Spon, l'inscription suivante :

PATERNO · VRSO · TVRONO · OMNIBVS · HONORIBVS · APVD · SVOS · FVNCTO · GALLIARVM · PRÆFECTO · EX · CIVITATE · SVA III · PROVINCIÆ · GALLIÆ ·

Chalmel lit :

CIVITATE · SVA III · PROVINCIÆ ·

M. de Boissieu (*Inscriptions antiques de Lyon*, p. 267) dit : cette inscription, malheureusement incomplète, n'a été reproduite que par Spon, qui l'avait copiée à Lyon.

PATERNO
VRSO
TVRONO
OMNIB · HONO ·
RIB · APVD · SVOS
FVNCTI . . . .
GALLIAR . . .
P . . . .
EX · CIVITATE ·
SVA
III · PROVINC ·
GALLIÆ

M. de Boissieu la complète ainsi :

Paterno Urso turono omnib(us) honorib(us) apud suos funct(o). I(nquisitori) galliar(um). P... (peut-être *populus*) *ex civitate sua (tres). Provinc(iæ) galliæ.*

Paternus Ursus était de la cité des *Turones* ou *Turoni*,

peuple circonscrit à peu près dans les limites actuelles du département d'Indre-et-Loire. *Turones* ou *Cæsarodunum* (Tours) était la capitale de ce peuple (de Boissieu, *Loc. cit.*).

M. de Boissieu propose *inquisitor Galliarum*, parce qu'il rapproche l'inscription donnée par Spon d'un inscrit, qui existe encore à Lyon, au musée lapidaire, arcade XXI, n° 180, et qui est ainsi conçue :

L · CASSIO || MELLIOR · || SVESSIONI || OMNIBVS · HO || NORIB · APVD · S · || OS · FVNCTO · IN || QVISITORI · GAL · || III · PROV · GALI ·· || (1).

La Sauvagère (*Recherches sur quelques antiquités des environs de Tours*, éd. in-4°, 1770, p. 147) dit : « Dans « les fouilles du nouveau bâtiment de l'archevêché ou sous « les fondements d'un ancien mur de ville, que l'on a « abattu, l'on a trouvé un tas considérable de gros blocs de « pierre de taille, où sont des morceaux de colonnes, de « chapiteaux, de frises, architraves, bas-reliefs, et ornements « de sculpture et d'architecture, etc. » (Tout cela est perdu.)

« Parmi ces gros blocs de pierre, sont quelques autels « antiques ; on y voit quelques inscriptions gravées : elles « n'indiquent rien qui puisse mériter attention. »

Cependant, La Sauvagère ajoute au bas de la page 147, note *a* : on lit, sur une pierre que l'on a mise plus en apparence que les autres :

· D · M ·
CL · JANVAR
AMANS · AMAN ·

(1) Voir encore Artaud, *Journal des savants*, nov. 1824, pr 697. — Bellièvre, *Lugd. prisc.*, 101. — Comarmond, *Catalogue* du musée lapidaire de Lyon.

HÆC · TIBI ·
PRO · MERITIS ·
DO ·

Il est probable qu'il y avait d'autres inscriptions qui ont paru ne mériter aucune attention à La Sauvagère, mais qu'il serait curieux de connaître aujourd'hui. Peut-être les trouverait-on dans d'autres recueils.

Il existe encore, au musée de Tours, une autre inscription romaine, que je n'ai pas lue, mais qui pourrait faire partie de la collection dont j'ai parlé.

LOCHES. — Je ne mentionne que pour mémoire les inscriptions relatives à Agnès Sorel, et j'arrive à celles qui se voyaient dans le département.

On trouve, dans la *Notice monographique sur la citadelle du château de Loches*, par M. A.-J. Baillargé (Paris, Tours et Loches, sans date), ce qui suit : « Au-dessus de la cheminée de la chambre de Sforze, de chaque côté d'une figure emblématique, où il est représenté en buste de profil, coiffé d'un heaume, etc. »

IE · PORTE · EN · PRI(*son*)
POVR · MA · DEVISE · QVE · IE (*m'ar*)
ME · DE · PATIENCE · PAR (*gran*)
DE · PENES · QVE · LON (*me*)
FAIT ·

Cette inscription entoure une tête casquée.

Page 44, M. Baillargé dit : Dans la voûte, où des lettres paraissent avoir 70 à 80 centimètres de hauteur, on lit :

CELVI · QVI · NET · PAS · CONTAN

Au-dessous, en deux lignes :

A · FORTVNE · IE · NE · PA.....
IE · PLAINDRE · ME · D.....

La troisième ligne avoisinant le sol nous a paru indéchiffrable.

. . . Sous le linteau de la fenêtre, cette apostrophe pleine de tristes regrets :

A · QVI · NE · CRENT
FORT · TVNE · NET · P
AS · BIEN · SAIGE ·

Page 45. « Il mourut à Loches....., après une captivité de dix ans, et fut enterré dans la nef de la collégiale, à l'entrée du chœur... (année 1510). »

IE · CONNOIS · BIEN · QVE · PLVSIEVRS · SONT · DE · CEVX
EN · ÇA · QVE · TANT · CVIDA ·
A · QVI · SOVBDAIN · VNG · BEAILLE · CONGE
QVE · VEVLT · TVER · SON · CHIEN · ON · LVI · MET · SV
DE · ESTRE · ENRAGE
AINSI · ESTRE · DE · LA · POVRE · PERSONNE
QVE · ON · VEVLT · HAIR ·

Puis plus bas, charitable avertissement d'un prisonnier du roi à un des gardes :

EN · RONDE · YVRONGNE · ET · PREND ·
BIEN · GARDE · QVE · LE · VIN · NE · TE · RENVERSE ·
DU · HAVLT · EN · BAS · DES · REMPARS ·

Toutes ces inscriptions sont relatives à la captivité de Ludovic Sforza. Citons encore :

JE · MEN · REPENS · CELA · NE · VAVLT · RIEN ·
CAR · JAI · VOVLVS · TOINDRE · MON · CVEVR ·
POVR · MON · PLAISIR · ET · TV · CVI · FAICT · LA · GUERRE
SI · NE · TE · DOIS · DÉSORMAIS · PLVS · REQVERRE ·
QVANT · VOVLENTE · ME · FAIRE · AVCVN · BIEN ·
TROP · DE · PEINE · EVX · A · TROVVER · LA · MOYEN ·
PARLER · A · TOI · CHERCHANT · TON · ENTRETIEN ·
QVE · JAI · TROVVE · DIFFICILE · A · CONQVERRE ·

Dans d'autres endroits de sa brochure, M. Baillarge donne, page 39 :

ENTRES · MESSIEURS ·
CHES · LE ROY ·
NOSTRE · MESTRE.

Et page 41, à deux pas de l'orifice d'un puits :

Ce · lundi · xviiie ·
de · juillet · fut · ci · ens ·
estor · Guillemet · por · dire ·
vos · ne · le · deves · pas · suire ·

Et cette autre dans le souterrain au-dessous, page 42 :

Dne. DEUS, MISERERE NOBIS. 1518.

Enfin ce seul mot, plus éloquent encore, même page :

REQUIESCAT.

On en trouverait d'autres inscriptions, en cherchant bien, j'ai vu quelques-unes.

Et puisque nous parlons des personnages qui ont marqué dans l'histoire, pourquoi n'ajouterions-nous pas à notre projet de recueil d'inscriptions; par exemple l'épitaphe du petit *Jean de Saintré* et d'*Adam Fumée*, aussi nés en Touraine ?

On aurait Chalmel, *loc. cit.*, p. 170 : mort de *Jehan de Saintré*, né en Touraine. On lisait autrefois au Pont-St-Esprit, autrement à St-Saturnin-du-Port, où il mourut le 25 octobre, son épitaphe, ainsi conçue :

HIC · JACET · DOMINUS · JOANNES · DE SAINTRÉ ·
MILES · SENESCALCUS · ANDEGAV · ET · CENOMAN ·
CAMERARIUSQUE · DOM · DUCIS · ANDEGAV · QUI ·
OBIIT · ANNO · D^{ni} · MILLESIMO · CCC · LXVIII ·

Mort d'*Adam Fumée*, garde des sceaux, né à Tours. Il avait été premier médecin de Charles VII (Chalmel, *loc. cit.*, p. 221). Les biographes le font mourir en 1494 ; cependant, l'inscription que l'École de médecine de Montpellier a consacrée à sa mémoire, porte *qu'il mourut dans sa vieillesse à Lyon, l'an* 1,500. Son corps fut apporté à sa terre de St-Quentin-des-Roches en Touraine (Chalmel, *loc. cit.*). Il y a erreur chez Chalmel, puisque l'inscription dit 1494. L'inscription funéraire de *Fumée* donnée par plusieurs auteurs a été omise par Chalmel. — Astruc, *Mémoire pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, p. 31. — Il n'est pas certain que toutes les anciennes (inscriptions) la concernant (l'Université de Montpellier) nous soient parvenues. On peut affirmer, au contraire, qu'il nous en manque. Astruc en cite une relative à *Adam Fumée*, et une autre touchant *Dieudonné Bassole*, qui ne nous sont

point restées, bien qu'elles existassent encore de son temps (1) (A. Germain, *loc. cit.* p. 30).

On pourrait ajouter, au chapitre d'Agnès Sorel, ce que dit Chalmel (*loc. cit.*, p. 195), au sujet d'un don fait à la collégiale :

Agnès Sorel fait présent à la collégiale de Loches d'une croix d'or pour enchâsser le morceau de la vraie croix que Foulques Nerra avait apporté de la Terre-Sainte. Elle y ajoute une statue d'argent doré de Marie-Madelaine, autour de laquelle était écrit :

EN · L'HONNEUR · ET · RÉVÉRENCE · DE · S[te] · MARIE · MADELEINE · NOBLE · DEMOISELLE · M[elle] · DE BEAUTÉ · A · DONNÉ · CEST · IMAGE · EN · CETTE · ÉGLISE · DU · CHATEAU · DE · LOCHES · AU · QUEL · IMAGE · EST · ENFERMÉ · UNE · CÔTE · ET · DES · CHEVEUX · DE · LA · DITE · SAINTE · L'AN · 1444.

Pour d'autres inscriptions relatives à des fondations, on

(1) Voici comment Astruc, d'après une pierre qui est conservée à la porte de notre ancienne École de médecine, nous donne l'inscription d'*Adam Fumée* :

ADAM · FUMEE, PATRIA · TURONENSIS · TAM · GRAVITATIS · QUAM · NOBILITATIS · GLORIA · INCLYTUM · ET · CLARUM · MEDICE · DOCTOREM · UNIVERSITAS · MONTISPESSULANI · ALUIT · QUI · CUM · PRIMO · CONSILIARUS · MAGISTERQUE · REQUESTARUM · ORDINARIUS · AC · MEDICUS · PRIMUS · CAROLI · VII · LUDOVICI · XI · ATQUE · CAROLI · VIII · FRANCORUM · REGUM · FUIT · TANTA · PROBITATE · EFFULSIT · QUOD · FRANCIE · CANCELLARIUS · MERITO · TANDEM · EFFECTUS · SIT · DUMQUE · DIERUM · MATURUS · ESSET · LUGDUNI · ANIMAM · EXHALAVIT · M · CCCC · XCIV ·

Cette inscription et tant d'autres qui sont perdues, sans compter celles qui se perdront par la suite, prouvent bien l'utilité du recueil départemental que nous voudrions exécuter.

pourrait suivre Chalmel, puisque nous l'avons entre les mains et qu'il donne les inscriptions dans l'ordre chronologique des faits, en entremêlant celles fournies par d'autres auteurs.

Ainsi nous lisons, p. 118 du même Chalmel, à l'année 1175 :

Fondation de la chartreuse du Liguet, près Loches, par Henri II, en expiation du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, expiation consacrée par les vers suivants, qu'on lisait sur la porte du monastère :

ANGLORUM · HENRICUS · REX · THOMAS · CEDE · CRUENTUS
LIGETICOS · FUNDAT · CARTHUTIÆ · MONACHOS.

Chalmel, p. 120. On retrouve le corps de saint Brice dans l'urne où il avait été mis en 914, avec une inscription qui se termine ainsi :

. . . . TRANSLATUS · EST · AUTEM · DE · BASILICA · QUAM · IPSE · MARTINUM · ÆDIFICAVERAT . ANNO · DOMINI · INCARNATI · D. · CCCC · XIII · ET · POSITUS · JUXTA · S · MARTINUM.

Mort glorieuse de Jaquelin de Mailli, etc.

On voyait l'épitaphe de cette dame (Jeanne de Vierzon, dame de Rochecorbon) dans le couvent des Cordeliers de Vierzon, qu'elle avait fait bâtir :

JEHANNE · DAME · DE · VIERZON ·
DE · MAIZIÈRE · ET · ROCHECORBON ·
CY · FIST · L'IUNE · ET · L'AULTRE · MAISON ·
DIEX · LI · FACE · A · L'ASME · PARDON ·

Chalmel, p. 160. Étienne de Bourgueil fonde à Paris,

rue Serpente, un collége pour les étudiants du diocèse de Tours.

On lisait, sur la porte d'entrée, cette inscription :

STEPHANUS · DE · BURGOLIO · TURONENSIS · EPISCOPUS · HUJUS · COLLEGII · FUNDATOR · MAGNIFICUS · OBIIT · ANNO · 1336 ·

Chalmel, p. 189. Guillaume de Hotot est le premier séculier qui soit pourvu de l'abbaye de Cormery.

On voyait son tombeau dans l'église, avec cette inscription :

CI · GIST · NOBLE · HOMME · DE · BONNE · MÉMOIRE · GUILLAUME · DE · HOTOT · DOCTEUR · EN · THÉOLOGIE · ÉVÊQUE · DE · SENLIS · ET · ADMINISTRATEUR · PERPÉTUEL DU · MONASTÈRE · DE · LÉANS · MORT · LE · 6 · MAY · 1434 ·

Chalmel, p. 245. Henri II fait présent à l'église de Bon-Désir d'une vierge en bronze du poids de 700 livres.

On lit au bas cette inscription :

HENRICUS · II · RELIGIONIS · CHRISTIANÆ · PROTECTOR · PIANTISSIMUS · IN · MEMORIAM · SUÆ · DEVOTÆ · VISITATIONIS · HUC · ME · APPORTARI · CURAVIT · ANNO · 1555 · DIE · 22e · MARTIS ·

Lors de la suppression de Bon-Désir, ce bronze fut placé au haut du rond-point du chœur de la collégiale d'Amboise.

Chalmel, p. 244. A la date de 1553, on lisait : Rabelais, né à Chinon en 1483, meurt à Paris rue des Jardins.

On a frappé une médaille en son honneur ; autour du buste :

M · FRANÇOIS · RABELAIS · D · EN · MÉDEC ·

Chalmel, p. 255. La reine-mère va trouver à Loches le duc d'Alençon, etc.

La ville de Tours lui fait une réception, etc.

Cette entrée est consacrée dans une gravure faite quelque temps après. J'ai retrouvé les vers suivants, qui étaient écrits dans un cartouche sur le carroi de Beaune.

GRAND PRINCE · DES · PRINCES · L'HONNEUR ·
QUI · AVEZ · ASSOUPI · LES · GUERRES ·
RECEVEZ · L'HOMMAGE · DES · TERRES ·
DONT · LA · VERTU · VOUS · FIT · SEIGNEUR ·

Cessation de la fabrication des tournois. La dernière monnaie portant cette dénomination est un double de billon, portant d'un côté :

LOYS · XIII · ROI · DE · FRANCE · ET · DE · NAVARRE
DOVBLE · TOVRNOIS · 1628.

Chalmel, *l. c.*, p. 281-2.

Le même, p. 291 et suiv. René Descartes, né à La Haye en Touraine le 31 mars 1596, meurt le 11 février à Stockholm.

Les Hollandais firent frapper une médaille en son honneur; l'on voit, d'un côté, son buste avec cette inscription :

RENATVS · DESCARTES · NAT · HAG · TVRON · 1596 ·
MORT · IN · SVEC · 1650 · SÆCVLI · LVMEN ·

Chalmel, p. 326. Suppression de l'hôtel des monnaies de Tours, E lettre de la monnaie.

Construction de l'église des Jésuites de Tours sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Boucicaut (Chalmel, p. 299). La 1re pierre, posée par l'archevêque Amelot, porte cette inscription :

D · O · M ·
DIVO · IOSEPHO
PRIMUM · TEMPLI · LAPIDEM · POSUIT
ILLUSTRIS · ECCLESIA · PRINCEPS
MICHAEL · AMELOT
TURONENSIS · ARCHIEPISCOPUS
ANNI · Sti · 1675 · SABBATO · SANTo
CLEMENTI · Xo

Revenant à Tours, on commencerait par cette ville pour indiquer les inscriptions campanaires (par exemple) qui y existent, et l'on continuerait par celles des autres villes du département. Ce chapitre formerait un ensemble remarquable et donnerait un historique des personnages qui ont marqué à différentes époques, etc.

Les inscriptions portées sur les vitraux des églises formeraient encore pour l'étude un chapitre intéressant.

Je vais seulement donner quelques indications, cette lettre étant déjà très-longue.

TOURS. — *Cathédrale St-Gatien.* — La principale tour de la cathédrale est terminée entièrement.

Cette époque est consacrée par une inscription gravée sur la pierre qui forme le couronnement ou petit dôme de cette tour ; on y lit :

L'AN · M · CCCCC · VII · FVT · FAIT · CE · NOBLE · ET · GLORIEUX · EDIFICE · A · DOMINE · FACTVM · EST · ILLVD · ET · EST · MIRABILÆ · IN · OCVLIS · NOSTRIS ·

Chalmel, p. 232. On fond pour l'église St-Gatien une 5e cloche, à laquelle on impose le nom de *Maurice* et qui, suivant l'incription qu'elle portait, se trouvait en parfaite harmonie avec les autres.

Inscription de Maurice.

DE · TROIS · PARTIES · LA · TAILLE · TIANS
LE · QVI · AI · NOM · MAVRICIVS ·
GATIAN · EST · BARITONANS ·
CONTRATENOR · LIDOBIVS ·
POVR · QVART · MARTIN · EST · LE · DESSVS ·
FAISANT · HARMONIE · BIEN · PRINSE ·
EN · DECEMBRE · FAITE · IE · FVS ·
L'AN · DE · CHRIST · MIL · CINQ · CENS · ET · QVINZE ·

ÉGLISE ST-JULIEN. — *Guide pittoresque en Touraine*, 1852, p. 30. Aux voûtes de la nef, noms des principaux donateurs :

1re Ins. : R · DE · REDONIS · PRIOR · ME · FECIT ·
2e Ins. : IOHANNES · D'AZAY · SACRISTA · FECIT ·
3e Ins. : M · DE · OBS..... PRIOR · ME · FECIT ·

Page 30. *Guide pittoresque en Touraine.* Dans les chapelles absidales du XVIe siècle, à la voûte du côté du nord :

IMPENSIS · FRATRIS · SEBASTIANI · TESTV ·

Sur le tombeau de l'archevêque Théotolon, découvert en 1838 :

SEPVLCRVM · THEOTOLI ·

ST-PIERRE-DES-CORPS. — *Guide pittoresque*, p. 41. Inscription se rapportant à Jean Papin, l'un des architectes de la cathédrale de Tours, mort le 24e jour de décembre

1454. Suivent dix-sept lignes de texte, en petits caractères du temps, commençant ainsi :

Cy-devant... Jehan Papin, en son vivant maître des œuvres, etc.

ÉGLISE ST-CLÉMENT. — *Guide pittoresque*, p. 53. Près du portail septentrional, on aperçoit une inscription en caractères gothiques. C'est l'épitaphe de :

LOYS · MIRAVT · BOVLANGER · SONNEVR · DE · SAINCT · MARTIN · MORT · EN · M · CCCCC ·

On trouverait encore plusieurs inscriptions intéressantes à Tours, comme celles-ci (maison dite de *Tristan*, rue Briçonnet) :

ASSEZ · AVRONS ET · VIVRONS ·
PRIEZ · DIEV · PVR · PRIEZ · DIEV · PVR ·

Une autre au tombeau de St-Martin, qui n'a pas été lue, je crois.

Cadrans solaires. — Enfin, dans un autre ordre d'idées, les inscriptions des cadrans de l'hôtel Boucicaut, rue St-François, non relatées, je crois, jusqu'à présent.

On voit plusieurs cadrans solaires donnant les heures *astronomiques*, *italiques* et *babyloniques*. Autour de chacun d'eux se trouvent des inscriptions, comme on en mettait à cette époque. Près des mots : *horæ italicæ*, *horæ astronomicæ*, *horæ babylonicæ*, on trouve une partie du verset 14 de l'*Ecclésiaste :* PARTICVLA · BONI · DONI · NON · TE · PRÆTEREAT. Le verset entier est : *Non defrauderis a die bono, et particula boni doni, non te prætereat.*

. . . .

. . . .

Colonel DE SAINT-ILLIER.

LISTE DES MEMBRES

QUI ONT PRIS PART

AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

(XXXVIe SESSION TENUE A LOCHES EN 1869).

MM. Amirault, adjoint, à Loches.
Archambault, propriétaire, au Parc.
Archambault (Jules), avocat, à Loches.
Archambault (Léonide), juge suppléant, id.
Arnault, notaire, à Lahaye-Descartes.
Auxerre (d'), propriétaire et maire, à Ferrière-Larçon.
Bailly, curé, au Grand-Pressigny.
Baranger, curé, à Ligueil.
Béal-Durand, propriétaire, à Loches.
Beaussier, substitut du procureur impérial, à Vendôme.
Beauvais, avoué, à Loches.
Bergeat, juge de paix, à Ligueil.
Bernard, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Loches.
Berthier, notaire, à Preuilly.
Berton-Boutet, propriétaire, à Loches.
Bertrand, curé, à Nouans.

MM. BILLAULT, bijoutier, à Loches.
BLANCHOT (Mme), propriétaire, id.
BLET, tanneur, à Beaulieu.
BLUTEAU, fabricant d'articles de chasse, à Loches.
BORDESSOLLE, imprimeur, id.
BOUCART, vétérinaire, à Loches.
BOUCHER, notaire, à Manthelan.
BOULAY DE LA MEURTHE (le comte), sénateur, propriétaire, à Frétay.
BOULAY DE LA MEURTHE (le vicomte), auditeur au conseil d'État.
BOURASSIN, maître-d'hôtel, à Loches.
BOUTET-VÉNIER, propriétaire, id.
BOUTRON, id., id.
BRÉCHARD, juge de paix, au Grand-Pressigny.
BRENET, conseiller honoraire, à Loches.
BRETON-DUBREUIL, conseiller général, au Grand-Pressigny.
BRETON (Émilien), propriétaire, id.
BRETON, juge honoraire, à Loches.
BRIDIEU (le marquis de), conseiller général, id.
BRIDIEU (le comte Louis de), propriétaire, id.
BRIFFAULT, propriétaire et maire, id.
BRUNEAU-LACROIX, maître d'hôtel, id.
CHAISEMARTIN, procureur impérial, id.
CHAMBAUDRIE (de), propriétaire et maire, à Chemillé-sur-Indrois.
CHAVIGNY (de), propriétaire, à Chinon.
CHIBRET, inspecteur des écoles, à Loches.
CHOTARD, juge, id.
CLÉMENCEAU, curé, à Montrésor.
COCHET-PICOU, propriétaire, à Loches.
COLLET, agent-voyer d'arrondissement, id.

MM. COURTIN, propriétaire, à Loches.

COUTEAU, lieutenant de gendarmerie, id.

CURIEUX, négociant, id.

DELAPORTE, avocat, id.

DELAPORTE (Jean), avocat, id.

DELAROCHE, notaire, à Genillé.

DEMARSAY, avoué, à Loches.

DELPHIS DE LA COUR, propriétaire, id.

DEPLAIS, propriétaire et maire, à Chambourg.

DUBOIS, propriétaire, à Loches.

DUPIN, conducteur des ponts-et-chaussées, id.

DUPRÉ, propriétaire, id.

DUPUY (Georges), propriétaire, à Orbigny.

DURAND, docteur-médecin, à Loches.

DURAND, curé, à Lahaye-Descartes.

DUVAL, propriétaire, à Marolles.

ESPINAY (d'), conseiller à la Cour, à Angers.

FOUQUET, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Ligueil.

FRÉMY, avocat, à Loches.

GALLICHER (Gustave), docteur-médecin, id.

GARREAU, propriétaire, à St-Remi-la-Varanne (Maine-et-Loire).

GAULLIER DE LA CELLE, propriétaire et maire, à La Celle-Guenand.

GAUTIER, greffier, à Loches.

GUÉRIN, garde général des eaux et forêts, id.

GILBERT, propriétaire, à Chanceaux.

GIRAULT-DUPLESSIS, propriétaire, à St-Remi-la-Varanne (Maine-et-Loire).

GODARD, ancien notaire, à Loches.

GODEAU, propriétaire, id.

GOUGEON, aumônier du pensionnat d'Onzain.

MM. Goujon-Laville, maire, à Beaulieu, près Loches.
Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, président de la Société archéologique de Touraine.
Grenouilleau, avoué, à Loches.
Guillemot, directeur de l'École normale, id.
Guillon, inspecteur des ponts-et-chaussées, id.
Guicestre, notaire, à Beaulieu, près Loches.
Hilariot, propriétaire, à Loches.
Houzé, percepteur, à Preuilly.
Houzé, propriétaire, à Loches.
Labbé, adjoint, à Beaulieu, près Loches.
La Cour (de), propriétaire, à la Tourmelière, près Ligueil.
Leblois, curé de St-Antoine, près Loches.
Mahoudeau, négociant, id.
Mame, ancien maire, à Tours.
Manceau, tapissier, à Loches.
Mardelle, négociant, id.
Marsay (le vicomte de), propriétaire, id.
Marteau, id., id.
Maurice, docteur médecin, id.
Ménage, curé, à Ferrière-sur-Beaulieu.
Menou (le marquis de), propriétaire, à Boussay.
Migné, avoué, à Loches.
Mousseron, propriétaire, id.
Muller, propriétaire, à Reignac.
Nau, avoué, à Loches.
Nioche, avocat, id.
Nobilleau, propriétaire, à Tours.
Orelmieux (le comte d'), propriétaire, à Tours, boulevard Heurteloup.
Ouvrard, prêtre habitué, à Loches.
Paillart, sous-préfet, id.

MM. PASTOUREAU, préfet d'Indre-et-Loire.
PENOT-CONTY, conseiller général, à Yzeures.
PETIT, substitut du procureur impérial, à Tours.
PICARD (Achille), avocat, à Loches.
PICARD (Jules), notaire, id.
PIGEON, juge suppléant, id.
POCHET, secrétaire de la sous-préfecture, id.
PRÉVÔST, docteur-médecin, à Montrésor.
RABAULT, propriétaire et maire, à Preuilly.
RENARD, juge d'instruction, à Loches.
RENAUD, docteur-médecin, id.
RENÉ (Victor), banquier, id.
RENOU, vicaire de St-Ours, id.
RICHARME, propriétaire, id.
ROBILLARD, propriétaire, à Maret, près Loches.
ROBIN, propriétaire et maire, à Lahaye-Descartes.
ROBIN, curé de St-Ours, à Loches.
ROY (le docteur), propriétaire, id.
ROUEDDE, receveur des domaines, à Châtillon-sur-Indre.
ROUSSEAU, curé, à Beaulieu, près Loches.
ROUVRAY (le général de), propriétaire, à Yzeures.
SAINT-SAUVEUR (de), directeur du Collége, à Loches.
SAVATIER, huissier, id.
SCHNEIDER, propriétaire, à Chanceaux.
SEHEULT, substitut du procureur impérial, à Loches.
SENILHES (L. de), receveur particulier, id.
SMITH D'ERGNY, propriétaire, à Montfélix, canton de St-Jean, près Loches.
TASCHEREAU, directeur général de la Bibliothèque Impériale, à Paris.
TÉROUANNE (Edmond), à Luzillé (Indre-et-Loire).
THUILLIER, président du Tribunal, à Loches.

MM. TRUSZKOWSKI, à Montrésor.
VENEAU, propriétaire, à Ciran, près Ligueil.
VERBERKMOESE, propriétaire, à Paris.
WICQ, notaire, à Châtillon-sur-Indre.

ERRATUM.

Page 17, ligne 18, au lieu de *La Celle-Guenand*, lisez *La Celle-Guénand*.
Page 20, ligne 20, au lieu de *des Châtres*, lisez *des Châtres*.
Page 44, ligne 1[re], au lieu de *saint Flavien*, lisez *saint Flovier*.
Page 52, ligne 18, ajoutez *St-Quentin*.
Page 87, ligne 22, au lieu de *simulque*, lisez *simulque*.
Page 120, ligne 7, après le mot *chiffres*, ajoutez *arabes*.
Page 147, ligne 10, au lieu de *XI[e] siècle*, lisez *XII[e] siècle*.
Page 216, ligne 10, au lieu de *pierres*, lisez *pieux*.
Page 218, ligne 2, au lieu de *XII[e] siècle*, lisez *XIII[e] siècle*.
Page 224, ligne 5, au lieu de *Rets*, lisez *Bets*.
Page 225, ligne 15, au lieu de *sous-colonnettes et sous-ornementation*, lisez *sans colonnettes et sans ornementation*.
Page 231, ligne 28, au lieu de *échanguettes*, lisez *échauguettes*.
Page 235, ligne 16, au lieu de *octoètre*, lisez *octaèdre*.
Page 255, ligne 20, au lieu de *Montpertuis*, lisez *Maupertuis*.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

